



Bruxelles, le 23 juillet 2014
(OR. en)

12094/14

PESC 793
COPS 191
FIN 503
PE 309

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	22 juillet 2014
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	11221/14 PESC 672 COPS 159
Objet:	Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (partie II, point E, paragraphe 25, de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013) - 2013 - Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen

Les délégations trouveront ci-joint le document intitulé "Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (partie II, point E, paragraphe 25, de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013) - 2013 - Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen", qui a été approuvé par le Conseil le 22 juillet 2014.

PRINCIPAUX ASPECTS ET CHOIX FONDAMENTAUX DE LA PESCE
(PARTIE II, POINT E, PARAGRAPHE 25, DE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL
DU 2 DÉCEMBRE 2013) - 2013

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2013 6

Introduction.....	6
1. Exemples.....	8
2. Problématiques de portée mondiale	13
3. Partenaires stratégiques.....	16
4. Nations unies et organisations régionales	17
5. Défis pour l'avenir.....	17
A. Tour d'horizon des activités par région.....	18
1. Voisinage méridional, processus de paix au Proche-Orient et Péninsule arabique	18
1.1. Afrique du Nord.....	18
1.2. Proche-Orient.....	24
1.3. Péninsule arabique, Iran et Iraq.....	35
1.4. Coopération régionale.....	40
2. Russie, voisinage oriental et Asie centrale.....	42
2.1. Fédération de Russie	42
2.2. Partenariat oriental: relations multilatérales	45
2.3. Synergie de la mer Noire	47
2.4. Partenariat oriental: relations bilatérales.....	48
2.5. Asie centrale.....	57
3. Balkans occidentaux	60
4. Turquie et Europe occidentale	67
4.1. Turquie.....	67
4.2. Europe occidentale.....	70

5.	Asie et Pacifique	72
5.1.	Asie de l'Est.....	72
5.2.	Asie du Sud-Est.....	78
5.3.	Asie du Sud	84
5.4.	Pacifique.....	90
6.	Afrique	94
6.1.	Union africaine.....	94
6.2.	Afrique de l'Ouest	95
6.3.	Afrique de l'Est	105
6.4.	Afrique centrale.....	114
6.5.	Afrique australe.....	118
7.	Amériques	124
7.1.	États-Unis et Canada.....	124
7.2.	Amérique latine et Caraïbes.....	126
B.	Répondre aux menaces et aux défis planétaires.....	134
1.	Non-prolifération et désarmement	134
1.1.	Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.....	135
1.2.	Armes conventionnelles.....	141
2.	Terrorisme.....	145
3.	Criminalité organisée	148
4.	Cybersécurité	150
5.	Sécurité énergétique.....	151
6.	Diplomatie en matière de climat	153
7.	Sécurité de l'approvisionnement en eau	155
C.	Contribuer à un ordre multilatéral plus efficace	157
1.	Nations unies.....	157
2.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	162
3.	Conseil de l'Europe	163
4.	Groupe des Sept, Groupe des Huit et Groupe des Vingt	164

D.	Appui à la démocratie, aux droits de l'homme, au droit humanitaire international et à l'État de droit	165
1.	Promotion des droits de l'homme, du droit humanitaire international, de la démocratie et de l'État de droit.....	165
2.	Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE.....	165
3.	Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme	167
4.	Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures.....	172
5.	Démocratie et État de droit	175
6.	Promouvoir l'universalité, agir au niveau multilatéral et régional..	178
E.	Approche globale, prévention des conflits, médiation et réaction en cas de crise	179
1.	Prévention des conflits et médiation	179
2.	Réaction en cas de crise et coordination opérationnelle	183
F.	Politique de sécurité et de défense commune	187
1.	D'avantage de capacités	187
1.1.	Capacités	187
1.2.	Enseignements tirés et formation.....	194
1.3.	Concepts pour les activités PSDC.....	197
2.	D'avantage d'efficacité.....	198
2.1.	Partenariats.....	198
2.2.	Formation et équipement	200
3.	D'avantage de cohérence.....	202
3.1.	Approche globale	202
3.2.	Liens entre les aspects intérieurs et extérieurs.....	203
3.3.	Synergies civilo-militaires	204

PARTIE II: PERSPECTIVES POUR 2014.....	205
1. Voisinage	205
2. Europe et Asie centrale	210
3. Afrique	213
4. Amériques	216
5. Asie-Pacifique	217
6. Sécurité internationale.....	220
7. Questions mondiales	223
ANNEXES	226
Annexe I: Aperçu des actes juridiques PESC concernant les mesures restrictives en 2013	226
Annexe II: Appearances of the High Representative/Vice-President before the European Parliament in 2013	232
Annexe III: Appearances of Senior EEAS Representatives before the European Parliament in 2013	233
Annexe IV: Budget PESC 2013.....	241
Annexe V: Déclarations	244

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2013

INTRODUCTION

2013 a été une année importante du point de vue de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sous la conduite de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission (HR/VP), Catherine Ashton, a joué un rôle important dans deux réussites diplomatiques historiques: l'accord entre Belgrade et Pristina et un accord avec l'Iran concernant un plan d'action commun sur son programme nucléaire.

Qu'il s'agisse de la transition difficile dans le monde arabe, du conflit dans la région africaine du Sahel ou de catastrophes naturelles, l'année a été marquée par de nombreux dossiers urgents. L'UE a utilisé les différents instruments à sa disposition, relevant ou non de la PESC, afin de remédier aux crises de manière globale et d'atténuer leur incidence sur les pays concernés et sur l'Europe.

Afin de rendre compte de cette approche globale, le présent rapport évoque, le cas échéant, les instruments et politiques ne relevant pas de la PESC, tels que la coopération au développement, le commerce et l'aide humanitaire.

L'UE a fait reposer son action diplomatique sur des missions nouvelles et existantes menées sur le terrain au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et sur une aide au développement destinée aux populations dans le besoin. Nous avons également collaboré étroitement avec nos partenaires internationaux, régionaux et locaux.

Tout au long de l'année, l'UE s'est efforcée d'étendre son action à la planète tout entière en soutenant la paix, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. Que cela soit en apportant notre aide aux voisins immédiats de l'Europe en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en contribuant à stabiliser la Corne de l'Afrique ou en soutenant la transition démocratique au Myanmar/en Birmanie, nous avons joué un rôle positif et constructif à l'échelle internationale. En Syrie, nous avons été le principal donateur et nous sommes efforcés de soutenir l'action de médiation des Nations unies. Dans le monde entier, que cela soit en Jordanie, au Kenya ou au Pakistan, l'UE a envoyé des observateurs électoraux pour promouvoir le développement de la démocratie. Plus largement, pour parvenir à faire face efficacement aux menaces et aux défis, nous avons intensifié autant que possible la coopération avec nos partenaires régionaux et stratégiques.

La contribution apportée par l'UE à la paix et à la sécurité dans le monde est manifeste dans un certain nombre de domaines. Premièrement, nous sommes directement associés aux négociations de paix internationales menées au nom de la communauté internationale - et, dans bien des cas, nous en assurons même la direction -, par exemple entre Belgrade et Pristina et dans le cadre des pourparlers nucléaires avec l'Iran. Deuxièmement, nous pouvons mobiliser toute une série d'instruments - tels que la diplomatie, les missions civiles et militaires, des outils économiques - pour répondre à d'importants problèmes de politique étrangère, en recourant à ce que nous appelons "l'approche globale". L'UE dispose des instruments, et en quantité suffisante, pour que son action ait un impact crédible, comme en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Troisièmement, dans le cas de problèmes régionaux pour lesquels seule une action collective peut produire des résultats, qu'il s'agisse du changement climatique ou de l'aide en cas de catastrophe naturelle, nous travaillons en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, et nous leur fournissons une aide matérielle.

Par ailleurs, malgré les difficultés économiques que l'Europe a connues, l'UE n'a pas cédé à la tentation du repli sur soi. Bien au contraire, la HR, la Commission, les vingt-huit États membres et le Parlement européen ont œuvré ensemble pour que l'UE reste visible, crédible et utile dans le monde de turbulences qui est le nôtre. Deux nouvelles missions PSDC ont été lancées en 2013: la mission de formation de l'UE au Mali, pour former les forces armées maliennes, et la mission de l'UE d'assistance aux frontières en Libye, pour donner au gouvernement libyen les moyens de gérer ses frontières terrestres, aériennes et maritimes.

Les changements dans notre environnement stratégique et les sollicitations de plus en plus grandes nous ont incités à accélérer le développement de la politique de sécurité et de défense commune. Le Conseil européen de décembre 2013 a indiqué que la défense est une question importante et, dans ses conclusions, il a cité plusieurs chantiers pour progresser dans ce domaine, qui vont de l'industrie de la défense aux projets de développement des capacités et aux modalités de financement de la gestion des crises.

L'examen dont a fait l'objet le SEAE, présenté en juillet 2013, a montré qu'il était devenu un service de politique étrangère moderne et opérationnel, disposant des instruments nécessaires pour défendre les intérêts et les valeurs de l'UE. Cet examen a cependant aussi permis de relever un certain nombre de sujets sur lesquels il faut encore travailler afin que le HR/VP et le SEAE gagnent à l'avenir en efficacité.

1. Exemples

Ci-après sont présentés quelques exemples d'actions entreprises récemment par l'UE qui illustrent notre bilan pour 2013:

Dialogue entre Belgrade et Pristina

Les progrès remarquables accomplis dans le dialogue entre Belgrade et Pristina ont constitué le temps fort de l'année pour la région. La HR/VP a organisé 23 réunions à Bruxelles entre la Serbie et le Kosovo*, qui ont conduit à la conclusion d'un accord historique entre les deux parties en avril 2013. Les deux parties ont travaillé intensivement dans les mois qui ont suivi pour mettre en œuvre tous les éléments de l'accord intervenu en avril ainsi que l'ensemble des accords conclus antérieurement. Reconnaissant les progrès accomplis, les dirigeants de l'UE ont décidé, en juin, d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Serbie et ont fixé, en décembre, la date du lancement officiel de ces négociations. À la suite de l'adoption d'un mandat de négociation par le Conseil, en juin, la Commission a entamé en octobre des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Cette avancée historique témoigne de l'engagement de l'UE en faveur de la paix et de la réconciliation dans les Balkans occidentaux. Elle témoigne également du fait que l'idée d'avoir des liens plus étroits avec l'UE exerce toujours un pouvoir d'attraction.

Iran

Une des préoccupations les plus urgentes de la communauté internationale en 2013 a encore été de régler le dossier nucléaire iranien. Le 24 novembre 2013, un accord intérimaire historique a été dégagé entre l'Iran et la communauté internationale, appelé "plan d'action conjoint". Comme convenu dans ce plan, sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies et au nom du groupe E3+3, la HR/VP a continué à diriger les négociations en vue de trouver une issue diplomatique durable et globale au dossier nucléaire iranien.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le plan d'action conjoint prévoit notamment la mise en œuvre, par les deux parties, d'une série de mesures volontaires visant à répondre aux préoccupations les plus pressantes de la communauté internationale concernant les activités nucléaires de l'Iran. Il accorde aussi à l'Iran un allègement limité des sanctions dont il fait l'objet (y compris la suspension de certaines mesures restrictives de l'UE). L'UE a jugé encourageantes certaines mesures prises par l'Iran pour améliorer ses relations avec ses voisins de la région et la communauté internationale. Néanmoins, le rôle que l'Iran continue de jouer en Syrie et la situation des droits de l'homme dans le pays restent des sources de préoccupation.

Voisinage européen

L'UE a continué de soutenir la transition vers la démocratie dans son **voisinage méridional**, malgré la grande instabilité politique et les difficultés économiques avec lesquelles ces pays étaient aux prises en 2013. L'UE est demeurée attachée à l'objectif global qui est de soutenir la transition et le développement par différents moyens, y compris en apportant une assistance financière accrue, en proposant de renforcer les partenariats pour la mobilité et en lançant des négociations relatives à des accords de libre-échange approfondi et complet pour accroître l'accès au marché. La HR/VP, le Commissaire Füle et le Représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, Bernardino León, ont collaboré avec toutes les parties pour surmonter les divergences politiques.

Les événements tragiques qui ont eu lieu en Méditerranée ont une nouvelle fois mis en lumière à quel point l'immigration clandestine est source de drames humains. La task force pour la Méditerranée a joué un rôle important à cet égard. Tous ces problèmes ne peuvent être appréhendés que de manière globale, par l'adoption de mesures à court terme et à long terme, tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers.

En Égypte, l'UE a été le seul acteur international avec lequel toutes les parties se sont entretenues, comme en témoignent les nombreuses visites que la HR/VP y a effectuées. Des experts de l'UE ont observé le référendum constitutionnel tenu en novembre. En Tunisie, l'UE s'est employée à faire sortir le pays de ses impasses politiques et elle a conclu un partenariat pour la mobilité avec le gouvernement. Dans toute la région, l'UE s'est appuyée sur les bases jetées par les groupes de travail créés en 2012 et a fait en sorte que tous les acteurs concernés (parlementaires, parties prenantes internationales, régionales, privées et publiques) continuent à apporter leur soutien à la transition démocratique.

L'ampleur des souffrances humaines et les implications régionales et internationales de la guerre en Syrie ont été une source de préoccupation essentielle pour l'UE en 2013. En juin 2013, la HR/VP et le Commissaire Füle ont présenté une série de propositions pour que l'UE agisse davantage dans le cadre de cette crise, en mobilisant des moyens supplémentaires à hauteur de 400 millions d'euros. Nous avons étroitement collaboré avec les Nations unies et avec le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, afin de soutenir son action. L'UE a été le premier pourvoyeur d'aide humanitaire et d'aide au développement, y compris pour les réfugiés, et a soutenu l'action des organisations humanitaires internationales. L'UE a également élaboré des plans pour la reconstruction et la réhabilitation de la Syrie dans la perspective d'une solution politique. Dans ce contexte, la Commission a continué à réunir et à renforcer le noyau dur du groupe des donateurs internationaux afin de coordonner la réponse à la crise syrienne. À la suite de l'attaque chimique du mois d'août, l'UE a soutenu les efforts diplomatiques déployés par la Russie et les États-Unis pour aboutir à un accord sur la destruction des armes chimiques. En janvier 2014, la HR/VP a assisté à la conférence de paix sur la Syrie ("Genève II") qui a fait suite à la résolution du Conseil de sécurité. L'UE a également apporté un soutien financier et logistique aux Nations unies et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de la mise en œuvre de l'accord sur l'élimination des armes chimiques.

En 2013, l'UE a continué de déployer le **partenariat oriental**. Au cours du sommet de Vilnius, les 28 et 29 novembre, l'UE a paraphé des accords d'association, comprenant notamment la mise en place de zones de libre-échange complet et approfondi, avec la Géorgie et la République de Moldavie. Elle a également signé un accord visant à faciliter la délivrance de visas avec l'Azerbaïdjan, un accord-cadre pour la participation à des missions PSDC avec la Géorgie et elle a paraphé un accord sur la création d'un espace aérien commun avec l'Ukraine. La décision du président ukrainien de ne pas signer l'accord d'association au dernier moment a dominé le sommet de Vilnius et suscité des turbulences dans le pays au cours des semaines et des mois qui ont suivi.

Lors du sommet de Vilnius, les dirigeants ont exprimé l'intention d'approfondir l'association politique, d'accroître la convergence au niveau politique et en matière de sécurité et de rendre plus efficace la coopération dans le domaine de la politique étrangère. Ils ont également demandé que l'on renforce encore le dialogue sur la sécurité mené au niveau multilatéral et bilatéral et la coopération pratique en matière de PSDC entre l'UE et des pays partenaires intéressés, y compris le panel sur la PSDC nouvellement créé, dans le cadre de la plateforme consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité. L'UE est restée déterminée à progresser en ce qui concerne le règlement des conflits prolongés dans la région (discussions à 5+2 sur la Transnistrie, processus de Genève), et la première réunion selon le schéma 5+2 a eu lieu à Bruxelles en octobre.

Processus de paix au Proche-Orient

L'Union européenne a continué d'accorder une place prioritaire au processus de paix au Proche-Orient (PPPO) tout au long de l'année 2013, dans le cadre de l'action qu'elle mène dans une région confrontée à des tensions politiques incessantes et à une sécurité fragile en raison, essentiellement, de l'évolution de la situation en Syrie, en Égypte et en Iran. Les efforts déployés par les États-Unis, qui ont conduit à la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens à la fin du mois de juillet, ont été encouragés par l'UE et renforcés par des activités diplomatiques concertées, notamment au sein du Quatuor et en coopération avec la Ligue arabe et d'autres partenaires internationaux de premier plan. La HR/VP a personnellement entretenu des contacts permanents avec les parties et l'ensemble des principaux acteurs. En avril, au Conseil de sécurité, l'UE a apporté son soutien à l'initiative concernant le PPPO conduite par les États-Unis. En juillet, le Conseil s'est félicité de la reprise des pourparlers de paix, saluant l'investissement personnel du premier ministre Benjamin Netanyahu et du président Mahmoud Abbas. En marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, l'UE a joué un rôle essentiel pour faire adopter par le Quatuor une déclaration dans laquelle celui-ci réaffirme son soutien aux parties et à leur volonté commune de parvenir à un accord sur le statut permanent dans un délai de neuf mois. En décembre, le Conseil a présenté aux deux parties une offre consistant en un ensemble sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité en cas d'accord sur le statut définitif.

Approche globale: Somalie, Mali et golfe de Guinée

L'action de l'UE en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique en général illustre bien la manière dont elle aborde de différents aspects d'une crise internationale par son approche globale. La Somalie avait connu plusieurs décennies de crise. La piraterie menaçait les routes maritimes internationales ainsi que les navires du Programme alimentaire mondial. Au cours des trois dernières années, le recours combiné à l'action diplomatique, à l'aide au développement et à des missions maritimes et de formation militaire a permis de réduire les actes de piraterie de plus de 95 %. Les milices ont été repoussées et le gouvernement somalien a pu s'affirmer. L'UE a joué un rôle de premier plan pour soutenir l'élaboration d'un pacte avec la Somalie pour la période 2014-2016 pour aider à l'instauration de la paix et au renforcement des institutions publiques somaliennes. En septembre, l'UE et la Somalie ont organisé conjointement une conférence de haut niveau au cours de laquelle la communauté internationale a approuvé le pacte avec la Somalie et s'est engagée à y consacrer 1,8 milliard d'euros.

La réaction de l'UE à la crise au Mali constitue un autre exemple de l'approche globale de l'UE. Un soutien politique en faveur d'un gouvernement intérimaire, associé à des élections observées par l'UE, a permis le rétablissement de la constitution, de la paix et de l'ordre. Afin d'améliorer la sécurité, l'UE a soutenu les pays africains qui apportent une contribution à la mission de soutien au Mali sous conduite africaine. Elle a également mis sur pied une mission de formation pour aider l'armée malienne à se restructurer et à renforcer sa capacité à défendre la population contre les menaces. L'UE s'est engagée à verser 1,28 milliard d'euros à l'appui de cette initiative.

Pour témoigner du succès de l'approche globale, la HR et la Commission ont adopté une communication conjointe en décembre 2013 afin de prendre en considération tous les enseignements tirés et d'intégrer l'approche globale dans l'approche de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs. L'élaboration de la stratégie de l'UE pour le golfe de Guinée a constitué un exemple important d'application de la méthode de l'approche globale, tant au niveau de la définition de son contenu qu'à celui de son processus de négociation.

Myanmar/Birmanie

2013 a été une année déterminante pour les relations entre l'UE et le Myanmar/la Birmanie, qui ont radicalement changé au cours de l'année 2013 et montré comment nous pouvons soutenir un pays en transition démocratique. L'UE a appuyé et encouragé les réformes entreprises par le président U Thein Sein pour ouvrir le pays et, eu égard au nouveau climat, a levé presque toutes les mesures restrictives précédemment imposées. L'UE a rétabli l'accès du Myanmar/de la Birmanie au système de préférences généralisées (SPG). L'UE a adopté un cadre global pour sa politique et son soutien au Myanmar/à la Birmanie, qui recense les objectifs et les priorités de l'UE jusqu'en 2015.

L'initiative porte avant tout sur la paix, la démocratie, le développement et le commerce et la place du Myanmar/de la Birmanie au sein de la communauté internationale. Le président U Thein Sein s'est rendu à Bruxelles en mars afin de s'entretenir avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et celui de la Commission, José Manuel Barroso; en octobre, la lauréate du prix Nobel Aung San Suu Kyi s'est rendue au Parlement européen pour recevoir le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit qui lui avait été décerné en 1990 et a rencontré les ministres des affaires étrangères de l'UE et les présidents du Conseil européen et de la Commission. En novembre, la HR/VP a animé une task force UE-Myanmar, qui a rassemblé des Commissaires européens, de hauts dirigeants du Myanmar, des parlementaires, des personnalités politiques, des fonctionnaires chargés des questions de développement, ainsi que des représentants des milieux d'affaires et de la société civile. L'UE a considérablement augmenté son aide au développement destinée au Myanmar/à la Birmanie, qui a atteint 75 millions d'euros en 2013, tout en poursuivant son programme d'assistance humanitaire.

2. Problématiques de portée mondiale

Il s'agit là d'exemples concrets de ce qu'ont apporté la HR/VP et le SEAE à l'action des vingt-huit États membres et de la Commission. Le présent rapport montre cependant que l'UE a aussi réalisé des progrès en 2013 sur beaucoup d'autres problématiques de portée mondiale.

Droits de l'homme

La promotion des droits de l'homme est le fil conducteur de l'essentiel de la politique étrangère et de l'action extérieure de l'UE. 2013 a été la première année complète de mise en œuvre du nouveau cadre stratégique et du nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme. Le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a mis l'accent sur une coopération accrue sur les droits de l'homme avec les partenaires stratégiques de l'UE et sur les problèmes auxquels les pays en transition sont confrontés dans le domaine des droits de l'homme. Cette année a également été marquée par des mesures visant à promouvoir les droits civils et politiques, le Conseil ayant adopté des lignes directrices relatives aux droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, ainsi que des orientations concernant la liberté de religion ou de conviction. Tout au long de l'année, l'UE a continué de jouer, à l'échelle internationale, son rôle de défenseur de l'abolition de la peine de mort et de la lutte contre la torture et la traite des êtres humains.

Société civile

Le soutien aux organisations de la société civile occupe une place fondamentale dans le cadre de l'action que l'UE mène dans le monde. Il s'agit d'une reconnaissance du rôle que la société civile a joué dans les transformations que connaît le monde arabe, dans la transition difficile au Myanmar/en Birmanie après des décennies de régime autoritaire, dans la région des Grands Lacs africains et dans le cadre de la promotion des droits de l'homme à l'échelle mondiale. La société civile a continué d'être le principal bénéficiaire des financements provenant de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Eau, changement climatique et énergie

L'an dernier, l'UE a porté une attention toute particulière aux défis planétaires que sont par exemple le changement climatique, la rareté de la ressource en eau et la sécurité énergétique. En juin, le Conseil a adopté des conclusions sur la diplomatie en matière de climat. Un mois plus tard, nous avons adopté les toutes premières conclusions sur la diplomatie de l'UE dans le domaine de l'eau, dans lesquelles nous avons constaté l'existence d'un risque accru de tensions et de conflits liés à l'accès à l'eau, qui pourraient avoir des répercussions sur les intérêts européens, ainsi que sur la paix et la sécurité au niveau international. En ce qui concerne la sécurité énergétique, le SEAE et les services de la Commission ont collaboré étroitement avec les États membres afin de renforcer le recours aux instruments de politique étrangère pour tenir compte de l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité énergétique en vue de renforcer la coopération sur les défis qui se posent en termes de sécurité énergétique.

Le programme de développement pour l'après-2015

L'UE participe également aux travaux d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 qui fera suite aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En septembre 2013, l'Assemblée générale des NU a fixé une feuille de route spéciale pour ces nouveaux objectifs. L'UE a réaffirmé son engagement en faveur du développement durable avec la publication d'une communication de la Commission et l'adoption de conclusions du Conseil sur le cadre pour l'après-2015¹. Il ressort de ces deux documents que l'éradication de la pauvreté et le développement durable sont liés et se renforcent mutuellement et que les priorités de l'UE dans ce domaine sont le développement humain de base, la gestion des ressources naturelles, les droits de l'homme, l'égalité, la justice, la paix et la sécurité et l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, en décembre, les États membres de l'UE et le Conseil ont adopté des conclusions intitulées "Financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable au-delà de 2015"².

¹ Voir Commission européenne, communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable, COM(2013) 92 final, 27.2.2013.

² Voir conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable au-delà de 2015, doc. 17553/13, 12.12.2013.

3. Partenaires stratégiques

Pour défendre ses intérêts et faire progresser ses valeurs dans le monde, l'UE a continué en 2013 d'approfondir ses relations avec ses partenaires stratégiques. Dans le courant de l'année, l'UE a tenu des sommets fructueux avec la Chine, le Japon, la Corée du Sud et le Brésil. L'année 2013 a aussi été marquée par la célébration de cinquante années de coopération entre l'UE et la République de Corée. En se rendant en Chine en avril 2013, la HR/VP a été un des premiers dirigeants étrangers à rencontrer la nouvelle équipe dirigeante chinoise. Un nouvel agenda UE-Chine 2020 a aussi été arrêté, qui met l'accent sur l'investissement, l'innovation, la lutte contre le changement climatique et les contacts entre les populations. Nos relations avec les États-Unis sont depuis longtemps une pierre angulaire de notre action internationale. En 2013, notre coopération a été particulièrement active dans le cadre des pourparlers sur le dossier nucléaire iranien et du processus de paix au Proche-Orient. Nos relations ont continué à s'approfondir avec le lancement des négociations en vue du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Nos relations avec la Russie ont également continué à être une priorité, notamment en raison des défis dans notre voisinage commun. Des négociations ont été lancées en avril avec le Japon en vue de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique et d'un accord de libre-échange et, en octobre 2013, la HR/VP s'est rendue au Japon et a redynamisé la coopération UE-Japon sur les questions de sécurité.

L'année 2013 a vu un approfondissement des liens politiques et en matière de paix et de sécurité entre l'UE et l'Afrique, non seulement dans le cadre de la préparation du 4^e sommet UE-Afrique, mais aussi en ce qui concerne le travail accompli sur la paix et la sécurité en Afrique, le renforcement de la coopération et des résultats obtenus dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, la coopération conjointe sur les problématiques de portée mondiale.

4. Nations unies et organisations régionales

L'UE cherche à résoudre les défis majeurs qui se posent en matière de paix et de sécurité à l'échelle internationale grâce à un multilatéralisme efficace, centré sur les Nations unies. La coopération de longue date et privilégiée entre l'UE et les NU couvre de nombreux domaines et est particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de gérer des crises. Tout au long de l'année, l'UE a mis l'accent sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales, le développement durable et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Le soutien de l'UE aux Nations unies et la coopération renforcée entre elles a pris de nombreuses formes. L'UE a pleinement participé à la 68^e session de l'Assemblée générale des NU en septembre, ainsi qu'à leurs commissions et groupes de travail principaux. Elle a aussi développé la coopération pratique avec les NU dans le cadre de la gestion militaire et civile des crises, notamment en Somalie, au Mali, en République démocratique du Congo, en Libye ou au Kosovo. Au Mali, par exemple, l'UE a commencé à fournir une imagerie satellitaire à la mission des Nations unies. En Libye, l'UE et les Nations unies ont étroitement collaboré à la mise en place dans le pays d'une mission d'assistance de l'UE aux frontières.

L'Europe peut être d'autant plus efficace qu'elle n'agit pas seule, et c'est pourquoi 2013 a été marquée par une coopération accrue avec les organisations régionales, qu'il s'agisse de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Union africaine, de l'ASEAN ou de l'Organisation des États américains.

5. Défis pour l'avenir

Des défis considérables attendent la politique étrangère et de sécurité de l'Europe. Néanmoins, les avancées concrètes enregistrées en 2013 nous permettent à tous d'avoir confiance dans la capacité de l'UE à relever les défis mondiaux et à promouvoir la paix, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme dans le monde entier.

A. TOUR D'HORIZON DES ACTIVITES PAR REGION

1. Voisinage méridional, processus de paix au Proche-Orient et Péninsule arabique

1.1. Afrique du Nord

1.1.1. Algérie

Après avoir été longtemps absent du pouvoir et de son pays, le président Abdelaziz Bouteflika a entrepris, le 11 septembre, un vaste remaniement ministériel, qui a conduit au renouvellement de la moitié des membres du gouvernement, y compris aux postes clés de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères. Le débat politique a été dominé par l'élection présidentielle à venir, qui aura lieu en avril 2014, tandis que les réformes constitutionnelles et politiques devaient encore être parachevées.

Le dialogue politique de haut niveau entre l'UE et l'Algérie s'est intensifié, en particulier au regard des problèmes de sécurité dans la région du Sahara/Sahel. Dans le cadre de l'accord d'association UE-Algérie, plusieurs réunions des sous-comités ont eu lieu en 2013. Des négociations en vue d'un plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage ont débuté au cours du deuxième semestre de 2013. Le président Barroso s'est rendu en Algérie (du 7 au 9 juillet 2013), où il a signé un mémorandum d'entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie. Le Représentant spécial de l'UE pour le Sahel, Michel Dominique Reveyard-de Menthon, et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, se sont eux aussi rendus en Algérie (du 23 au 25 juin 2013), ce qui témoigne de l'intérêt que revêt pour les deux parties un renforcement du dialogue et de la coopération sur les questions régionales et de sécurité. La visite d'une délégation du Parlement européen (du 28 au 31 octobre 2013) a été l'occasion d'insister sur le fait que des réformes économiques et politiques s'imposent et que l'Algérie doit s'investir davantage en faveur de la coopération régionale et de l'intégration au Maghreb.

1.1.2. Maroc

Après le retrait du parti de l'Istiqlal du gouvernement, remplacé par le parti du Rassemblement national des indépendants (RNI) dirigé par l'actuel ministre des affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, le gouvernement a été remanié le 10 octobre 2013. Comme en 2012, la mise en œuvre effective de la Constitution adoptée en 2011 a également peu progressé en 2013. En 2013, les relations bilatérales entre l'UE et le Maroc ont connu une évolution globalement positive: les négociations en vue de la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet ont débuté en avril 2013, la déclaration politique établissant un partenariat pour la mobilité a été signée le 7 juin 2013, un nouveau protocole dans le secteur de la pêche, signé le 18 novembre 2013, a été approuvé par le Parlement européen en décembre et le nouveau plan d'action UE-Maroc pour la période 2013-2017 a été approuvé par le Conseil d'association le 16 décembre 2013. Le Maroc est le premier pays du Sud de la Méditerranée à signer un partenariat pour la mobilité avec l'UE et à engager des négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange approfondi et complet. La commission parlementaire mixte UE-Maroc a intensifié ses échanges et a tenu une réunion en septembre 2013. Le président Barroso s'est rendu au Maroc en mars, accompagné par Cecilia Malmström, membre de la Commission.

En ce qui concerne le Sahara occidental, comme les années précédentes, l'UE a déclaré qu'elle soutenait les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies et son envoyé personnel, Christopher Ross, pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable. L'UE a par ailleurs évoqué la question des droits de l'homme au Sahara occidental³.

Le Maroc a été membre non permanent du Conseil de sécurité jusqu'au 31 décembre 2013 et a été élu au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Il a organisé une conférence régionale sur la sécurité des frontières le 14 novembre 2013, à laquelle l'UE a participé.

³ Le 22 octobre 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme dans la région du Sahel (P7_TA(2013)0431).

1.1.3. Tunisie

2013 a été une année difficile pour la transition en Tunisie. Elle a été marquée par l'instabilité politique, les faibles performances de l'économie et des difficultés socioéconomiques croissantes. Les tensions ont atteint leur paroxysme avec l'assassinat, le 6 février 2013, de Chokri Belaïd, figure de l'opposition de gauche, qui a été suivi par la démission du Premier ministre Hamadi Jebali et de son gouvernement. Le 22 février, Ali Larayedh (ancien ministre de l'intérieur) a été nommé au poste de Premier ministre. Bien que son gouvernement ait été composé de membres des mêmes partis de la troïka, plusieurs portefeuilles clés ont été confiés à des personnalités indépendantes, dont le ministère de l'intérieur.

Après l'assassinat du député de l'opposition de gauche, Mohamed Brahmi, le 25 juillet 2013, des manifestations publiques de grande ampleur ont eu lieu contre le gouvernement, et le président de l'Assemblée nationale constituante a décidé de suspendre temporairement les travaux de l'Assemblée. Cela a encore ralenti le processus politique, accentuant les clivages politiques entre courants laïques et islamistes (également à la suite des événements qu'a connus l'Égypte au cours de l'été), alors même que différentes régions de la Tunisie étaient touchées par plusieurs incidents de sécurité inquiétants, suivis par deux tentatives d'attentats commises le 30 octobre 2013.

La HR/VP, le Commissaire Füle et le Représentant spécial de l'UE Bernardino León ont soutenu et encouragé le processus interne de dialogue démocratique à Tunis au travers de visites fréquentes et de rencontres avec différents responsables politiques. Au cours de l'année, le pays a pu sortir pacifiquement de l'impasse politique et parvenir à une issue positive. Un dialogue national a été lancé le 26 octobre 2013 à l'initiative d'un "quartet" composé de l'UGTT (principal syndicat), de l'UTICA (représentant le patronat), de l'Ordre national des avocats et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme afin de trouver un compromis sur les différents enjeux (un nouveau gouvernement, la finalisation de la constitution, un cadre électoral).

La plupart des partis, y compris le principal parti au pouvoir (Ennahda), ont souscrit à une feuille de route qui a conduit à la désignation, le 15 décembre 2013, d'un nouveau Premier ministre, Mehdi Jomaa (ancien ministre de l'industrie), qui a été chargé de former un nouveau gouvernement de technocrates. Un accord politique a également été trouvé pour lancer concrètement les travaux visant à l'adoption de la nouvelle Constitution par l'Assemblée nationale constituante⁴.

Malgré les incertitudes politiques, les relations entre l'UE et la Tunisie ont continué de progresser. En ce qui concerne la politique européenne de voisinage révisée, l'accord politique intervenu à la fin de 2012 sur le plan d'action (créant un partenariat UE-Tunisie privilégié) a été suivi de discussions portant sur le tableau des actions prioritaires annexé au plan⁵. Le 14 novembre 2013, un accord a été trouvé sur le texte d'une déclaration politique conjointe, qui a lancé le deuxième partenariat pour la mobilité conclu dans la région. Le texte a déjà été adopté par l'UE et sa signature définitive devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2014.

Plusieurs missions d'experts de l'UE ("évaluation par des pairs") ont été menées en Tunisie en 2013 dans le secteur de la sécurité et, en particulier, dans le domaine de la gestion et du contrôle des frontières. Les recommandations contenues dans les rapports pourraient servir de base à une coopération plus structurée et globale entre l'UE, les États membres et la Tunisie concernant la réforme du secteur de la sécurité, une fois que les autorités tunisiennes les auront acceptées.

La décision PESC imposant des mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables du détournement de fonds publics et des personnes ou entités qui leur sont associées a été prorogée à la fin de 2013.

⁴ Le 3 janvier 2014, l'Assemblée a commencé à voter la loi fondamentale article par article. Le 9 janvier 2014, le gouvernement Larayedh a démissionné et, le 10 janvier 2014, Mehdi Jomaa a été officiellement chargé de former un gouvernement.

⁵ Ce plan d'action contient des engagements communs ambitieux dans les domaines de la gouvernance, de l'État de droit, des droits de l'homme, du commerce (y compris la zone de libre-échange approfondi et complet), des transports ("ciel ouvert"), de l'énergie et des questions relatives aux migrations (dans la perspective d'un partenariat pour la mobilité). De nouvelles discussions ont eu lieu en janvier 2014, à Tunis, en vue de finaliser le tableau pour pouvoir rapidement adopter l'ensemble du plan d'action.

1.1.4. Libye

2013 a été une année difficile pour le processus de transition démocratique en Libye. Le paysage politique a été dominé par le processus constitutionnel, la loi d'isolement politique et la détérioration des conditions de sécurité dans le pays.

L'absence de règlement politique a retardé le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution, a empêché d'entamer un véritable processus de désarmement et de réintégration et s'est traduite par une augmentation de la criminalité et des luttes entre factions au niveau régional. Le blocage par des milices et des groupes minoritaires des exportations de pétrole illustre l'incapacité des autorités centrales à exercer un contrôle efficace sur le pays.

Après le déploiement d'une mission d'information en novembre 2012 et d'une mission d'évaluation technique en mars 2013, la personne proposée pour diriger la mission d'assistance de l'UE pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) et son équipe de base ont été déployées en Libye en avril, dans le cadre des mesures préparatoires. À la suite de l'adoption de la décision du Conseil du 22 mai 2013 portant création de l'EUBAM Libya, d'autres experts ont été progressivement déployés. L'EUBAM Libya a réussi à établir de bonnes relations avec les autorités libyennes et a commencé à dispenser des formations et des conseils. À la fin de 2013, 45 membres du personnel de l'UE étaient déployés et leur nombre devait encore augmenter au début de 2014.

La fragilité de l'environnement politique et de sécurité a compliqué le travail de la mission; à titre d'exemple, celle-ci a pu effectuer moins de déplacements que prévu dans le pays. Un défi important s'est posé au niveau stratégique, la capacité d'absorption des autorités libyennes se révélant très limitée. Néanmoins, le travail d'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des frontières en Libye a débuté. En dépit des assurances données à plusieurs reprises au niveau politique, le processus visant à parvenir à un accord sur le statut de la mission n'était pas encore achevé à la fin de 2013.

L'aide apportée par l'UE au processus de transition par l'entremise d'une assistance financière s'élève maintenant à 130 millions d'euros, avec pour priorités la sécurité, le redressement économique, la santé, l'administration publique, les migrations, la société civile et la protection des groupes vulnérables.

5 millions d'euros provenant du budget de la PESC ont été affectés à la lutte contre la prolifération des armes. Dans le cadre de l'instrument de stabilité, un soutien a été apporté au renforcement des capacités pour la réaction aux crises, aux enquêtes pénales, aux activités d'élimination des munitions non explosées et à la protection des groupes vulnérables. Toujours dans le cadre de l'instrument de stabilité, l'UE a contribué à un certain nombre d'initiatives de médiation couronnées de succès et a amélioré le dialogue entre les parties en conflit.

À différentes reprises tout au long de l'année, l'UE a fait part de ses vives préoccupations concernant la détérioration des conditions de sécurité. Dans les conclusions qu'il a adoptées en novembre 2013, le Conseil s'est dit préoccupé par la nette détérioration de la situation sur le plan politique et sur celui de la sécurité, a condamné le recours à la violence, a insisté sur l'importance d'organiser un processus électoral crédible et ouvert à tous et a rappelé la volonté de l'UE de soutenir le processus de transition démocratique en Libye.

À la suite des tragédies qui se sont déroulées en Méditerranée, l'UE a souligné que, pour faire face à la migration illégale, il fallait adopter une approche d'ensemble, dans laquelle la Libye jouerait un rôle important.

L'UE étant désireuse d'établir des relations à long terme et mutuellement bénéfiques, de premières mesures ont été prises qui devraient permettre de relancer le processus de négociations en vue de la conclusion d'un accord-cadre entre l'UE et la Libye.

1.2. Proche-Orient

1.2.1. Égypte

2013 a été une année très difficile pour l'Égypte. Le premier semestre a été assombri par le climat négatif induit par la précipitation du processus constitutionnel et par les conditions dans lesquelles une nouvelle constitution a été adoptée à la fin de 2012. Le processus a été controversé et vivement critiqué par l'opposition, et le gouvernement du président Mohamed Morsi ne s'est guère efforcé de parvenir à une réconciliation politique ni de mener un processus politique véritablement ouvert à toutes les parties. Cela a conduit à une crise politique qui a profondément divisé le pays, culminant fin juin avec, dans tout le pays, des manifestations de très grande ampleur contre le gouvernement. À la suite d'un ultimatum lancé par les forces armées, le président Morsi a été destitué le 3 juillet 2013 et assigné à résidence. Le juge Adli Mansour, président de la Cour constitutionnelle, a été désigné président par intérim et a nommé un gouvernement intérimaire dirigé par le Premier ministre Hazem El-Beblawi et essentiellement composé de technocrates. Les nouvelles autorités ont adopté une feuille de route politique prévoyant une révision de la constitution, puis des élections législatives et un scrutin présidentiel d'ici la mi-2014 afin de mener à bien le processus.

L'UE a été invitée par le gouvernement intérimaire le 4 novembre à observer le référendum constitutionnel et elle a envoyé une équipe d'experts électoraux de haut niveau lors du scrutin du 25 décembre 2013⁶.

⁶ Le référendum, qui a eu lieu les 14 et 15 janvier 2014, s'est traduit par une approbation massive du projet de constitution. Toutefois, le taux de participation a été relativement faible et la campagne électorale a laissé peu de place à l'opposition, ce qui a suscité de sérieux doutes quant à la régularité du processus et de son résultat.

Le dialogue formel au titre de la politique européenne de voisinage, qui avait été suspendu depuis janvier 2011, a repris à la faveur d'une réunion du Comité d'association en février 2013, à la suite de l'engagement pris au sein de la task force UE-Égypte en novembre 2012. L'Égypte s'est engagée à mener des entretiens exploratoires en vue d'entamer des négociations sur un nouveau plan d'action. Il a également été convenu de commencer à préparer plusieurs réunions des sous-comités. Ces deux initiatives ont dû être reportées en raison des événements qui ont conduit à la destitution du président Morsi le 3 juillet 2013.

Durant toute l'année, l'UE est restée extrêmement active, s'entretenant avec toutes les parties pour sortir de l'impasse et rechercher une solution satisfaisante pour tous⁷. La HR/VP s'est rendue à plusieurs reprises en Égypte. Elle a été la seule dirigeante non égyptienne à rencontrer M. Morsi en prison. Le Représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, Bernardino León, et le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, ont également effectué plusieurs missions en Égypte. Lors d'une session extraordinaire tenue le 21 août 2013, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il a fermement condamné la violence et les actes de terrorisme et demandé de mettre fin à l'état d'urgence, de libérer les prisonniers politiques, de rétablir le processus démocratique et de veiller au respect des droits de l'homme. Le Conseil est convenu de réexaminer la question de l'aide de l'UE au pays, soulignant que l'aide à la population égyptienne (soutien socioéconomique) et à la société civile se poursuivra. Les États membres ont également décidé de suspendre les licences d'exportation des équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne, de réévaluer les licences d'exportation d'armements et de réexaminer l'assistance qu'ils apportent dans le domaine de la sécurité.

En mars 2013, l'UE a prorogé d'un an la décision initiale qu'elle avait prise en mars 2011 d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de dix-neuf personnes étroitement associées au régime de l'ancien président Moubarak.

⁷ Le Parlement européen a accordé une attention prioritaire à l'Égypte en 2013. La HR/VP Ashton s'est exprimée en plénière, les 13 mars et 11 septembre 2013, sur la situation en Égypte. Un échange de vues a eu lieu le 3 juillet 2013, tandis qu'un débat sur la situation des droits de l'homme en Égypte s'est tenu le 4 juillet 2013. Le Parlement a aussi adopté trois résolutions sur la situation en Égypte, le 14 mars 2013 (P7_TA(2013) 0095), le 4 juillet 2013 (P7_TA(2013) 0333) et le 12 septembre 2013 (P7_TA(2013) 0379).

1.2.2. Jordanie

Malgré un voisinage instable et extrêmement fragile, la Jordanie a réussi à préserver sa stabilité interne et a fait preuve d'une grande résilience face aux turbulences régionales.

Les élections législatives pour élire la dix-septième Chambre des représentants ont eu lieu en janvier 2013. Pour la première fois, une mission d'observation électorale de l'Union européenne a été déployée sur tout le territoire afin d'évaluer l'ensemble du processus électoral.

Le dialogue politique sur les affaires étrangères et les questions de sécurité s'est poursuivi au plus haut niveau, la HR/VP effectuant de fréquentes visites en Jordanie. Le Commissaire Füle s'est rendu dans le pays au début du mois de juin, tandis que le roi Abdallah a effectué une visite officielle auprès des institutions européennes en décembre.

La crise syrienne a continué à avoir des répercussions sur la Jordanie, créant d'immenses difficultés socioéconomiques. Le pays a dû faire face à un afflux croissant de réfugiés venus de Syrie (plus de 570 000 réfugiés enregistrés à la fin de 2013), ce qui a fait peser une pression considérable sur son système éducatif, ses services de soins de santé et son marché du travail informel.

Depuis le début de la crise syrienne, l'UE a versé à la Jordanie 133 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins des réfugiés syriens. En outre, plus de 107 millions d'euros d'aide de stabilisation et au développement ont été octroyés aux communautés d'accueil pour l'éducation, la création d'emplois et les services publics de base.

1.2.3. Liban

Tout au long de l'année 2013, le Liban a subi les effets du conflit en Syrie. Il a dû faire face à un afflux massif de réfugiés (environ 910 000 à la fin de 2013), à des affrontements violents, à plusieurs attentats, à un assassinat politique, à la participation non dissimulée de certains acteurs libanais au conflit syrien et aux répercussions du conflit sur son économie. Le gouvernement du Premier ministre Najib Mikati a démissionné en mars 2013 et aucun nouveau gouvernement n'a été formé avant la fin de l'année. Il n'y a pas eu d'accord sur une réforme du cadre électoral, ce qui a conduit au report des élections législatives de juin 2013 à novembre 2014. Le Parlement a prolongé son mandat mais ne s'est pas réuni depuis. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette année très difficile, le Liban n'a eu ni gouvernement en état de fonctionner ni Parlement opérationnel.

Les agences de sécurité libanaises, y compris les forces armées libanaises, bien que mises à rude épreuve, ont continué de jouer un rôle majeur pour préserver la stabilité du pays. Le Liban a le mérite d'avoir laissé ses frontières ouvertes aux réfugiés, malgré la pression exercée sur ses ressources. Les autorités ont continué de souscrire aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et de collaborer avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) dans le Sud, où la situation en matière de sécurité est restée calme. En juillet, l'UE a classé la branche militaire du Hezbollah parmi les organisations terroristes, tout en indiquant clairement que le dialogue avec tous les acteurs politiques au Liban et la coopération avec les institutions publiques se poursuivraient.

Malgré la crise qui l'a touché sur les plans politique, de la sécurité et des réfugiés, le Liban s'est attaché tout au long de l'année 2013 à maintenir des relations étroites avec l'UE. Les dialogues de haut niveau entre l'UE et le Liban sont restés fréquents. La HR/VP s'est rendue à Beyrouth en juin. Les Commissaires Štefan Füle, Kristalina Georgieva et Michel Barnier ont également effectué des visites au Liban en mars, mai et novembre, respectivement. Le dialogue mené avec le Liban dans le cadre de la politique européenne de voisinage s'est poursuivi avec deux réunions du Comité d'association et cinq réunions de sous-comités. Le Liban et l'UE sont convenus de commencer à mettre en œuvre le deuxième plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage à partir du début de 2013, dans l'attente de l'achèvement des procédures juridiques.

En décembre, le Conseil a adopté des conclusions sur le Liban, dans lesquelles il a appelé à mettre en œuvre la déclaration de Baabda (qui prévoit de tenir le Liban à l'écart des conflits régionaux et internationaux), a invité instamment le pays à former un gouvernement, a espéré que des élections législatives et présidentielles auraient lieu comme prévu et a rappelé la détermination de l'UE à apporter une aide au Liban. La HR/VP a fait un certain nombre de déclarations afin de réagir rapidement aux événements importants, en particulier pour condamner les multiples attentats à la bombe, tout en faisant part de son soutien aux institutions et au peuple libanais.

En 2013, l'UE s'est engagée à verser plus de 150 millions d'euros d'aide au Liban, triplant ainsi les sommes consacrées au pays avant la crise syrienne, ce qui a mis en lumière son rôle de principal bailleur de fonds. Le Liban et l'UE ont engagé des discussions sur de nouveaux programmes visant à aider les forces armées à faire face aux défis qui se posent actuellement.

1.2.4. Syrie

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de l'escalade du conflit syrien avec l'ouverture de nouveaux fronts entre des groupes liés à Al-Qaida et d'autres mouvements rebelles. À la fin de l'année, on dénombrait plus de 100 000 morts et plus de 2 millions de réfugiés⁸. Vu l'ampleur des souffrances humaines et les implications régionales et internationales de la guerre, la Syrie a été un sujet de préoccupation majeur pour l'UE. En juin 2013, la HR/VP et le Commissaire Füle ont présenté une série de propositions pour que l'UE agisse davantage dans le cadre de cette crise, en mobilisant des moyens supplémentaires à hauteur de 400 millions d'euros.

⁸ Les Nations unies ont cessé de mettre officiellement à jour le nombre estimé de décès en raison de difficultés méthodologiques.

Afin de concourir à une solution pacifique au conflit et de promouvoir un processus politique qui ouvre la voie à une Syrie pacifique, libre et démocratique, l'UE a collaboré étroitement avec le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, elle a fourni une assistance à l'opposition et elle a participé aux préparatifs en vue de la reconstruction et de la réhabilitation de la Syrie qui interviendront après qu'une solution politique aura été trouvée⁹. En parallèle, l'UE a dialogué avec le régime syrien sur les questions humanitaires et soutenu l'action des organisations humanitaires internationales en accordant une aide financière sans précédent à l'appui de leur action.

L'UE a également encouragé la recherche d'une solution politique au conflit et appliqué des mesures restrictives au régime syrien. Le 22 avril 2013, le Conseil a modifié les restrictions sur le pétrole et les activités bancaires à l'encontre de la Syrie afin d'exempter la coalition nationale, pour permettre de dégager des ressources financières en faveur des civils et de l'opposition politique. En mai, l'UE a renouvelé son régime de sanctions, à l'exception de l'embargo sur les armes. À cet égard, les États membres se sont engagés à évaluer, cas par cas, les demandes d'autorisation d'exportation, en tenant pleinement compte des critères figurant dans la position commune 2008/944/PESC du Conseil¹⁰. Enfin, en décembre, l'UE a modifié la dérogation au gel des fonds nécessaires à l'aide humanitaire, pour faire en sorte que ces fonds ne puissent être débloqués qu'en faveur des Nations unies aux fins de fournir une assistance à la Syrie. En outre, l'UE a mobilisé une série d'instruments en matière d'assistance pour aider à couvrir les besoins du nombre croissant de personnes souffrant du conflit et de ses répercussions.

⁹ Le Parlement européen est resté très actif sur la question de la Syrie en 2013 et a organisé quatre débats en plénière (janvier, mars, mai et septembre), la HR/VP y participant à deux reprises (mars et septembre), et il a adopté le 12 septembre 2013 une résolution sur la situation en Syrie (P7_TA(2013)0378).

¹⁰ Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires (*JO L 335 du 13.12.2008, p. 99*).

L'UE a continué à nouer activement des contacts avec des partenaires internationaux et dans les enceintes internationales. À la suite d'une attaque chimique perpétrée en août, la communauté internationale a concentré son attention sur une éventuelle réaction des États-Unis. La Russie et les États-Unis se sont une nouvelle fois engagés à trouver une solution politique fondée sur le communiqué de Genève du 30 juin 2012, dans lequel il a été convenu des principes qui orienteraient une possible transition sur la base des résolutions 2042 et 2043 du Conseil de sécurité. La résolution 2118 du Conseil de sécurité du 27 septembre 2013 a non seulement autorisé la mission de destruction des armes chimiques des Nations unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), mais a également jeté les bases de la conférence de Genève sur la Syrie (dite de "Genève II"), dont la tenue est prévue le 22 janvier 2014. L'UE a apporté un soutien politique, financier et logistique à la mission des Nations unies/de l'OIAC et a continué de soutenir le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, dans la perspective de la conférence de Genève II.

Le Conseil a adopté quatre séries de conclusions sur la Syrie en février, mai, octobre et novembre 2013, les dernières traitant des répercussions régionales de la crise. Par ailleurs, le Conseil européen a adopté des conclusions sur la Syrie en février et en décembre, dans lesquelles il a appelé à évaluer et, au besoin, à réviser le régime de sanctions à l'encontre de la Syrie¹¹.

¹¹ Le Parlement européen s'est montré très actif sur la question de la Syrie et a organisé cinq débats en plénière sur la Syrie (janvier, mars, septembre et deux en octobre); la HR/VP a participé à deux de ces débats (mars et septembre). Il a adopté trois résolutions sur la Syrie.

En conformité avec la communication commune de la Commission et de la Haute Représentante de 2013 intitulée "Vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne", l'UE a poursuivi ses actions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire à la population en Syrie et aux réfugiés dans les pays voisins¹², ainsi que d'une aide au développement, en particulier pour aider les voisins de la Syrie et les communautés d'accueil à supporter ce fardeau. Au total, l'aide fournie par l'UE et ses États membres dépassait 2 milliards d'euros à la fin de 2013. L'UE s'est félicitée de la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a invité le régime syrien à prendre immédiatement des mesures pour permettre l'intensification des opérations de secours humanitaires et à lever les obstacles administratifs et les autres entraves, y compris, entre autres, pour traverser les frontières des pays voisins. L'UE a déclaré soutenir sans réserve toutes les mesures diplomatiques destinées à protéger le personnel médical et humanitaire et à assurer la sécurité de passage, y compris, le cas échéant, au moyen de cessez-le-feu locaux.

L'UE a salué la déclaration du 20 avril 2013 de la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes - que l'UE reconnaît comme représentant légitime du peuple syrien - dans laquelle la coalition énonce les principes devant régir une Syrie démocratique, pluraliste et sans exclusive, respectueuse des droits de l'homme, y compris la protection des personnes appartenant à des minorités religieuses et ethniques, et de l'État de droit, rejette l'extrémisme et s'engage à garantir la sécurité des armes chimiques présentes sur le territoire syrien, à soutenir les efforts internationaux en matière de non-prolifération et à respecter les obligations internationales du pays dans ce domaine.

L'UE a maintenu ses contacts avec différentes factions de l'opposition et a demandé à la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes de se préparer à participer à la conférence de Genève II et à y mener la délégation de l'opposition. Par ailleurs, l'UE a demandé à la coalition et à l'ensemble des groupes d'opposition de continuer de travailler en faveur d'un règlement politique et de s'ouvrir davantage à d'autres composantes, afin de représenter une alternative crédible aux yeux de tous les Syriens.

¹² Le 22 mai 2013, le Parlement européen a organisé un débat sur la situation des réfugiés syriens dans les pays voisins et a ensuite adopté, le 23 mai 2013, une résolution sur la situation des réfugiés syriens dans les pays voisins (P7_TA(2013)0223). Le 9 octobre 2013, il a adopté une résolution sur les mesures prises par l'Union et les États membres pour faire face à l'afflux de réfugiés engendré par le conflit en Syrie (P7_TA(2013)0414).

Durant l'année, le SEAE et les services de la Commission ont conduit plusieurs missions liées à la crise syrienne, y compris des visites de haut niveau dans les pays du Golfe, en Russie, aux États-Unis et dans les pays voisins de la Syrie, à savoir la Jordanie et le Liban, ainsi qu'à Damas.

1.2.5. Processus de paix au Proche-Orient

En 2013, l'Union européenne a continué de se mobiliser pour le processus de paix au Proche-Orient (PPPO), y compris grâce aux efforts déployés par le Représentant spécial de l'UE pour le PPPO, Andreas Reinicke. L'UE adopte une approche pluridimensionnelle dans une région confrontée à des tensions politiques incessantes et une situation précaire en matière de sécurité en raison de l'évolution de la situation en Syrie, en Égypte et en Iran. Les efforts déployés par les États-Unis ont conduit en juillet à la reprise des négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne. Cela a été encouragé par l'UE et renforcé par des activités diplomatiques concertées, notamment au sein du Quatuor et en coopération avec la Ligue arabe et d'autres partenaires internationaux de premier plan. En avril, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE a apporté son soutien officiel à l'initiative du Secrétaire d'État américain, John Kerry, concernant le PPPO. En juillet 2013, le Conseil s'est félicité de la reprise des pourparlers de paix et de l'investissement personnel du Premier ministre Benjamin Netanyahu et du président Mahmoud Abbas. En marge de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, l'UE a cosigné une déclaration du Quatuor dans laquelle celui-ci réaffirme son soutien aux parties et à leur volonté commune de parvenir à un accord sur le statut permanent dans un délai de neuf mois. Enfin, en décembre 2013, le Conseil de l'UE a réaffirmé que l'Union était prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit destinés à assurer la viabilité d'un accord de paix et a indiqué que l'UE offrira "aux deux parties un ensemble européen sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité, dans le contexte d'un accord sur le statut définitif".

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et des priorités du plan d'action UE-Autorité palestinienne adopté en 2013, l'UE a axé ses efforts politiques et économiques constants sur le soutien à l'édification d'un État palestinien et le développement du secteur privé. La HR/VP a accueilli une réunion du comité ad hoc de liaison à Bruxelles, en avril, et a participé à la réunion de haut niveau dudit comité qui a eu lieu à New York en septembre; l'urgence qu'il y a à définir des perspectives politiques pour le PPPO a une nouvelle fois été soulignée, outre la nécessité d'une coordination avec les donateurs du Conseil de coopération du Golfe (CCG). L'UE a également participé à des réunions de haut niveau destinées à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Une attention particulière a continué d'être accordée aux actes qui compromettent la viabilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, en particulier l'extension continue des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est, qui sont illégales au regard du droit international, ainsi que les démolitions, les expulsions et les restrictions aux déplacements et au développement d'infrastructures civiles, à savoir dans la zone C de la Cisjordanie. On s'est aussi intéressé à l'incitation à la violence. Pleinement consciente des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité et compte tenu de l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012 dans la bande de Gaza, l'UE a continué à appeler à la fin de la fermeture de la bande de Gaza et a pris des initiatives pour remédier à ses conséquences humanitaires et socioéconomiques. L'UE a condamné les tirs de roquettes sur Israël depuis Gaza. Il faut assurer la protection de tous les civils.

Si un renforcement des relations bilatérales avec Israël dépend de la réalisation de progrès réels dans le cadre du PPPO ainsi que d'un engagement accru en faveur de valeurs communes, la coopération bilatérale a continué de se développer sur la base du plan d'action UE-Israël de 2005. Parmi les succès de l'année 2013 figurent l'entrée en vigueur de l'accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels, qui offre aux entreprises israéliennes un meilleur accès au marché de l'UE (janvier), et la signature de l'accord dans le domaine de l'aviation civile en juin. De plus, les négociations en vue de la participation d'Israël au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" ont été achevées à la fin de l'année. Cet accord a dûment pris en considération les lignes directrices publiées par la Commission en juillet visant à assurer que les entités israéliennes établies dans les territoires occupés et les activités qu'elles y déploient ne bénéficieront pas de subventions, de prix ou d'instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014, conformément à la position de non-reconnaissance par l'UE de la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés.

La mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) a continué à servir de vecteur indispensable pour l'aide globale apportée par l'UE à l'édification d'un État palestinien en contribuant à la réforme et au renforcement des secteurs palestiniens de la sécurité et de la justice. En sa qualité de principal conseiller international de la police civile palestinienne et en coopération étroite avec les institutions judiciaires palestiniennes, la mission a continué à travailler pour faire avancer les objectifs prioritaires du plan d'action UE-Autorité palestinienne dans le cadre de la politique européenne de voisinage et a contribué à ce que les conditions techniques nécessaires à une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États restent en place jusqu'à la conclusion d'un accord politique. La mission a renforcé son soutien au niveau stratégique et de l'élaboration des politiques. Elle a élargi sa portée à l'ensemble des institutions du secteur de la justice pénale pour fournir des conseils, entre autres, sur la législation, les politiques, les réformes structurelles et les axes de travail et mécanismes opérationnels, tout en renforçant et en étoffant les capacités requises pour la mise en œuvre des normes et des bonnes pratiques internationales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En décembre 2012, à la suite du cessez-le-feu conclu dans la bande de Gaza et en Israël, l'Union européenne s'est déclarée disposée à soutenir les efforts déployés par les deux parties, y compris la réactivation éventuelle - si nécessaire - de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah). La mission entretient ses capacités et reste prête à se redéployer au point de passage de Rafah une fois que les conditions politiques et de sécurité le permettront.

1.3. Péninsule arabique, Iran et Iraq

1.3.1. Conseil de coopération du Golfe et ses États membres

Le dialogue avec les six membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) et avec le secrétariat du CCG s'est poursuivi au plus haut niveau avec la 23^e session du Conseil conjoint UE-CCG et la réunion ministérielle qui ont eu lieu en juin à Manama (Bahreïn), lors de réunions bilatérales qui se sont tenues à New York, en septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, et au cours de réunions de travail tout au long de l'année. Les deux parties ont eu ainsi l'occasion de discuter des relations entre l'UE et le CCG, des grandes questions régionales et des thématiques de portée mondiale. La HR/VP a suivi de près la situation à Bahreïn et a condamné le recours à la violence et les violations des droits de l'homme, quelle que soit la partie en cause, appelant à une véritable réconciliation nationale par le dialogue et à la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn (et de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies) deux ans après leur publication¹³. L'UE a lancé un programme au titre de l'instrument de stabilité, destiné à former le personnel du bureau du médiateur de la police, du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice et du bureau du procureur général à Bahreïn.

En septembre 2013, l'UE a ouvert une nouvelle délégation accréditée auprès des Émirats arabes unis à Abou Dhabi. L'UE et les Émirats arabes unis sont convenus de créer un groupe de travail informel chargé des droits de l'homme, dont la première réunion a eu lieu en novembre. D'une manière plus générale, l'UE a suivi de près la situation des droits de l'homme dans les pays du Golfe, notamment en effectuant des démarches et en faisant des déclarations demandant l'instauration d'un moratoire sur le recours à la peine de mort, en tant que première étape vers l'abolition de cette dernière.

¹³ Le Parlement européen a adopté deux résolutions, une sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn le 17 janvier 2013 (P7_TA(2013)0032) et l'autre, le 12 septembre 2013, sur la situation à Bahreïn (P7_TA(2013)0390).

1.3.2. Iran

Les préoccupations internationales concernant le programme nucléaire iranien sont restées au centre des relations entre l'UE et l'Iran tout au long de l'année 2013. La HR/VP, en sa qualité de négociatrice au nom du groupe E3+3 (France, Allemagne et Royaume-Uni et Chine, Russie et États-Unis) et sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, a pris une part active dans les efforts diplomatiques déployés pour trouver une issue diplomatique durable et globale au dossier nucléaire iranien.

À la suite de l'élection du président Hassan Rohani, le 14 juin 2013, la HR/VP et les ministres des affaires étrangères du groupe E3+3 sont convenus, avec le nouveau ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, de relancer les négociations sur le dossier nucléaire les 15 et 16 octobre 2013 à Genève. Après trois séries de pourparlers, un accord intérimaire portant sur une période de six mois, appelé "plan d'action conjoint", a été dégagé en le 24 novembre 2013, ce qui a constitué une première étape sur la voie du règlement du dossier nucléaire iranien. Le plan d'action conjoint prévoit notamment la mise en œuvre, par les deux parties, d'une série de mesures volontaires visant à répondre aux préoccupations les plus pressantes de la communauté internationale concernant les activités nucléaires de l'Iran, tout en accordant au pays un allègement limité des sanctions dont il fait l'objet (y compris la suspension par l'UE de certaines mesures restrictives). Sur la base d'une décision du Conseil des affaires étrangères, la mise en œuvre du plan d'action conjoint a démarré le 20 janvier 2014 pour une durée de six mois.

L'Iran continue de faire l'objet de sanctions de la part des Nations unies, des États-Unis et de l'UE. Parmi les mesures arrêtées par l'UE figurent une interdiction des importations de pétrole iranien et des restrictions aux échanges commerciaux et aux transferts financiers. Les mesures de l'UE ciblent le programme nucléaire et les sources de revenus nécessaires à son financement. Elles autorisent la poursuite du commerce légitime avec l'Iran, tant que cela s'inscrit dans le cadre juridique du régime de sanctions.

L'UE a jugé encourageantes certaines mesures prises par l'Iran pour améliorer ses relations avec ses voisins de la région et la communauté internationale. Néanmoins, le rôle que l'Iran continue de jouer en Syrie et la situation des droits de l'homme dans le pays restent des sources de grave préoccupation.

Plus de 500 exécutions ont eu lieu en 2013. L'UE a continué d'évoquer la situation des droits de l'homme lors de ses contacts avec l'Iran et dans des déclarations publiques. Comme en 2011 et 2012, l'UE a soutenu en 2013 une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies proposée par le Canada. L'UE s'est félicitée de la libération de plusieurs prisonniers d'opinion, y compris celle de Nasrin Sotoudeh, lauréate du prix Sakharov décerné par le Parlement européen, en septembre. Cependant, il n'y a eu aucune importante libération de prisonniers depuis lors. Les progrès ont aussi été limités dans d'autres domaines connexes, comme la liberté de la presse et l'accès à un internet non censuré.

1.3.3. Iraq

La HR/VP s'est rendue en Iraq en juin et y a rencontré le gouvernement et des responsables politiques afin d'examiner des moyens de faire face à la montée de la violence interconfessionnelle et de stimuler la coopération bilatérale. Elle a fait un certain nombre de déclarations dans lesquelles elle a condamné les attentats et les violences interconfessionnelles, a exhorté l'Iraq à adopter un moratoire sur la peine de mort et a condamné les attaques contre les camps de dissidents iraniens appartenant à l'Organisation des Moudjahidin du peuple (MEK) et demandé aux autorités irakiennes de les protéger contre de nouveaux actes de violence. Le Conseil a adopté des conclusions en avril, dans lesquelles il a rappelé la détermination de l'UE à soutenir la transition démocratique en Iraq et a engagé toutes les parties à dialoguer et à s'abstenir de recourir à la violence¹⁴. L'UE soutient résolument le travail de la mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) ainsi que la mission de bons offices menée par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies.

¹⁴ Le Parlement européen a tenu un débat en plénière sur l'Iraq, le 16 janvier 2013, et a adopté deux résolutions sur ce pays, respectivement le 17 janvier 2013 (P7_TA(2013)0022) et le 10 octobre 2013 (P7_TA(2013)0424), dans lesquelles il a condamné les actes terroristes et les violences interconfessionnelles en Iraq, a demandé la libération des dissidents iraniens du MEK qui auraient été enlevés lors d'une attaque de leur camp en septembre, a appelé tous les responsables politiques à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de toute la population en Iraq et a encouragé un dialogue interconfessionnel entre clergés sunnite et chiite en tant qu'instrument nécessaire à la résolution des conflits.

L'UE et l'Iraq ont commencé à mettre en œuvre leur accord de partenariat et de coopération, sur la base de l'application à titre provisoire des parties de cet accord qui concernent la coopération commerciale et sectorielle¹⁵. Les sous-comités "Énergie et questions connexes", "Commerce et questions connexes" et "Droits de l'homme et démocratie" se sont réunis au niveau technique tandis que le Comité de coopération s'est réuni au niveau des hauts fonctionnaires. L'Iraq a entamé le processus de ratification de l'accord de partenariat et de coopération, qui a continué à être appliqué à titre provisoire en attendant que l'Iraq notifie l'achèvement des procédures de ratification et que l'ensemble des États membres de l'UE ratifient l'accord (huit d'entre eux l'avaient fait en décembre 2013).

Dans le cadre du dialogue mené au sein du sous-comité "Droits de l'homme et démocratie", l'UE a fait part des préoccupations que lui inspirent l'état actuel du cadre institutionnel iraquien pour la protection des droits de l'homme, les informations faisant état d'abus dans le système de justice pénale, les droits des femmes et des personnes appartenant à des minorités et le recours croissant à la peine de mort¹⁶. La nécessité d'associer la société civile iraquienne au dialogue sur les droits de l'homme a également été évoquée.

L'aide que l'UE a apportée à l'Iraq a été centrée sur le renforcement des capacités en vue de consolider le secteur public et les institutions nationales du pays dans les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, des services de base et de l'État de droit. Dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement de l'UE, deux nouveaux projets ont été adoptés en faveur de la bonne gouvernance (22 millions d'euros) et de l'éducation/la formation professionnelle (18,2 millions d'euros), tandis que la mise en œuvre d'un programme de soutien aux organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme s'est poursuivie. En juin 2013, l'UE et l'Iraq ont signé une convention visant à mettre en place un centre de l'énergie UE-Iraq, le premier projet pour l'Iraq lancé au titre de l'instrument de coopération IPI + de l'UE (instrument pour les pays industrialisés). L'UE continue également de soutenir le transfert de dissidents iraniens du MEK vers des pays tiers en mobilisant des fonds de l'instrument de stabilité pour les agences concernées de l'ONU.

¹⁵ Le Parlement européen a adopté le 17 janvier 2013 une résolution sur l'accord de partenariat et de coopération UE-Iraq (P7_TA(2013)0023).

¹⁶ Le Parlement européen a adopté, le 14 mars 2013, une résolution sur l'Irak: les difficultés des groupes minoritaires, en particulier des Turkmènes irakiens (P7_TA(2013)0101).

Au cours de la dernière année de son mandat, la mission intégrée "État de droit" de l'UE pour l'Iraq (EUJUST LEX-IRAQ) a continué de former, d'encadrer, de suivre et de conseiller des fonctionnaires du système de justice pénale iraquien. Entre le début de sa phase opérationnelle en 2005 et sa clôture le 31 décembre 2013, la mission a procédé à un renforcement des capacités pour 7 000 fonctionnaires, contribuant à consolider l'État de droit et à promouvoir une culture de respect des droits de l'homme en Iraq.

1.3.4. Yémen

Conformément à l'accord de transition négocié par les Nations unies en 2012 grâce à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, le dialogue national a débuté en mars, l'objectif étant de le conclure en septembre. En raison du retard pris au début du processus et d'un certain nombre de négociations particulièrement difficiles, y compris sur la question du sud du Yémen, sa conclusion a été retardée jusqu'en janvier 2014. Les difficultés sont restées nombreuses et la situation générale du pays est restée très fragile; néanmoins, le président et le gouvernement de transition ont pris d'importantes mesures, notamment dans la réforme du secteur de la sécurité militaire et de celui de la sécurité civile, avec pour ce dernier une participation active de l'UE. La communauté internationale, et l'UE en particulier, jouent un rôle important pour soutenir ce processus, sur le plan tant politique que financier, par l'intermédiaire des Amis du Yémen et de structures locales à Sanaa, qui ont accompagné et suivi de près le processus de transition, en étroite collaboration avec le conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen, Jamal Benomar, et qui continueront à le faire.

L'UE a également montré qu'elle suivait attentivement la situation au Yémen en participant à des réunions des Amis du Yémen à Londres et à New York et par le biais de deux séries de conclusions du Conseil (juin et octobre) et de déclarations de la HR/VP, dans lesquelles celle-ci a exprimé son soutien au président Abd Rabbo Mansour Hadi et au gouvernement de transition tout en mettant en garde les opposants contre toute tentative de faire échouer le processus de réformes en suscitant de l'instabilité et de l'insécurité dans le pays. L'UE a plusieurs fois exprimé sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le pays.

L'UE a examiné de près la situation des droits de l'homme au Yémen, notamment la question de la peine de mort pour les mineurs et celle des droits des enfants, et en particulier la question d'un âge minimum pour le mariage, au sujet de laquelle la HR/VP a fait une déclaration. L'UE a également contribué de manière substantielle à l'amélioration des systèmes de santé, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en denrées alimentaires et à couvrir d'autres besoins humanitaires pressants des personnes les plus vulnérables au Yémen.

1.4. Coopération régionale

1.4.1. Ligue des États arabes

Au cours de l'année 2013, l'UE et la Ligue des États arabes (LEA) ont étroitement coopéré, tant sur le plan politique que dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail commun arrêté en 2012.

En 2013, le dialogue de haut niveau entre la HR/VP et le Secrétaire général de la LEA, Nabil Al-Arabi, a été mené de façon régulière (deux rencontres directes ainsi que des échanges téléphoniques). Les contacts réguliers entre fonctionnaires de haut niveau ont continué à être développés et diversifiés, des réunions ayant été organisées en janvier, mai et novembre. Les contacts ont également été entretenus à travers la visite à Bruxelles de Hicham Youssef, conseiller du Secrétaire général de la LEA, la visite d'étude du président du parlement arabe au Parlement européen en mai, ainsi que la visite, en mai également, des ambassadeurs du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE au Caire et la visite des ambassadeurs des pays arabes auprès de la LEA à Bruxelles en novembre.

La coopération concrète menée sur la base du programme de travail commun a également progressé. Après l'inauguration de la salle de veille de la LEA, en 2013, l'UE a continué d'aider la LEA à mettre en place sa propre architecture et ses propres capacités de réaction aux crises à travers une série d'ateliers et de séminaires. Des formations et des échanges de diplomates ont eu lieu, un mémorandum d'accord spécifique ayant été signé à cet égard en novembre 2013, et les formations sur l'observation des élections se sont poursuivies, y compris dans le cadre d'une coopération directe avec le département nouvellement créé de la LEA chargé de l'observation et de l'assistance électorales. L'UE et la LEA ont organisé un séminaire de la société civile à Malte en juin 2013 et le Comité arabe des droits de l'homme de la LEA a effectué une visite d'étude à Bruxelles en décembre 2013.

En outre, des représentants de l'UE ont rencontré des représentants de la LEA pour évoquer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. En octobre, le SEAE a organisé un voyage d'étude à Bruxelles pour les représentants des instituts de sécurité et de défense des pays arabes.

1.4.2. Organisation de la coopération islamique

L'UE a continué de renforcer ses relations avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI). La coopération avec l'OCI s'est révélée être un bon moyen de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et a contribué à promouvoir l'intensification des efforts conjoints visant à accroître la tolérance et le respect dans le monde. L'inauguration d'une mission permanente d'observation de l'OCI à Bruxelles, qui a été ouverte lors de la visite officielle, en juin, du Secrétaire général de l'OCI, Ekmeleddin Ihsanoglu, témoigne de l'intensification des contacts entre l'UE et l'OCI¹⁷.

1.4.3. Union pour la Méditerranée

Les activités de l'Union pour la Méditerranée (UPM) se sont multipliées depuis que l'UE et la Jordanie en ont assumé la coprésidence en 2012. L'UPM s'est modernisée et a adapté ses priorités, mettant l'accent sur la jeunesse, la création d'emplois, le développement local, le soutien à la société civile et le rôle des femmes dans la société. Le Secrétaire général Fathallah Sijilmassi, à la tête du Secrétariat de l'UPM à Barcelone, a orienté les travaux de l'organisation vers la mise en place de projets concrets, des plus ambitieux (usine de dessalement à Gaza, plan solaire méditerranéen, développement des autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres, dépollution de la Méditerranée) à d'autres, plus modestes (initiative méditerranéenne de développement des entreprises, réseau des chambres de commerce, formation, etc.). Ces projets sont en réalité hautement symboliques (l'eau, les femmes, l'éducation, etc.), mais ont dans le même temps démontré leur véritable potentiel économique (emplois, agriculture, services). À ce jour, l'UPM a approuvé près de vingt projets.

¹⁷ À compter de 2014, l'OCI est dirigée par un nouveau Secrétaire général, le Saoudien Iyad ben Amin Madani.

En 2013, des réunions bimensuelles régulières entre hauts fonctionnaires ont permis de mettre en place un dialogue politique et une vaste coopération entre différentes institutions. En outre, après avoir été suspendues pendant plusieurs années, les réunions ministérielles de l'UPM ont repris en 2013. Trois réunions ministérielles ont eu lieu à l'automne 2013 (consacrées à la question des femmes en septembre, aux transports en novembre et à l'énergie en décembre). Les perspectives futures de coopération concrète semblent prometteuses et d'autres réunions ministérielles sont prévues en 2014.

2. Russie, voisinage oriental et Asie centrale

2.1. Fédération de Russie

Au cours de la période concernée, la mise en œuvre des mesures communes en vue d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée en faveur des citoyens de la Fédération de Russie et de l'UE s'est poursuivie. La Commission a publié son premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de ces mesures par la Russie¹⁸. Les négociations en vue d'une mise à niveau de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas ont continué. La mise en œuvre du partenariat pour la modernisation a également avancé. L'annonce, par la Russie, de la révision des directives de négociation a permis d'espérer la reprise de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord destiné à remplacer l'accord de partenariat et de coopération de 1994. La crise en Ukraine s'est accélérée après la période couverte par le présent rapport.

À la suite de son accession, en 2012, à l'Organisation mondiale du commerce, la Russie n'a malheureusement pas respecté nombre d'engagements qu'elle avait pris et a continué de mettre en place des mesures protectionnistes. En réaction, le 9 juillet, l'UE a demandé des consultations et, le 25 novembre, un groupe spécial a été institué pour régler le différend. En outre, la Russie n'a pas encore honoré ses engagements d'annuler le système des droits imposés pour le survol de la Sibérie à compter du 1^{er} janvier 2014 et a cessé de mettre en œuvre la Convention douanière relative au transport international de marchandises (convention TIR) sur la majeure partie de son territoire.

¹⁸ Voir Commission européenne, *Report from the European Commission to the European Parliament and the Council: First Progress Report on the implementation by Russia of the Common Steps towards visa free short-term travel of Russian and EU citizens under the EU-Russia Visa Dialogue*, COM(2013) 923 final, du 18.12.2013 (en anglais).

Au cours du deuxième semestre, la Russie a exercé des pressions croissantes sur les pays du Partenariat oriental - mis en place par l'UE - qui souhaitent approfondir leur relation avec l'UE. Ces pressions, qui ont notamment pris la forme d'augmentations des prix de l'énergie, d'interdictions à l'importation et de contrôles douaniers excessifs et discriminatoires - et qui ont également visé, à un certain moment, la Lituanie - ont violé le droit souverain fondamental des États de déterminer librement leur politique étrangère et commerciale. La Fédération de Russie a également cherché à discréditer, par la diffusion d'informations mensongères, les accords d'association, comprenant notamment la mise en place de zones de libre-échange complet et approfondi, que proposait l'UE. Les mesures prises par la Russie ont été fermement dénoncées par l'Union, notamment dans une déclaration commune des présidents Van Rompuy et Barroso faite peu avant le sommet du Partenariat oriental, qui s'est tenu à Vilnius¹⁹.

L'année écoulée a également été marquée par des contacts fréquents entre la HR/VP et le ministre russe des affaires étrangères M. Lavrov. La Commission et le gouvernement russe ont tenu en mars 2013 une réunion portant sur toute une série de sujets. Le sommet UE-Russie, qui s'est tenu à Ekaterinbourg les 3 et 4 juin, s'est déroulé dans un climat constructif, même s'il n'a permis de réaliser que peu de progrès dans les principaux domaines de coopération²⁰. En 2013, des réunions formelles se sont tenues à différents niveaux dans le cadre du dialogue politique. L'UE a poursuivi le dialogue mené avec la Russie sur un grand nombre de questions internationales qui figurent au premier rang de la politique étrangère de l'UE, comme la Syrie, l'Iran, le Proche-Orient au sens large, l'Afghanistan et les conflits qui sévissent depuis longtemps dans leur voisinage commun. Elle a également continué à coopérer avec la Russie sur de grands dossiers internationaux tels que le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les trafics illicites et la sécurité énergétique.

¹⁹ Le Parlement européen a adopté, le 12 septembre 2013, une résolution sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du sommet du partenariat oriental qui devait se tenir à Vilnius) (P7_TA(2013)0383).

²⁰ Un deuxième sommet, prévu dans un premier temps en décembre, a été reporté en janvier 2014.

En dépit d'amnisties et de grâces accordées vers la fin de l'année dans un certain nombre d'affaires emblématiques, la situation en matière de droits de l'homme en Russie est restée préoccupante en 2013. L'adoption de nouveaux textes législatifs et le fait que les figures de l'opposition soient sans cesse prises pour cible ont limité le champ d'activité de la société civile ainsi que l'exercice des libertés d'expression et de réunion. L'enquête menée sur la mort en détention de l'avocat Sergueï Magnitsky a été clôturée et M. Magnitsky a lui-même été condamné à titre posthume. Le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises que les responsables russes qui seraient impliqués dans cette affaire fassent l'objet d'une interdiction de visas et d'un gel des avoirs, et il a adopté en juin une résolution sur l'État de droit en Russie²¹. L'UE a continué à évoquer ces questions lors des réunions qu'elle a tenues avec la Russie dans le cadre du dialogue politique, y compris au cours des sommets, et lors des consultations semestrielles entre l'UE et la Russie sur les droits de l'homme, les dernières en date ayant eu lieu en novembre 2013. La Russie a une nouvelle fois refusé d'organiser des consultations à Moscou, ainsi que de prendre part à une manifestation parallèle à laquelle la société civile aurait participé.

Dans le domaine de la sécurité extérieure, l'objectif consistant à conclure un accord-cadre pour la participation de la Russie aux opérations de gestion de crise dirigées par l'UE ne s'est toujours pas concrétisé. Bien que l'on n'ait que peu progressé en vue de la signature d'un accord qui permettrait à la Russie de participer aux opérations de gestion de crise dirigées par l'UE, le sommet d'Ekaterinbourg a confirmé le souhait des deux parties de mener une coopération pragmatique sur une base ad hoc. Un certain nombre de mesures ont été prises pour parvenir à un arrangement relatif à la fourniture de moyens de transport aérien stratégique pour les opérations militaires de gestion de crises et les opérations de lutte contre la piraterie dirigées par l'UE, domaine dans lequel les deux parties disposent déjà d'une bonne expérience en matière de coopération.

Les relations entre l'UE et la Russie dans le domaine énergétique ont continué de se caractériser par une forte interdépendance, la Russie demeurant le principal fournisseur externe de l'UE en énergie et celle-ci le plus grand consommateur externe de ressources d'hydrocarbures russes.

²¹ Le 13 juin 2013, le Parlement européen a tenu un débat d'urgence en plénière sur la situation des droits de l'homme en Russie et adopté une résolution sur l'État de droit en Russie (P7_TA(2013)0284). Il a aussi tenu un débat en plénière sur la base d'une question orale posée à la Commission sur l'État de droit en Russie, en particulier s'agissant de la xénophobie et de l'homophobie.

2.2. Partenariat oriental: relations multilatérales

En 2013, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Partenariat oriental. Au cours du sommet de Vilnius, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre, des accords d'association, comprenant notamment la mise en place de zones de libre-échange complet et approfondi, ont été signés avec la Géorgie et la République de Moldavie, un accord visant à faciliter la délivrance de visas a été signé avec l'Azerbaïdjan, un accord-cadre de participation a été signé avec la Géorgie et un accord sur la création d'un espace aérien commun a été signé avec l'Ukraine²².

À Vilnius, les dirigeants ont exprimé la volonté d'approfondir l'association politique, d'accroître la convergence au niveau politique et en matière de sécurité et de renforcer l'efficacité de la coopération dans le domaine de la politique étrangère. Ils ont également demandé que le dialogue sur la sécurité mené au niveau multilatéral et bilatéral et la coopération pratique en matière de PSDC nouée entre l'UE et des pays partenaires intéressés continue à se renforcer, notamment dans le cadre des travaux qui doivent être menés par le panel sur la PSDC nouvellement créé, qui joue un rôle important pour familiariser les partenaires à la PSDC, en offrant un forum consultatif sur leur participation éventuelle à des missions et opérations PSDC. En outre, les dirigeants ont insisté sur le rôle que doit jouer une telle enceinte pour soutenir la coopération au développement avec les pays partenaires intéressés dans les domaines couverts par les accords-cadres de participation.

Dans le cadre de la coopération entre l'UE et les pays partenaires ainsi que des projets de coopération régionale et des programmes d'assistance de l'UE, l'accent a été mis sur le règlement pacifique des conflits et sur les mesures destinées à instaurer un climat de confiance.

Les plateformes multilatérales ont poursuivi leurs travaux, aidant les pays partenaires à faire progresser leurs réformes. Des pays partenaires, des États membres de l'UE, des institutions de l'UE et des organisations internationales ont proposé des contributions et un soutien actifs, ainsi qu'une expertise dans le cadre de séminaires et de programmes de formation. Les institutions financières internationales ont également fourni une assistance par divers canaux.

²² Le Parlement européen a adopté, le 12 décembre 2013, une résolution sur le bilan du sommet de Vilnius et l'avenir du partenariat oriental, notamment en ce qui concerne l'Ukraine (P7_TA(2013)0595).

La plateforme multilatérale du Partenariat oriental consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité a axé ses travaux sur les domaines suivants: réforme de l'administration publique, asile et migration, amélioration du fonctionnement du système judiciaire, gestion sûre des frontières d'État (gestion intégrée des frontières) et coopération dans le domaine de la PSDC. La mise en œuvre des activités de la plateforme a été soutenue par le Conseil de l'Europe dans le cadre d'un mécanisme relatif aux activités portant sur les normes électorales, la réforme du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la coopération contre la cybercriminalité.

Un nouveau groupe sur la coopération dans le domaine de la PSDC a été mis en place et il entamé ses travaux dans le cadre de la plateforme consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité. Ce panel facilite le dialogue sur des aspects politiques et pratiques de la participation de pays partenaires intéressés à des missions et opérations PSDC, permet d'échanger des expériences tirées de la participation à des opérations de gestion de crise et à des activités de maintien de la paix menées au niveau international, et il développe davantage les capacités nationales mises à disposition à ces fins, ainsi qu'aux fins des réformes globales du secteur de la sécurité. Un certain nombre de séminaires et d'ateliers ont été organisés en 2013, en coopération avec les États membres de l'UE et le Collège européen de sécurité et de défense (CESD).

En matière de gestion intégrée des frontières, la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'initiative phare a contribué à la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route du Partenariat oriental, à savoir accroître la sécurité et l'efficacité des contrôles aux points de passage frontaliers, et améliorer l'efficacité d'ensemble des services de surveillance des frontières et des services douaniers des pays partenaires.

L'initiative phare consacrée à la prévention, à la préparation et à la réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine a continué à soutenir le renforcement de la capacité des pays participants en matière de prévention, de préparation et de réaction aux catastrophes aux niveaux local, national et régional. L'atlas électronique des risques - qui est destiné à l'ensemble des pays partenaires - a été mis au point et il est actuellement en phase de mise en œuvre dans les différents pays.

Les dialogues informels (dont les deuxième et troisième réunions se sont tenues respectivement à Tbilissi et à Erevan) mis en place dans le cadre du Partenariat oriental ont permis aux ministres des affaires étrangères des deux parties de procéder à des échanges de vues réguliers et informels sur des questions de politique étrangère présentant un intérêt commun. Des dialogues sectoriels ont eu lieu au niveau ministériel en 2013 à l'occasion de ces deux dialogues²³. En octobre 2013, des réunions ministérielles du Partenariat oriental sur la justice et les affaires intérieures et sur les transports se sont tenues à Luxembourg.

2.3. Synergie de la mer Noire

En 2013, la coopération régionale dans la mer Noire a enregistré des progrès dans la coopération sectorielle, par exemple sur l'environnement, les affaires maritimes et la pêche, la recherche et l'innovation, la coopération transfrontières et la société civile. Le but des initiatives relevant de la synergie de la mer Noire est de favoriser la coopération régionale entre les pays riverains²⁴.

Un programme de coopération transfrontalière pour le bassin de la mer Noire 2007-2013 a vu son budget augmenter pour le deuxième appel à propositions, compte tenu de la bonne absorption des fonds pour les projets issus du premier appel à propositions. Ce programme a fait la preuve de son efficacité en développant plusieurs projets concrets dans la région.

²³ La deuxième réunion du dialogue informel du Partenariat oriental (dont le dialogue sectoriel était consacré aux transports) a eu lieu à Tbilissi les 12 et 13 février 2013, et la troisième réunion (dont le dialogue sectoriel était consacré à l'éducation) a eu lieu à Erevan en septembre 2013. La quatrième réunion se tiendra en Azerbaïdjan au printemps 2014, avec pour thème sectoriel l'énergie.

²⁴ En ce qui concerne l'environnement, le nouveau projet régional au titre de la synergie de la mer Noire, le partenariat pour l'environnement: améliorer la surveillance environnementale dans la mer Noire, a officiellement débuté en janvier 2013. Ce projet a pour objectif de mieux coordonner les activités de surveillance de la mer Noire avec le Système de partage d'informations sur l'environnement.

Pour ce qui est des affaires maritimes et de la pêche, les travaux préparatoires à la conférence des acteurs de la mer Noire ont commencé en 2013. La réunion préparatoire à cette conférence, avec tous les points de contact des pays riverains pour la politique maritime intégrée s'est tenue à Bruxelles en octobre. Cette manifestation intersectorielle avait pour but de réunir autour de la même table tous les acteurs de la mer Noire pour discuter des activités futures dans la région.

La coopération avec les pays de la mer Noire dans le domaine de la recherche et de l'innovation a également progressé. Un projet ERA-NET "mer Noire" pour l'alignement des programmes nationaux de recherche, financé au titre du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique, s'est terminé avec succès.

En 2013, l'UE a interagi davantage avec les organisations régionales. Elle s'est donné pour priorité à moyen terme de devenir membre de la Commission de la mer Noire. L'UE a également accru sa participation à la réunion de haut niveau de l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et à certains groupes de travail.

2.4. Partenariat oriental: relations bilatérales

2.4.1. Ukraine

Au cours du 16^e sommet UE-Ukraine, qui s'est tenu le 25 février 2013, l'Ukraine a confirmé qu'elle était déterminée à respecter les éléments figurant dans les conclusions que le Conseil a adoptées le 10 décembre 2012, dans lesquelles l'UE a réaffirmé qu'elle est déterminée à signer l'accord d'association, comportant la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que l'Ukraine démontrera qu'elle mène une action résolue et accomplit des progrès tangibles dans trois grands domaines: mesures prises pour pallier les insuffisances constatées sur le plan électoral, progrès accomplis pour remédier au problème de l'application sélective de la justice et pour éviter que de nouveaux cas se produisent, et action menée pour mettre en œuvre les réformes définies dans le programme d'association.

Dans ce cadre, des contacts politiques à haut niveau ont eu lieu au cours de l'année 2013: le Conseil de coopération UE-Ukraine s'est réuni en juin, à Luxembourg, et la HR/VP ainsi que des membres de la Commission ont tenu plusieurs réunions bilatérales à Kiev et à Bruxelles. Lors du sommet du Partenariat oriental à Vilnius, les dirigeants ont constaté que des progrès importants avaient été réalisés pour ce qui concerne les trois domaines mentionnés par le Conseil en décembre 2012.

Le 21 novembre 2013, M. Ianoukovitch, alors président de l'Ukraine, a décidé, contre toute attente, de suspendre les préparatifs en vue de la signature de l'accord d'adhésion, invoquant des motifs de sécurité nationale et la nécessité de rétablir les courants d'échange avec la Russie et la Communauté d'États indépendants. Dans une déclaration commune du 25 novembre, les présidents Barroso et Van Rompuy ont indiqué qu'ils désapprouvaient la position de la Russie à l'égard de l'accord d'association et ses actions en la matière. Lors du Conseil européen du 20 décembre 2013, les dirigeants ont souligné le droit qu'ont tous les États souverains de prendre leurs propres décisions en matière de politique étrangère sans subir de pression externe indue. Dans la déclaration commune diffusée à l'issue du sommet du Partenariat oriental des 28 et 29 novembre, l'Ukraine a réaffirmé qu'elle était déterminée à signer l'accord d'association, mais ses intentions restaient incertaines quant aux prochaines étapes.

D'une manière générale, l'Ukraine a présenté un bilan mitigé en termes d'évolution vers une démocratie solide et durable. Un certain nombre de développements positifs sont intervenus, notamment dans le domaine des réformes juridiques, y compris dans le système judiciaire. Toutefois, les mesures prises par les autorités ukrainiennes pour faire face aux manifestations prolongées et de grande ampleur ("Euromaïdan") visant à soutenir l'association politique et l'intégration économique avec l'UE ont entraîné une dégradation des droits fondamentaux, y compris des droits de l'homme. Dans ce contexte, la HR/VP a fait plusieurs déclarations. La HR/VP et le Commissaire Füle ont aussi effectué en décembre 2013 plusieurs visites à haut niveau pour désamorcer la situation.

Des progrès ont été réalisés sur les cas d'application sélective de la justice. La mission du Parlement européen dirigée par l'ancien président polonais, Aleksander Kwaśniewski, et Pat Cox, ancien président du Parlement européen, a été utile à cet égard. Le cas de Iulia Timochenko n'était toujours pas résolu en 2013.

La Commission a présenté, en novembre 2013, un troisième rapport sur la mise en œuvre par l'Ukraine du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas; elle y constate que des progrès substantiels avaient été accomplis dans l'ensemble des quatre volets ("blocs") du plan d'action et a précisé qu'il restait à satisfaire à des exigences de la première phase. L'UE s'est encore inquiétée de l'absence de progrès dans l'adoption d'une législation globale de lutte contre les discriminations. Les modifications apportées en 2012 à l'accord visant à faciliter la délivrance de visas, qui ont étendu les catégories de citoyens régies par l'accord, sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

L'Ukraine a continué à participer à l'opération EUNAVFOR Atalanta.

2.4.2. Biélorussie

Tout au long de 2013, l'UE n'a cessé de manifester son attachement à sa politique d'intérêt critique à l'égard de la Biélorussie, notamment au travers du dialogue et de la participation au Partenariat oriental²⁵. L'UE a rappelé que le développement des relations bilatérales dans le cadre du Partenariat oriental était subordonné aux progrès réalisés par les autorités biélorusses pour respecter les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme. L'UE a réaffirmé qu'elle est disposée à aider la Biélorussie à respecter ses obligations à cet égard.

L'UE a exprimé à de nombreuses reprises, tout au long de 2013, la préoccupation que lui inspire le non-respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques. Dans ses contacts avec les autorités biélorusses, l'UE n'a jamais manqué d'insister pour que les prisonniers politiques soient immédiatement libérés et réhabilités, et de s'inquiéter des cas de harcèlement dont sont victimes des défenseurs de droits de l'homme et des militants de la société civile et de l'opposition, ainsi que l'adoption d'autres textes législatifs restrictifs. L'UE a coparrainé au Conseil des droits de l'homme la résolution qui a prolongé d'un an le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie. La HR/VP a, au travers de déclarations, regretté trois nouvelles condamnations à mort prononcées dans le pays.

À la suite d'un réexamen annuel, le Conseil a décidé, le 29 octobre, de proroger (jusqu'au 31 octobre 2014) les mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie. Dans le cadre du réexamen, il a été procédé à une mise à jour de la liste des personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs sur le territoire de l'Union européenne et d'une interdiction d'y pénétrer. 232 personnes et 25 entités ont continué à faire l'objet de mesures restrictives de l'UE, puisque les prisonniers politiques n'ont pas tous été libérés, ceux qui l'ont été n'ont pas été réhabilités, et le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes démocratiques ne s'est pas amélioré²⁶.

²⁵ Le Parlement européen a adopté le 12 septembre 2013 une recommandation sur la politique de l'Union à l'égard de la Biélorussie (P7_TA(2013)0382).

²⁶ Le 12 septembre, le Parlement européen a approuvé une recommandation sur la politique de l'Union à l'égard de la Biélorussie. Le texte de cette recommandation s'inspirait d'un rapport sur la Biélorussie élaboré par le député européen Justas Vincas Paleckis, à la suite de la visite qu'il avait effectuée à Minsk du 17 au 21 mai, et indiquait que "la situation générale s'agissant des droits de l'homme et des libertés fondamentales est déplorable et demeure très préoccupante".

En novembre, lors du sommet du Partenariat oriental, qui s'est tenu à Vilnius, la Biélorussie a répondu favorablement à la proposition faite par la Commission en 2011 d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'accords relatifs à l'assouplissement du régime des visas et à la réadmission.

Le projet intitulé "Mobility Scheme for Targeted People to People Contacts" (MOST - programme de mobilité en vue de contacts ciblés entre individus), qui est doté d'une enveloppe budgétaire totale de cinq millions d'euros, a été signé avec les autorités biélorusses en décembre. Il a pour objectifs de mettre en place entre la Biélorussie et l'UE un programme d'échange et de mobilité destiné aux chercheurs, aux étudiants, aux fonctionnaires en début de carrière et au secteur privé, et portant sur toute une série de thèmes (culture, jeunesse, sciences, technologies).

En novembre, la délégation de l'UE en Biélorussie a signé un projet de soutien (doté d'une enveloppe budgétaire totale de cinq millions d'euros) dans le cadre du dialogue européen sur la modernisation avec la société biélorusse. Plusieurs consultations ont eu lieu entre le SEAE et le ministère biélorusse des affaires étrangères, l'objectif étant de déterminer quelle sera à l'avenir la meilleure forme de coopération entre l'UE et le gouvernement biélorusse sur les questions de modernisation.

2.4.3. République de Moldavie

Après avoir traversé une période difficile au premier semestre, qui a été marqué par une crise politique et institutionnelle dans le pays, les relations entre l'UE et la République de Moldavie ont continué à s'approfondir en 2013 à la faveur d'une coopération régulière à haut niveau, comprenant notamment des visites effectuées par les Commissaires Füle et Dacian Cioloș. Pendant une courte période, la crise a remis en question la capacité du pays à respecter ses objectifs d'association politique et d'intégration économique avec l'UE, mais, à la suite de la formation d'un nouveau gouvernement en mai, la République de Moldavie a confirmé ces objectifs et a fait des progrès concrets, les négociations relatives à la conclusion de l'accord d'association, y compris la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet, ayant pour l'essentiel abouti en juin. Cet accord a été paraphé lors du sommet du Partenariat oriental, tenu à Vilnius en novembre, et les deux parties ont confirmé qu'elles avaient l'intention de le signer avant la fin d'août 2014. L'UE a ensuite confirmé son engagement de signer cet accord avec la République de Moldavie au plus tôt, et en tout cas avant fin juin 2014.

En septembre 2013, la Russie a interdit l'importation de vins et spiritueux provenant de la République de Moldavie en raison de prétendues préoccupations en matière de santé et de sécurité. L'UE, qui n'a pas trouvé d'éléments propres à étayer ces préoccupations, a supprimé en décembre le quota d'importation de vin en provenance de la République de Moldavie, avec effet au 1^{er} janvier 2014. En outre, elle a également entamé le processus visant à autoriser l'importation de produits à base d'œufs depuis la République de Moldavie et à accroître l'aide en faveur du système d'assurance qualité, ce qui permettra à ce pays d'exporter davantage de produits agricoles, notamment d'origine animale, vers l'UE.

En 2013, la République de Moldavie a bénéficié d'une aide de 35 millions d'euros dans le cadre de l'approche consistant à "donner plus pour recevoir plus", montant qui vient s'ajouter aux 100 millions d'euros mis à disposition au titre du budget consacré à l'aide bilatérale. Cette enveloppe supplémentaire visait en partie à financer des projets destinés à lutter contre la corruption et à soutenir le pluralisme des médias, dans le cadre du plan d'action mis en place par le Conseil de l'Europe (et adopté en novembre). Ce plan porte principalement sur les réformes d'ordre politique, institutionnel et constitutionnel rendues nécessaires à la suite de la crise politique et institutionnelle qui a éclaté dans le pays.

Les modifications apportées à l'accord visant à faciliter la délivrance de visas sont entrées en vigueur en juillet 2013, élargissant l'octroi des facilités existantes à de nouvelles catégories de citoyens. La Commission a fait une évaluation positive de la mise en œuvre du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas et, en novembre 2013, elle a proposé de lever l'obligation de visa pour les citoyens de la République de Moldavie²⁷.

Même si aucun nouvel accord n'a été signé entre l'UE et la République de Moldavie, des ressources et des efforts substantiels ont été déployés pour mettre en œuvre ceux qui avaient été conclus dans les domaines de l'aviation, de l'agriculture, de la protection civile, de la participation aux agences et programmes de l'UE, ainsi que dans le cadre des opérations PSDC.

L'UE a continué de renforcer son action dans le processus visant à favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre la République de Moldavie et sa région séparatiste de Transnistrie, ainsi que dans le processus de règlement de ce conflit. La toute première réunion selon un schéma "5+2" s'est tenue à Bruxelles le 3 octobre, et des pourparlers bilatéraux ont eu lieu entre le Premier ministre Iurie Leancă et le dirigeant transnistrien Evgueni Chevtchouk en septembre et octobre 2013. Même si les progrès concrets réalisés lors des réunions ultérieures ont été limités, les parties ont réussi à rétablir un climat positif et à clarifier des questions liées à la liberté de circulation sur les deux rives du Dniestr.

²⁷ Cette question devait être examinée par le Parlement européen et le Conseil au cours du premier semestre de 2014.

La mission de l'UE d'assistance aux frontières de la République de Moldavie et d'Ukraine a poursuivi son précieux travail en assistant, en formant et en conseillant les services de gardes-frontière et des douanes des deux pays, en renforçant leur capacité à faire face à la fraude douanière, à repérer les agissements des filières d'immigration clandestine et de traite des êtres humains, et à effectuer des contrôles efficaces aux frontières et aux douanes et à surveiller efficacement les frontières.

2.4.4. Géorgie

Les relations entre l'UE et la Géorgie ont continué à s'approfondir en 2013 à la faveur d'une coopération régulière à tous les niveaux, comprenant notamment des visites effectuées dans le pays par les Commissaires Füle et Malmström. Des progrès sensibles ont été accomplis dans la réalisation des objectifs d'association politique et d'intégration économique avec l'UE: les négociations relatives à la conclusion d'un accord d'association et à la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet ont été menées à bien en juin 2013 et cet accord a été paraphé lors du sommet du Partenariat oriental, qui s'est tenu à Vilnius en novembre. Toujours à Vilnius, la Géorgie et l'UE ont signé un accord-cadre concernant la coopération PSDC, qui permettra à ce pays de participer aux opérations de gestion de crise dirigées par l'UE. La Géorgie a reçu le plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas en février et elle a ensuite bien avancé dans sa mise en œuvre, comme l'indique le premier rapport d'étape élaboré par la Commission, qui a été présenté le 15 novembre 2013.

L'UE a apporté une assistance au processus de transition et de cohabitation dans la vie politique géorgienne à la suite des élections législatives d'octobre et du changement de gouvernement. Il y a eu notamment la désignation d'un conseiller spécial pour la réforme juridique et constitutionnelle et les droits de l'homme (Thomas Hammarberg, ancien commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe), chargé de travailler directement avec le gouvernement, le Parlement et le président géorgiens. Publié en septembre, le rapport de M. Hammarberg comportait des recommandations qui constituent un point de référence pour la stratégie et le plan d'action de la Géorgie relatifs aux droits de l'homme, qui sont en cours d'élaboration, ainsi qu'un cadre important pour le programme d'association UE-Géorgie, également en cours d'élaboration. Il importe désormais que la Géorgie mette en œuvre les recommandations. Les élections présidentielles d'octobre 2013 se sont bien déroulées et cela a permis à la Géorgie d'encore progresser sur la voie de la consolidation de la démocratie.

En 2013, la Russie n'a toujours pas donné suite aux obligations que lui imposent l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et ses mesures d'application ultérieures du 8 septembre 2008, y compris pour ce qui est de permettre à la mission d'observation de l'UE (EUMM) d'accéder aux régions séparatistes. Le fait que les forces de sécurité russes aient continué à ériger des clôtures et autres obstacles le long des lignes de démarcation administrative, et aient même intensifié leur action à cet égard, a suscité une inquiétude toute particulière. En 2013, l'EUMM Georgia a continué de jouer un rôle important dans la région en contribuant aux efforts de stabilisation, de normalisation et d'instauration d'un climat de confiance sur le terrain. Le mandat de l'EUMM a été de nouveau prorogé, jusqu'en décembre 2014. La mission met en œuvre son mandat actuel grâce à plus de 200 observateurs, l'accent étant mis sur les mesures de stabilisation et d'instauration d'un climat de confiance. La Géorgie a continué à bien coopérer avec la mission d'observation de l'UE, laquelle a contribué à ce que des informations impartiales et objectives puissent être échangées sur les manœuvres qui se poursuivent pour installer des obstacles à la libre circulation le long des lignes de démarcation administrative.

Grâce à son Représentant spécial pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, l'Ambassadeur Philippe Lefort, l'UE a continué de jouer un rôle de premier plan dans le cadre des discussions internationales de Genève, qu'elle préside conjointement avec les Nations unies et l'OSCE. Ces discussions ont été mises en place pour faire face aux conséquences du conflit de 2008. Elles portent en particulier sur des questions liées à la sécurité et à la stabilité ainsi que sur des questions humanitaires, notamment la situation des déplacés internes et des réfugiés, et celle des populations touchées par le conflit. La question du non-recours à la force et les arrangements internationaux de sécurité sont restés au centre des discussions internationales de Genève, et le fait que la Russie ne se soit pas engagée clairement à renoncer à la force est resté le principal obstacle à de nouvelles avancées. Les efforts déployés par l'UE pour régler le conflit ont été appuyés par des actions entreprises au titre de l'instrument de stabilité, par des mesures destinées à instaurer un climat de confiance et des activités en matière d'alerte précoce financées par l'UE, ainsi que par des contacts entre les populations. Pour l'avenir, il faudra que les différentes composantes de l'UE en Géorgie adoptent une approche cohérente et que le gouvernement géorgien comprenne l'offre de l'UE.

2.4.5. Azerbaïdjan

En 2013, l'intensité du dialogue politique entre l'UE et l'Azerbaïdjan s'est maintenue, se traduisant notamment par les visites effectuées par les commissaires Füle et Oettinger à Bakou. En 2013, un accord visant à faciliter la délivrance de visas a été signé lors du sommet du Partenariat oriental, tenu à Vilnius. Les négociations relatives à la conclusion d'un accord de réadmission ont abouti en 2013 et l'accord a été signé le 28 février 2014, après l'achèvement des procédures internes de l'UE. Un partenariat pour la mobilité a été signé avec l'Azerbaïdjan le 5 décembre, et des négociations ont été engagées en vue de la conclusion d'un accord relatif à la création d'un espace aérien commun entre l'UE et l'Azerbaïdjan. Les négociations relatives à la conclusion d'un accord d'association se sont poursuivies, mais à un rythme plus lent; celles portant sur la mise en place d'un accord de libre échange approfondi et complet ne pourront commencer que lorsque l'Azerbaïdjan aura adhéré à l'Organisation mondiale du commerce. Les négociations relatives à l'instauration d'un partenariat stratégique de modernisation se sont poursuivies.

Les réformes dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme ont marqué le pas, le scrutin présidentiel ayant été sévèrement critiqué par la communauté internationale. Des pressions dictées par des raisons politiques ont continué d'être exercées à l'encontre des opinions dissidentes²⁸.

La décision d'investissement finale que le consortium "Shan Deniz II" a prise le 17 décembre 2013 a ouvert la voie au lancement du corridor gazier sud-européen.

Pour la première fois depuis janvier 2012, les présidents azerbaïdjanais et arménien se sont rencontrés en novembre 2013 lors d'un sommet qui a eu lieu à Vienne grâce à la médiation des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE. Les présidents sont convenus d'aller de l'avant pour parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et de se revoir au cours des mois à venir. L'UE a œuvré en étroite coordination avec le Groupe de Minsk de l'OSCE afin d'appuyer les efforts qu'il déploie pour régler cette question. Elle a également financé des mesures de confiance destinées à soutenir le processus de paix.

²⁸ Le Parlement européen a adopté, le 13 juin 2013, une résolution sur Azerbaïdjan: affaire Ilgar Mammadov (P7_TA(2013)0285).

2.4.6. Arménie

2013 a été une année difficile pour les relations UE-Arménie, marquée par la décision d'Erevan de demander à adhérer à l'union douanière avec la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan et à participer à la formation de l'union économique eurasiatique. L'accord d'association - avec la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet - que l'UE et l'Arménie avaient négocié n'a pas pu être paraphé lors du sommet de Vilnius, en novembre. Les deux parties y ont toutefois confirmé une nouvelle fois qu'elles étaient déterminées à développer et à renforcer davantage, dans le cadre du Partenariat oriental, leur coopération globale dans tous les domaines d'intérêt commun. En outre, elles sont convenues de revoir la base de leurs relations, en s'appuyant sur le cadre de coopération existant.

L'accord UE-Arménie relatif à l'assouplissement du régime de visas et l'accord de réadmission ont été ratifiés en 2013 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par ailleurs, la procédure menant à la conclusion du protocole concernant un accord-cadre sur la participation de la République d'Arménie aux programmes de l'Union a avancé et est presque achevée.

L'année 2013 a également été marquée par un dialogue politique intensif avec le gouvernement arménien. Le ministre arménien des affaires étrangères Édouard Nalbandian s'est rendu à plusieurs reprises en visite auprès des institutions de l'UE et un certain nombre de hauts responsables de l'UE se sont rendus en Arménie (le commissaire Štefan Füle en juillet, puis à nouveau en septembre, avec la commissaire Androulla Vassiliou).

L'UE a continué à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Arménie. S'il est vrai qu'elle a continué de s'attaquer à certaines des questions qui se sont posées dans ce cadre, l'Arménie doit toutefois poursuivre les efforts déployés, notamment pour ce qui est de mettre en œuvre la législation pertinente et d'en assurer le respect, de lutter contre la corruption et de réformer le système judiciaire.

L'UE a œuvré en étroite coordination avec le Groupe de Minsk de l'OSCE afin d'appuyer les efforts qu'il déploie pour parvenir à une solution au conflit du Haut-Karabakh. Elle a également financé un certain nombre de mesures de confiance destinées à soutenir le processus de paix²⁹.

²⁹ Voir ci-dessus, point A.2.4.5. sur l'Azerbaïdjan.

Il n'y a pas eu de véritables progrès sur la voie de la normalisation - sans conditions préalables de l'une ou de l'autre partie - des relations entre l'Arménie et la Turquie, objectif que l'UE appuie, même si une rencontre a eu lieu entre les ministres des affaires étrangères des deux pays en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire, qui s'est tenue à Erevan en décembre.

2.5. Asie centrale

2.5.1. Relations régionales

Au cours de l'année 2013, la mise en œuvre de la stratégie pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale s'est accélérée, notamment grâce au dialogue politique et à la coopération technique. La représentante spéciale de l'UE pour l'Asie centrale, Patricia Flor, a continué à coordonner l'action globale de l'UE dans la région et poursuivi le dialogue avec les pays de la région sur des questions transversales et de sécurité, notamment en ce qui concerne le lien qui existe entre l'eau et l'énergie et la recherche de solutions mutuelles et consensuelles, profitables à l'ensemble de la région d'Asie centrale.

La réunion ministérielle UE-Asie centrale, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2013, a donné aux participants l'occasion de procéder à un échange de vues sur la stratégie précitée et la mise en œuvre des principales initiatives qu'elle prévoit, l'accent étant mis sur l'éducation, l'État de droit, l'environnement et l'eau. La réunion ministérielle de 2013 a revêtu une importance accrue car elle a été organisée à la suite du séminaire de programmation du cadre financier de coopération pour la période 2014-2020, ce qui a permis d'effectuer un suivi opérationnel direct des questions examinées dans le cadre du dialogue politique.

À l'issue de la réunion ministérielle UE-Asie centrale consacrée à l'environnement et à l'eau, qui s'est tenue à Bichkek en mars 2013, un communiqué commun établissant les priorités communes en matière de coopération a été approuvé.

Le dialogue de haut niveau UE-Asie centrale sur la sécurité, nouvellement institué, qui vise à approfondir le dialogue sur des questions de politique étrangère et à intensifier la coopération sur la lutte contre les menaces transnationales, a eu lieu en juin au niveau des ministres adjoints des affaires étrangères.

Dans le cadre de l'initiative pour l'éducation, une conférence régionale portant sur le processus de Turin s'est tenue à Astana en février et, dans le cadre de l'initiative pour l'État de droit, un séminaire régional sur le droit à un procès équitable, traitant de questions liées à la justice pénale a été organisé en avril à Bichkek. Des questions relatives à la gestion des frontières et à la sécurité régionale ont été débattues lors de la onzième réunion de l'initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale (CABSI), qui s'est tenue à Achkhabad en octobre. La version mise à jour du plan d'action drogue UE-Asie centrale pour la période 2014-2020 a été approuvée lors de la réunion que les hauts fonctionnaires ont tenue à Bruxelles en novembre.

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord trilatéral avec le Turkménistan et l'Azerbaïdjan sur un cadre juridique pour le gazoduc transcaspien se sont poursuivies tout au long de l'année.

2.5.2. Relations bilatérales

Les négociations relatives à la conclusion d'un nouvel accord renforcé de partenariat et de coopération avec le **Kazakhstan** ont repris. Le cinquième cycle de négociations s'est déroulé les 9 et 10 octobre. L'accord de partenariat et de coopération renforcé vise à mettre en place un cadre global pour un dialogue politique plus poussé et une coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ainsi qu'à favoriser les échanges et les investissements entre les deux parties. Le président Barroso a effectué une première visite officielle dans le pays les 2 et 3 juin.

En septembre, le président du **Kirghizstan**, Almazbek Atambayev, s'est rendu en visite à Bruxelles. Un accord-cadre entre ce pays et la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'un programme de l'UE destiné à soutenir la réforme en matière d'État de droit ont été signés en marge de cette visite. Le dialogue politique a porté sur les questions de sécurité, et notamment les relations interethniques et les tensions survenues aux frontières tout au long de l'année. Par ailleurs, l'UE a apporté une aide dans le cadre d'instrument de stabilité.

Le 28 octobre, l'UE a fait une déclaration dans laquelle elle s'est déclarée vivement préoccupée par l'arrêt de la Cour suprême, qui a confirmé les décisions de ne pas instruire les plaintes pour tortures formulées par Azimjan Askarov, défenseur des droits de l'homme placé en détention.

Le porte-parole de la HR/VP a fait une déclaration sur l'élection présidentielle au **Tadjikistan** (6 novembre 2013), dans laquelle il a engagé les autorités tadjikes à remédier efficacement aux restrictions et aux irrégularités mentionnées dans la déclaration préliminaire du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le président Emomali Rahmon s'est rendu en visite à Bruxelles en mars.

Les discussions bilatérales avec le **Turkménistan** se sont poursuivies tout au long de l'année en vue de la conclusion avec l'Azerbaïdjan d'un accord trilatéral sur un cadre juridique pour le gazoduc transcaspien.

La onzième réunion de l'initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale, qui s'est tenue en octobre à Achkhabad, a rassemblé des services chargés de la gestion des frontières issus d'Europe, d'Asie centrale et d'Afghanistan, ainsi que des acteurs internationaux. Les participants se sont penchés sur les défis en matière de sécurité des frontières, la promotion de la coopération transfrontière, ainsi que la circulation légitime des personnes et des marchandises.

L'UE a fait une déclaration conjointe sur le travail des enfants au cours de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), en juin, qui a ouvert la voie au rétablissement de la confiance et de la coopération entre l'**Ouzbékistan** et l'OIT. Une mission d'observation de haut niveau a ensuite été déployée dans ce pays, d'octobre à novembre, afin de mener des inspections sur le recours au travail des enfants pendant la récolte du coton.

3. Balkans occidentaux

Les Balkans occidentaux et la stratégie d'élargissement ont continué à figurer en 2013 parmi les principales politiques de l'Union européenne. Dans les conclusions qu'il a adoptées en décembre 2013, le Conseil a réaffirmé son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la région, qui demeure essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de cette dernière. Il a en outre mis en avant la nécessité de définir des conditions équitables et rigoureuses dans le cadre des critères politiques de Copenhague et du processus de stabilisation et d'association, qui demeurent le cadre politique général des relations avec les Balkans occidentaux. La coopération régionale et les relations de bon voisinage constituent des éléments essentiels de ce processus.

Des progrès importants ont été réalisés dans la région tout au long de 2013, avec l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet, l'accord intervenu en avril entre Belgrade et Pristina sur les principes régissant la normalisation de leurs relations, la décision d'entamer des négociations d'adhésion avec la Serbie, l'ouverture des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo et la poursuite des négociations d'adhésion avec le Monténégro. La HR/VP s'est rendue dans la région du 15 au 19 avril et a adressé un message global, à savoir que l'UE attache une grande importance aux Balkans occidentaux. L'UE a renforcé ses contacts avec les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine pour faire avancer la perspective européenne du pays. L'UE s'est félicitée de l'adoption de mesures de réforme essentielles, qui ont fait l'objet d'un consensus de la part de tous les partis en Albanie, ainsi que du déroulement positif des élections législatives en juin 2013.

Les progrès remarquables accomplis dans le **dialogue entre Belgrade et Pristina** ont constitué le temps fort de l'année pour la région.

Dans ses conclusions de décembre 2012, le Conseil a insisté pour que nouvelles avancées soient réalisés dans la normalisation entre la Serbie et le Kosovo, notamment des progrès irréversibles pour que le Nord du Kosovo puisse être doté de structures répondant aux besoins de la population locale en matière de sécurité et de justice. À cet égard, le dialogue mené grâce à la médiation de l'UE s'est poursuivi à un rythme accéléré en 2013, l'accent étant mis sur le règlement des questions liées au Nord du Kosovo, qui ont constitué la partie la plus difficile et la plus délicate de ce dialogue. Un accord historique a été conclu le 19 avril et un plan de mise en œuvre a été adopté un mois plus tard. Les principaux éléments de l'accord concernaient des arrangements particuliers pour le Nord du Kosovo et les municipalités à majorité serbe du Kosovo, et prévoyaient l'intégration de toutes les structures (entités municipales, police et sécurité, et justice) dans le cadre législatif du Kosovo. L'accord prévoyait que les élections locales dans les municipalités du nord se tiendraient pour la première fois selon le droit du Kosovo.

Les deux parties ont travaillé intensivement dans les mois qui ont suivi pour mettre en œuvre tous les éléments de l'accord intervenu en avril ainsi que l'ensemble des accords conclus antérieurement. Des élections locales se sont déroulées avec succès le 3 novembre 2013 (le deuxième tour ayant eu lieu le 1^{er} décembre) dans le Nord du Kosovo, avec un bon taux de participation de la population locale. Dans son rapport au Conseil du 16 décembre, la HR/VP a souligné que, sur le fond, tous les éléments de l'accord conclu en avril étaient en cours de mise en œuvre. Conformément à l'objectif du dialogue selon lequel la Serbie et le Kosovo peuvent tous deux progresser dans le cadre de leur perspective européenne, les dirigeants de l'UE ont décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie et d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo³⁰.

³⁰ Les deux parties sont convenues de poursuivre le processus de normalisation, et des réunions dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE ont continué à se tenir en 2014.

En 2013, la **Serbie** a accompli des progrès sensibles sur la voie qui mène à l'Union européenne. Les efforts qu'elle a déployés pour normaliser ses relations avec le Kosovo ont permis d'aboutir à l'accord conclu le 19 avril avec ce pays. La HR/VP s'est rendue deux fois en Serbie en 2013 afin de faciliter le processus de normalisation avec le Kosovo et de favoriser la mise en œuvre de l'accord conclu en avril.

À la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association le 1^{er} septembre 2013, la première réunion du Conseil de stabilisation et d'association entre la Serbie et l'UE, présidée par la HR/VP, s'est tenue le 21 octobre 2013.

À la suite de la décision prise par le Conseil européen en juin 2013 d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie, le Conseil européen de décembre 2013 a donné son feu vert à l'ouverture officielle des négociations d'adhésion avec la Serbie et adopté la position générale de l'UE sur les négociations d'adhésion, y compris le cadre de négociation correspondant³¹.

Au cours de cette nouvelle phase, et rappelant toutes les conclusions précédentes, le Conseil a également invité la Serbie à prêter une attention particulière à l'État de droit et aux droits fondamentaux, à continuer de s'investir de manière constructive dans la coopération régionale et à renforcer ses relations avec les pays voisins.

À la suite d'une décision prise en juin par le Conseil eu égard aux efforts déployés par le **Kosovo** pour normaliser ses relations avec la Serbie qui ont abouti à la conclusion d'un accord le 19 avril, la Commission a ouvert en octobre 2013 des négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo. L'autorisation accordée par le Conseil faisait suite à un rapport conjoint de la Commission et de la Haute Représentante, présenté en avril, dans lequel elles ont confirmé que le Kosovo avait donné suite aux principales priorités recensées dans l'étude de faisabilité réalisée par la Commission en 2012 et avait continué à participer de manière constructive au dialogue avec la Serbie mené grâce à la médiation de l'UE. En avril, la Commission a présenté au Conseil des propositions relatives à la signature et à la conclusion d'un accord-cadre autorisant le Kosovo à participer aux programmes de l'Union³².

³¹ La première conférence intergouvernementale UE-Serbie a eu lieu le 21 janvier 2014, inaugurant une nouvelle phase dans les relations entre les deux parties.

³² Le Parlement européen a adopté, le 18 avril 2013, une résolution sur le processus d'intégration européenne du Kosovo (P7_TA(2013)0187).

Deux cycles de négociations portant sur l'accord de stabilisation et d'association ont eu lieu entre septembre et décembre. Dans ses conclusions de décembre 2013, le Conseil a pris note de l'intention de la Commission d'achever les négociations dans le courant de l'année 2014. La mission "État de droit" de l'UE EULEX Kosovo a poursuivi son action très utile, sa tâche étant de soutenir le développement des institutions nationales chargées de faire respecter l'État de droit, d'agir de plus en plus dans le cadre d'équipes mixtes et de transférer ainsi de plus en plus les responsabilités aux autorités kosovares. La mission EULEX a incorporé, au besoin, dans ses travaux les résultats des accords intervenus dans le cadre du dialogue mené avec la médiation de l'UE et a facilité la mise en œuvre de ces accords. Les discussions sur le réexamen du mandat de la mission ont été engagées avec les États membres en décembre et devraient s'achever au printemps 2014.

En 2013, l'UE a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie à l'égard de la **Bosnie-Herzégovine** définie dans les conclusions que le Conseil a adoptées en mars 2011. La Bosnie-Herzégovine n'a réalisé que des progrès limités pour satisfaire aux critères politiques de Copenhague et aux conditions de la feuille de route devant permettre l'entrée en vigueur de la feuille de l'accord de stabilisation et la présentation d'une demande d'adhésion crédible. Le pays doit encore intensifier ses efforts pour mettre en œuvre l'agenda européen. En dépit des efforts de médiation soutenus déployés par l'UE, les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine ne sont toujours pas parvenus à trouver un accord politique sur la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić et Finci³³. La modification de la constitution du pays afin d'éliminer les incompatibilités avec la convention européenne des droits de l'homme reste une première avancée essentielle. Par ailleurs, il n'y pas eu de progrès dans la mise en place de structures institutionnelles en meilleur état de marche, mieux coordonnées et plus durables.

³³ La Constitution et la loi électorale actuelles interdisent aux juifs, aux Roms et aux autres minorités nationales de briguer l'élection à la présidence et à la Chambre des peuples (deuxième chambre du parlement). Ces institutions sont réservées aux seules personnes appartenant aux trois peuples constitutifs que sont les Bosniaques, les Croates et les Serbes. La CEDH a estimé en 2009 que ces dispositions étaient discriminatoires et portaient atteinte aux droits électoraux de MM. Sejdić et Finci.

La HR/VP a continué d'entretenir des contacts avec la Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'un dialogue régulier avec ses dirigeants mais aussi en apportant un soutien politique au dialogue de haut niveau sur l'adhésion³⁴. Afin de renforcer encore ces contacts, la HR/VP s'est rendue en Bosnie-Herzégovine les 15 et 16 avril dans le but d'encourager les autorités à prendre les mesures nécessaires pour permettre au pays d'avancer dans la réalisation de sa perspective européenne.

En décembre, le Conseil s'est déclaré préoccupé par les progrès limités accomplis par la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son rapprochement avec l'UE, en raison notamment de l'absence de volonté politique de ses dirigeants politiques. Le pays a donc perdu une partie importante des fonds prévus en 2013 au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (53% des fonds que cet instrument avait prévus en faveur de la Bosnie-Herzégovine ont été réaffectés au programme régional de logement et au Kosovo).

Au terme de sa reconfiguration en septembre 2012, l'opération ALTHEA comptait un maximum de 600 soldats, son action se concentrant sur le maintien d'un climat de sûreté et de sécurité, principalement par le renforcement des capacités et la formation des forces armées de Bosnie-Herzégovine. En novembre 2013, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé d'une année le mandat exécutif de la mission.

Le 24 décembre 2012, un différend a éclaté au parlement de l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** entre l'opposition et le gouvernement au sujet de l'adoption du budget 2013 et les membres de l'opposition ainsi que les représentants des médias ont été expulsés de l'hémicycle par décision de son président. Le principal parti d'opposition a donc boycotté l'assemblée et le dialogue entre le gouvernement et les représentants des médias a été rompu.

³⁴ Le dialogue de haut niveau sur le processus d'adhésion a été lancé en juin 2012 par le commissaire Füle en vue de faciliter la coopération entre les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine afin que le pays puisse avancer dans sa marche vers l'UE. Dans le cadre de ce dialogue, les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine se sont engagés en faveur d'une feuille de route destinée à mettre en œuvre l'arrêt de la CEDH dans l'affaire Sejdić et Finci, mais aucun progrès n'a été réalisé à ce jour.

Le 1^{er} mars, à la suite d'intenses négociations et de la médiation de la Commission européenne, le premier ministre Nikola Gruevski, et Branko Crvenkovski, alors chef de l'opposition, sont parvenus à un accord prévoyant qu'une enquête serait ouverte afin de faire la lumière sur ces événements et que l'opposition reviendrait au Parlement et participerait aux élections locales de mars et avril. Les élections locales, évaluées par le BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme), ont été extrêmement pluralistes et gérées de manière efficace, mais elles ont été marquées par toute une série d'incidents mineurs tandis qu'une couverture médiatique partielle et l'absence de distinction claire entre les activités de l'État et celles des partis n'ont pas permis de traiter tous les partis sur un pied d'égalité. Le 16 avril, la Commission a publié un rapport, établi à la demande du Conseil, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes liées à l'UE et la promotion des relations de bon voisinage. Une commission d'enquête avait été mise en place dans le pays avant le mois de juin et, à la fin du mois d'août, elle avait adopté des recommandations communes sur les événements du 24 décembre. Un groupe de travail a ensuite été constitué au parlement pour tenter d'obtenir un accord sur la manière de mettre en œuvre ces recommandations. À la fin de l'année, le groupe n'avait pas terminé ses travaux en raison du retrait de l'une des parties.

En octobre, la Commission a une nouvelle fois recommandé l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Dans ses conclusions du 17 décembre, le Conseil a salué le fait que l'agenda européen reste la priorité stratégique du pays et que ce dernier ait accompli de nouveaux progrès pour renforcer sa capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion, a pris note de la recommandation visant à ouvrir des négociations d'adhésion et insisté sur l'importance d'une mise en œuvre et d'une application effectives des cadres juridiques et politiques existants. Il a accordé une attention particulière à l'État de droit, à la liberté d'expression et aux médias, aux relations interethniques et à l'absence de distinction suffisamment nette entre l'État et les partis. Le Conseil a également rappelé que le maintien de relations de bon voisinage, qui passe notamment par une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays, sous les auspices des Nations unies, restait essentiel. Il a indiqué qu'il reviendrait sur la question de l'ouverture des négociations en 2014, en s'appuyant sur une version actualisée du rapport de la Commission concernant la poursuite de la mise en œuvre des réformes dans le cadre du dialogue à haut niveau sur l'adhésion, notamment la mise en œuvre de l'accord politique du 1^{er} mars, et les mesures concrètes prises pour promouvoir les relations de bon voisinage et pour parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptée pour la question du nom du pays.

À la suite de plusieurs différends survenus en **Albanie** depuis les élections législatives de 2009 entre le gouvernement, dirigé par le premier ministre Sali Berisha, et l'opposition, dirigée par le socialiste Edi Rama, le parlement a adopté des mesures essentielles, qui ont fait l'objet d'un consensus entre tous les partis, en ce qui concerne le processus de réforme judiciaire, parlementaire et en matière d'administration publique, et les élections législatives qui ont suivi, le 23 juin, se sont déroulées de manière satisfaisante et ont été marquées par une nette défaite du Parti démocratique de M. Berisha. Formé sous la houlette du Parti socialiste - Edi Rama devenant premier ministre -, un gouvernement de coalition a été mis en place avec le Mouvement socialiste pour l'intégration (Ilir Meta devenant le nouveau président du Parlement).

Le nouveau gouvernement a déclaré qu'il avait pour objectif d'obtenir le statut de pays candidat pour l'Albanie et d'ouvrir des négociations d'adhésion le plus tôt possible. En octobre, la Commission a recommandé que l'Albanie se voie accorder le statut de pays candidat, étant entendu qu'elle devra continuer à prendre des mesures pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption. En décembre, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il s'est félicité des nouvelles mesures prises pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée et a encouragé les autorités à maintenir cette nouvelle dynamique, notamment en progressant dans le domaine des stratégies de réforme judiciaire et des enquêtes proactives. En outre, il a demandé à la Commission de présenter un rapport et, compte tenu de celui-ci, il a indiqué qu'il comptait adopter une décision sur l'octroi à l'Albanie du statut de pays candidat en juin 2014, sous réserve de l'approbation du Conseil européen.

L'UE a poursuivi les négociations d'adhésion avec le **Monténégro**. Les réunions d'examen analytique se sont achevées en juin 2013. Fin 2013, sept chapitres étaient ouverts, dont deux ont également été provisoirement clôturés. Les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer l'indépendance de la justice et l'élaboration d'un plan d'action détaillé concernant l'État de droit ont permis au Conseil d'ouvrir en décembre 2013 les chapitres traitant de l'État de droit (chapitre 23, "Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux", et chapitre 24, "Justice, liberté et sécurité"). En ce qui concerne la coopération régionale, le Monténégro a continué de jouer un rôle constructif, contribuant ainsi à la stabilité globale de la région.

4. Turquie et Europe occidentale

4.1. Turquie

La Turquie, en tant que pays candidat et en tant que partenaire régional de première importance, a continué d'être un interlocuteur majeur de l'UE, compte tenu de son dynamisme économique et de sa situation stratégique. L'UE a reconnu le rôle joué par la Turquie sur le dossier syrien, notamment dans le cadre du soutien humanitaire important apporté à un très grand nombre de Syriens qui traversent la frontière pour fuir la violence. La Turquie est restée active dans son voisinage au sens large, et elle demeure un acteur régional important au Proche-Orient, dans les Balkans occidentaux, en Afghanistan/au Pakistan, dans le Caucase du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Dans ce contexte, la HR/VP est restée déterminée à développer et à renforcer encore le dialogue politique que l'UE entretient avec la Turquie sur les questions de politique étrangère d'intérêt commun, ainsi que sur la lutte contre la terrorisme, et elle a rencontré à plusieurs reprises le ministre turc des affaires étrangères M. Ahmet Davutoğlu. Le président Van Rompuy a également effectué une visite dans le pays en mai 2013. L'UE a continué à encourager la Turquie à mener sa politique étrangère dans un souci de complémentarité et de coordination avec l'Union et à s'aligner progressivement sur les politiques et les positions de l'UE.

Par ailleurs, l'UE s'est félicitée de la forte participation de la Turquie dans des missions PSDC, en particulier EUFOR ALTHEA et EULEX Kosovo. La Turquie a exprimé un intérêt de principe pour les futures missions PSDC, y compris les missions menées par l'UE au Mali et en Libye.

Le Conseil a réaffirmé l'importance qu'il attache aux relations de l'UE avec la Turquie a demandé que la nouvelle dynamique imprimée aux négociations d'adhésion soit maintenue, dans l'intérêt des deux parties. À cette fin, le Conseil a souligné que la Turquie sera à même d'accélérer le rythme des négociations en progressant dans le respect des critères de référence, en remplissant les conditions définies dans le cadre de négociation et en honorant ses obligations contractuelles à l'égard de l'Union. L'UE devrait rester une référence pour la Turquie en matière de réformes, en particulier dans les domaines de l'État de droit et des droits et libertés fondamentaux. Si elle a continué de réaliser des progrès importants dans le domaine des réformes, la Turquie doit, pour respecter pleinement les critères de Copenhague, consentir de nouveaux efforts soutenus dans un certain nombre de domaines, en particulier en matière de libertés et droits fondamentaux et renforcer l'exécution de tous les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Le recours excessif à la force par la police et l'absence générale de dialogue au cours des manifestations qui ont eu lieu dans le pays en mai et en juin 2013 ont soulevé de vives inquiétudes et ont mis en exergue l'urgente nécessité de poursuivre les réformes. La HR/VP, la Commission et le Parlement européen ont insisté sur ce point dans plusieurs déclarations de l'UE³⁵.

L'UE a soutenu résolument le processus de paix en cours lancé par les autorités turques, qui devrait mettre un terme au terrorisme et ouvrir la voie à une solution politique à la question kurde.

L'UE s'est félicitée de la signature de l'accord de réadmission le 16 décembre, ainsi que de l'ouverture du dialogue entre la Commission européenne et les autorités turques sur la libéralisation du régime des visas. L'UE a indiqué qu'elle attend avec intérêt la ratification, dans les meilleurs délais, de l'accord de réadmission et sa mise en œuvre intégrale et effective à l'égard de tous les États membres. La réalisation de progrès dans le cadre du dialogue sur la libéralisation du régime des visas reposera sur une approche fondée sur l'obtention de résultats et sera subordonnée à la mise en œuvre effective et systématique, par la Turquie, des conditions prévues à l'égard de l'UE et de ses États membres dans la feuille de route sur les visas.

³⁵ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur la situation en Turquie (P7_TA(2013)0277).

Dans ses conclusions du 17 décembre 2013, le Conseil a souligné que la Turquie doit œuvrer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. À cet égard, l'Union a fait part une nouvelle fois de sa vive préoccupation et a exhorté la Turquie à éviter toute sorte de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou toute source de friction ou action susceptibles de nuire aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. En outre, l'UE a insisté une nouvelle fois sur tous les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Elle a également insisté sur la nécessité de respecter la souveraineté des États membres sur leurs eaux territoriales.

Dans ses conclusions de décembre 2013, le Conseil a aussi profondément regretté que, en dépit d'appels répétés, la Turquie ait persisté à ne pas vouloir satisfaire à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, vis-à-vis de l'ensemble des États membres, le protocole additionnel à l'accord d'association. Si elle le faisait, cela pourrait donner un important coup d'élan au processus de négociation. En l'absence de progrès sur cette question, le Conseil maintiendra les mesures prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations. De plus, la Turquie n'a toujours pas progressé sur la voie de la nécessaire normalisation de ses relations avec la République de Chypre, ce qui est regrettable. Le Conseil a demandé une nouvelle fois que des progrès soient réalisés sans plus tarder. À cet égard, l'UE a engagé la Turquie à ne plus faire obstacle à l'adhésion d'États membres aux organisations internationales et à leurs mécanismes.

Le Conseil a également indiqué que la Turquie est censée soutenir activement les négociations en cours visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée. L'engagement de la Turquie et sa contribution concrète à un tel règlement global sont d'une importance cruciale.

4.2. Europe occidentale

Les relations que l'UE entretient avec les pays d'Europe occidentale qui ne sont pas membres de l'Union européenne s'appuient sur des accords globaux de coopération tels que l'accord sur l'Espace économique européen (Norvège, Islande et Liechtenstein) ou l'accord de Schengen (les mêmes plus la Suisse).

Dans le domaine de la PESC, la coopération entre l'UE et les États de l'Espace économique européen - Association européenne de libre-échange s'est encore intensifiée en 2013 avec l'alignement de ces derniers sur un grand nombre de déclarations PESC et dans le cadre d'une coopération sur certaines actions communes. L'UE a également organisé à intervalles réguliers des dialogues politiques à différents niveaux et dans différents contextes, le nombre de dialogues informels se tenant en marge de grands événements internationaux s'étant accru.

L'UE et la **Norvège** entretiennent une coopération étroite, d'un très bon niveau, dans le domaine de la politique étrangère, notamment sur le Proche-Orient (la Norvège préside le comité de liaison ad hoc), le Myanmar/la Birmanie, la Syrie (la Norvège apporte un soutien au processus de destruction des armes chimiques) et les questions arctiques. Elle participe également aux négociations de paix en Colombie (elle joue un rôle de cofacilitateur aux côtés de Cuba). Des dialogues réguliers ont eu lieu en 2013 à tous les niveaux. La Norvège, tout comme l'**Islande**, soutient fermement la candidature de l'UE au statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique. La Norvège demeure un partenaire important dans le domaine de la sécurité énergétique, du règlement des crises, de l'aide au développement et de la promotion des droits de l'homme.

La coopération avec la **Suisse** s'est poursuivie sur des dossiers tels que le Caucase du Sud, le processus démocratique en Afrique du Nord, le processus de paix au Proche-Orient et l'Iran. Aucun dialogue politique formel n'a été établi, mais un dialogue politique informel est mené au niveau des directeurs politiques. Le ministre suisse des affaires étrangères M. Didier Burkhalter a rencontré la HR/VP le 17 octobre 2013. En outre, plusieurs réunions entre des ministres suisses et leurs homologues au sein de la Commission se sont tenues dans le courant de l'année. Des échanges entre l'UE et la Suisse ont eu lieu au cours du deuxième semestre de 2013, dans la perspective de la présidence de l'OSCE, que la Suisse assurera en 2014 en collaboration avec la Serbie qui lui succèdera.

Bien que l'UE et la Suisse n'aient pas conclu d'accord d'alignement, cette dernière s'est comme par le passé souvent alignée sur les positions et les mesures de l'UE.

En ce qui concerne la coopération PSDC, la **Norvège** a participé à l'EUNAVFOR Atalanta (mise à disposition d'officiers d'état-major auprès de l'état-major de l'opération), à l'EULEX Kosovo (quatre experts), à l'EUJUST LEX IRAQ (un participant), à l'EUPOL COPPS (un expert plus un soutien bilatéral, avec un financement important en tant que bailleur de fonds) et à l'EUCAP Nestor (un expert). Elle participe également au groupement tactique nordique. La **Suisse** a participé à l'opération militaire de l'UE EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine (avec 21 personnes) et à la mission civile au Kosovo (EULEX) (avec six personnes), et a mis à disposition un analyste médias au Mali, ainsi que six personnes en Libye. La Norvège et la Suisse sont également toutes deux des partenaires importants en matière de développement des capacités.

L'**Islande** a suspendu ses négociations d'adhésion. Elle a poursuivi le dialogue consacré à la PESC mené avec l'UE dans le cadre de l'Espace économique européen.

En novembre, la Commission a adopté un rapport sur les relations de l'UE avec la Principauté d'**Andorre**, la République de **Saint-Marin** et la Principauté de **Monaco**. Dans des conclusions qu'il a adoptées en décembre, le Conseil a accueilli avec intérêt ce rapport et a invité la Commission à lui présenter une recommandation sur l'ouverture de négociations avec ces pays en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords d'association.

5. Asie et Pacifique

5.1. Asie de l'Est

5.1.1. Chine

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement de la transition au sein de l'équipe dirigeante chinoise et le dixième anniversaire du partenariat stratégique global mis en place entre l'UE et la Chine.

L'UE a réussi à nouer des liens avec la nouvelle équipe au pouvoir et à jeter les bases des relations entre les deux parties pour les dix prochaines années. La HR/VP a ouvert la voie en se rendant en Chine en avril, et le 16^e sommet UE-Chine, qui s'est tenu en novembre, a défini l'agenda stratégique de coopération UE-Chine 2020, qui renforcera de manière globale la collaboration au cours des prochaines années. Cet agenda 2020 porte principalement sur des questions stratégiques, l'investissement, l'innovation, l'urbanisation, le changement climatique et la protection de l'environnement, les échanges entre les populations ainsi que les questions de défense et de sécurité. Deux événements importants consacrés à l'urbanisation - un forum et une exposition - ont été organisés à Beijing en marge du sommet, avec la participation de maires des deux parties³⁶.

En 2013, de nouveaux dialogues UE-Chine ont été lancés sur l'innovation, le développement au niveau mondial, le commerce international des espèces menacées et le tourisme durable, portant ainsi à plus de quatre-vingt dix le nombre de dialogues officiels entre l'UE et la Chine dans des domaines très divers, y compris ceux menés à un niveau inférieur (groupes de travail).

³⁶ Le 14 mars 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur les relations UE-Chine (P7 TA-PROV(2013)0097).

Les relations économiques et commerciales ont continué à se développer. Le commerce UE-Chine de biens et services a atteint près de 500 milliards d'euros en 2013, chiffre qui est proche de la valeur actuelle des flux commerciaux UE-États-Unis concernant les biens. L'activité économique devrait encore s'intensifier après la reprise, en octobre 2013, du dialogue économique et commercial de haut niveau. Lors du 16^e sommet UE-Chine, des négociations ont été lancées en vue de la conclusion d'un accord bilatéral d'investissement visant à améliorer la protection des investissements et l'accès aux marchés pour les deux parties³⁷. Celles-ci ont mis en place une initiative de coopération sous forme de regroupements ("clusters") de petites et moyennes entreprises. Il y a eu un certain nombre de différends commerciaux, certes très médiatisés, mais qui ont été gérés par le dialogue et selon les règles.

Les droits de l'homme sont restés au premier rang des priorités de l'UE dans ses relations avec la Chine. Le dernier cycle en date du dialogue consacré à cette question s'est tenu en juin. Le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, s'est rendu en Chine, y compris au Tibet, en septembre. La HR/VP a fait trois déclarations, l'une en mars sur la peine de mort, l'autre en août sur l'arrestation du militant des droits de l'homme, Xu Zhiyong, et la dernière en septembre, sur la disparition de la militante des droits de l'homme, M^{me} Cao Shunli³⁸.

³⁷ Le 9 octobre 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur les négociations entre l'Union européenne et la Chine en vue d'un accord d'investissement bilatéral (P7_TA(2013) 0411).

³⁸ Le Parlement européen a adopté, le 12 décembre 2013, une résolution sur le prélèvement d'organes en Chine (P7_TA(2013)0603).

L'UE et la Chine ont continué à se concerter régulièrement sur les grandes questions internationales, la Chine soutenant le rôle de la HR/VP dans les pourparlers E3/UE+3 avec l'Iran et jouant un rôle constructif dans le dossier nord-coréen. L'UE et la Chine mènent une bonne coopération opérationnelle sur la question de la lutte contre la piraterie, avec des contacts réguliers sur le terrain entre la mission Atalanta et l'Armée populaire de libération chinoise (APL). Elle restent déterminées à œuvrer, au niveau tant multilatéral que bilatéral, sur les grands sujets d'importance planétaire, les dossiers internationaux et régionaux et les questions de défense et de sécurité. La HR/VP a fait en novembre une déclaration au nom de l'UE sur l'instauration par la Chine d'une zone d'identification de la défense aérienne en mer de Chine orientale³⁹.

5.1.2. Japon

Des négociations parallèles ont été lancées en avril 2013 avec le Japon en vue de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique - qui constitue un accord-cadre de coopération dans le domaine politique et sectoriel et dans les grands dossiers internationaux - ainsi que d'un accord de libre-échange. Une fois achevées, ces négociations se traduiront par un renforcement substantiels des relations, qui revêtiront une dimension plus stratégique. Le lancement de ces négociations a été annoncé par le président Van Rompuy et le premier ministre Shinzo Abe le 25 mars et les négociations ont commencé peu après, en avril. Trois cycles de négociations ont eu lieu en 2013 dans le cadre de chaque accord.

Le président Van Rompuy et le premier ministre Abe se sont également rencontrés en marge du sommet du G8, qui s'est tenu à Lough Erne en juin 2013.

³⁹ Dans une résolution sur les relations UE-Chine adoptée le 14 mars 2013 (P7_TA(2013)0097), le Parlement européen s'est déclaré préoccupé par la montée des tensions en mer de Chine méridionale. Il y demandait instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action politique ou militaire unilatérale et de régler leurs revendications territoriales contradictoires en mer de Chine méridionale par voie d'arbitrage international, conformément au droit international.

La HR/VP s'est rendue au Japon en octobre 2013. Les discussions qu'elle a eues avec ses homologues japonais, le ministre des affaires étrangères M. Fumio Kishida, et le ministre de la défense M. Itsunori Onodera, ont porté principalement sur l'approfondissement de la coopération bilatérale consacrée aux questions de sécurité, pour lequel le gouvernement Abe a marqué un vif intérêt. Ce thème est également devenu le leitmotiv du sommet, qui s'est finalement tenu à Tokyo le 19 novembre 2013. Les dirigeants se sont entendus pour tenter de renforcer la collaboration sur les questions relatives à la sécurité mondiale, sur la gestion de crises et sur le maintien de la paix, mais aussi pour donner une nouvelle impulsion aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique et d'un accord de libre-échange. Ils ont fait le bilan des trois cycles de négociations tenues dans le cadre de chaque accord et ont procédé à un échange de vues sur des sujets tels que l'Iran, la Syrie, la République populaire démocratique de Corée et la mer de Chine orientale et méridionale.

Plusieurs commissaires se sont rendus au Japon en 2013 et un certain nombre de dialogues de haut niveau ont lieu, ce qui montre bien que les relations continuent de se développer sur une large base. Les domaines concernés sont notamment le commerce et l'investissement, la politique de développement, la gestion de catastrophes, la politique urbaine et le secteur agroalimentaire.

Le porte-parole de la HR/VP a fait à la fin de décembre 2013 une déclaration sur la visite du premier ministre Abe au sanctuaire Yasukuni.

5.1.3. République de Corée

L'UE et la République de Corée ont marqué le cinquantième anniversaire de leurs relations bilatérales à l'occasion de leur septième sommet, qui s'est tenu à Bruxelles le 8 novembre 2013⁴⁰.

Au cours du sommet, les dirigeants de l'UE ont exprimé leur soutien à la politique de confiance ("trust politik") mise en place par la présidente Park Geun-hye et ont accueilli avec satisfaction l'initiative pour la paix et la coopération dans le Nord-Est de l'Asie. Les discussions menées sur la politique étrangère ont confirmé qu'il existait un niveau élevé de convergence sur les crises en matière de sécurité qui se produisent dans les voisinages respectifs des deux parties. Celles-ci ont également déclaré qu'elles souhaitaient renforcer la coopération en matière de sécurité et de gestion de crises, notamment dans le cadre des opérations PSDC, en se fondant sur l'accord-cadre de participation, qui a été conclu récemment et qui doit être signé en 2014. Les dirigeants sont également convenus de lancer de nouvelles consultations sur les questions liées à la cybersécurité et à la politique industrielle; de nouveaux arrangements ont été signés en vue favoriser l'accueil de chercheurs en Europe et une déclaration commune sur la coopération dans l'enseignement supérieur mettra en place un cadre destiné à renforcer la coopération sur les politiques et les bonnes pratiques, ainsi qu'à encourager la mobilité des étudiants. Les dirigeants ont donné leur aval à l'organisation d'un forum sur la diplomatie publique et d'un séminaire sur la questions de sécurité et la coopération régionale.

⁴⁰ Ce sommet avait été préparé par le Comité mixte de coopération dans le domaine de la recherche, de la science et de la technologie, par le troisième dialogue des directeurs au niveau politique, qui s'est tenu à Séoul le 26 juillet 2013, par la réunion du Comité mixte, qui s'est tenue à Séoul le 13 septembre 2013, et par la réunion du Comité ministériel mixte, qui s'est tenue à Séoul le 15 octobre 2013. Le protocole additionnel à l'accord de libre-échange pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été paraphé à Bruxelles le 8 novembre 2013 et conclu le 25 mars 2014.

5.1.4. République populaire démocratique de Corée

L'UE a adopté dans ses relations avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC) une politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique. En 2013, l'UE a continué de suivre attentivement la situation dans la région et en RPDC en particulier. Un certain nombre de politiques menées par la RPDC continuent de poser de graves problèmes (notamment en ce qui concerne la non-prolifération et les graves violations des droits de l'homme), et l'UE a soulevé ces questions chaque fois que l'occasion s'est présentée, sur le plan tant bilatéral que multilatéral⁴¹. L'UE a co-initié, avec le Japon, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, une résolution établissant une commission d'enquête sur les droits de l'homme en RPDC, dont le rapport final a été présenté en février 2014. Par ailleurs, l'UE a coparrainé une résolution (adoptée en décembre 2013 sans vote) de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci condamnait une nouvelle fois les violations des droits de l'homme dans le pays. Elle y précisait en outre qu'elle continuait de suivre la situation et demandait que celle-ci s'améliore, notamment en ce qui concerne les Nord-Coréens réfugiés à l'étranger.

Le troisième essai nucléaire effectué par la RPDC en février 2013 et la montée des tensions qui s'en est suivie dans la péninsule ont constitué un développement particulièrement préoccupant. L'UE a condamné cet essai et a transposé la nouvelle série de sanctions, que le Conseil de sécurité des Nations unies avait approuvée en mars. Elle avait préalablement transposé les sanctions que le Conseil de sécurité avait adoptées en février et adopté ses propres mesures restrictives. L'UE a continué de demander à la RPDC de s'abstenir de toute nouvelle provocation et de choisir la voie du dialogue avec la communauté internationale. Elle s'est également félicitée de la réduction des tensions dans la région au cours du deuxième semestre de 2013 et maintenu des canaux de communication avec la RPDC afin d'y encourager les changements nécessaires.

⁴¹ Le Parlement européen a adopté le 14 mars 2013 une résolution sur la menace nucléaire et les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (P7_TA(2013)0096).

5.1.5. Mongolie

L'année 2013 a été marquée par un saut qualitatif dans les relations UE-Mongolie, à la faveur de la signature de l'accord de partenariat et de coopération et des échanges à haut niveau qui ont lieu, notamment dans le cadre des visites effectuées par la HR/VP, par le commissaire Dacian Cioloș et par le président Barroso, la première d'un président de la Commission dans le pays. La coopération commerciale et en matière d'aide au développement s'est intensifiée et s'est étendue à de nouveaux domaines tels que l'agriculture et le développement rural, la recherche et l'innovation, ainsi que les contacts entre les populations. L'UE a apporté son soutien aux activités menées par la Mongolie au cours de sa présidence de la communauté des démocraties et procédé à des échanges de vues réguliers sur les grands dossiers régionaux (République populaire démocratique de Corée, Asie centrale, Chine) et mondiaux.

5.2. Asie du Sud-Est

5.2.1. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

En 2013, la coopération UE-ASEAN s'est encore renforcée, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Brunei 2013-2017. Dans le but de favoriser la mise en place d'un partenariat plus ambitieux entre les deux parties, plusieurs visites et réunion à haut niveau ont eu lieu, qui ont confirmé la dynamique positive créée⁴². En outre, la HR/VP a visité le Secrétariat de l'ASEAN le 4 novembre. Elle a rencontré le Secrétaire général de l'ASEAN Lê Luong Minh et a inauguré le nouveau bureau des programmes de l'UE auprès du Secrétariat de l'ASEAN.

⁴² Parmi ces visites et réunions à haut niveau, citons notamment la réunion que le Comité mixte de coopération a tenue à Djakarta, en janvier, la visite que la Commission des droits des femmes et des enfants a effectuée à Bruxelles, le sommet des affaires UE-ASEAN, la réunion des hauts fonctionnaires EU-ASEAN tenue à Hanoï, en mai, et la réunion ministérielle UE-ASEAN, qui a eu lieu au Brunei Darussalam en juillet.

Lors du Forum régional de l'ASEAN, celle-ci et l'UE, ainsi que d'autres partenaires, ont continué à évoquer les questions de sécurité régionales et internationales d'intérêt commun. La HR/VP a participé au 20^e Forum régional de l'ASEAN, qui s'est tenu au Brunei Darussalam en juillet, et y a exposé la position de l'UE sur la nature des principaux défis en matière de sécurité affectant la région et sur la nécessité d'adopter des solutions globales et fondées sur des règles. Elle a également rappelé que l'UE souhaitait participer au sommet de l'Asie de l'Est.

Les négociations en vue de la conclusion d'accords de partenariat et de coopération avec les pays d'Asie du Sud-Est ont avancé sensiblement. L'accord de partenariat et de coopération avec Singapour a été paraphé le 14 octobre 2013 et celui avec la Thaïlande le 7 novembre 2013. Parallèlement, les négociations lancées en 2012 avec le Brunei ont bien progressé au cours de l'année 2013. Le processus de ratification, au niveau national, des accords de partenariat et de coopération conclus avec le Viêt Nam et les Philippines ont avancé, la ratification au niveau national de l'accord avec l'Indonésie s'étant achevée. Les accords de partenariat et de coopération avec les parties d'Asie du Sud-Est donneront davantage de possibilités à l'UE dans le cadre de la coopération qu'elle mène avec la région.

5.2.2. Myanmar/Birmanie

2013 a été une année historique dans les relations UE-Myanmar/Birmanie et la mise en place d'un partenariat durable. La déclaration conjointe du président Van Rompuy, du président Barroso et du président U Thein Sein, faite lors de la visite que ce dernier a effectuée à Bruxelles en mars, a constitué une étape importante dans les relations entre les deux parties en définissant une vision d'avenir, dont l'objectif est mettre en place un partenariat durable et de contribuer à faire avancer la démocratisation, la réconciliation nationale et la libéralisation économique⁴³.

⁴³ Le Parlement européen a adopté deux résolutions sur le Myanmar/la Birmanie, l'une sur la situation des musulmans Rohingyas, le 13 juin 2013 (P7_TA(2013)0286), et l'autre sur le rétablissement du bénéfice des préférences tarifaires généralisées au Myanmar/à la Birmanie, le 23 mai 2013 (P7_TA(2013)0228).

En avril, l'UE a levé toutes les mesures restrictives à l'encontre du pays, à l'exception de l'embargo sur les armes, reconnaissant les changements positifs qui s'étaient produits et escomptant qu'ils se poursuivraient. En juillet 2013, elle a en outre rétabli le système de préférences généralisées en faveur du Myanmar/de la Birmanie, accordant des préférences commerciales au pays après les efforts qu'il a consentis pour améliorer le cadre politique, social et en matière d'emploi.

Le 22 juillet, le Conseil a adopté des conclusions sur le cadre global pour la politique de l'Union européenne et son soutien au Myanmar/à la Birmanie, qui définit les relations de l'UE avec ce pays et ses priorités en vue de soutenir les réformes en cours dans les domaines de la paix, de la démocratie, du développement et du commerce.

En octobre, la lauréate du prix Nobel Aung San Suu Kyi s'est rendu dans l'UE pour y recevoir en personne, au Parlement européen, le prix Sakharov 1990 pour la liberté de l'esprit. Elle a également rencontré des ministres des affaires étrangères de l'UE.

La première réunion de la task force UE-Myanmar s'est tenue du 13 au 15 novembre sous la coprésidence de la HR/VP. Elle était accompagnée du vice-président de la Commission, Antonio Tajani, des commissaires Andris Piebalgs and Dacian Cioloș, du représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, et d'une délégation du Parlement européen conduite par sa vice-présidente, Isabelle Durant. La task force a été l'expression la plus visible de l'intérêt porté par l'UE au processus de transition au Myanmar/en Birmanie, en réunissant des responsables politiques, des acteurs du développement, des entreprises et des représentants de la société civile. Dans ses conclusions du 16 décembre 2013, le Conseil a accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion de la task force UE-Myanmar et a souligné que l'UE concentrait son attention sur les principaux défis qui attendent le Myanmar/la Birmanie en 2014, à savoir notamment la révision de la constitution, le processus de réconciliation nationale et les violences entre communautés.

Afin de mettre en évidence l'importance que revêtent les relations entre les deux parties, le bureau de l'UE à Rangoun est devenu une délégation à part entière, avec un ambassadeur résident. L'UE a aidé le Myanmar/la Birmanie à mettre en place le Centre de réaction en cas de crise du Myanmar et a apporté au personnel de celui-ci un appui en matière de renforcement des capacités. Elle a été le principal bailleur de fonds destinés à des activités de consolidation de la paix, notamment à travers le Centre du Myanmar pour la paix, à des groupes ethniques et à la société civile. L'UE a également apporté une assistance technique à la réforme de la force de police du pays dans le domaine du maintien de l'ordre et de la gestion des foules, l'accent étant mis en particulier sur le respect des droits de l'homme et les bonnes pratiques internationales en matière de maintien de l'ordre. L'UE a parrainé à titre principal la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, qui a été adoptée par consensus à la fin de 2013.

5.2.3. Thaïlande

La coopération et les contacts à haut niveau avec la Thaïlande se sont intensifiés sensiblement au cours de l'année 2013. Le premier ministre Yingluck Shinawatra s'est rendue à Bruxelles le 6 mars, où elle a rencontré le président Barroso, le président Van Rompuy et la HR/VP.

Celle-ci s'est rendue à Bangkok le 13 novembre, où elle a rencontré le premier ministre. Vers la fin de 2014, à la suite de nombreuses tensions politiques survenues dans le pays, des élections anticipées ont été convoquées pour le 2 février 2014. L'UE - par la voix notamment de la HR/VP - a invité toutes les parties à résoudre la crise politique par des moyens pacifiques, dans le cadre démocratique et constitutionnel de la Thaïlande.

5.2.4. Cambodge

L'UE a suivi attentivement la situation des droits de l'homme au Cambodge, notamment au cours de la période qui a précédé et qui a suivi le scrutin législatif de juillet. Elle a accordé une attention particulière à la liberté d'expression et de réunion. Par ailleurs, la question des droits fonciers est restée au centre des discussions menées entre l'UE et le gouvernement. L'UE soutient vivement la société civile, y compris les syndicats, afin de favoriser la démocratie et de promouvoir le dialogue social dans le pays.

5.2.5. Indonésie

Le 4 novembre, la HR/VP a rencontré à Djakarta M. Marty Natalegawa, ministre indonésien des affaires étrangères, afin de passer en revue des questions d'intérêt régional et mondial, compte tenu du rôle de plus en plus important que joue l'Indonésie dans plusieurs dossiers internationaux, par exemple la mer de Chine méridionale, la Corée de Nord et l'avenir de l'ASEAN. Au cours de la visite qu'elle a effectuée dans le pays, la HR/VP a souligné que l'Indonésie, démocratie réussie et premier pays musulman dans le monde, pourrait servir de modèle pour d'autres pays en transition dans le voisinage immédiat de l'UE.

5.2.6. Philippines

L'UE et les Philippines ont tenu en juin une réunion au niveau des hauts fonctionnaires destinée à faire avancer le dialogue sur un large éventail de questions bilatérales, y compris la réduction des risques de catastrophe et l'énergie. L'UE a continué à apporter son soutien au processus de paix de Mindanao en jouant un rôle moteur dans le cadre du volet "aide humanitaire, réhabilitation et développement" de l'équipe internationale de surveillance, en renforçant les capacités du volet "protection civile" et en apportant les dividendes de la paix grâce à la réduction des débris de guerre explosifs.

Le typhon Haiyan (appelé localement "Yolanda"), l'un des plus puissants jamais enregistrés, a frappé les Philippines au début du mois de novembre, causant des dommages considérables et faisant un grand nombre de victimes et d'importants dégâts matériels dans les régions centrales. La Commission a débloqué 40 millions d'euros au titre de l'aide d'urgence et de l'aide au redressement rapide et à la reconstruction pour les communautés les plus touchées, et les commissaires Georgieva et Piebalgs se sont rendus dans les zones concernées. Le mécanisme de protection civile de l'Union a été activé et la Commission a affecté des fonds pour le transport de l'assistance européenne dans les zones sinistrées, et des experts de la protection civile du Centre de réaction d'urgence ont été envoyés en l'espace de quelques jours pour coordonner les opérations de secours avec les autorités philippines et les organisations humanitaires.

5.2.7. Viêt Nam

Le secrétaire général du parti communiste vietnamien, Nguyen Phu Trong, a visité les institutions de l'UE à Bruxelles et rencontré les présidents Barroso et Van Rompuy les 17 et 18 janvier 2013. Des consultations politiques de haut niveau se sont tenues à Bruxelles le 15 avril sur des questions bilatérales, régionales et mondiales présentant un intérêt commun, notamment les questions relatives au partenariat UE-ASEAN, au rôle de coordinateur des relations avec l'UE au sein de l'ASEAN confié au Viêt Nam.

Le dialogue UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme s'est tenu à Hanoï du 10 au 12 septembre. Les principaux sujets abordés portaient sur la liberté d'expression, la peine de mort, la réforme du système juridique et du système judiciaire, les personnes en situation préoccupante et la coopération en matière de droits de l'homme au sein des enceintes régionales et internationales.

5.2.8. Singapour

Les négociations de l'accord de partenariat et de coopération UE-Singapour ont abouti le 1^{er} juin 2013, lors de la visite de la HR/VP à Singapour. L'accord de partenariat et de coopération complète l'accord de libre échange conclu en décembre 2012 et donnera une nouvelle dimension aux relations entre l'UE et l'ASEAN. L'accord de partenariat et de coopération vise à renforcer la coopération dans de nouveaux secteurs cruciaux tels que la non-prolifération, l'énergie, le transport maritime, les services aériens, la science et la technologie. Les accords ont été paraphés le 20 septembre (ALE) et le 14 octobre (APC), respectivement.

À l'occasion de sa visite au Parlement européen les 9 et 10 septembre, le ministre des affaires étrangères, ministre de la justice de Singapour, K. Shanmugam, a exprimé le souhait que les relations entre l'UE et Singapour deviennent un modèle pour les relations que l'UE entretient avec les autres pays de la région.

5.3. Asie du Sud

5.3.1. Inde

En 2013, les efforts pour renforcer la dimension politique et stratégique du partenariat stratégique entre l'UE et l'Inde se sont poursuivis. La 13^e réunion ministérielle s'est tenue au début de l'année. Elle a donné à la HR/VP l'occasion d'avoir des échanges utiles sur des questions régionales et mondiales, ainsi que sur la coopération en matière de sécurité. Ces échanges avec le ministre indien des affaires étrangères, Salman Khurshid, se sont poursuivis tout au long de l'année 2013. Un dialogue très prometteur au niveau des experts sur les mesures de lutte contre la piraterie s'est déroulé à Bruxelles, en septembre, et le dialogue habituel sur les droits de l'homme a eu lieu à Delhi en novembre. L'affaire, toujours en suspens, des deux marins italiens détenus en Inde, qui ont été capturés alors qu'ils étaient en mission officielle dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la piraterie a également été régulièrement évoquée avec les interlocuteurs indiens de l'UE. Les commissaires Andris Piebalgs et Joaquín Almunia se sont rendus en Inde en 2013⁴⁴.

5.3.2. Népal et Bhoutan

L'UE a déployé une mission d'observation électorale au Népal, conduite par la députée européenne Eva Joly, pour observer l'élection de la deuxième assemblée constituante, le 19 novembre 2013. L'UE s'est félicitée du succès du scrutin qui, avec une participation élevée des électeurs de quelque 79 %, a marqué une nouvelle étape dans la consolidation de la transition du pays vers la démocratie. La deuxième assemblée constituante a pour mandat d'achever la rédaction de la constitution, objectif que la première assemblée constituante (élue en 2008) n'avait pas atteint.

La 5^e série de consultations bisannuelles Bhoutan-UE s'est déroulée à Bruxelles, le 29 novembre 2013, dans l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les relations entre le Bhoutan et l'UE. Les discussions ont porté principalement sur l'évolution politique et économique, sur les questions mondiales et régionales, l'évolution de la situation des droits de l'homme au Bhoutan, ainsi que la coopération au développement actuelle et future entre l'UE et le Bhoutan.

⁴⁴ Le Parlement européen a adopté deux résolutions dans le domaine des droits de l'homme: l'une, le 23 mai 2013, sur l'exécution de Mohammad Azal Guru et ses implications (P7_TA(2013)0232), l'autre, le 17 janvier 2013, sur la violence à l'égard des femmes en Inde (P7_TA(2013)0031).

5.3.3. Afghanistan

Le processus de transition vers la sécurité a progressé et le Président Karzai a annoncé, le 18 juin 2013, la cinquième et dernière tranche de la transition. Le retrait progressif des forces de l'ISAF, qui doit être achevé à la fin de 2014, s'est poursuivi. À mesure que les forces de sécurité nationales afghanes ont pris le commandement dans l'ensemble du pays, elles ont enregistré des pertes de plus en plus lourdes, en particulier du côté de la police. Les attaques perpétrées pendant la période des combats ont mis en évidence la menace que continuent de faire peser les insurrections, et la difficulté d'agir efficacement dans le pays. Le 24 novembre, la Loya Jirga a approuvé l'accord bilatéral avec les États-Unis en matière de sécurité. Le président Karzai hésitait à signer cet accord bilatéral, essayant d'obtenir des progrès supplémentaires dans le processus de paix et/ou des garanties supplémentaires des États-Unis. Le déploiement futur de troupes des États-Unis et la mise en place connexe de la mission de l'OTAN pour l'après 2014 dépendent de la finalisation de cet accord.

La situation en matière de sécurité demeure tendue: les attentats suicides et les attaques de l'intérieur sont nombreux, et il en va de même des actes de violence à l'encontre des personnalités religieuses, tribales et communautaires influentes ainsi que des organes gouvernementaux locaux et centraux.

En juin, le Conseil a rappelé que l'UE s'était engagée à long terme à l'égard de l'Afghanistan et il a souligné combien il importait de progresser dans le contexte de l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les élections et la gouvernance. La négociation de l'accord de coopération UE-Afghanistan en matière de partenariat et de développement n'a pas progressé: l'UE attend toujours une réponse officielle de l'Afghanistan à sa proposition de décembre 2012⁴⁵.

⁴⁵ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur l'accord de partenariat et de coopération avec l'Afghanistan (P7_TA(2013)0282).

En 2013, l'UE a fait plusieurs déclarations publiques pour dénoncer des violations importantes des droits de l'homme. L'UE s'est notamment déclarée profondément préoccupée par les conclusions du rapport publié par la mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan au sujet des détentions dans le cadre du conflit (20 janvier). L'UE a fréquemment fait part de ses préoccupations concernant le nombre élevé de victimes civiles à la suite des attentats terroristes, du conflit armé et de la précarité de la sécurité dans le pays. Le 12 juin, la HR/VP a déploré la barbarie avec laquelle des civils avaient été pris pour cible dans l'attaque de la Cour suprême de Kaboul. L'UE a également publié une déclaration soulignant la fermeté de sa position de principe contre la peine de mort en Afghanistan. À plusieurs occasions, d'autres déclarations ont été faites, notamment sur les droits des femmes.

Un nouveau chef de délégation exerçant également la fonction de représentant spécial de l'UE, Franz-Michael Mellbin, a pris ses fonctions en septembre 2013. Le représentant spécial de l'UE a continué de jouer un rôle important dans la coordination et le renforcement de la présence de l'UE sur le terrain, comme prévu dans le plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan.

En 2013, la mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) a continué de soutenir ses homologues afghans autour de ses trois piliers opérationnels (réforme institutionnelle du ministère de l'intérieur, professionnalisation de la police nationale afghane et établissement de liens entre la police et la justice), en étroite coopération avec les partenaires internationaux. Entre autres dispositions, la réduction de la présence militaire internationale en Afghanistan a permis de réduire la présence de la mission EUPOL en dehors de Kaboul: fin 2013, il restait deux antennes (Herat et Mazar-i-Sharif). Conformément au processus de transition, la mission a continué de veiller à ce que les résultats obtenus s'inscrivent dans la durée et à ce que les Afghans eux-mêmes soient davantage maîtres du processus. À ce propos, l'EUPOL avait transféré, fin 2013, la majeure partie des activités de formation relevant de la mission ainsi que la gestion des organismes de formation (les académies de police et de gestion de la criminalité) aux autorités afghanes.

5.3.4. Pakistan

L'UE a continué de coopérer étroitement avec le Pakistan pour soutenir la réforme en cours du cycle électoral. En mars 2013, le Conseil a insisté sur le fait que le renforcement de la démocratie au Pakistan se situe au cœur de l'engagement de l'UE à élargir et approfondir les relations avec le Pakistan. Pour concrétiser cet engagement, l'UE a envoyé sur place une mission d'observation électorale, dirigée par Michael Gahler, député européen et chef de la mission d'observation, à l'occasion des élections législatives qui se sont tenues en mai 2013. Dans ses conclusions de juin 2013 sur la Pakistan, le Conseil s'est félicité de l'événement historique que constituait le premier transfert, dans ce pays, d'un gouvernement civil à un autre à la suite d'élections, ainsi que des priorités que s'était fixées le nouveau gouvernement en termes de réformes économiques, budgétaires et énergétiques. Dans ces conclusions, le Conseil a rappelé les préoccupations de l'UE au sujet des attaques terroristes répétées au Pakistan.

L'UE a continué d'œuvrer avec le Pakistan pour résoudre, par le dialogue et la coopération, les questions liées aux droits de l'homme⁴⁶. En novembre 2013, le Parlement européen a décerné à l'élève pakistanaise Malala Yousafzai le prix Sakharov pour le courage dont elle a fait preuve pour promouvoir le droit des jeunes filles à l'éducation au Pakistan. Dans le cadre d'une première rencontre avec le nouveau gouvernement, le président Van Rompuy a eu une entrevue avec le premier ministre Nawaz Sharif à New York.

Le Pakistan a continué à bénéficier des préférences commerciales autonomes accordées, à titre de mesure d'urgence, à la suite des inondations qui ont touché le Pakistan en 2010. Ce régime de préférences a expiré fin 2013. En décembre, l'UE a annoncé qu'un groupe de pays, dont le Pakistan, bénéficierait du régime commercial préférentiel de l'UE, le SPG+, à partir de janvier 2014, ce qui permettra au Pakistan de continuer à bénéficier d'un meilleur accès au marché de l'UE.

⁴⁶ Le Parlement européen a adopté le 7 février 2013 une résolution sur les attentats récents contre des auxiliaires médicaux au Pakistan (P7_TA(2013)0060).

5.3.5. Bangladesh

L'UE a poursuivi son dialogue avec le gouvernement et les autres acteurs compétents du Bangladesh pour les questions de santé et de sécurité dans les usines qui alimentent le marché de l'UE. À la suite de l'effondrement de l'immeuble commercial Rana Plaza en avril, qui a causé la mort de plus de 1 100 personnes, le Bangladesh, l'UE et l'OIT ont signé en juillet un pacte sur la durabilité visant à améliorer les conditions de travail ainsi que les normes en matière de santé et de sécurité dans les usines du Bangladesh⁴⁷.

L'UE a fait part de ses préoccupations concernant les violences politiques au Bangladesh et le recours à la peine capitale, notamment dans des affaires portées devant le tribunal pénal international⁴⁸. Dans la perspective des élections législatives, l'UE a invité tous les acteurs à s'abstenir d'actes de violence; elle a également appelé les dirigeants des partis politiques à se mettre d'accord sur une formule pour l'organisation de ces élections qui soit acceptable pour tous⁴⁹. En l'absence d'un tel accord et à la suite de la décision du principal parti d'opposition de boycotter les élections annoncées pour le 5 janvier 2014, la HR/VP a décidé de ne pas envoyer de mission d'observation électorale dans le pays.

⁴⁷ Le Parlement européen a adopté le 17 janvier 2013 une résolution sur les victimes d'incendies survenus récemment dans des usines textiles, en particulier au Bangladesh (P7_TA(2013)0027) et le 23 mai 2013, une résolution sur les conditions de travail et les normes de santé et de sécurité à la suite des incendies d'usines et de l'effondrement d'un immeuble survenus récemment au Bangladesh (P7_TA(2013) 0230).

⁴⁸ Le Parlement européen a adopté le 14 mars 2013 une résolution sur la situation au Bangladesh (P7_TA(2013)0100).

⁴⁹ Le Parlement européen a adopté le 21 novembre 2013 une résolution sur le Bangladesh: droits de l'homme et prochaines élections (P7_TA(2013)0516).

Les principales priorités de l'UE demeurent le soutien aux institutions démocratiques, l'atténuation de la pauvreté, l'inclusion sociale, le traitement réservé aux réfugiés et aux minorités ethniques et la lutte contre le changement climatique. L'UE a continué de mettre en avant ces objectifs par le biais des programmes de coopération au développement et du dialogue politique.

5.3.6. Sri Lanka

Lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en mars 2013, les États membres de l'UE ont soutenu une résolution demandant au gouvernement du Sri Lanka de progresser sur la voie de la réconciliation, et de mener une enquête indépendante et crédible sur les violations présumées des droits de l'homme et du droit humanitaire international⁵⁰.

L'accord de coopération CE-Sri Lanka de 1995 en matière de partenariat et de développement constitue la base de la coopération entre l'UE et le Sri Lanka. Le dialogue au titre cet accord a été relancé par la commission conjointe qui, pour la première fois depuis cinq ans, s'est réunie en décembre 2013, à Bruxelles. Lors de cette réunion, un grand éventail de questions de coopération ont été abordées, dont les droits de l'homme.

En 2013, l'UE a fait plusieurs déclarations, notamment sur le limogeage de la présidente de la Cour suprême, en janvier, sur le droit de manifester pacifiquement et sur la liberté de religion, en août, sur la journée internationale des personnes disparues (30 août) et sur la journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

⁵⁰ Ces questions ont également été soulevées par le Parlement européen à l'occasion d'une visite au Sri Lanka, en juillet, de sa délégation pour les relations avec l'Asie du Sud, ainsi que dans une résolution sur la situation des droits de l'homme au Sri Lanka, adoptée le 12 décembre 2013 (P7_TA(2013)0604).

5.3.7. Maldives

La deuxième élection présidentielle démocratique de l'histoire des Maldives s'est déroulée le 16 novembre 2013. Abdulla Yameen Abdul Gayoom a été élu à la présidence. L'élection présidentielle constitue un progrès important, après le transfert controversé du pouvoir en 2012, pour donner une légitimité à un président dûment élu et surmonter les dissensions politiques qui étaient à l'origine de nombreux problèmes. L'UE a suivi de près l'évolution de la crise politique aux Maldives. La HR/VP a fait un certain nombre de déclarations au nom de l'UE, demandant aux autorités compétentes du pays de garantir l'intégrité du processus démocratique, ainsi que la tenue d'élections ouvertes et crédibles⁵¹.

Les Maldives ont été sélectionnées par l'UE comme pays pilote pour la démocratie, l'objectif étant de développer une analyse et une action cohérentes pour soutenir les processus démocratiques dans le pays. Dans ses contacts avec les acteurs du monde politique et de la société civile aux Maldives, l'UE a explicitement abordé les questions relatives aux droits de l'homme.

5.4. Pacifique

5.4.1. Australie

Dans le prolongement des visites du président Barroso en septembre 2011 et de la HR/VP en octobre 2011, l'UE et l'Australie ont poursuivi les échanges et le dialogue en vue de développer la coopération sur les questions liées aux affaires étrangères et à la sécurité, la gestion des crises, l'aide au développement et des questions d'envergure mondiale, comme le changement climatique ou l'énergie. Un mandat relatif à un accord-cadre UE-Australie avait été adopté en octobre 2011; les négociations ont bien progressé en 2013 et leur conclusion est en bonne voie.

⁵¹ Une délégation du Parlement européen s'est rendu à Malé le 14 juillet. Les préparatifs pour les élections étaient déjà en cours et la plupart des discussions ont porté sur la campagne électorale.

Le dialogue politique UE-Australie sur l'Asie s'est tenu les 19 et 20 juin 2013 à Bruxelles et a été l'occasion de débattre en profondeur de l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Les deux parties ont des avis convergents et partagent de nombreux intérêts; l'Australie salue en outre un renforcement de l'action de l'UE dans cette région. Le dialogue UE-Australie sur les questions stratégiques/de sécurité au niveau des directeurs politiques s'est tenu à Bruxelles le 30 octobre, selon un vaste ordre du jour couvrant des questions telles que la sécurité dans la région Asie-Pacifique, la sécurité maritime, le Myanmar/la Birmanie, la République populaire démocratique de Corée, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Iran, la Syrie, l'Égypte, le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan, le Pakistan, la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et la coopération en matière de gestion des crises.

L'UE a invité l'Australie à participer à la mission de l'UE d'assistance aux frontières en Libye. Les négociations sur un accord-cadre pour la participation de l'Australie aux opérations de gestion de crises ont été menées à bonne fin et le Conseil a approuvé la conclusion de l'accord le 22 juillet⁵².

Un accord de coopération déléguée entre l'UE et l'Australie permettra pour la première fois à chacune des deux parties de mettre en œuvre des projets de coopération pour le compte de l'autre. Un projet financé par l'UE sur l'enseignement professionnel aux Fidji sera mis en œuvre par l'Australie tandis que l'UE mettra en œuvre un projet au Soudan du Sud pour le compte de l'Australie.

⁵² Après la signature qui devrait avoir lieu en mars 2014 et la ratification par l'Australie qui est prévue pour la mi-2014, l'accord fournira un cadre pour renforcer la participation de l'Australie aux opérations PSDC.

5.4.2. Nouvelle-Zélande

Des échanges sur des questions d'importance géopolitique et d'intérêt mutuel ont eu lieu au cours de cette année. En février, des consultations entre le ministre de la défense Jonathan Coleman et la HR/VP ont eu lieu en marge de la réunion ministérielle de l'OTAN, à Bruxelles. Les deux parties ont estimé qu'il était souhaitable d'adopter une approche ambitieuse et large de la coopération bilatérale.

En novembre, la HR/VP a rencontré le ministre des affaires étrangères, Murray McCully, en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM à Delhi. Lors de cette rencontre, il a été question de l'évolution récente de la situation en Iran, du processus de paix au Proche-Orient et de Myanmar, ainsi que de l'excellent partenariat pour la coopération au développement faisant suite au sommet de l'énergie du Pacifique, organisé à l'initiative conjointe de l'UE et de la Nouvelle-Zélande et qui s'est tenu à Auckland en mars.

Compte tenu du rôle appréciable qu'elle a joué dans la mission de police de l'UE en Afghanistan de 2007 jusqu'à la fin de 2012, la Nouvelle-Zélande a été invitée à participer à la mission de l'UE d'assistance aux frontières en Libye et à la mission de formation de l'UE au Mali. D'autres échanges ont eu lieu au sujet des possibilités de coopération dans le domaine de la sécurité maritime.

5.4.3. Fidji

L'UE a continué de suivre de près le processus de démocratisation aux Fidji, où la nouvelle constitution est entrée en vigueur en septembre 2013. L'UE a décidé de proroger ce que l'on appelle les "mesures appropriées" (au sens de l'article 96 de l'accord de Cotonou et de l'article 37 de l'instrument de coopération au développement) pour une période de dix-huit mois, tout en participant à un dialogue politique renforcé à haut niveau pour accompagner les Fidji au cours de cette période cruciale qui précède les élections. Un premier dialogue a eu lieu en octobre 2013; il a porté sur le respect des principes démocratiques, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'UE a également décidé de fournir une assistance technique pour le processus électoral qui doit mener aux élections promises pour septembre 2014 au plus tard.

5.4.4. Îles Salomon

Le retrait, en juillet, de la composante militaire de la mission d'aide régionale aux Îles Salomon a marqué une étape dans le retour du pays à la stabilité après les tensions qu'il a connues de 1998 à 2006. Les élections de 2014 constitueront un nouveau test pour déterminer dans quelle mesure le pays s'est suffisamment attaqué aux causes profondes des conflits. L'UE fournit une aide à la préparation des élections par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Par le dialogue politique et une assistance financière, l'UE encourage la participation accrue des femmes à la vie politique et la lutte contre les nombreux cas de violences sexistes.

5.4.5. Questions régionales

À la suite, notamment, d'un rééquilibrage, par les États-Unis, de leurs intérêts dans la région Asie-Pacifique et, dans le même temps, d'une prise de conscience accrue de sa richesse potentielle en ressources naturelles, la région suscite un intérêt renouvelé de la part d'un certain nombre de pays – pas uniquement la Chine, mais également la Russie, l'Indonésie, l'Inde et d'autres.

L'UE a continué à renforcer son dialogue et son partenariat avec les pays insulaires du Pacifique et les organisations régionales. En mars 2013, le commissaire Andris Piebalgs a participé au sommet de l'énergie du Pacifique, organisé à l'initiative conjointe de l'UE et de la Nouvelle-Zélande, qui vise à assurer l'accès des États insulaires à des sources d'énergie durable. En avril 2013, il a rencontré à Samoa les représentants des États insulaires du Pacifique pour débattre du soutien de l'UE à la région dans le cadre du prochain cycle financier. La participation de la commissaire Connie Hedegaard à la réunion annuelle des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à Majuro, aux Îles Marshall, en septembre 2013, a contribué à renforcer le partenariat UE-Pacifique ainsi que notre intérêt commun à progresser dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

Les tensions sont devenues plus importantes au sein du Forum des îles du Pacifique, qui est la principale structure de coopération et d'intégration régionale. Les Fidji ont lancé le Forum pour le développement des îles du Pacifique, une structure indépendante qui dispose de son propre secrétariat, qui fait concurrence au secrétariat du Forum des Îles du Pacifique. En parallèle, le réexamen du Plan Pacifique a été l'occasion d'appeler à un changement dans le mode de fonctionnement du Forum. L'UE encourage vivement l'intégration régionale et elle fournit une aide importante au titre du programme régional du Fonds européen de développement. L'UE suit dès lors de près l'évolution de la situation dans la région.

6. Afrique

6.1. Union africaine

L'UE et l'Union africaine (UA) ont poursuivi leur dialogue et leur coopération sur les questions politiques et de sécurité.

Le 11 juin, le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) ont tenu leur 6^e réunion consultative dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique. La réunion s'est déroulée dans le contexte du 50^e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. Elle a été marquée par une évolution encourageante sur le continent africain, y compris une croissance économique importante et une réduction constante du nombre de conflits, en dépit d'un certain nombre de situations de crise complexes sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique, et de situations de changements anticonstitutionnels de gouvernement. La réunion a mis en évidence combien il est nécessaire de poursuivre la coopération entre l'Union africaine et l'Union européenne pour réaliser nos objectifs communs, à savoir: garantir la paix et la sécurité, promouvoir la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la protection des civils et l'obligation de répondre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre. La discussion a porté avant tout sur le Mali et le Sahel, la Guinée-Bissau, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, la République centrafricaine et la campagne pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le COPS ont confirmé qu'ils s'engageaient à renforcer leurs efforts conjoints de prévention et de résolution de conflits, et ils ont souligné qu'il importait de réagir de manière coordonnée aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits.

Au titre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, 232 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir les activités africaines menées en faveur de la paix et de la sécurité, y compris le soutien financier continu de l'UE à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (AFISMA) par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁵³. L'UE a également soutenu deux autres opérations de soutien à la paix en Afrique: la mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) – qui a repris les tâches de la mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) – et l'initiative de coopération régionale pour la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur.

6.2. Afrique de l'Ouest

6.2.1. Sécurité et développement dans la région du Sahel

Alors que la stratégie de l'UE pour le Sahel était antérieure à la crise au Mali, l'évolution de la situation politique depuis 2011 – y compris les retombées des révolutions en Tunisie et en Libye, ainsi que les crises politiques et militaires en Libye et au Mali – ont confirmé la pertinence de cette approche stratégique.

⁵³ À la suite de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies d'avril 2013, une mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a succédé à la MISMA en juillet 2013.

Dès que la crise politique et sécuritaire a frappé le Mali, la communauté internationale, d'une manière générale, a reconnu que les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour contribuer à la stabilisation du pays ne permettraient pas d'obtenir des résultats à long terme si on ne s'attaquait pas, en même temps, aux causes profondes de l'instabilité régionale dans l'ensemble du Sahel, y compris les problèmes de gouvernance et de développement⁵⁴.

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel s'est poursuivie durant l'année 2013, et l'évaluation réalisée a permis de faire apparaître des progrès et des résultats concrets sur chacun des quatre volets: politique, développement, sécurité et lutte contre l'extrémisme violent. Il a été reconnu que le lien entre la sécurité et le développement devait rester au cœur des politiques nationales et des stratégies internationales pour le Sahel, mais que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour intégrer ces deux dimensions dans la région Sahel-Sahara. C'est dans ce contexte que des efforts ont été consentis pour mobiliser, pour les sept prochaines années, 5 milliards d'euros pour la région du Sahel, y compris pour le Burkina Faso et le Tchad.

⁵⁴ Le Parlement européen a adopté le 22 octobre 2013 une résolution sur la situation des droits de l'homme dans la région du Sahel (P7_TA(2013)0431).

Compte tenu de la gravité de la situation en matière de sécurité au Mali et de ses implications régionales, le Conseil a décidé de créer le poste de représentant spécial de l'UE pour le Sahel et a nommé à ce poste Michel Dominique Reveyrand-de Menthon. Il coordonnera l'approche globale de l'UE à l'égard de la crise qui sévit dans cette région, en se fondant sur la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel.

Tout au long de l'année, une attention accrue a été accordée à la coordination internationale et aux synergies avec d'autres partenaires, en particulier avec les Nations unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La criminalité dans le golfe de Guinée a augmenté, et notamment la piraterie et le vol de pétrole (soutage illégal et sabotage des pipelines). L'UE a progressé dans la préparation de la stratégie pour le golfe de Guinée, en soutien aux actions envisagées par les organisations régionales concernées: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG).

6.2.2. Mali

Depuis le début de la crise politique et sécuritaire au Mali, avec une rébellion dans le nord en janvier 2012 et un coup d'État en mars, l'UE n'a cessé de s'exprimer en faveur de l'intégrité territoriale du Mali, du retour à l'ordre constitutionnel et d'un règlement politique de la crise par le dialogue. En février 2013, à la suite de l'adoption d'une feuille de route politique, l'UE a repris le dialogue politique avec le gouvernement intérimaire et a apporté une aide substantielle au processus de transition pour le retour à une situation constitutionnelle normale, à la paix et à l'ordre après les élections présidentielle et législatives de 2013 qui ont été transparentes et peuvent être qualifiées de succès. Les deux scrutins ont été observés par l'UE et d'autres partenaires internationaux.

Sur le plan de la sécurité, l'UE – à titre individuel et collectif – a apporté une aide déterminante à la lutte contre les groupes terroristes, surtout depuis janvier 2013. L'UE s'est engagée à aider les pays africains qui fournissent des troupes à la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), mandatée par les Nations unies et l'Union africaine. Elle a également lancé une mission militaire de formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et commencé les préparatifs d'une mission de renforcement des capacités civiles pour aider l'armée et les forces de sécurité maliennes à se restructurer et à renforcer leur capacité à défendre la population contre ces menaces. La mission EUTM Mali a formé quatre bataillons des forces armées maliennes en 2013.

Les conséquences de la présence prolongée de ces groupes dans le nord du Mali étaient devenues plus évidentes en 2012 – violations de droits de l'homme, profanation de sites religieux et culturels, mépris pour la liberté politique et culturelle, menace pour les pays voisins. Afin de contribuer à rétablir l'autorité de l'État, l'État de droit et les services publics sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le nord du Mali, l'UE a progressivement repris sa coopération au développement dès l'adoption de la feuille de route politique. Le 15 mai 2013, un montant de plus de 3,25 milliards d'euros a été promis lors de la conférence à haut niveau des donateurs pour le Mali, qui s'est déroulée à Bruxelles. À elle seule, l'UE a promis un montant de 1,28 milliard d'euros, y compris une aide budgétaire. La Commission a, en outre, fourni une aide humanitaire considérable⁵⁵.

⁵⁵ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur la reconstruction et la démocratisation du Mali (P7_TA(2013)0281).

6.2.3. Nigeria

Les attaques violentes de Boko Haram et d'autres organisations terroristes ont continué et se sont intensifiées dans le Nord-est du Nigeria, ce qui a coûté la vie à de nombreux innocents. Dans ce contexte, le président nigérian Goodluck Jonathan a décrété, en mai 2013, l'état d'urgence dans les trois États du Nord-est, Yobe, Borno et Adamawa, et l'a prolongé en novembre 2013 et en mai 2014. Des opérations militaires importantes ont ensuite eu lieu dans ces États. Les accusations de violations graves des droits de l'homme par les forces armées – arrestations massives systématiques parmi la population locale, exécutions, innombrables décès dans les centres de détention suite à la malnutrition, au manque de soins médicaux, à la torture, etc. – n'ont jamais donné lieu à des enquêtes sérieuses. L'accès aux centres de détention par des observateurs internationaux a constamment été refusé.

L'UE a condamné avec fermeté toutes les attaques terroristes et a manifesté sans réserve son soutien et sa solidarité tout en insistant sur l'importance capitale du respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans des opérations visant à rétablir la sécurité⁵⁶.

Avec l'exécution de quatre prisonniers dans l'État d'Edo, l'année 2013 a également marqué la fin d'un moratoire de sept ans que le pays s'était imposé sur la peine de mort. Une loi anti-LGBTI draconienne a été adoptée par le parlement nigérian et signée par le président dans les premiers jours de 2014.

Des déclarations ont été publiées et des démarches ont été effectuées, et tant le dialogue ministériel de mai 2013 que le dialogue sur les droits de l'homme de mars 2013 se sont concentrés sur ces questions relatives aux droits de l'homme.

⁵⁶ Le Parlement européen a adopté le 4 juillet 2013 une résolution sur la situation au Nigeria (P7_TA(2013)0335).

Une première session du nouveau dialogue sur la paix et la sécurité a eu lieu en mars; les résultats ont été encourageants. Le dialogue sur les problèmes de sécurité et sur les solutions à y apporter a été approfondi lors de la rencontre entre le conseiller à la sécurité nationale du Nigeria et le Comité politique et de sécurité, en novembre 2013. La mission d'orientation organisée en décembre 2012 a débouché concrètement sur un ensemble de mesures anti-terrorisme pour soutenir le bureau du conseiller à la sécurité nationale et la réforme en cours du secteur de la justice pénale. L'accent a constamment été mis sur la nécessité d'une approche plus globale par les autorités nigérianes, y compris des mesures en matière de création d'emplois, de développement et de gouvernance qui doivent compléter les activités dans le domaine de la sécurité.

Au cours de la seconde moitié de 2013, l'activité politique s'est intensifiée dans la perspective de l'élection présidentielle qui aura lieu au début de 2015.

6.2.4. Niger

En 2013, le Niger s'est révélé être un partenaire engagé de la stratégie de l'UE pour le Sahel, dont il a été l'un des principaux bénéficiaires. Il a activement contribué aux efforts de la communauté internationale dans la crise du Mali, notamment en mettant 600 soldats à la disposition de la MINUSMA, la mission des Nations unies au Mali. Il y a également eu une convergence de vues sur des questions internes importantes telles que l'État de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. La vie politique au Niger a néanmoins présenté en 2013 des signes inquiétants d'instabilité, avec une augmentation des tensions entre le gouvernement et les dirigeants de l'opposition.

En 2013, l'EUCAP SAHEL Niger est devenue pleinement opérationnelle et un accord sur le statut de la mission a été signé le 30 juillet. La mission a atteint un rythme de croisière dans la mise en œuvre de son mandat qui est d'améliorer la capacité du Niger à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée⁵⁷.

6.2.5. Gambie

En Gambie, à la suite de l'exécution de neuf condamnés à mort en août 2012, le dialogue politique prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou a été renforcé. Le gouvernement gambien a unilatéralement annulé la réunion prévue le 11 janvier 2013, ce que le porte-parole de la HR/VP a déploré dans une déclaration. Le gouvernement gambien a ensuite revu sa position et le dialogue prévu par l'article 8 a repris le 11 juillet 2013; à cette occasion, les questions relatives aux droits de l'homme ont été abordées, même si elles constituent un sujet particulièrement délicat en Gambie. Dans son dialogue politique et par le biais de la coopération au développement, l'UE a continué d'aborder la question de la gouvernance et celle des droits de l'homme en Gambie dans ses contacts avec les autorités, avec le soutien d'acteurs régionaux, notamment l'Union africaine. Plusieurs déclarations au niveau local ont été publiées en 2013 sur des questions prioritaires et pour demander à la Gambie de respecter ses engagements internationaux, notamment en ce qui concerne les détentions arbitraires et le refus d'accorder aux observateurs l'accès à la Cour suprême pour contrôler le prononcé de l'arrêt condamnant à la peine de mort des personnes accusées de trahison.

⁵⁷ La mission vise à contribuer, à mettre en place une approche intégrée, multidisciplinaire, cohérente, durable et centrée sur les droits de l'homme en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité, entre les différents intervenants nigériens dans le domaine de la sécurité. Elle favorise l'interopérabilité des forces de sécurité nigériennes et renforce l'État de droit en développant des capacités d'enquête pénale et en garantissant le respect du système de la justice pénale, notamment par les forces armées nigériennes. L'EUCAP SAHEL joue également un rôle de premier plan pour ce qui est de soutenir la coordination des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité civile. Les autorités nigériennes ont exprimé combien elles appréciaient le soutien apporté par la mission à un moment où le pays subit les conséquences d'une situation régionale dégradée en termes de sécurité.

6.2.6. Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la situation générale en matière de sécurité s'est améliorée, sauf dans les régions de l'ouest, où les violences entre communautés, principalement liées à des différends fonciers, ont persisté. L'UE a maintenu son soutien à la stabilisation d'après-crise, notamment par une médiation dans les conflits fonciers, au système judiciaire de transition et au rétablissement des services de police dans l'ensemble du pays. Elle a également décidé de contribuer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des quelque 5 000 jeunes qui avaient précédemment pris part aux actions des rebelles. La Côte d'Ivoire n'a pas suffisamment progressé dans la lutte contre l'impunité ni dans la gouvernance du secteur de la sécurité, où de trop nombreux abus ont été commis. L'UE a dès lors renforcé son dialogue politique avec les autorités ivoiriennes afin de promouvoir la réconciliation, une justice impartiale et la réforme du secteur de la sécurité.

6.2.7. Guinée-Bissau

La situation politique et en matière de sécurité est restée instable à la suite du coup d'État d'avril 2012, avec des violations des droits de l'homme, des actes d'intimidation incessants de la part des militaires, une grave détérioration de la situation économique et financière, l'ampleur inquiétante du trafic de drogue et la recrudescence du pillage des ressources locales, y compris l'exploitation forestière illégale et la pêche non contrôlée. Un accord entre les principaux partis a permis la mise en place, en juin 2013, d'un gouvernement de transition plus représentatif. Toutefois, en raison des retards importants intervenus dans le processus électoral, favorisés par les autorités transitoires afin de prolonger leur séjour au pouvoir, les élections législatives, qui devaient avoir lieu le 24 novembre 2013, ont dû être reportées au 13 avril 2014. La coopération de l'UE n'a pas repris (seule une aide humanitaire et une assistance directe à la population ont continué à être fournies), et les mesures restrictives de l'UE à l'égard des chefs militaires ayant participé au coup d'État ont été reconduites en mai 2013. L'UE a poursuivi une politique active de coordination de ses efforts avec l'Union africaine, les Nations unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise afin de réaliser une transition pacifique et d'obtenir le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel par le biais d'élections libres et crédibles. La réforme du secteur de la sécurité, le renouvellement de la hiérarchie militaire et la non-ingérence des forces de sécurité dans les questions civiles ainsi que la lutte contre l'impunité restent autant de conditions préalables à une solution durable.

6.2.8. Guinée

Le 28 septembre 2013, les élections législatives attendues depuis longtemps ont enfin eu lieu, dans le calme, en dépit d'un climat politique tendu. L'UE a activement soutenu le médiateur des Nations unies, Said Djinnit, dont la tâche était d'œuvrer en faveur d'un compromis entre les partis politiques sur la tenue des élections. Le porte-parole de la HR/VP a fait plusieurs déclarations insistant sur l'importance du dialogue. L'assemblée parlementaire UE-ACP a adopté une résolution sur la Guinée dans le contexte de ces élections. L'UE a déployé une mission d'observation électorale qui a conclu que les Guinéens avaient pacifiquement exprimé leur souhait de mettre fin à la transition.

La tenue des élections législatives constituait le dernier jalon de la feuille de route adoptée par l'UE au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. L'UE a estimé que ces élections avaient constitué un pas important vers le retour à un ordre constitutionnel et la consolidation de la démocratie en Guinée, et elle a décidé de lever les mesures prises au titre de l'article 96, reprenant donc pleinement la coopération avec la Guinée au titre du 10^e Fonds européen de développement. Un montant de 140 millions d'euros a donc été dégagé pour soutenir la réforme de la justice, la réforme du secteur de la sécurité, la stabilisation macroéconomique et la construction de routes.

Les mesures restrictives existantes, à savoir des sanctions individuelles infligées à cinq personnes pour leur responsabilité présumée dans le massacre de septembre 2009, ainsi qu'un embargo sur les armes, ont été prorogées d'un an, jusqu'en octobre 2014. La lutte contre l'impunité demeure une priorité de l'UE.

Compte tenu de la situation instable que connaît la Guinée sur le plan politique et de la sécurité, l'EU a approuvé trois projets au titre de l'instrument de stabilité, pour un montant total de 15,5 millions d'euros, l'objectif étant de soutenir la professionnalisation des forces de police, la résolution des conflits et la réconciliation dans la Guinée forestière à la suite de la flambée de violence sociale en juillet 2013, et la destruction des vieilles munitions dangereuses que l'on trouve sur un certain nombre de sites à travers le pays.

6.2.9. Mauritanie

Avec la tenue d'élections locales et législatives en novembre et décembre 2013, la Mauritanie est entrée dans une période électorale qui se terminera par l'élection présidentielle à l'été 2014. Les élections législatives et présidentielle devraient consolider le retour à la normalité constitutionnelle après le coup d'État de 2008. La Mauritanie est devenue un partenaire de premier plan dans le cadre de la stratégie de l'UE pour le Sahel: la Mauritanie est un pays relativement stable dans la région, en dépit de la crise malienne. La Mauritanie s'intéresse de plus en plus à ses voisins, en particulier à travers une coopération renforcée avec le Mali, le Niger et le Sénégal, et l'UE l'y encourage. Celle-ci s'est également félicitée du rôle plus important que la Mauritanie joue dans la région, notamment en servant de pont entre le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne. La présidence de l'Union africaine par la Mauritanie en 2014 ouvre de nouvelles perspectives de coopération avec l'UE.

L'UE a suivi le déroulement des élections législatives par le biais d'une mission d'experts électoraux et de plusieurs visites à haut niveau de fonctionnaires européens. En plus du dialogue sur les questions de sécurité et la prévention des conflits, l'UE mettra en œuvre en Mauritanie des programmes pilotes concernant la lutte contre la radicalisation et la sécurité. Des préoccupations subsistent toutefois en ce qui concerne des facteurs sous-jacents d'instabilité intérieure, avec notamment la montée du parti islamiste, les tensions ethniques et les graves problèmes en rapport avec les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'esclavage et les questions d'égalité entre hommes et femmes⁵⁸.

⁵⁸ Également en 2103, le Parlement européen a approuvé le protocole de pêche entre l'UE et la Mauritanie. Il s'agit du protocole le plus important signé par l'UE récemment. Des négociations en vue de sa prorogation débiteront en 2014.

6.2.10. Togo

Au Togo, des élections législatives ont eu lieu en juillet 2013. La participation des principaux groupes d'opposition n'a été possible que grâce à un accord de dernière minute avec le gouvernement, avec l'appui de l'UE. Le contexte politique post-électoral s'est caractérisé par une crise de confiance persistante entre le gouvernement et l'opposition. Le grand défi de la réconciliation nationale doit encore être relevé.

6.3. Afrique de l'Est

6.3.1. Corne de l'Afrique

En 2013, l'UE a activement continué à mettre en œuvre son cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, dans le droit fil de l'approche globale qui guide son action dans la région⁵⁹. Le Représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, Alexander Rondos, et la Représentante spéciale de l'UE pour le Soudan et le Soudan du Sud, Rosalind Marsden, ont contribué à ces efforts.

L'opération navale de l'UE EUNAVFOR Atalanta a continué de jouer un rôle moteur reconnu dans la lutte internationale contre la piraterie, et les efforts déployés collectivement ont permis de réduire considérablement le nombre d'attaques ou de tentatives d'attaques de pirates dans le golfe d'Aden et l'océan Indien occidental. En 2013, moins de 20 attaques et événements suspects se sont produits au large de la Somalie. Aucun navire de grande taille n'a été attaqué par des pirates depuis mai 2012.

⁵⁹ Le 15 janvier 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur la stratégie de l'Union européenne pour la Corne de l'Afrique (P7_TA(2013) 0006).

La mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR), lancée en 2012, a mené des activités en 2013 à Djibouti, où se trouve l'état-major de mission, en Somalie, en Tanzanie et aux Seychelles. L'éventuelle nouvelle expansion des activités de la mission en Somalie a été examinée en 2013.

Le Centre d'opérations de l'UE a coordonné et renforcé les synergies civilo-militaires entre les trois missions PSDC dans la Corne de l'Afrique, tout en facilitant l'approche globale de l'UE dans la région.

6.3.2. Somalie

En janvier, l'UE a adopté son approche globale concernant la Somalie, en réponse à l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans le pays. Notamment grâce aux efforts consentis dans le cadre de sa mission pour la Somalie, l'UE a renforcé ses activités et sa présence dans ce pays grâce à un dialogue plus direct avec le gouvernement fédéral somalien et les autorités régionales. Elle a continué de fournir un soutien à la Somalie et à l'Union africaine dans le domaine politique ainsi que dans celui de la sécurité en faveur de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)⁶⁰. Dans le cadre du "New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles", l'UE a joué un rôle de premier plan pour l'élaboration d'un plan de développement pour la Somalie ("le pacte") pour la période 2014-2016, afin de soutenir les efforts consentis en matière politique, de sécurité et de développement pour l'instauration de la paix et la mise en place des institutions publiques. En septembre, M^{me} Catherine Ashton, Haute représentante/vice-présidente, et M. Hassan Sheikh Mohamud, président de la Somalie, ont organisé conjointement une conférence de haut niveau au cours de laquelle la communauté internationale a approuvé le pacte avec la Somalie et s'est engagée à consacrer 1,8 milliard d'euros à sa mise en œuvre. Le pacte comprend une feuille de route politique pour fédéraliser la Somalie et préparer des élections en 2016, des priorités et des plans stratégiques de développement du secteur de la sécurité en Somalie.

⁶⁰ L'UE a continué d'apporter un soutien significatif à l'AMISOM par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix en Afrique, dotée d'un montant total de 600 millions d'euros, et a ainsi contribué à améliorer la situation en matière de sécurité en Somalie en appuyant les troupes africaines.

En août, par l'intermédiaire du représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique et de la mission de l'UE en Somalie, l'UE a apporté un soutien (à la fois politique et financier) à la médiation de l'autorité intergouvernementale pour le développement entre le gouvernement fédéral somalien et le leader de la milice Ras Kambone, pour aboutir à un accord sur la mise en place de l'administration provisoire de Djouba. L'accord a mis fin à un conflit local dans la région et a ouvert la voie à de nouveaux arrangements politiques entre le gouvernement fédéral et les régions de la Somalie.

Au cours de l'année, l'UE continué à aider la Somalie à se doter de ses propres forces de sécurité, et elle a commencé à déployer sa mission de formation militaire EUTM Somalie à Mogadiscio. En décembre, elle a transféré à Mogadiscio l'état-major de la mission de l'EUTM, qui se trouvait en Ouganda⁶¹. Les troupes formées par l'EUTM et redéployées en Somalie forment le noyau des forces armées nationales somaliennes. L'EUTM a également entamé des activités de conseil à l'intérieur de la Somalie, afin de renforcer la capacité de la Somalie au niveau stratégique. L'EUCAP NESTOR, la mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales, a donné des conseils stratégiques au gouvernement fédéral afin de renforcer la sécurité et la gouvernance maritimes de la Somalie.

⁶¹ Fin 2013, l'UE avait contribué à assurer la formation d'environ 3000 soldats somaliens. La formation a également porté sur le droit humanitaire international et les droits de l'homme, ainsi que sur la protection des populations civiles, notamment en ce qui concerne les besoins particuliers des femmes et des enfants.

6.3.3. Soudan et Soudan du Sud

En dépit de la signature, en mars 2013, d'une matrice de mise en œuvre des accords conclus à Addis Abeba en 2012, et de plusieurs sommets entre les présidents, dont les résultats avaient été positifs, l'UE est néanmoins restée préoccupée par l'instabilité des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. La mise en œuvre des accords a été reportée et aucun progrès n'a été réalisé pour ce qui est de résoudre les problèmes en suspens concernant l'accord global de paix, notamment à propos du différend sur la région d'Abyei. L'UE a continué d'accorder une attention particulière à la situation sur le plan de la sécurité et aux crises humanitaires qui en ont résulté dans les régions soudanaises du Nil bleu, du Kordofan méridional et du Darfour⁶².

Le 15 décembre 2013, des dissensions importantes à l'intérieur du parti au pouvoir, le SPLM, ont provoqué des affrontements violents, au Soudan du Sud, entre les partisans du président Salva Kiir et ceux de l'ancien vice-président Riek Machar, au sein de la SPLA, l'armée nationale. Ces affrontements ont mené l'ensemble du pays au bord d'une guerre civile pour des motifs d'ordre ethnique. Fin décembre, quelque 10 000 personnes avaient perdu la vie et on comptait plus de 400 000 personnes nouvellement déplacées. Sous les auspices de l'autorité intergouvernementale pour le développement et avec le soutien politique et financier de l'UE, l'Éthiopie et le Kenya ont présidé aux efforts de médiation, qui ont débouché sur un accord de cessez-le-feu au début de 2014⁶³.

Dans le cadre de l'approche globale de l'UE à l'égard du Soudan et du Soudan du Sud, la mission PSDC "EUAVSEC-South Sudan", déployée en réponse à la demande que le Soudan du Sud a adressée à l'UE en vue d'un renforcement de la sûreté aérienne de l'aéroport international de Djouba, a poursuivi ses activités en 2013. En octobre 2013, il a été décidé que le mandat de la mission ne serait pas renouvelé.

⁶² Le Parlement européen a adopté le 10 octobre 2013 une résolution sur les affrontements au Soudan et la censure des médias (P7_TA(2013) 0423).

⁶³ Le Parlement européen a adopté, le 10 décembre 2013, une résolution sur les efforts de la communauté internationale dans le domaine du développement et du renforcement de l'État au Soudan du Sud (P7_TA(2013)0546).

La représentante spéciale de l'UE pour le Soudan et le Soudan du Sud et, après la fin de son mandat le 31 octobre 2013, le représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique ont continué d'être au cœur de la politique de l'UE à l'égard du Soudan et du Soudan du Sud; ils ont œuvré en contact étroit avec les partenaires internationaux et les acteurs clés de deux pays.

6.3.4. Kenya

À la suite des élections législatives du 4 mars 2013, qui se sont généralement déroulées dans le calme, l'UE a félicité le peuple kényan et les mandataires élus, et a rendu hommage à ceux qui avaient reconnu leur défaite et appelé à la paix. Une mission d'observation électorale de l'UE, emmenée par M. Alojz PETERLE, membre du Parlement européen, était présente au Kenya du 19 janvier au 4 avril 2013 pour observer le déroulement des élections. L'UE a déployé dans le pays un total de 65 observateurs qui ont évalué l'ensemble du processus électoral.

La menace terroriste au Kenya est restée très importante, comme l'illustre l'attaque du centre commercial Westgate de Nairobi, en septembre.

6.3.5. Madagascar

En 2013, Madagascar est restée un pays "article 96" (au sens de l'accord de Cotonou). Toutefois, le pays a connu, au cours de cette année, une évolution importante dans le processus de transition, avec la tenue d'élections qui ont été suivies par une mission d'observation de l'UE emmenée par M^{me} María Muñoz De Urquiza, membre du Parlement européen. Le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 25 octobre, et le second tour coïncidait avec les élections législatives du 20 décembre. Le 23 décembre 2013, le porte-parole de la HR/VP a félicité le peuple malgache et a rendu hommage aux acteurs politiques et aux acteurs du processus électoral pour leur contribution à la bonne organisation et à la tenue des élections.

6.3.6. Éthiopie

La coopération active s'est poursuivie avec le gouvernement éthiopien en vue d'assurer la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique, en particulier dans les deux Soudan et en Somalie. Le rôle qu'a joué l'Éthiopie en tant que pays d'accueil puis, en 2013, en tant que président de l'Union africaine, ainsi que les responsabilités que ce pays continue d'assumer en tant que président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), lui ont permis de renforcer la part qu'il prend dans la prévention de la fragilité dans le voisinage, l'accent étant mis sur la Corne de l'Afrique, ainsi que dans l'accélération de l'intégration régionale. En novembre 2013, le gouvernement a annoncé l'intégration de troupes éthiopiennes dans la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont l'UE est l'un des principaux soutiens, tant politiquement que financièrement. En décembre 2013, après le début de la crise au Soudan du Sud, l'Éthiopie a pris l'initiative de pourparlers, à Addis Abeba, entre le gouvernement et les rebelles, dans le cadre des efforts de médiation entrepris par l'autorité intergouvernementale pour le développement. M. Hailemariam Desalegn, Premier ministre éthiopien, s'est rendu à Bruxelles en avril et y a rencontré les présidents Van Rompuy et Barroso. L'économie éthiopienne a connu une croissance significative et, grâce à des dépenses importantes en faveur des pauvres, le pays a fait des progrès louables dans la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UE est toutefois restée préoccupée par la situation des droits de l'homme dans le pays, y compris par le peu d'espace dont disposent l'opposition politique, les médias et la société civile.

6.3.7. Djibouti

Djibouti a continué d'être un partenaire important dans la lutte internationale contre le terrorisme et la piraterie dans la Corne de l'Afrique⁶⁴. Djibouti a fourni des troupes à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et accueille notamment l'état-major de la mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR). Des élections législatives ont eu lieu en février 2013, avec la participation d'une coalition d'opposition, l'Union pour le salut national (USN). L'UE a envoyé sur place une mission d'experts électoraux dont les recommandations ont ensuite été communiquées au gouvernement. Les résultats officiels ont été contestés par l'opposition (l'USN), ce qui a provoqué une crise politique. Le 12 mars, le porte-parole de la HR/VP a fait une déclaration appelant à respecter l'État de droit, à ne pas recourir à la violence et à choisir plutôt la voie du dialogue politique.

6.3.8. Érythrée

Les sanctions imposées par les Nations unies en réponse au soutien que le gouvernement érythréen a apporté à Al Shabaab ont été maintenues et la situation économique et sociale ainsi que la situation des droits de l'homme sont restées dramatiques. Le 18 septembre 2013, la HR/VP a fait une déclaration sur la situation des prisonniers politiques en Érythrée. La gravité de la situation a poussé des milliers d'Érythréens à quitter le pays en quête d'un avenir meilleur. Au cours de leur voyage, beaucoup d'entre eux ont été victimes de violations des droits de l'homme et de la traite d'êtres humains. La tragédie de Lampedusa en octobre 2013, avec la mort de centaines de réfugiés, surtout en provenance d'Érythrée et de Somalie, qui essayaient de rejoindre les côtes européennes, a choqué la communauté internationale et incité l'ensemble de l'UE à réfléchir à une approche globale des migrations.

⁶⁴ Le Parlement européen a adopté, le 4 juillet 2013, une résolution sur la situation à Djibouti (P7_TA(2013)0334).

6.3.9. Tanzanie

La Tanzanie, qui est un pays stable au niveau interne, promeut de manière active la paix et la consolidation politique dans une région agitée. Sa position stratégique sous la Corne de l'Afrique, sur la côte de l'Océan Indien occidental et au milieu des pays des Grands Lacs, en fait un acteur important de plusieurs efforts régionaux en matière politique et de sécurité.

La Tanzanie ayant adressé une invitation en ce sens à la mission de l'UE visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR), un officier de liaison de l'EUCAP a été détaché à Dar Es-Salaam. La première action de formation pour la marine et la police maritime s'est déroulée en décembre 2013. Les orientations pour les activités futures de l'EUCAP Nestor doivent être définies en coopération avec les autorités tanzaniennes, l'accent étant mis prioritairement sur la lutte contre la piraterie. Ces activités pourraient inclure un soutien à la police maritime, des conseils stratégiques pour l'élaboration d'une stratégie de sécurité maritime et une coopération ciblée avec la marine.

6.3.10. Ouganda

L'Ouganda continue d'être un acteur important pour ce qui est de promouvoir la paix et la stabilité dans la région. L'Ouganda a été le principal fournisseur de contingents pour la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); il a également présidé la conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le pays est intervenu comme facilitateur dans les négociations de paix entre le groupe rebelle M23 et les autorités de la République démocratique du Congo, qui ont débouché sur une déclaration commune en décembre 2013. L'Ouganda a également continué à jouer un rôle de premier plan dans la force régionale d'intervention de l'Union africaine, chargée d'éliminer l'Armée de résistance du Seigneur.

En 2013, l'UE a poursuivi son dialogue avec l'Ouganda au sujet de la réforme de la législation électorale. L'UE a fait une déclaration en mai 2013 pour déplorer la fermeture de quatre médias et une autre en décembre 2013 pour exprimer son inquiétude quant à l'adoption, par le parlement ougandais, d'une loi draconienne contre les personnes LGBTI. L'Ouganda a pris plusieurs mesures importantes pour renforcer la gestion des finances publiques suite aux révélations au sujet du détournement, en 2012, de fonds provenant de donateurs.

6.3.11. Maurice

Maurice a participé activement à la lutte contre la piraterie dans l'Océan Indien. En 2011, l'UE a conclu avec Maurice un accord de transfert des personnes soupçonnées de piraterie. En application de cet accord, 12 pirates présumés ont été transférés par l'EUNAVFOR à Maurice pour la première fois le 25 janvier 2013.

Des discussions sont en cours en ce qui concerne un cadre entre l'UE et Maurice régissant le retransfert des pirates condamnés afin qu'ils purgent leur peine en Somalie. Ce cadre permettra de renforcer encore la confiance dans notre partenariat établi ainsi que le modèle stratégique en vertu duquel le déplacement des pirates fait l'objet d'un suivi, depuis leur transfert jusqu'à leur retour dans leur pays d'origine.

En février de cette année, seize garde-côtes mauriciens ont été formés en mer à bord d'un navire de l'opération EUNAVFOR, grâce au soutien financier accordé à Maurice par la Commission de l'océan Indien, en vertu du programme pour la sécurité maritime régionale (MASE).

6.3.12. Seychelles

Les Seychelles sont un partenaire très actif de l'UE dans la lutte contre la piraterie. En vertu de l'accord de transfert que l'UE a signé avec les Seychelles, neuf pirates présumés ont été transférés aux Seychelles en février 2013. En mars 2013, les Seychelles ont retransféré vers la Somalie 12 pirates condamnés. En janvier 2014, l'EUNAVFOR a demandé le transfert de cinq pirates vers les Seychelles.

La mission de l'UE EUCAP NESTOR a continué d'aider les autorités des Seychelles à améliorer la sûreté maritime et les capacités de gouvernance du pays.

6.4. Afrique centrale

6.4.1. République démocratique du Congo et région des Grands Lacs

L'UE a continué à contribuer à l'instauration d'une paix durable et au rétablissement de la sécurité dans la région des Grands Lacs, soutenant ainsi les efforts internationaux visant à stabiliser la région, à traiter les causes profondes des conflits et à œuvrer en faveur du développement.

En février, l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région a été signé à Addis Abeba par les chefs d'État de la région. Cet accord-cadre prévoyait des engagements importants pour la communauté internationale: parmi ceux-ci figuraient un examen stratégique de la mission de stabilisation des Nations unies (MONUSCO) et la désignation d'un envoyé spécial des Nations unies, Mary Robinson, pour soutenir les efforts en vue de solutions durables dans un cadre permettant une convergence de toutes les initiatives déjà en cours.

Dans sa mission, l'envoyé spécial des Nations unies a bénéficié, en 2013, de l'appui d'un groupe d'envoyés internationaux, y compris le coordinateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Koen Vervaeke. Des efforts diplomatiques régionaux et internationaux insistant sur l'importance du respect des engagements pris dans l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont ouvert la voie à la signature, en décembre 2013, des déclarations de Nairobi entre le gouvernement de la RDC et le mouvement M23.

Une communication conjointe de la HR et de la Commission adressée au Conseil a été adoptée en juin 2013. La communication a proposé un cadre stratégique pour la région des Grands Lacs s'appuyant sur cinq éléments fondamentaux (un gouvernement efficace et responsable en RDC, la sécurité, l'économie, la coopération et la confiance entre les pays de la région, et le soutien de la communauté internationale pour encourager les acteurs régionaux à tenir leurs engagements et à agir de manière responsable, tant en interne que vis-à-vis de leurs voisins).

En juillet et en décembre 2013, le Conseil a adopté des conclusions sur la région des Grands Lacs réaffirmant la volonté de l'UE de continuer à contribuer à une stabilité durable et à un développement à long terme de la région.

En 2013, l'UE a fait 14 déclarations sur la situation en RDC et dans la région des Grands Lacs, y compris quatre déclarations communes de l'équipe des envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs.

République démocratique du Congo

La situation politique et en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) a été marquée par la rébellion du groupe M23. Toutefois, d'autres groupes armés ont également opéré dans l'est de la RDC, profitant de l'incapacité de l'État à contrôler son territoire et à répondre aux besoins des populations locales. Le lien entre les groupes armés et l'exploitation des ressources naturelles, y compris les minéraux et la faune et la flore sauvages, restait particulièrement préoccupant⁶⁵.

Deux missions PSDC axées sur la réforme du secteur de la sécurité sont actuellement déployées en RDC: EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo. Le mandat des deux missions a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2014 afin de prévoir une phase de transition finale au cours de laquelle les tâches des missions seront transférées. En 2013, l'UE a entamé des préparatifs pour préserver et maintenir les acquis des missions grâce à une série d'actions à long terme menées en partenariat avec les autorités de la RDC et faisant appel aux instruments et ressources de l'UE disponibles.

En 2013, l'EUPOL RD Congo a continué de soutenir la réforme du secteur de la sécurité en ce qui concerne la police et son interaction avec le système judiciaire, aux niveaux tant stratégique qu'opérationnel, tout en encourageant fermement une prise en charge du processus de réforme au niveau local. Le Comité de suivi de la réforme de la police, qui s'est révélé être un acteur clé pour garantir la cohérence et l'efficacité du processus, a coordonné la mise en place d'un cadre juridique pour la mise en œuvre de la réforme de la police.

⁶⁵ Le Parlement européen a adopté, le 12 septembre 2013, une résolution sur la situation en République démocratique du Congo (P7_TA(2013)0388).

Burundi

En 2013, l'UE a continué de coopérer activement avec le Burundi afin de favoriser la responsabilisation des pouvoirs publics, d'œuvrer à l'émergence d'une société ouverte respectueuse des droits fondamentaux de chacun et d'asseoir l'État de droit. L'UE a souligné en particulier, dans la perspective des élections de 2015, l'importance que revêt un processus ouvert à tous et qui tienne compte des éléments fondamentaux de l'accord de paix d'Arusha. L'UE est favorable au maintien du rôle que jouent les Nations unies à cet égard. Le coordinateur principal de l'UE pour la région des Grands Lacs s'est rendu au Burundi à deux reprises. L'UE et le Burundi se sont également efforcés de respecter les engagements réciproques (à savoir soutenir la stabilité et promouvoir la démocratie) pris lors de la conférence des partenaires du développement du Burundi en 2012. En juin 2013, les porte-parole de la HR/VP et du commissaire Andris Piebalgs ont fait une déclaration sur la promulgation, au Burundi, de la loi sur les médias. Plusieurs déclarations ont également été faites au niveau local.

Rwanda

Les envoyés internationaux pour la région des Grands Lacs, y compris le coordinateur principal de l'UE, ont eu trois réunions avec le président du Rwanda, et un dialogue politique a eu lieu avec le Rwanda au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

6.4.2. République centrafricaine

En 2013, l'UE s'est de plus en plus inquiétée de la détérioration constante de la sécurité et de la situation politique et humanitaire en République centrafricaine. Un nouveau conflit avait éclaté en décembre 2012 et débouché sur la prise de pouvoir par la force des groupes rebelles Seleka en mars 2013, en dépit de la signature d'un accord de transition politique en janvier 2013. Ces événements ont eu des effets catastrophiques pour la population: insécurité, violations massives des droits de l'homme, violences sexistes et recrutement d'enfants soldats. Le conflit a fait l'objet d'une exploitation politique fondée sur des motifs religieux, ce qui a entraîné la constitution de milices confessionnelles dans l'ensemble du pays et donné lieu à de nouvelles violences⁶⁶.

Tout au long de l'année 2013, l'EU a fermement soutenu les efforts régionaux et internationaux pour trouver une solution politique à la crise et rétablir la sécurité. L'UE a accueilli favorablement l'adoption de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant une force de l'Union africaine, la mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), à reprendre les tâches de la mission MICOPAX de consolidation de la paix, qui relevait de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. L'UE a également soutenu l'intervention de la France en appui de la MISCA.

En 2013, l'UE et ses États membres ont quadruplé leur aide humanitaire à la République centrafricaine par rapport à l'année précédente; ils ont coopéré étroitement avec les Nations unies et d'autres organisations pour maximiser l'impact de l'assistance sur le terrain.

⁶⁶ Le Parlement européen a adopté trois résolutions sur la situation en République centrafricaine, le 17 janvier 2013 (P7_TA(2013) 0033), le 12 septembre 2013 (P7_TA(2013) 0389) et le 12 décembre 2013 (P7_TA(2013) 0602).

En décembre 2013, le Conseil européen s'est déclaré disposé à recourir aux instruments existants, y compris le cadre de la PSDC, pour contribuer aux efforts de stabilisation dans le pays. En octobre et décembre 2013, le Conseil a adopté des conclusions sur la République centrafricaine et, pendant l'année, la HR/VP a fait cinq déclarations sur ce pays.

6.5. Afrique australe

6.5.1. Communauté de développement de l'Afrique australe

L'UE a continué à renforcer ses relations avec l'Afrique australe et a décidé de se concentrer sur la situation politique dans les différents pays, ainsi que sur la crise économique. La réunion ministérielle entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'UE s'est déroulée à Maputo, au Mozambique, le 20 mars 2013. La réunion marquait le 20^e anniversaire du dialogue SADC-UE et elle a relancé un processus dynamique caractérisé par une interaction étroite entre les deux parties. La réunion a été précédée d'une réunion préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires, le 15 février à Gaborone, au Botswana. Les parties ont débattu des efforts qu'elles déploient pour instaurer la paix et la stabilité dans la région et à l'échelle du continent. Il a également été question des liens économiques importants qui existent entre l'UE et la SADC.

6.5.2. Afrique du Sud

Le sixième sommet UE-Afrique du Sud s'est tenu à Pretoria le 18 juillet 2013 – le jour du 95^e anniversaire de Nelson Mandela – et a permis aux présidents Barroso et Van Rompuy de rendre hommage au leader sud-africain. En 2013, l'accent a particulièrement été mis sur la création d'emplois par un accroissement des investissements et un renforcement des relations commerciales. Le sommet a été précédé du deuxième forum des entreprises UE-Afrique du Sud, qui offrait aux entreprises européennes et sud-africaines une occasion unique de débattre de l'évolution du commerce et d'établir des partenariats.

Les thèmes abordés pendant le sommet avaient été préparés lors de trois événements politiques à haut niveau. Le premier forum de dialogue structuré UE-Afrique du Sud sur les droits de l'homme, qui s'est déroulé à Pretoria le 27 mai 2013 et était co-présidé par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Stavros Lambridinis, a donné l'occasion aux deux parties de discuter de sujets d'intérêt commun. La 5^e réunion du comité politique et de sécurité UE-Afrique du Sud, à Pretoria, le 29 mai, et le 12^e dialogue ministériel, à Bruxelles, le 10 juin 2013, à l'initiative de la HR/VP et avec la participation de la ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, Maite Nkoana-Mashabane, ont facilité les échanges sur les crises en Afrique et au-delà, le sommet UE-Afrique de 2014, la sécurité maritime et la coopération au développement⁶⁷.

Nelson Mandela, figure la plus emblématique de l'Afrique du Sud et premier président de l'après-apartheid, est décédé le 5 décembre 2013, à Johannesburg. Les présidents Van Rompuy et Barroso ont assisté à la cérémonie officielle au FNB Stadium de Soweto.

6.5.3. Angola

L'action conjointe Angola-UE pour le futur, signée en juillet 2012, a ouvert la voie à un partenariat politique plus ambitieux et à une coopération renforcée, suscitant une plus grande ouverture au dialogue en 2013. Les consultations ont porté essentiellement sur le rôle de l'Angola en faveur de la paix et de la stabilité dans la région, notamment en prévision de la présidence de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que l'Angola a assumée en janvier 2014, et au cours de laquelle ce pays s'est avéré être un médiateur impartial et influent dans la région, grâce à une approche pragmatique qui pourrait être décisive pour trouver une solution à long terme dans cette région encline aux conflits. L'Angola a été élu à la vice-présidence du processus de Kimberley, dont la réunion s'est déroulée à Johannesburg du 19 au 22 novembre 2013.

⁶⁷ La 14^e réunion du Conseil de coopération conjoint UE-Afrique du Sud, qui devait avoir lieu à Bruxelles le 5 novembre 2013, a été reportée à la demande de l'Afrique du Sud.

6.5.4. Malawi

L'UE a accueilli favorablement le changement de cap qui s'est produit, en matière de politique économique et de respect des droits de l'homme, depuis que la présidente Joyce Banda a pris ses fonctions en avril 2012; l'UE a constaté avec satisfaction que le pays était sur la voie du redressement économique. Elle a salué l'attachement de M^{me} Banda à la justice sociale et aux droits de l'homme, et elle l'a encouragée à poursuivre les nouvelles politiques ambitieuses destinées à mettre le pays sur la voie d'une croissance économique durable. Toutefois, suite la découverte, en septembre, d'une fraude de grande envergure au niveau du gouvernement, le "Cashgate", l'UE et d'autres donateurs ont suspendu leur aide budgétaire en attendant que soit rétablie la bonne gouvernance des ressources publiques. L'UE attache une grande importance aux élections de 2014 au Malawi et elle a augmenté son aide pour leur préparation; comme elle y a été invitée, l'UE a inclus le Malawi dans sa liste de priorités pour les missions d'observation électorale en 2014⁶⁸. En mars, le commissaire Andris Piebalgs s'est rendu au Malawi, accompagné du directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, José Graziano, pour discuter, avec le gouvernement du Malawi, d'approches communes en matière de sécurité alimentaire. Depuis juin, le Malawi est membre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8, et l'UE est le principal donateur pour la facilitation du processus.

⁶⁸ L'UE a surveillé le déroulement des deux dernières élections législatives tenues au Malawi (en 2004 et en 2009) et, en décembre 2012, elle a envoyé une mission de suivi électoral afin d'évaluer les progrès réalisés et de faire le point des préparatifs en vue des élections de 2014.

6.5.5. Zimbabwe

En février 2013, l'UE, qui poursuit une politique de reprise progressive des relations, a suspendu l'interdiction de voyager qui frappait six membres du gouvernement zimbabwéen et a retiré 21 personnes et une entité de la liste des personnes et entités soumises à l'interdiction de visa et au gel des avoirs. Un référendum sur la constitution s'étant déroulé dans le calme et de manière crédible le 16 mars, l'UE a suspendu la majorité des mesures restrictives restantes, et notamment les mesures restrictives appliquées à 81 personnes et 8 entités. À cette occasion, la HR/VP a fait une déclaration au nom de l'Union européenne au sujet du succès du référendum et du réexamen des mesures restrictives imposées par l'UE. Le 22 août 2013, la HR/VP a fait une autre déclaration au nom de l'Union, dans laquelle elle a félicité les citoyens du Zimbabwe pour le déroulement pacifique des élections et pris note de la déclaration de la Cour constitutionnelle du Zimbabwe, qui marquait officiellement l'achèvement du processus électoral. La déclaration a en outre souligné l'importance que l'UE attache à la nécessité de poursuivre le renforcement des réformes afin d'assurer que les élections à venir soient pleinement transparentes et crédibles ainsi que pacifiques. En septembre 2013, la Zimbabwe Mining Development Corporation a été retirée de la liste des entités soumises à des restrictions, ce qui a eu pour effet d'autoriser des importations dans l'UE en provenance des sociétés contrôlées par la ZMDC.

6.5.6. Mozambique

Un nouveau cycle électoral a commencé en 2013. L'UE a suivi de près les tensions entre le parti d'opposition RENAMO et le gouvernement. Dans ce contexte, l'UE a demandé aux parties en présence de faire preuve de retenue et les a engagées à dialoguer pour régler les différends politiques (déclaration du porte-parole de la HR/VP du 22 octobre 2013); elle a demandé que les élections locales se déroulent dans un climat pacifique (déclaration locale du 6 novembre 2013). Les élections locales du 20 novembre ont été suivies dans le cadre d'un exercice d'observation diplomatique de l'Union européenne (par la délégation de l'UE et les États membres représentés sur place, en collaboration avec les missions de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse). Des recommandations ont ensuite été adressées à la commission électorale nationale.

En outre, les cas d'enlèvements dans des zones urbaines du Mozambique ont donné lieu à une série de contacts avec les autorités du pays, qui ont permis à l'UE de faire part de ses inquiétudes et d'offrir son aide.

6.5.7. Zambie

En juin 2013, le commissaire Andris Piebalgs s'est rendu en visite officielle en Zambie pour des consultations avec les autorités zambiennes sur un certain nombre de sujets, y compris la coopération au développement, l'intégration régionale et la gouvernance. À cette occasion, il a pu rencontrer des représentants de la société civile et des partis politiques, et aborder des questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.

6.5.8. Namibie

La conclusion d'un accord de partenariat économique global avec plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été au centre des relations de l'UE avec la Namibie. Même s'il n'y avait pas de problèmes bilatéraux importants empêchant la Namibie d'être partie à un tel accord, des questions régionales complexes devaient encore être abordées. Le commissaire Karel De Gucht s'est rendu en Namibie en visite officielle, en juillet 2013, pour faire progresser les négociations dans ce contexte compliqué. La visite a été positive et a servi à renforcer la détermination des plus hauts représentants du pouvoir politique. La Namibie a présidé l'Organe de défense de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a contribué à renforcer le dialogue avec l'UE sur l'évolution de la situation dans la région.

6.5.9. Botswana

Le commissaire Karel De Gucht s'est rendu en visite officielle au Botswana, en juillet 2013, pour faire avancer les négociations sur un accord de partenariat économique global entre l'UE et les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Sa visite a également été l'occasion de renforcer le dialogue de l'UE avec un pays qui, à de nombreux égards, est un modèle pour le partenariat UE-Afrique.

6.5.10. Swaziland

Des élections législatives ont eu lieu le 20 septembre 2013; elles étaient fondées sur le système traditionnel des "Thinkundla", qui exclut la participation des partis politiques. Dans les dialogues politiques et les contacts directs avec le roi Mswati III, l'UE a appelé à la démocratisation et à l'application de la constitution, qui prévoit la liberté d'association, de réunion et d'expression. Les inquiétudes de l'UE quant au respect des libertés fondamentales ont également été exprimées lors d'une visite de haut niveau du SEAE au Swaziland, en mars 2013.

6.5.11. Lesotho

Le Lesotho a réussi à maintenir un gouvernement de coalition stable depuis les élections législative de mai 2012. La gouvernance et la situation des droits de l'homme au Lesotho ont été satisfaisantes. Toutefois, des problèmes subsistent dans un certain nombre de domaines tels que la discrimination à l'égard des femmes, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'accès à la justice pour les groupes vulnérables. En 2013, l'UE a maintenu son soutien au secteur de la justice. Le Lesotho est un partenaire important dans les organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe. En raison de sa participation à l'Union douanière de l'Afrique australe et à la Zone monétaire commune, sa politique économique est étroitement liée à ces organisations et aux États qui en sont membres, en particulier l'Afrique du Sud.

7. Amériques

7.1. États-Unis et Canada

7.1.1. États-Unis

Les relations entre l'UE et les États-Unis ont encore été renforcées, avec le lancement des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement en juin 2013. Ce partenariat va au-delà du commerce et de l'investissement; en effet, il constitue une base pour promouvoir les valeurs de l'UE et des États-Unis dans le monde entier en ce qui concerne l'ouverture des marchés, la démocratie et l'État de droit, et favorise l'établissement de normes au niveau mondial⁶⁹.

Les révélations concernant les activités de surveillance menées par l'Agence de sécurité nationale (NSA) ont conduit à la mise en place d'un groupe de travail *ad hoc* UE-États-Unis sur la protection des données en vue d'examiner les questions liées aux données à caractère personnel des citoyens de l'UE concernés par les programmes de surveillance des États-Unis. Tout en reconnaissant le caractère essentiel du partenariat entre l'UE et les États-Unis pour la sécurité en Europe et dans le reste du monde, l'Union européenne a fait part aux États-Unis de ses préoccupations et de ses recommandations quant aux droits des citoyens de l'UE en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel⁷⁰.

Les relations efficaces et fructueuses qu'entretiennent la HR/VP de la Commission et le Secrétaire d'État américain, John Kerry, ont permis à l'UE et aux États-Unis de coopérer étroitement et de façon intensive sur de nombreuses questions de politique étrangère et de sécurité, dans les Balkans ainsi que dans le voisinage européen et au-delà, en l'occurrence en Iran⁷¹. Dans le voisinage oriental de l'UE, les États-Unis ont appuyé les efforts diplomatiques déployés par l'UE pour faire baisser les tensions en Ukraine tandis que, dans le voisinage méridional, l'étroite coopération avec les États-Unis a joué un rôle essentiel pour garantir une action et une communication efficaces. En outre, l'UE et les États-Unis renforcent actuellement leur coopération dans la région Asie-Pacifique.

⁶⁹ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion d'un partenariat transatlantique élargi (P7_TA(2013)0280).

⁷⁰ Le Parlement européen a adopté le 4 juillet 2013 une résolution sur le programme de surveillance de l'agence nationale de sécurité américaine (NSA), les organismes de surveillance de plusieurs États membres et leur impact sur la vie privée des citoyens de l'Union (P7_TA(2013) 0322).

⁷¹ Le secrétaire d'État américain a été invité à assister à la session de travail de la réunion informelle des ministres des affaires étrangères (Gymnich) tenue à Vilnius le 7 septembre.

Les États-Unis ont coopéré avec les opérations civiles et militaires de l'UE, en mettant à disposition du personnel détaché auprès des missions EUSEC RD Congo et EULEX Kosovo et en apportant également une aide à d'autres missions, en particulier en Afrique. Le SEAE et le Département d'État ont procédé à des consultations étroites avant que, le 1^{er} janvier 2014, l'UE relaie les États-Unis à la présidence du groupe de contact multilatéral sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Le dialogue entre les militaires, en l'occurrence entre l'État-major de l'UE et les commandements américains de combat (AFRICOM et EUCOM), s'est intensifié, soutenu par la décision des États-Unis de désigner officiellement son attaché de défense en Belgique également comme attaché de défense auprès de l'UE. Le dialogue entre l'UE et les États-Unis sur la sécurité et le développement concernait notamment une initiative visant à conjuguer leurs atouts respectifs pour soutenir la transition au Myanmar/en Birmanie. La coopération a porté également sur la prévention des conflits, en particulier dans les États fragiles ou sortant d'un conflit. Dans le cadre du dialogue sur la sécurité et le climat/l'énergie - l'un des tout nouveaux volets des relations entre l'UE et les États-Unis -, le Centre for Naval Analyses (Centre d'analyses navales) basé aux États-Unis et le Royal United Services Institute ont rendu public le 5 juin 2013 à Washington un rapport financé par le SEAE sur le lien entre le changement climatique et l'énergie, et les enjeux et possibilités pour la sécurité transatlantique ("The Climate Change and Energy Nexus: Challenges and Opportunities for Transatlantic Security").

L'UE et les États-Unis ont collaboré efficacement dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armes et du désarmement. Les États-Unis ont signé le traité sur le commerce des armes; des actions de sensibilisation en faveur du code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ont été menées conjointement, et les deux parties ont procédé à d'étroites consultations sur la mission des Nations unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques chargée de superviser l'enlèvement des armes chimiques en Syrie.

7.1.2. Canada

Les relations entre l'UE et le Canada ont été dominées en 2013 par une série de négociations entourées de beaucoup de publicité, notamment en vue de l'actualisation de l'accord-cadre conclu en 1976 et de la conclusion d'un accord économique et commercial global (AECG).

Le 18 octobre 2013, l'UE et le Canada sont parvenus à un accord politique sur les principaux éléments d'un AECG, qui n'a cependant pas pu être conclu avant la fin de l'année⁷².

En 2013, l'UE a mené avec le Canada un dialogue politique exhaustif et a notamment relancé le dialogue entre l'UE et le Canada sur la lutte contre le terrorisme. Le Canada a continué de contribuer aux missions de l'UE menées dans le cadre de la PSDC en Afghanistan, dans les Territoires palestiniens et au Kosovo. En 2013, le Canada a apporté sa contribution financière à la mission au Mali. Une coopération étroite a été maintenue sur des questions telles que les sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Syrie. Le Canada a également participé à des missions d'observation électorale de l'UE, telle que celle qui a été déployée au Pakistan.

7.2. Amérique latine et Caraïbes

7.2.1. Relations entre les deux régions

Le sommet biennal dans le cadre du partenariat stratégique birégional de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes a eu lieu les 26 et 27 janvier 2013, à Santiago du Chili, sur le thème "Une alliance pour le développement durable: promouvoir des investissements de qualité dans le domaine social et environnemental". Il s'agissait du premier sommet de l'UE avec la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) pour homologuer, ce qui préfigure un regain de dynamisme dans les relations de l'UE avec la région. De nombreux chefs d'État ou de gouvernement et ministres de l'UE participaient à ce sommet; les présidents Van Rompuy et Barroso ainsi que la HR/VP de la Commission étaient également présents. Lors du sommet, le plan d'action de l'UE et de la CELAC a été élargi et il couvre désormais deux nouveaux chapitres consacrés à la dimension hommes-femmes et à l'investissement, tenant ainsi compte des priorités des deux régions.

⁷² Le 10 décembre 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur les négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE-Canada (P7_TA(2013) 0532).

La mise en œuvre du plan d'action s'est poursuivie. En ce qui concerne les dialogues thématiques birégionaux, plusieurs réunions de haut niveau entre l'UE et la CELAC ont eu lieu, dans des domaines tels que les sciences et les technologies (en mai, à Bruxelles), le problème mondial de la drogue (en juin, à Quito en Équateur), les migrations (en novembre, à Bruxelles) et la responsabilité sociale des entreprises (en octobre, à Bruxelles).

La fondation Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, depuis son siège situé à Hambourg, a continué de mener ses activités en faveur du partenariat birégional, conformément à ses objectifs.

7.2.2. Relations sous-régionales

En 2012, les négociations avec le Mercosur relatives à un accord d'association avaient ralenti. Depuis, des efforts ont été déployés pour les relancer. En marge du sommet UE-CELAC tenu à Santiago du Chili en janvier 2013, l'UE et le Mercosur sont convenus de donner un nouvel élan aux négociations et d'entreprendre un échange d'offres sur des biens, des services, le droit d'établissement et la passation de marchés publics. Les négociations se sont poursuivies en 2013. L'échange d'offres a toutefois pris du retard.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, la sécurité ainsi que la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité sont restées l'une des grandes priorités de l'UE en 2013. En marge du sommet UE-CELAC qui s'est tenu à Santiago, les présidents Van Rompuy et Barroso ont mené avec les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique centrale un dialogue politique au plus haut niveau consacré entre autres à ces questions prioritaires. En septembre, l'UE a accentué sa présence dans la région en renforçant ses délégations au Honduras et en El Salvador et en nommant, pour la première fois, un chef de délégation dans ces deux pays. En outre, elle a adopté divers grands programmes de coopération pour l'Amérique centrale aux niveaux national et régional, afin de soutenir la réforme et la modernisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire, y compris les mesures en matière de prévention et de réinsertion pour les jeunes délinquants, la protection des droits de l'homme et les réformes dans le secteur de la sécurité. Le pilier commercial de l'accord d'association est appliqué provisoirement avec le Honduras, le Nicaragua et le Panama depuis août 2013, avec le Costa Rica et El Salvador depuis octobre 2013, et avec le Guatemala depuis décembre 2013.

La poursuite et le renforcement du dialogue politique avec la région des Caraïbes sont restés une priorité. En marge du sommet UE-CELAC qui s'est tenu au Chili, un dialogue politique à haut niveau a eu lieu en janvier 2013 entre l'Union européenne et le Forum des Caraïbes (Cariforum) du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. En septembre 2013, M. Piebalgs, membre de la Commission, a participé à un séminaire au Guyana afin d'examiner la coopération au développement dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement pour la région des Caraïbes.

En mai 2013, à Sainte-Lucie, le chef de la délégation de l'UE à la Barbade et les Caraïbes orientales ont établi formellement des relations diplomatiques entre l'Union européenne et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale⁷³.

7.2.3. Assemblée parlementaire euro-latino-américaine

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) a continué de contribuer à l'élaboration de la politique birégionale et à suivre de près l'évolution de la situation en Amérique latine et dans l'UE. Le bureau exécutif s'est réuni en janvier à Santiago du Chili et en juillet à Vilnius, en Lituanie. Les réunions des commissions des affaires politiques, économiques et sociales et du développement durable tenues au cours de l'année 2013 ont facilité la poursuite du dialogue sur les questions revêtant une importance clé pour le partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, y compris l'économie mondiale, les accords de libre-échange et d'association, la migration et les questions de sécurité.

⁷³ Les membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) sont Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth de Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Anguilla et les îles Vierges britanniques sont des membres associés de l'OECS.

7.2.4. Brésil

Un rythme de travail intense a été maintenu dans le cadre du partenariat stratégique tout au long de 2013. Le sixième sommet UE-Brésil a eu lieu le 24 janvier 2013 à Brasilia, au Brésil. La HR/VP de la Commission s'est entretenue avec le ministre des affaires étrangères, Antonio Patriota, en marge du sommet UE-CELAC à Santiago du Chili en janvier, puis avec son successeur, Luis Figueiredo, lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre. Un dialogue politique au niveau des hauts fonctionnaires (directeurs politiques) a eu lieu en décembre à Bruxelles. Le directeur des affaires politiques du ministère brésilien des relations extérieures, Antonio Paranhos, s'est entretenu avec le Secrétaire général exécutif du SEAE, Pierre Vimont, le 22 novembre. Des dialogues sur la paix et la sécurité internationales, la coordination des Nations unies ainsi que le désarmement et la non-prolifération se sont tenus en juillet à Bruxelles. Le 27 juin, le SEAE a accueilli le premier dialogue bilatéral UE-Brésil sur la drogue. Antonio Tajani, membre de la Commission, s'est rendu au Brésil en octobre, à la tête d'une délégation d'hommes d'affaires dans le cadre du groupe ad hoc sur l'investissement, la compétitivité et l'innovation, qui devait faire rapport lors du prochain sommet UE-Brésil en 2014.

7.2.5. Mexique

Les présidents Van Rompuy et Barroso ont eu un entretien avec le nouveau président mexicain, Enrique Peña Nieto, en marge du sommet UE-CELAC à Santiago du Chili en janvier 2013. Confirmant que les relations bilatérales sont excellentes, les présidents sont convenus de mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser les possibilités et solutions envisageables pour moderniser l'accord global UE-Mexique. En octobre, un groupe de travail a examiné les solutions possibles pour actualiser le pilier commercial de l'accord. Des réunions en vue d'un examen complet de l'accord (dialogue politique, pilier commercial et pilier relatif à la coopération) sont en cours de préparation pour 2014. Le Mexique et l'UE ont poursuivi leur dialogue constructif consacré au changement climatique et à l'environnement. Les deux parties ont également mené des travaux préparatoires sur le renforcement de leur dialogue et de leur coopération concernant les droits de l'homme, les enjeux en matière de sécurité intérieure et transnationale ainsi que la prévention de la criminalité.

7.2.6. Venezuela

L'UE s'est intéressée de près à l'évolution de la situation du Venezuela après le décès d'Hugo Chavez en mars 2013. L'élection présidentielle a eu lieu en avril et les élections locales plus tard dans l'année. L'UE a attaché une attention particulière au clivage grandissant de la société au Venezuela et a encouragé toutes les parties à nouer des contacts constructifs dans le cadre d'un dialogue pacifique.

7.2.6. Honduras

L'Union européenne a déployé au Honduras une mission d'observation électorale dirigée par M^{me} Ulrike LUNACEK, membre du Parlement européen, pour l'élection présidentielle et les élections législatives qui se sont déroulées dans ce pays en novembre 2013. Cette action de l'UE en faveur de la consolidation démocratique dans la région a été considérée comme un succès.

7.2.7. Paraguay

Les élections législatives au Paraguay ont eu lieu le 21 avril 2013 et ont été suivies par l'UE, dans le cadre d'une mission emmenée par M^{me} Renate WEBER, membre du Parlement européen. Les élections ont été bien organisées et la mission d'observation électorale de l'UE a conclu que les résultats évaluaient de manière fiable la volonté de la population. En juin 2013, Horacio Cartes a effectué sa première visite aux institutions de l'UE à Bruxelles en tant que président élu du Paraguay. Un nouveau parlement a été inauguré le 1^{er} juillet et le président Cartes a pris ses fonctions le 15 août. Il a été mis fin à la suspension du Paraguay en tant que membre du Mercosur et de l'Union des nations sud-américaines qui avait été appliquée à la suite de la procédure de destitution du président Fernando Lugo en juin 2012.

La visite d'Andris Piebalgs, membre de la Commission, au Paraguay en août 2013 a permis d'examiner les futures priorités en matière de coopération au développement entre l'UE et le Paraguay. En septembre, l'UE a accentué sa présence dans ce pays en renforçant sa délégation et en nommant, pour la première fois, un chef de délégation, basé à Asunción.

7.2.8. Uruguay

L'UE et l'Uruguay ont réaffirmé qu'ils partageaient le même intérêt pour le dialogue et la coopération sur des questions de dimension mondiale, dans des domaines tels que les droits de l'homme, le changement climatique, les objectifs du millénaire pour le développement et le maintien de la paix au niveau international. Les deux parties ont continué d'examiner les possibilités de renforcer encore la coopération dans les domaines de la sécurité et de la gestion des crises.

7.2.9. Cuba

Le 18 avril 2013, la Commission a présenté au Conseil une recommandation visant à établir des directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba. Les travaux avec les États membres sur le projet de directives de négociation se sont poursuivis pendant le reste de l'année. Les questions liées aux droits de l'homme sont demeurées au cœur des relations de l'UE avec Cuba et ont été abordées avec les autorités cubaines tant à Bruxelles qu'à La Havane.

7.2.10. Haïti

Le 12 décembre, en présence du premier ministre, Laurent Lamothe, l'UE et Haïti ont institué un dialogue politique structuré régulier, comme le prévoit l'article 8 de l'accord de Cotonou.

Cinq millions d'euros ont été affectés, dans le cadre de l'instrument de stabilité, au soutien du processus électoral en Haïti, y compris par le renforcement des capacités. Les mesures d'aide prévoyaient, entre autres, un soutien au "Collège transitoire du conseil électoral" nouvellement créé, une institution provisoire qui devrait ouvrir la voie à la mise en place d'un conseil permanent en bonne et due forme.

L'UE a coopéré avec les autorités haïtiennes et dominicaines en vue d'encourager les deux pays à apporter aux problèmes liés aux droits de l'homme découlant de l'arrêt de la Cour constitutionnelle haïtienne relatif à la citoyenneté une solution qui soit acceptable pour les deux parties. L'application rétroactive de cet arrêt pourrait priver plusieurs milliers de citoyens dominicains d'origine haïtienne de leur nationalité dominicaine.

7.2.11. Pays andins

L'UE a suivi de près les négociations de paix qui se sont déroulées entre les autorités **colombiennes** et les FARC à La Havane et qui ont progressé en 2013. Lors de la visite du président Barroso en Colombie le 12 décembre 2013, l'UE a réaffirmé qu'elle soutenait ce processus et qu'elle était prête à apporter une aide concrète à la mise en œuvre d'un accord de paix. Cette visite - la toute première effectuée dans ce pays par un président de la Commission - a également montré qu'il y avait des possibilités de renforcer les relations politiques, le président Juan Manuel Santos ayant fait part de son intérêt pour un accord sur le dialogue politique et la coopération sectorielle ainsi que pour un accord permettant à la Colombie de participer à des opérations de gestion des crises menées par l'UE. Le dialogue entre l'UE et la Colombie sur les droits de l'homme a été renforcé. Des hauts fonctionnaires se sont réunis en juin 2013 à Bruxelles pour une discussion libre sur des domaines qui suscitent des préoccupations, tout particulièrement la proposition d'extension de la juridiction militaire, qui a été par la suite remise en cause par un arrêt de la Cour constitutionnelle colombienne. Cette réunion a également été l'occasion de faire le point sur un certain nombre de mesures positives prises par la Colombie. L'accord commercial multipartite entre l'UE et la Colombie et le Pérou est entré en vigueur en mars 2013.

Le dialogue politique avec l'**Équateur** a également été encore renforcé en 2013 avec la tenue des toutes premières consultations bilatérales en juin à Bruxelles. L'UE a fait part de ses préoccupations à la fois concernant la nouvelle législation équatorienne sur les médias qui, craint-elle, pourrait restreindre la liberté d'expression, et le nouveau décret sur les organisations non gouvernementales. L'Équateur a continué de négocier avec l'UE en vue d'adhérer à l'accord commercial multipartite.

Le Sommet UE-CELAC tenu à Santiago en janvier 2013 a permis à l'UE et au **Chili** d'avoir des contacts bilatéraux au niveau politique le plus élevé. Dans la déclaration de Santiago, les parties sont convenues d'examiner les solutions possibles pour moderniser l'accord d'association UE-Chili. Dans ce contexte, à l'heure du 10^e anniversaire de la mise en œuvre de l'accord, le Chili a présenté en octobre une proposition pour le moderniser. Les négociations relatives à un accord-cadre destiné à faciliter la participation du Chili aux opérations de gestion de crise menées par l'UE (accord-cadre de participation) ont été menées à bonne fin. Le Chili a continué de participer à l'opération EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, et le commandant d'opération d'ALTHEA s'est rendu au Chili en novembre.

La HR/VP s'est rendue au **Pérou** en janvier et M. Pielbags, membre de la Commission, s'est rendu en **Bolivie** au mois d'août. Des réunions du mécanisme de consultation UE-Pérou à haut niveau et du mécanisme de consultation UE-Bolivie à haut niveau ont eu lieu en novembre.

B. REPONDRE AUX MENACES ET AUX DEFIS PLANETAIRES

1. Non-prolifération et désarmement

En 2013, la non-prolifération et le désarmement ont continué de faire partie intégrante de la politique étrangère de l'UE et contribué à la mise en œuvre concrète de la stratégie européenne de sécurité⁷⁴.

Des efforts ont été entrepris en vue de renforcer la coordination entre les institutions de l'UE, ainsi qu'entre ces institutions et les États membres, et avec les pays tiers et partenaires internationaux, les nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne étant mises à profit. La priorité a été donnée au regroupement de tous les instruments et outils dont dispose l'UE afin qu'ils puissent être mis en œuvre de manière efficace et cohérente et qu'une approche globale puisse être suivie. Plus particulièrement, l'UE a continué en 2013 de soutenir l'universalisation des traités et instruments internationaux pertinents ainsi qu'une mise en œuvre complète de ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le traité sur le commerce des armes nouvellement négocié. Elle a également continué de promouvoir l'inclusion de clauses concernant la non-prolifération des armes de destruction massive ainsi que des armes légères et de petit calibre dans les accords conclus avec des États tiers, en particulier avec le Canada⁷⁵. Le consortium de l'UE chargé de la non-prolifération a organisé sa deuxième conférence internationale sur la non-prolifération et le désarmement les 30 septembre et 1^{er} octobre 2013 à Bruxelles.

⁷⁴ Pour mener à bien l'ensemble de ses activités dans le domaine, l'UE s'est appuyée sur une série de documents stratégiques: la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée en 2003, et les nouveaux axes d'action en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, adoptés en 2008, la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, adoptée en 2005, et la position commune arrêtée en 2008 concernant les exportations d'armes conventionnelles. Pour de plus amples détails sur les armes conventionnelles, voir ci-après la section B.2.

⁷⁵ Pour de plus amples détails sur les armes conventionnelles, voir ci-après la section B.2.

1.1. Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

1.1.1. Traité sur la non-prolifération

En 2013, l'UE a continué de défendre activement la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération (TNP) qui s'est tenue en 2010, et elle a rendu compte au deuxième comité préparatoire du TNP (Genève, 22 avril - 13 mai 2013) des activités menées à cet égard. L'UE a fait, entre autres, une déclaration générale et trois déclarations spécifiques relatives à des groupes de questions et axées sur les trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'UE a également présenté un document de travail sur les questions prioritaires à examiner et l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi de la conférence d'examen du TNP de 2010 (plan d'action de 2010). Elle a organisé en parallèle un événement, qui a attiré de nombreux participants, pour présenter le système régional de garanties de l'UE (EURATOM). Elle a continué de soutenir les efforts déployés par le facilitateur dans la perspective de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient⁷⁶, qui doit être convoquée par le Secrétaire général de l'ONU, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis⁷⁷.

⁷⁶ Le Parlement européen a adopté, le 17 janvier 2013, une résolution sur les recommandations de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération concernant l'établissement d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive (P7_TA(2013) 0028).

⁷⁷ Les actions déployées par l'UE concernant l'Iran et la République populaire démocratique de Corée sont présentées respectivement à la section A.1.3.2. et à la section A.5.1.4.

1.1.2. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

L'UE a continué d'œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et d'apporter son soutien aux activités menées par la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). S'appuyant sur la nouvelle décision du Conseil adoptée en novembre 2012 qui vise à apporter, au titre du budget de la PESC, un financement supplémentaire d'environ 5,2 millions d'euros à l'OTICE⁷⁸, elle a organisé conjointement avec l'OTICE et le gouvernement angolais un séminaire à Luanda, en Angola, pour promouvoir l'entrée en vigueur du traité. Ce séminaire servira de modèle pour mener des activités d'aide et des actions diplomatiques similaires dans d'autres régions. L'UE a fait une déclaration lors de la conférence convoquée au titre de l'article XIV (niveau ministériel) qui s'est tenue à New York le 26 septembre 2013.

⁷⁸ Voir la décision 2012/699/PESC du Conseil du 13 novembre 2012 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (*JO L 314 du 14.11.2012, p. 27*).

1.1.3. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

L'UE a également continué d'apporter son soutien, grâce à divers instruments, à l'AIEA à Vienne⁷⁹. En 2013, l'Union a fourni une aide financière supplémentaire de plus de 8 millions d'euros au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA⁸⁰. L'objectif premier du soutien apporté à l'AIEA est de faire en sorte que les normes les plus élevées en matière de sécurité et de sûreté nucléaires ainsi que de garanties soient respectées lorsque des pays tiers entreprennent des activités dans le domaine nucléaire. Une première réunion au niveau des hauts fonctionnaires a eu lieu le 25 janvier 2013 et a permis à des fonctionnaires de la Commission, du SEAE et de l'AIEA d'examiner pour la première fois ensemble comment la coopération mutuelle qui porte sur une aide financière de plus de 110 millions d'euros depuis 2007 pourrait être encore renforcée. Par ailleurs, la coopération étroite nouée entre l'UE et l'AIEA sur le dossier nucléaire iranien s'est poursuivie⁸¹.

⁷⁹ Avec une contribution s'élevant à près de 40 millions d'euros depuis 2004 (y compris la contribution fournie en 2013), l'UE reste un bailleur de fonds essentiel du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui bénéficie à plus de 80 pays en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

⁸⁰ Voir la décision 2013/517/PESC du Conseil du 21 octobre 2013 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (*JO L 281 du 23.10.2013, p. 6*).

⁸¹ En ce qui concerne les activités de l'UE liées à l'Iran, voir la section A.1.3.2.

1.1.4. Convention sur les armes chimiques

L'UE a continué de travailler à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques (CAC) et de promouvoir de nouvelles activités à l'appui de projets concrets. La décision du Conseil visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) adoptée le 23 mars 2012 est en cours de mise en œuvre⁸². Avant la troisième conférence d'examen de la convention sur les armes chimiques (CAC) tenue en avril 2013, l'UE a entrepris des démarches en faveur de l'universalisation de la convention dans presque tous les pays qui ne sont pas encore parties à celle-ci. À la suite de la conférence d'examen, l'UE a également préparé une série de démarches ciblant quarante-sept pays qui, au niveau national, ne mettent pas en œuvre la convention de manière effective. L'UE s'est déclarée vivement préoccupée par la menace sur la paix et la sécurité internationales que fait peser l'utilisation des armes chimiques en Syrie. Elle a pris note avec satisfaction de l'accord international sur le démantèlement et l'élimination totale de l'arsenal chimique syrien et de l'adhésion de la Syrie à la CAC qui a suivi. L'UE a soutenu financièrement et en nature les efforts déployés par l'OIAC pour atteindre cet objectif.

⁸² Voir la décision 2012/166/PESC du Conseil du 23 mars 2012 visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (*JO L 87 du 24.3.2012, p. 49*).

1.1.5. Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines

À la suite de la 7^e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) qui s'est tenue à Genève du 5 au 22 décembre 2011, et sur la base d'une position commune officielle adoptée par le Conseil le 18 juillet 2011, l'UE a participé activement au programme intersessions 2012-2015. Elle a fait des déclarations et présenté des documents de travail sur l'assistance et la coopération (article X) et sur les mesures qui permettraient d'atténuer les risques découlant des progrès scientifiques et technologiques. Le Conseil de l'UE a également adopté de nouvelles décisions du Conseil en faveur de la BTWC (juillet 2012) et des activités de l'OMS dans les domaines de la sécurité et la sûreté biologiques (novembre 2013). Leur mise en œuvre contribue à sensibiliser les parties prenantes concernées aux questions de sécurité et de sûreté biologiques ainsi qu'à l'importance de l'adhésion à la BTWC et de sa pleine mise en œuvre. En prévision de la prochaine conférence d'examen de la BTWC en 2016, le SEAE projette actuellement d'organiser un atelier interne au niveau des experts qui devrait contribuer à définir les priorités et objectifs de l'UE, y compris en ce qui concerne les mesures à appliquer pour respecter la convention.

1.1.6. Contrôle des exportations

En ce qui concerne les procédures de contrôle des exportations, l'UE a, en 2013, continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre des résolutions 1540, 1673 et 1810 du Conseil de sécurité des Nations unies par une action commune du Conseil, arrêtée en 2008. L'action commune de 2008 ainsi que la récente décision du Conseil adoptée en juillet 2013 à l'appui de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies visent à renforcer les compétences et les capacités des fonctionnaires des pays tiers⁸³. Au cours des cinq dernières années, le programme de sensibilisation concernant les contrôles à l'exportation sur les biens à double usage mis en place par l'UE et financé au titre de la composante à long terme de l'instrument de stabilité a favorisé les activités de contrôle des exportations dans vingt-huit pays en mettant à disposition une contribution de 17 millions d'euros, dans le but de combattre la diffusion des ADM. L'UE a fait des déclarations à l'occasion de la réunion plénière du groupe d'Australie, tenue à Paris du 3 au 7 juin 2013, de la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires tenue à Prague les 13 et 14 juin 2013 et de la 25^e réunion plénière du régime de contrôle de la technologie des missiles qui a eu lieu à Rome le 16 octobre 2013.

⁸³ Voir la décision 2013/391/PESC du Conseil du 22 juillet 2013 à l'appui de la mise en œuvre pratique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (*JO L 198 du 23.7.2013, p. 40*).

1.1.7. Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques

L'UE a mis à profit la décision du Conseil visant à soutenir le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques adoptée en 2012 pour poursuivre ses actions d'information et de sensibilisation auprès des États non signataires⁸⁴, en particulier grâce à plusieurs événements, à Vienne le 30 mai 2013 pour célébrer le dixième anniversaire de la signature du code, à New York le 11 octobre 2013 en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, et à Singapour le 27 novembre 2013 lors du séminaire d'information régional pour l'Asie.

1.1.8. Centres d'excellence pour l'atténuation des risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires)

Dans le cadre de l'instrument de stabilité, et plus particulièrement de son volet consacré à l'atténuation des risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la création de centres d'excellence CBRN dans des régions ciblées a bien avancé et les quatre premiers centres sont actuellement mis en place: sur la façade atlantique africaine (Rabat), au Proche-Orient (Amman), en Europe du Sud-Est/dans le Caucase du sud/en République de Moldavie/en Ukraine (Tbilissi) et en Asie du Sud-Est (Manille). Ils ont pour mission de renforcer la coopération régionale et internationale sur tous les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, quelle que soit leur origine⁸⁵. Outre 40 projets représentant 49 millions d'euros, qui ont été conclus précédemment, de nouveaux projets équivalant à environ 10 millions d'euros sont actuellement conclus avec différents consortiums, provenant notamment des États membres.

⁸⁴ Voir la décision 2012/423/PESC du Conseil du 23 juillet 2012 visant à soutenir la non-prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive et de la position commune 2003/805/PESC du Conseil (*JO L 196 du 24.7.2012, p. 7*).

⁸⁵ Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est félicité de la création de ces centres (déclaration de la présidence du CSNU du 19 avril 2012).

1.1.9. Activités menées dans l'espace extra-atmosphérique

L'UE a fait progresser l'initiative visant à mettre en place un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique à la faveur de deux séries de consultations ouvertes sur le projet de code qui ont réuni plus de soixante pays à Kiev (mai 2013) et à Bangkok (novembre 2013). Ces réunions, ouvertes à tous les pays intéressés, ont servi de cadre à des échanges de vues sur le projet de code qui se sont déroulés en toute transparence et sans exclusive, en vue de recueillir un soutien international en faveur du texte. Tout au long de 2013, l'UE a poursuivi sa coopération avec le groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique qui, dans son rapport, a pris note des travaux de l'UE sur le code de conduite et a approuvé les efforts visant à mettre en œuvre les engagements politiques, et notamment à élaborer "un code de conduite multilatéral destiné à encourager des activités responsables dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que l'utilisation pacifique de ce dernier". Tous les États membres de l'UE ont coparrainé la résolution sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales qui a été adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations unies.

1.2. Armes conventionnelles

1.2.1. Traité sur le commerce des armes

À l'issue d'un processus qui a duré plus de six ans, les négociations concernant le traité sur le commerce des armes se sont achevées lors de la conférence des Nations unies tenue du 19 au 28 mars 2013 à New York. Le texte du traité a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 2 avril 2013. Cet accord juridiquement contraignant vise à accroître la responsabilité et la transparence dans le domaine du commerce des armes et entrera en vigueur trois mois après la cinquantième ratification.

Au cours de tout le processus d'élaboration, l'UE et ses États membres ont soutenu activement le traité sur le commerce des armes⁸⁶ et ont pris part aux négociations finales en mars 2013. À la suite de la décision du Conseil les y autorisant, tous les États membres ont signé le traité après l'ouverture à la signature, en juin 2013. Depuis lors, la majorité des États membres de l'UE ont ratifié le traité. Dans les autres États membres, les ratifications au niveau national sont terminées ou en cours, selon les obligations procédurales nationales applicables.

Dans le droit fil du soutien qu'elle s'était engagée à apporter au traité sur le commerce des armes dès la première heure, l'UE s'attache maintenant à faire en sorte qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais, qu'il soit effectivement mis en œuvre et qu'il soit universalisé. Un programme spécifique d'assistance à la mise en œuvre a été adopté à cet égard⁸⁷. Il permettra d'aider un certain nombre de pays tiers, à leur demande, à renforcer leurs systèmes de transfert des armes, conformément aux exigences du traité. Des efforts soutenus seront entrepris pour associer au traité les pays qui n'en sont pas encore parties.

⁸⁶ Notamment en application de la décision 2013/43/PESC du Conseil du 22 janvier 2013 concernant la poursuite des activités de l'Union en faveur des négociations relatives au traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité (JO L 20 du 21.01.2013, p. 53).

⁸⁷ Décision 2013/768/PESC du Conseil du 16 décembre 2013 concernant les activités de l'Union européenne en faveur de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité (JO L 341 du 18.12.2013, p. 56).

1.2.2. Armes légères et de petit calibre

Après des consultations approfondies avec toute une série de parties prenantes, le Conseil a adopté en juin 2013 une décision visant à contribuer à garantir une bonne sécurité physique et une gestion rigoureuse des stocks qui se trouvent dans les arsenaux d'armes libyens par les institutions publiques libyennes⁸⁸, complétant ainsi la mission de l'UE d'assistance aux frontières en Libye. L'UE a également agi en faveur d'un traçage plus systématique des armes conventionnelles dans les zones de conflit (traçage en situation de conflit). En novembre 2013, le Conseil a décidé d'établir le premier mécanisme de signalement mondial destiné au traçage systématique des armes conventionnelles illicites, en créant un système en ligne accessible au public pour assurer le traçage des armes conventionnelles illicites, qui permet de préciser les types d'armes, les fournisseurs, les vecteurs de transfert et les destinataires illégaux⁸⁹. Au titre de ce projet seront également menées des recherches sur le terrain dans des zones touchées par des conflits en vue de recueillir des éléments de preuve pertinents. Il s'inscrit dans le cadre plus large des efforts déployés par l'UE et les Nations unies pour fournir les capacités de surveillance et de diagnostic qui font défaut actuellement, l'objectif étant de mieux définir les caractéristiques de la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de lutter contre leur détournement dans le cadre du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

⁸⁸ Voir la décision 2013/320/PESC du Conseil du 24 juin 2013 à l'appui des activités de sécurité physique et de gestion des stocks visant à réduire le risque de commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions en Libye et dans sa région (JO L 173 du 26.6.2013, p. 54).

⁸⁹ Voir la décision 2013/698/PESC du Conseil du 25 novembre 2013 appuyant un mécanisme de signalement mondial des armes de petit calibre et des armes légères et d'autres armes conventionnelles illicites et de leurs munitions destiné à réduire le risque de leur commerce illicite (JO L 320 du 30.11.2013, p. 34).

En décembre 2013, le Conseil a adopté une décision visant à maintenir le soutien apporté par l'UE à la maîtrise des ALPC en Europe du Sud-Est⁹⁰. Cette décision prévoit un soutien aux activités menées par le centre régional pour l'Europe du Sud-Est d'échange d'informations pour la réduction des armes légères en Albanie, en Bosnie-et-Herzégovine, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Kosovo, en République de Moldavie, au Monténégro et en Serbie. Elle permettra, entre autres, de renforcer encore la sécurité des stocks d'ALPC, de détruire des ALPC et leurs munitions, d'améliorer le marquage et le traçage des ALPC, de favoriser une coopération régionale plus étroite sur des questions liées à ces armes et de soutenir la collecte des ALPC détenues illégalement par les habitants des pays de l'Europe du Sud-Est.

1.2.3. Mines antipersonnel et armes à sous-munitions

À l'approche du sommet de Maputo de 2014, la décision du Conseil de l'UE concernant le plan d'action de Carthagène est en pleine phase de mise en œuvre⁹¹. En 2013, des ateliers consacrés au déminage ont eu lieu en Colombie, en République démocratique du Congo, au Pérou (conjointement avec l'Équateur) et au Tadjikistan. Des missions techniques de soutien et des séminaires nationaux sur l'assistance aux victimes ont été organisés en Éthiopie et au Pérou. S.A.R. le prince Mired de Jordanie et S.A.R. la princesse Astrid de Belgique ont accepté de faire partie de l'équipe spéciale de haut niveau prévue par la décision du Conseil en vue de promouvoir l'universalisation de la convention, et le prince Mired a réalisé sa première mission en Chine en octobre 2013. L'UE et ses États membres ont fourni conjointement plus de 120 millions d'euros en faveur des activités de déminage en 2013, dont 30 millions sur le budget de l'Union, ce qui fait de l'UE le plus grand donateur du monde.

⁹⁰ Voir la décision 2013/730/PESC du Conseil du 9 décembre 2013 à l'appui des activités de désarmement et de maîtrise des armements menées en Europe du Sud-Est par le centre régional pour l'Europe du Sud-Est d'échange d'informations pour la réduction des armes légères, dans le cadre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic des ALPC et de leurs munitions (*JO L 332 du 11.12.2013, p. 19*).

⁹¹ Voir la décision 2012/700/PESC du Conseil du 13 novembre 2012 dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène 2010-2014 adopté par les États parties à la convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (*JO L 314 du 14.11.2012, p. 40*).

1.2.4. Contrôle des exportations

En ce qui concerne le contrôle des exportations des armements conventionnels, l'action de l'UE continue de reposer sur les principes de responsabilité et de transparence consacrés dans la position commune 2008/944/PESC de l'UE du 8 décembre 2008. En 2013, l'UE a continué de promouvoir ces principes auprès d'un certain nombre de pays tiers de son voisinage immédiat grâce aux activités d'assistance au contrôle des exportations prévues par la décision 2012/711/PESC du Conseil, par exemple des visites d'étude, des examens des dispositions législatives et des ateliers.

1.2.5. Arrangement de Wassenaar

L'UE a diffusé une déclaration à l'occasion de la réunion plénière de l'arrangement de Wassenaar, tenue à Vienne les 3 et 4 décembre 2013.

2. Terrorisme

L'UE est restée pleinement déterminée à prévenir et combattre le terrorisme, en promouvant l'État de droit et la justice pénale ainsi qu'en respectant les droits de l'homme. Les objectifs clés de l'UE au niveau mondial sont toujours d'approfondir le consensus international et de renforcer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme.

Les dialogues politiques sur la lutte contre le terrorisme se sont poursuivis en 2013 avec les principaux partenaires de l'UE. Le SEAE mène ces dialogues politiques pour la partie UE. Des dialogues spécifiques ont eu lieu deux fois par an avec les Nations unies, les États-Unis et la Russie, et une fois par an avec le Canada, la Turquie, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. Les questions liées au terrorisme sont également abordées dans toute une série d'autres réunions de dialogue de l'UE, y compris les dialogues de politique étrangère sur la sécurité.

L'un des principaux sujets examinés dans le cadre des dialogues politiques a été la question des combattants étrangers en Syrie, à savoir les personnes qui viennent de l'étranger pour combattre en Syrie, s'y radicalisent (encore davantage) et, de retour dans leur pays d'origine, soit commettent des actes de terrorisme soit jouent un rôle catalyseur pour de tels actes. D'après des estimations, il y a actuellement en Syrie des combattants étrangers issus de quelque soixante-dix pays, avec un nombre considérable provenant de l'UE, ce qui constitue un risque important pour la sécurité au niveau européen et également régional (par exemple en Irak, au Liban). Dans les dialogues qu'elle a menés avec ses partenaires, l'UE a accordé une importance capitale au partage de l'analyse relative à cette menace et à la coordination des mesures à prendre.

L'UE a continué de promouvoir le rôle fondamental que joue l'ONU dans la coopération multilatérale visant à combattre et prévenir le terrorisme. Elle a appuyé les efforts déployés par les Nations unies pour mettre en œuvre leur stratégie antiterroriste mondiale. Plus précisément, l'UE a appuyé les efforts de l'ONU visant à mettre en œuvre des plans d'action régionaux de lutte contre le terrorisme adoptés pour l'Asie centrale et finance actuellement la deuxième phase de ce programme des Nations unies. En outre, en 2013, elle a accordé une aide à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi qu'à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU afin de soutenir des projets sur le respect de l'État de droit dans le cadre des enquêtes et actions pénales dans la région du Maghreb.

L'UE a continué de soutenir fermement le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Lors de la quatrième réunion ministérielle de ce Forum, qui s'est tenue à New York en septembre, la HR/VP de la Commission a souligné l'intérêt constant que l'UE porte au Forum. Tout au long de l'année, l'UE a participé activement aux activités du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

L'UE apporte un soutien essentiel aux pays tiers dans leur lutte contre le terrorisme et s'appuie sur le lien entre sécurité et développement. L'aide de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme s'est concentrée sur la région de l'Asie du Sud (en particulier le Pakistan et l'Afghanistan), le Sahel (la Mauritanie, le Mali et le Niger) et le Nigeria, la Corne de l'Afrique et le Yémen, l'accent étant mis sur le thème de la mise en œuvre des normes mondiales de l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. L'UE a également mis en place en 2013 divers projets dans les pays en transition du Proche-Orient et du Maghreb, afin d'accroître l'efficacité de l'État en ce qui concerne la sécurité, l'État de droit, l'application de la loi et les droits de l'homme.

En matière de financement du terrorisme, l'UE a coopéré étroitement avec le Groupe d'action financière afin de veiller à la mise en œuvre de ses normes internationales sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux dans le monde entier⁹².

En janvier 2013, le Conseil a adopté le plan d'action pour la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique et au Yémen, mettant ainsi en œuvre le volet de la lutte contre le terrorisme du cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique arrêté en novembre 2011. L'UE a également financé deux projets de lutte contre le terrorisme qui concernent la Corne de l'Afrique, dans le domaine du financement du terrorisme (renforcement des unités de renseignement financier et des capacités des services répressifs, des capacités en matière d'action pénale et des capacités judiciaires) et dans celui de la lutte contre la radicalisation et le recrutement (soutien à des projets menés sur ce thème en Somalie et à Mombasa et également liés à la coopération des services répressifs).

⁹² Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les ministres de ses États membres. Il a pour objectif d'élaborer des normes et de favoriser l'application efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres menaces similaires qui pèsent sur l'intégrité du système financier international.

À la suite de l'opération militaire française menée au Mali au début de 2013, l'UE a accéléré la mise en œuvre d'une vaste approche globale à l'égard de la région du Sahel dans le cadre de la stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel adoptée en 2011. En 2013, l'UE a commencé à financer un autre projet de lutte contre le terrorisme, élargissant ainsi le cadre des travaux qu'elle accomplit actuellement au titre de son programme en matière de lutte contre le terrorisme au Sahel; du Mali, de la Mauritanie et du Niger, ses activités dans ce domaine sont donc maintenant étendues à d'autres pays de la région. En 2013 également, elle a financé une étude spécifique consacrée à la menace et à l'impact de Boko Haram au Nigeria ainsi qu'aux liens que ce groupe pourrait entretenir avec d'autres groupes terroristes en Afrique et comportant des recommandations pour une éventuelle action de l'UE.

3. Criminalité organisée

Souvent, la question de la grande criminalité et de la criminalité organisée constitue une menace qui est sous-estimée, tant dans l'UE que dans les pays tiers. Cette question est restée à l'ordre du jour des dialogues politiques que l'UE a menés avec nombre de pays et d'organisations régionales ou internationales. Les programmes d'assistance financés par l'UE et les missions PSDC ont contribué à traduire en pratique les orientations politiques. Ces actions visent aussi à compléter le cycle politique (interne) de l'UE pour lutter contre la criminalité organisée et la grande criminalité internationale 2011-13, ainsi que le nouveau cycle 2014-2017.

Financés par l'Instrument de stabilité, les programmes concernant la "route de la cocaïne" et la "route de l'héroïne" ont continué de renforcer les capacités répressives, ainsi que les relations internationales le long des divers itinéraires empruntés par le trafic⁹³. La production et le trafic de médicaments falsifiés constitue une autre menace pour la santé publique, à laquelle les pays en développement sont particulièrement exposés et vulnérables; un nouveau projet au titre de l'instrument de stabilité vise donc à mieux informer le public au Ghana, au Sénégal, en Jordanie, au Maroc et au Cameroun. L'instrument de stabilité a également continué d'apporter son soutien à un certain nombre de projets régionaux, transrégionaux et internationaux destinés à lutter contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et à s'attaquer à leurs effets déstabilisateurs⁹⁴. Par ailleurs, la Commission a engagé, au titre de ses différents instruments de coopération (Fonds européen de développement et instrument de stabilité), un montant de près de 76 millions d'euros affecté à la sûreté maritime dans le monde.

⁹³ Doté d'une enveloppe budgétaire totale de près de 35 millions d'euros depuis 2009, le programme "route de la cocaïne" couvre 38 pays d'Afrique (essentiellement d'Afrique de l'Ouest), d'Amérique latine et des Caraïbes et soutient les moyens dont disposent les pays partenaires pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue tout au long de l'itinéraire emprunté par ce trafic, l'accent étant mis sur l'interception des flux illégaux de drogue, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'échange d'informations. Durant la deuxième moitié de 2013, deux nouveaux contrats ont été signés en vue d'élargir la portée géographique du projet AIRCOP de manière à y inclure de nouveaux pays d'Afrique et d'Amérique latine au cours des trois prochaines années (3 millions d'euros) et de soutenir le déploiement du système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (WAPIS) dans les cinq premiers pays pilotes concernés, à savoir le Bénin, le Ghana, le Niger, le Mali et la Mauritanie (3 millions d'euros). Le soutien accordé à la lutte contre la criminalité organisée sur la route de l'héroïne s'est poursuivi, des travaux étant menés dans 15 pays d'Asie, d'Asie centrale, du Caucase, de la mer Noire et des Balkans occidentaux dans le cadre du programme "route de l'héroïne", qui comporte deux phases se déployant actuellement en parallèle: la première (2009-2014) est un projet de 9,5 millions d'euros comprenant quatre volets, dont l'essentiel des activités se concentre en Afghanistan et au Pakistan, et la seconde (2012-2012) comprend trois projets autonomes, pour un budget total de 6 millions d'euros. Deux nouvelles interventions ont démarré en 2013 dans le cadre de la deuxième phase du programme: un projet qui vise à renforcer la coopération opérationnelle entre services répressifs, notamment en Asie centrale (2,7 millions d'euros au cours de la période 2013-2015), et un autre projet, d'une durée de 18 mois (1,5 millions d'euros en 2013 et 2014), qui vise à s'attaquer au problème de la traite des êtres humains dans des pays situés le long de la route de l'héroïne, et dont les activités mettent l'accent sur le renforcement des capacités de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Moldavie et de la Turquie en matière de collecte de données/de renseignements, d'analyse et d'échange systématique d'informations.

⁹⁴ Voir ci-dessus, section B.2.2.

4. Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation relativement nouvelle liée aux menaces mondiales et transrégionales existantes, que l'on ne peut plus combattre efficacement sans s'attaquer à leur dimension virtuelle. Adoptée en février 2013, la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne préconise une amélioration des efforts déployés à l'échelle de l'UE dans les différents domaines d'action du cyberspace: cyber-résilience, cybercriminalité, politique internationale de l'Union européenne en matière de cyberspace, et cyberdéfense. Les priorités de la politique internationale de l'Union européenne en matière de cyberspace sont les suivantes: préserver l'ouverture et la liberté dans le cyberspace, élaborer des règles de conduite et appliquer la législation internationale existante dans le cyberspace, renforcer les capacités des pays tiers en matière de cybersécurité et favoriser la coopération internationale dans les questions liées au cyberspace.

Dans ce cadre, des conclusions du Conseil relatives à la stratégie ont été adoptées, des consultations ont eu lieu avec les États-Unis et la Chine, ainsi qu'un dialogue structuré avec l'Inde, un groupe des Amis de la présidence chargé des questions inhérentes au cyberspace a été mis en place et s'est réuni régulièrement, des mesures de confiance ont été adoptées dans le cadre de l'OSCE, l'UE a joué un rôle actif dans le processus de Londres concernant des règles de conduite, des progrès ont été accomplis pour définir une approche cohérente en matière de renforcement des capacités et, en ce qui concerne la cyberdéfense, un cadre européen est en cours d'élaboration⁹⁵.

⁹⁵ Le 12 septembre 2013, le Parlement européen a adopté une résolution sur la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne: un cyberspace ouvert, sûr et sécurisé (P7_TA(2013) 0376).

5. Sécurité énergétique

L'action de l'UE visant à répondre à la nécessité de renforcer ses relations extérieures en matière énergétique a été relancée en 2013 par le rapport de la Commission sur l'état des relations extérieures dans le domaine de l'énergie, suivi d'un examen par les États membres et de l'adoption d'un rapport du Conseil en décembre 2013, qui insiste sur la nécessité de renforcer encore la coopération afin de relever les défis dans le domaine de la sécurité énergétique. Ces deux documents tiennent compte du travail réalisé par le SEAE et des efforts déployés par la HR/VP dans ce domaine.

En 2013, le SEAE a continué de coopérer étroitement avec la Commission afin d'accroître le recours aux instruments et moyens de la politique étrangère pour mettre en œuvre la politique énergétique extérieure de l'Union, telle qu'elle est présentée dans les conclusions que le Conseil a adoptées à ce sujet en novembre 2011 et dans différents autres documents⁹⁶. En outre, le SEAE s'est attaché à renforcer les capacités, les ressources et les moyens d'information dont il dispose en interne en ce qui concerne le rôle du paysage énergétique mondial, en mutation, dans la définition de la politique étrangère et de sécurité.

Du point de vue stratégique, les mesures décisives qui ont été prises en vue d'ouvrir le corridor gazier sud-européen ont constitué l'un des principaux développements intervenus en 2013. À la suite de la décision du consortium Shah Deniz de choisir le gazoduc transadriatique (TAP) comme premier itinéraire européen du corridor gazier sud-européen, les décisions finales d'investissement concernant le TAP et d'autres gazoducs du corridor (gazoduc du Caucase du Sud, gazoduc transanatolien) ont finalement été prises le 17 décembre 2013. La mise en place physique de ce corridor avant la fin de la décennie, ainsi que des oléoducs et interconnexions qui y sont liés (gazoduc entre la mer Ionienne et l'Adriatique, interconnexion entre la Grèce et la Bulgarie), constitue un élément central de l'objectif que s'est fixé l'UE de renforcer la sécurité énergétique de l'UE et de ses États membres. Le Conseil a tenu un débat stratégique sur cette question en avril 2013. Dans le même ordre d'idées, l'UE a appuyé les négociations concernant le projet de gazoduc transcaspien, que les parties concernées ont poursuivies avec un certain succès.

⁹⁶ Voir les conclusions du Conseil sur le renforcement de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE, adoptées le 24 novembre 2011. Le 12 juin 2012, le Parlement européen a adopté une résolution intitulée "S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif".

L'UE a poursuivi en 2013 la coopération résolue et intensive qu'elle mène avec ses principaux partenaires au niveau mondial, et plus particulièrement dans son voisinage. Lors de sa réunion annuelle, en octobre 2013, le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie a décidé de proroger d'une période de dix ans le traité instituant la Communauté de l'énergie, qui devait en principe expirer en 2016, ce qui constitue une réussite pour la politique extérieure dans le domaine de l'énergie. La Communauté a également ouvert des négociations sur l'adhésion de la Géorgie à l'organisation.

Un des moments forts de cette coopération constante avec les pays du voisinage méridional a été le Conseil des ministres de l'énergie de l'Union pour la Méditerranée, en décembre 2013, la coopération avec les pays du voisinage oriental s'étant poursuivie dans le cadre du partenariat oriental.

Les relations de l'UE avec la Russie dans le domaine de l'énergie ont connu une évolution en demi-teinte. Les livraisons d'hydrocarbures russes à destination de l'UE se sont accrues sensiblement en 2013. Dans le même temps, l'année 2013 a également été marquée par la poursuite de négociations difficiles, par exemple sur la désynchronisation des réseaux électriques baltes, ou sur le gazoduc *Ostsee-Pipeline-Anbindungsleitung* (OPAL), ainsi que par des discussions complexes sur d'autres projets d'infrastructure, comme le South Stream.

Dans un contexte plus large, l'UE a poursuivi le dialogue énergétique qu'elle mène avec ses principaux partenaires, tels que les États-Unis et la Chine, tout en ouvrant de nouveaux dialogues, la première réunion du comité de l'énergie entre l'Union européenne et l'Iraq constituant à cet égard un bon exemple. Par ailleurs, l'UE a participé activement aux activités menées par les différentes organisations compétentes en matière de gouvernance énergétique. Parmi ces activités figurent l'initiative d'association ("association initiative") mise en place par l'Agence internationale de l'énergie et la modernisation de la Charte de l'énergie.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'année 2013 a été marquée par la préparation du prochain cadre financier septennal de l'UE; dans ce contexte, plus d'une vingtaine de pays partenaires ont indiqué que les questions énergétiques figuraient en tête de leurs priorités. L'UE a également continué à soutenir avec détermination l'initiative "L'énergie durable pour tous", lancée par les Nations unies.

Dans le domaine nucléaire, la Commission a continué au cours de l'année écoulée à jouer un rôle actif sur le plan international, concluant un accord Euratom avec l'Afrique du Sud et renforçant ses relations avec les pays voisins (notamment l'Ukraine et l'Arménie) dans le cadre des tests de résistance sur la sûreté nucléaire organisés à la suite de l'accident de Fukushima. La reprise de la coopération avec la Russie a constitué un élément positif à cet égard.

6. Diplomatie en matière de climat

Les conclusions sur la diplomatie en matière de climat adoptées par le Conseil le 24 janvier 2013 et le document de réflexion conjoint établi par le SEAE et la Commission ont donné, au cours de l'année écoulée, un nouvel élan à l'action menée par l'UE pour faire face aux défis en matière de sécurité que pose le changement climatique. Des conclusions complémentaires sur la diplomatie de l'UE dans le domaine de l'eau ont été adoptées en juillet 2013. En outre, le document de réflexion établi par l'État-major de l'UE et les discussions qui ont eu lieu par la suite avec les États membres ont permis d'analyser de manière plus approfondie les conséquences spécifiques éventuelles sur le plan militaire. Au niveau international, les ministres des affaires étrangères du G8 et la HR/VP ont fait le 11 avril 2013 une déclaration sur le lien qui existe entre le climat et la sécurité, suivie par des travaux menés au niveau des experts portant plus particulièrement sur les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les États les plus fragiles.

Au niveau régional, la poursuite d'une série de conférences à haut niveau sur la sécurité climatique, qui se sont tenues à Séoul en mars 2013 avec la participation étroite du SEAE, ont permis d'accroître davantage la prise de conscience politique des vulnérabilités croissantes et des initiatives dans le domaine de la diplomatie préventive permettant d'y faire face. Les travaux d'analyse sous-jacents consacrés aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité ont également progressé, par exemple dans le cadre du pôle de recherche portant sur les modifications que le changement climatique entraîne dans le domaine de l'eau et de la sécurité, qui a présenté ses conclusions en 2013. Les travaux se sont également poursuivis sur la sécurité environnementale en Asie centrale, en Europe de l'Est et dans le Caucase dans le cadre d'un projet triennal mené sous l'égide du consortium d'organisations internationales ENVSEC (Initiative "Environnement et sécurité"). La coordination et l'échange d'informations au niveau de l'UE se sont poursuivis par l'intermédiaire d'un groupe de pilotage ad hoc.

La 19^e session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la 9^e session de la conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto se sont tenues à Varsovie en novembre. Les décisions qui y ont été prises ont mis les négociations internationales concernant le climat sur la bonne voie et ont permis d'établir un programme en vue de l'adoption à Paris, en 2015, d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant sur le climat, associant toutes les parties. Plus particulièrement, la conférence de Varsovie a chargé toutes les parties de bien se préparer, d'élaborer des propositions de contributions dans le cadre de l'adoption de cet accord et de les transmettre bien avant le sommet sur le climat qui aura lieu à Paris en 2015, ou avant la fin du premier trimestre de 2015, s'ils sont prêts à le faire. La conférence de Varsovie a également pris un certain nombre de décisions d'exécution dans des domaines tels que le financement, la réduction des émissions liées au déboisement et les pertes et préjudices, ce qui permet aux institutions de CCNUCC de fonctionner et de se développer harmonieusement.

D'un point de vue formel, le sommet de Varsovie est parvenu à éviter le blocage des négociations par la Fédération de Russie qui, au début de l'année, avait exigé une révision du processus décisionnel dans le cadre de la convention. Une note officielle a également été adressée au secrétaire général de l'ONU indiquant que le projet de règlement de procédure avait été enfreint lorsque la décision relative à la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto avait été prise lors de la CdP18 tenue à Doha. La discussion relative au processus décisionnel se poursuivra et pourrait nécessiter des contacts diplomatiques afin de faciliter, voire de permettre l'adoption de l'accord mondial sur le climat en 2015.

7. Sécurité de l'approvisionnement en eau

La sécurité de l'approvisionnement en eau et la diplomatie de l'UE dans le domaine de l'eau ont revêtu une plus grande importance en 2013. Dans les conclusions sur la diplomatie dans le domaine de l'eau qu'il a adoptées en juillet 2013, le Conseil a constaté l'existence de risques accrus de tensions et de conflits liés à l'accès à l'eau, qui pourraient avoir des répercussions directes sur les intérêts européens, ainsi que sur la paix et la sécurité au niveau international. Il y précisait que l'un des objectifs concrets de la diplomatie de l'UE dans le domaine de l'eau devait être d'anticiper sur les problèmes transfrontaliers qui pourraient se poser en termes de sécurité de l'approvisionnement en eau afin de promouvoir une gestion concertée et durable de l'eau à l'échelle mondiale. Il y recensait également des actions et des priorités concrètes permettant de réaliser ces objectifs.

Dans ces conclusions, le Conseil a estimé que les priorités immédiates de la diplomatie dans le domaine de l'eau étaient le Nil et l'Asie centrale. Il a toutefois indiqué que d'autres zones, comme le Mékong, le Moyen-Orient ou le Sahel, étaient confrontés à des problèmes importants. L'accent a été mis sur l'importance que l'UE attache aux défis transfrontières et à la coopération avec les pays du voisinage européen. La HR/VP, le SEAE et les représentants spéciaux de l'UE pour l'Asie centrale et la Corne de l'Afrique, en particulier, ont joué un rôle actif tout au long de l'année. Ils ont maintenu des contacts politiques et travaillé étroitement avec la Commission pour tenter de contribuer à relever certains des défis politiques posés par des questions telles que le barrage de Rogoun, au Tadjikistan, et le barrage Grand Renaissance, en Éthiopie.

L'année 2013 a également été déclarée par les Nations unies année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau; plusieurs manifestations eu lieu dans le monde, à certaines desquelles l'UE a contribué. Elle a notamment fait une déclaration lors du dialogue interactif de haut niveau que l'assemblée générale des Nations unies a organisé le 22 mars à New York, et est intervenue lors de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, qui a eu lieu en août 2013 à Douchanbé, au Tadjikistan.

C. CONTRIBUER A UN ORDRE MULTILATERAL PLUS EFFICACE

1. Nations unies

Fervent défenseur du multilatéralisme, l'UE a continué d'œuvrer au renforcement des Nations unies et au resserrement de la coopération entre les deux organisations. Elle a continué à mettre l'accent sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité des Nations unies.

Au cours de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, l'UE a fait pleinement usage des dispositions de la résolution 65/276 sur la participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies (adoptée en mai 2011). L'UE a pris une part active à l'Assemblée générale des Nations unies, à ses principales commissions, à ses groupes de travail, aux réunions et conférences internationales organisées sous son égide, ainsi qu'aux conférences des Nations unies⁹⁷.

Dans ses priorités de travail aux Nations unies⁹⁸, l'UE a réaffirmé que son objectif général était de faire en sorte que les Nations unies soient une organisation forte et efficace au sommet du système international. Dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies, l'UE a participé activement à plusieurs réunions à haut niveau en rapport avec le développement, à savoir notamment la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et le dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement. Elle a également contribué à la négociation et à l'adoption de plusieurs résolutions de l'assemblée générale des Nations unies en rapport direct avec le développement.

⁹⁷ Le Parlement européen a adopté le 11 juin 2013 une résolution sur la recommandation à l'intention du Conseil sur la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (P7_TA(2013)0234).

⁹⁸ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2012 sa recommandation à l'intention du Conseil sur la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (A7-0186/2012). Le Conseil a adopté en juillet 2012 les priorités de l'UE pour la 67^e session de l'assemblée générale (voir Conseil de l'Union européenne, *Priorités de l'UE pour la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations unies*, doc. 12851/12, 23.7.2012).

Dans le domaine de **la paix et de la sécurité**, l'UE et les Nations unies ont poursuivi leur coopération sur la prévention des conflits, la médiation, le maintien de la paix, la gestion de crises et la consolidation de la paix. Dans le domaine de la gestion de crises, l'UE a réalisé de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de son plan d'action visant à renforcer la contribution apportée par l'UE dans le cadre de la PSDC aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, adopté en 2012. Dans ce cadre, elle a notamment élaboré un modèle de mécanisme de centralisation ("clearing house") destiné à faciliter la coordination des contributions apportées par les États membres aux opérations des Nations unies, mis en place un projet commun intitulé "Renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité", qui vise à mieux coordonner l'aide que l'UE et les Nations unies apportent à l'Union africaine, amélioré les modalités de coordination entre les deux organisations au cours de la planification et de la conduite des missions et opérations déployées pour soutenir des opérations des Nations unies, et favorisé la coopération dans le domaine de la formation et des exercices ainsi que des enseignements tirés. La coopération, déjà étroite, avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques des Nations unies, ainsi qu'avec les équipes déployées dans les pays, a continué de se renforcer dans le cadre du Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises. En 2013, l'Union a coopéré avec les Nations unies au titre de la gestion civile ou militaire de crises dans plusieurs pays, notamment la Somalie, le Mali, la République démocratique du Congo, la Libye et le Kosovo. Au Mali, par exemple, l'UE a commencé à fournir de l'imagerie satellitaire à la mission des Nations unies, à partager les tâches relatives à la surveillance et à coopérer étroitement sur le plan de la formation. En Libye, l'UE et les Nations unies ont étroitement collaboré à la mise en place dans le pays d'une mission d'assistance de l'UE aux frontières.

La mise en œuvre du concept de la responsabilité de protéger - également dans le cadre des instruments et politiques de l'UE - est demeurée une priorité pour les deux organisations. À cette fin, l'UE a participé activement aux discussions qui se sont tenues à l'assemblée générale des Nations unies dans le contexte du réseau mondial de points focaux pour la responsabilité de protéger. L'UE a contribué à affiner et à mettre en œuvre le concept de protection des civils en période de conflit armé, notamment au travers des opérations de maintien de la paix menées par les Nations unies et des missions de l'UE⁹⁹.

⁹⁹ Le Parlement européen a adopté le 18 avril 2013 une résolution sur le principe onusien de la responsabilité de protéger (P7_TA(2013)0180).

L'UE a également joué un rôle actif au sein de la Commission de consolidation de la paix mise en place par les Nations unies et des six configurations pays actuellement inscrites à son ordre du jour, en tant que principal bailleur de fonds de ces pays (Burundi, Sierra Leone, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia et République centrafricaine). En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du "New Deal pour l'engagement dans les États fragiles", approuvé lors du quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui a eu lieu à Busan en 2011, l'UE a coopéré avec d'autres pays en situation de fragilité, par exemple la Somalie et le Timor-Oriental.

L'UE a aussi renforcé sa coopération avec les Nations unies dans les domaines suivants: la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix, notamment dans le cadre du partenariat sur les ressources naturelles et la prévention des conflits mis en place par les deux organisations, l'aide à la consolidation de la paix au Liberia, le partenariat UE-ONU Femmes sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité, l'aide de l'UE au volet "médiation" du Programme des Nations unies pour le développement; par ailleurs, elle a eu d'autres contacts réguliers sur ces questions avec les responsables concernés des Nations unies. L'UE a continué d'apporter son soutien au Groupe de l'appui à la médiation, qui relève du Département des affaires politiques des Nations unies, et a poursuivi le renforcement de ses propres moyens de médiation.

Les **droits de l'homme** étant traités de manière approfondie dans une autre section du présent rapport¹⁰⁰, il suffit de rappeler à cet égard que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit est restée le fil conducteur de l'action de l'UE aux Nations unies tout au long de l'année 2013. L'UE s'est employée avec succès à soutenir, au sein de la troisième commission, ses initiatives concernant la situation des droits de l'homme dans différents pays et a continué de défendre avec fermeté des priorités essentielles telles que la liberté de religion et de conviction dans le cadre de ses relations avec les pays tiers, en vue de réaffirmer et de consolider encore l'acquis que représentent les résolutions de l'assemblée générale des Nations unies et du Conseil des droits de l'homme adoptées à l'initiative de l'UE.

¹⁰⁰ Voir infra, chapitre D.

Pour ce qui est du **développement durable**, les principales questions prioritaires ont été le suivi de la conférence Rio+20 et l'élaboration du cadre d'action de l'après-2015 pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Le document final de la manifestation spéciale tenue dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies en septembre 2013 et consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire, qui a été adopté par cette assemblée en octobre de la même année, constitue une bonne base pour la poursuite des discussions et permet de disposer d'une feuille de route pour la suite des travaux, un processus intergouvernemental étant lancé lors de la 69^e assemblée générale, qui ouvrira la voie à un sommet en septembre 2015. Le 27 février 2013, la Commission a adopté une communication sur le réexamen des objectifs du Millénaire pour le développement, le suivi de Rio+20 et le cadre pour l'après-2015, intitulée "Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable"¹⁰¹.

Le 25 juin 2013, le Conseil a adopté des conclusions sur un cadre général pour l'après-2015. Aussi bien dans la communication que dans les conclusions, il est souligné que l'éradication de la pauvreté et le développement durable sont liés, qu'ils se renforcent mutuellement et qu'ils devraient donc être intégrés dans un cadre général unique pour l'après-2015. Ces documents énumèrent également les éléments prioritaires que devrait comporter un tel cadre, à savoir notamment: le développement humain de base, les moteurs de la croissance et du développement durables et inclusifs, la gestion durable des ressources naturelles, les droits de l'homme, l'égalité, l'équité et la justice, la paix et la sécurité, ainsi que l'égalité entre les sexes. La volonté y est réaffirmée de combler les lacunes des objectifs du Millénaire pour le développement. En juillet, la Commission a adopté une communication intitulée "Après 2015: vers une approche globale et intégrée du financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable"¹⁰² et, le 12 décembre 2013, le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable au-delà de 2015".

¹⁰¹ Voir *communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable*, COM(2013) 92 final, 27.2.2013.

¹⁰² Voir *communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Après 2015: vers une approche globale et intégrée du financement de l'éradication de la pauvreté et du développement durable*, COM(2013) 531 final, 16.7.2013.

En outre, l'UE a appuyé la transformation du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en un organisme à composition universelle en prenant une part active aux négociations relatives aux nouveaux arrangements institutionnels de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à composition universelle du PNUE. Elle a également participé activement à la mise en place du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui remplacera la Commission du développement durable, ainsi qu'aux travaux portant sur la réforme du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). En ce qui le concerne le Forum politique de haut niveau, le résultat répond largement à l'ambition de l'UE de créer une instance qui permette une participation au plus haut niveau politique. La première réunion de ce Forum a eu lieu en septembre 2013 dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies. Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique est restée un objectif important de l'UE aux Nations unies.

L'UE a également contribué à l'adoption de plusieurs résolutions sur le développement, au sein de l'ECOSOC, mais aussi lors de la 51^e session de la Commission du développement social, dont le thème prioritaire était "promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous". Elle a joué un rôle important dans l'adoption des conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme portant plus particulièrement sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Les principes directeurs de l'UE étaient les suivants: préserver et renforcer les accords et engagements internationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, défendre l'acquis en matière d'égalité et mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme. Le résultat concluant constitue une bonne base pour les travaux que le système des Nations unies, et plus particulièrement ONU Femmes, consacreront à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

L'UE a également œuvré en faveur de la **réforme du système des Nations unies**. Elle est restée déterminée à faire en sorte que les ressources financières des Nations unies soient gérées d'une manière efficace, dans le respect des principes de discipline budgétaire et de cohérence et conformément aux normes internationales les plus élevées, et que l'efficacité sur le terrain soit renforcée.

2. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

L'UE a continué en 2013 à prêter un soutien essentiel et à contribuer de manière importante aux travaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Représentant près de la moitié des membres de l'OSCE, elle a continué d'appuyer les efforts que déploie cette organisation pour renforcer la sécurité moyennant une coopération dans tous les domaines.

En dépit des progrès limités réalisés au cours de l'année, l'UE a continué à jouer un rôle actif dans la résolution des conflits de longue durée traités dans le cadre de l'OSCE, à savoir notamment les pourparlers en vue du règlement de la question de la Transnistrie et les discussions internationales de Genève. Elle a également continué d'appuyer les efforts déployés pour faire progresser le règlement du conflit du Haut-Karabakh. Elle apporte un financement important pour renforcer la confiance entre les parties de chacun de ces conflits.

L'UE a également accordé une grande importance à la mise en œuvre complète des engagements pris dans le cadre de la dimension humaine, en particulier dans le domaine des libertés fondamentales, et elle a souligné le rôle joué par les institutions autonomes de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut Commissaire pour les minorités nationales, pour contrôler la mise en œuvre des engagements par les États participants et pour les aider à améliorer leurs résultats dans ce domaine, notamment dans le cadre de missions d'observation électorale dans tout l'espace de l'OSCE. La coopération avec l'OSCE a été approfondie dans les domaines des droits de l'homme et de la lutte contre les menaces transnationales, notamment sur des questions telles que la gestion des frontières et la cybersécurité. L'UE a également continué d'appuyer l'action menée par les missions de l'OSCE sur le terrain, notamment dans les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud et l'Asie centrale. Elle a apporté un soutien important à l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizstan, et a salué le rôle par l'OSCE pour faciliter l'organisation des élections locales tenues dans le nord du Kosovo au début du mois de novembre.

Par ailleurs, l'UE a contribué activement au dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne, notamment grâce aux discussions relatives au processus "Helsinki + 40", ainsi qu'au travail mené par l'OSCE pour renforcer et moderniser la maîtrise des armements et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. L'UE a adopté une attitude active dans les discussions relatives au "cycle du conflit", destinées à soutenir les capacités de l'OSCE en matière de détection précoce et d'action rapide en réaction à des crises potentielles ou qui se font jour, de prévention des conflits, de gestion des conflits et de réhabilitation après un conflit. Elle a coopéré activement avec l'ensemble des partenaires lors de la préparation du Conseil ministériel de Kiev (5 et 6 décembre) et a salué les progrès réalisés dans toutes les "dimensions" de l'OSCE ainsi que dans les questions transdimensionnelles, par exemple la décision sur la lutte contre la traite des êtres humains.

3. Conseil de l'Europe

L'UE a continué de coopérer activement avec le Conseil de l'Europe (CdE), notamment dans le voisinage européen et les Balkans occidentaux, conformément au mémorandum d'accord signé entre les deux organisations en 2007. Cette coopération a porté sur les trois domaines d'action principaux du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. L'UE a poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe en ce qui concerne des questions juridiques, le travail normatif et les programmes conjoints ainsi que le soutien à la mise en œuvre du programme de Stockholm, par exemple dans le domaine de l'efficacité de la justice et de la protection des données.

Elle a salué tout particulièrement les activités menées par les organes d'experts du Conseil de l'Europe pour ce qui est de conseiller les États membres du CdE concernant les normes en matière de droits de l'homme et d'État de droit et d'assurer le suivi dans ce domaine, notamment à travers l'expertise et les conseils fournis par la Commission de Venise. Parmi ces activités figurent notamment les conseils donnés au sujet de la loi égyptienne sur les organisations non gouvernementales, la coopération menée avec la Géorgie sur sa réforme constitutionnelle et avec l'Ukraine sur la réforme de son ministère public, les conseils donnés au sujet de la modification de la législation électorale en République de Moldavie et en Ukraine et l'assistance apportée à la Commission électorale centrale albanaise.

Les négociations en vue de l'adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme ont franchi une étape importante en avril 2013, un accord niveau technique étant intervenu sur un projet d'accord d'association, sur lequel la Cour de justice de l'Union européenne devait rendre son avis.

Le 18 novembre 2013, le Conseil de l'UE a adopté les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2014-2015. La définition d'une série de priorités stratégiques non exclusives portant sur un nombre limité de zones géographiques et de domaines thématiques devrait permettre d'aboutir à une coopération renforcée et axée sur les résultats. Dans le domaine des droits de l'homme, l'objectif de l'UE est de coopérer avec le Conseil de l'Europe pour renforcer le système de la convention européenne des droits de l'homme et lutter contre les discriminations. La réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption demeurent des priorités de la coopération dans le domaine de l'État de droit. Pour ce qui est de la démocratie, les deux organisations s'attacheront à favoriser le dialogue interculturel ainsi que la démocratie locale et régionale.

4. Groupe des Sept, Groupe des Huit et Groupe des Vingt

Tout au long de l'année 2013, la Commission et le président du Conseil européen ont participé à un certain nombre de sommets et de réunions du Groupe des Sept (G7), du Groupe des Huit (G8)) et du Groupe des Vingt (G20), consacrés principalement à l'économie mondiale. Le sommet du G8 de Lough Erne, en juin, s'est penché sur le commerce, la fiscalité et la transparence (soit, en anglais, les trois "T": trade, taxation et transparency).

En ce qui concerne la coopération au développement, le G8 a continué de mettre l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. La Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition s'est développée. L'UE a continué de jouer un rôle actif dans la mise en place d'un partenariat entre les gouvernements partenaires en Afrique, les pays du G8 et le secteur privé afin d'aider 50 millions de personnes à sortir de la pauvreté au cours des dix prochaines années, en encourageant le développement de l'agriculture. Elle a également apporté un soutien important à l'initiative du Royaume-Uni sur le commerce en Afrique¹⁰³.

¹⁰³ Lancée à l'initiative du Royaume-Uni dans le cadre du G8, l'initiative pour la transparence porte sur plusieurs domaines importants, à savoir notamment l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, la transparence de l'aide, la réduction du blanchiment d'argent et l'amélioration des régimes fiscaux des pays en développement, autant de domaines dans lesquels l'UE joue un rôle très actif.

D. APPUI A LA DEMOCRATIE, AUX DROITS DE L'HOMME, AU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL ET A L'ÉTAT DE DROIT

1. Promotion des droits de l'homme, du droit humanitaire international, de la démocratie et de l'État de droit

En 2013, l'UE a continué de promouvoir activement le respect des droits de l'homme dans le monde. L'instrument de référence pour l'action menée dans ce domaine reste le document intitulé "Droits de l'homme et démocratie: cadre stratégique de l'UE et plan d'action de l'UE", adopté en juin 2012, qui vise à améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et à placer les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'Union¹⁰⁴, y compris dans des domaines tels que la PSDC, le commerce, les investissements et le développement, la dimension extérieure de la justice et des affaires intérieures, ainsi que de la politique de l'emploi et de la politique sociale. L'UE est restée un ardent défenseur du droit humanitaire international, qui est inscrit dans sa politique étrangère, de coopération au développement et d'aide humanitaire.

2. Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques de l'UE

L'année 2013 a été la première année complète du mandat de M. Stavros Lambrinidis, **représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme**. Le RSUE a cherché surtout à intensifier le dialogue sur les droits de l'homme avec les partenaires stratégiques de l'UE, à relever les défis en la matière auxquels sont confrontés des pays en transition de régions d'importance cruciale dans le monde, à accroître la visibilité et le rôle de l'UE dans les mécanismes multilatéraux et régionaux qui traitent des questions relatives aux droits de l'homme (Nations unies, Conseil de l'Europe, OSCE, ASEAN, Union africaine, Organisation de la coopération islamique), à améliorer la coopération de l'UE avec la société civile et enfin à renforcer les moyens d'action de celle-ci partout dans le monde.

¹⁰⁴ Voir Conseil de l'Union européenne, *Droits de l'homme et démocratie: cadre stratégique de l'UE et plan d'action de l'UE*, doc. 11855/12 du 25.6.2012.

D'un point de vue thématique, le RSUE a continué de mettre l'accent sur la protection des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur l'extension de leur domaine d'action, sur la promotion de l'universalité des droits de l'homme, sur le renforcement de l'efficacité des dialogues concernant les droits de l'homme que mène l'UE et sur la promotion des grandes priorités thématiques de l'UE, notamment celles qui sont énoncées dans les lignes directrices en la matière récemment adoptées.

L'adoption des **stratégies par pays en matière de droits de l'homme**, qui recensent les questions prioritaires, sur lesquelles l'UE entend agir dans chaque pays où elle est représentée, a pratiquement été achevée en 2013. 146 stratégies ont été élaborées et 123 ont reçu l'approbation finale du Comité politique et de sécurité.

L'UE a organisé des **dialogues sur les droits de l'homme** et tenu des consultations à ce sujet avec 30 pays et groupements régionaux partenaires. Un dialogue sur les droits de l'homme avec l'Afrique du Sud et des consultations sur cette question avec la Corée du Sud ont eu lieu pour la première fois. En outre, bon nombre des 79 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui sont parties à l'accord de Cotonou ont noué un dialogue avec l'UE. La plupart des dialogues sur les droits de l'homme ont été précédés de réunions de consultation avec les organisations de la société civile à Bruxelles et dans les pays concernés, et suivis de réunions d'évaluation à l'intention de ces organisations. Des efforts ont été consentis pour améliorer l'impact et l'efficacité des dialogues. La HR/VP de la Commission et son porte-parole ont fait plusieurs déclarations sur les droits de l'homme, et des démarches confidentielles ont été effectuées dans un certain nombre de cas.

À la fin de 2012, toutes les délégations de l'UE ainsi que les missions PSDC avaient désigné un **point de contact pour les droits de l'homme et la démocratie**. Les points de contact pour les droits de l'homme jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies par pays en matière de droits de l'homme, en nouant des contacts avec les organisations locales de la société civile et en coordonnant l'action des missions de l'UE dans ce domaine. La formation du personnel de l'UE concernant les politiques relatives aux droits de l'homme et à la démocratie s'est poursuivie pendant toute l'année.

La société civile a continué d'être le principal bénéficiaire des financements provenant de **l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme** (IEDDH). Plus de 530 nouvelles initiatives ont été lancées au titre de l'IEDDH, s'ajoutant à plus de 2 500 projets déjà en cours de mise en œuvre sur le terrain. En outre, le programme de subventions de faible montant a été activé dans plus de cinquante cas, afin de fournir une aide d'urgence à des centaines de défenseurs des droits de l'homme en danger. Les délégations de l'UE dans 107 pays ont lancé des appels à propositions ouverts à la participation d'organisations de la société civile proches des citoyens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, de la résolution des conflits et de la participation politique.

3. Mise en œuvre des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme

En 2013, l'UE a continué de promouvoir le respect des droits civils et politiques, et des lignes directrices sur les droits de l'homme ont été adoptées dans plusieurs domaines particulièrement importants. Elle a exprimé à plusieurs reprises la préoccupation que lui inspire la tendance à l'aggravation des restrictions qui pèsent sur la **liberté d'association** et les activités des organisations de la société civile. Les campagnes de dénigrement, les restrictions appliquées à l'accès aux financements en provenance de l'étranger ainsi que le recours à l'intimidation et à la violence à l'encontre des militants ne sont que quelques exemples des problèmes graves auxquels doivent faire face les défenseurs des droits de l'homme dans leur travail quotidien. L'UE a évoqué les cas de défenseurs des droits de l'homme lors de ses contacts avec de nombreux pays tiers et fait des déclarations de soutien de leurs activités, y compris dans des cas où des militants ont été détenus, harcelés ou assassinés. Des diplomates de l'UE sur le terrain ont assisté aux procès intentés aux défenseurs des droits de l'homme et se sont efforcés d'obtenir leur libération¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Le Parlement européen a adopté le 14 mars 2013 une résolution sur l'intensification de la lutte contre le racisme, la xénophobie et les crimes inspirés par la haine (P7_TA(2013)0090).

En juin 2013, le Conseil a adopté les lignes directrices visant à promouvoir et garantir **le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées** (LGBTI). Ces lignes directrices exposent l'approche adoptée par l'UE pour cibler les législations et les politiques discriminatoires, promouvoir l'égalité et la non-discrimination et lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTI. Parallèlement, l'UE a continué de participer activement aux efforts déployés sur le plan multilatéral et régional pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Au niveau bilatéral, l'UE a fait part, tant dans des déclarations publiques que lors de contacts diplomatiques privés, de son point de vue sur les questions relatives aux personnes LGBTI, et notamment de sa position contre l'homophobie et en faveur de la dépénalisation des relations homosexuelles. L'UE a observé certaines tendances inquiétantes en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI, notamment dans plusieurs pays africains et en Russie, et elle y a réagi.

En juin également, l'UE a adopté des orientations relatives à la promotion et à la protection de **la liberté de religion ou de conviction**, à la suite de consultations menées avec un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des églises, des associations ou des communautés religieuses, ainsi que des organisations philosophiques et non confessionnelles. Dans ces orientations, l'UE rappelle les normes internationales concernant les droits de l'homme et réaffirme qu'elle est déterminée à défendre la liberté de religion ou de conviction, qui est un droit à exercer sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité. Ces orientations permettront de renforcer le soutien que l'UE apporte à la liberté religieuse, compte tenu de l'inquiétude que suscite la tendance à l'augmentation des violations de ce principe partout dans le monde. L'UE a fait part de ses préoccupations dans le cadre de son action diplomatique au niveau bilatéral, de déclarations publiques et de conclusions du Conseil¹⁰⁶.

¹⁰⁶ Le Parlement européen a adopté, le 13 juin 2013, une résolution sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction (P7_TA(2013)0279) et une résolution sur la situation des musulmans Rohingyas (P7_TA(2013)0286) et, le 10 octobre 2013, une résolution sur les violences et persécutions perpétrées récemment contre des chrétiens, entre autres à Maaloula (Syrie) et à Peshawar (Pakistan), et sur le sort du pasteur Saeed Abedini (Iran) (P7_TA(2013)0422).

Pendant toute l'année 2013, l'UE a condamné à plusieurs reprises les restrictions à la **liberté d'expression** et à l'accès à internet, ainsi que les arrestations de journalistes et de blogueurs. Dans les orientations sur la liberté de religion ou de conviction, l'UE a établi un lien spécifique entre cette liberté et la liberté d'expression, en raison de l'interdépendance et de la synergie qui existent entre ces deux types de droits. Elle a en outre adopté la position selon laquelle les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit devaient être protégés sur Internet conformément à des normes, à des principes et à des valeurs identiques à ceux que l'UE défend hors ligne. Aussi a-t-elle poursuivi les travaux sur l'élaboration d'orientations relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, qui seront arrêtées définitivement en 2014¹⁰⁷.

L'UE a continué de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial pour ce qui est de prôner l'abolition de la peine de mort, en s'appuyant sur la dynamique qui a suivi l'adoption, en décembre 2012, de la résolution de l'assemblée générale appelant à un moratoire mondial. Initialement adoptées en 1998, les orientations de l'UE concernant la **peine de mort** ont été actualisées en 2013 et le nouveau texte tient compte de l'expérience acquise par l'UE dans son action en faveur de l'abolition. L'UE a ciblé, au niveau bilatéral et multilatéral, les pays non-abolitionnistes et elle a continué à faire part de son opposition à la peine de mort dans toutes les enceintes appropriées, en particulier aux Nations unies, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe. Le RSUE pour les droits de l'homme a joué un rôle moteur dans le cadre de la participation de l'UE au Congrès mondial contre la peine de mort, qui a eu lieu à Madrid en juin 2013.

¹⁰⁷ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur la liberté de la presse et des médias dans le monde (P7_TA(2013)0274).

L'UE a poursuivi la mise en œuvre des orientations en ce qui concerne la **torture** et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et a continué d'aborder, dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays tiers, des cas individuels de torture ou de mauvais traitements. Elle a fait un certain nombre de déclarations, notamment au sein d'enceintes multilatérales telles que les Nations unies et l'OSCE, et a étudié les moyens de mieux coordonner son action avec celle menée dans le cadre de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et par le sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture. Enfin, l'UE a apporté un soutien financier substantiel aux organisations de la société civile à travers le monde. Dans le cadre du programme de lutte contre l'impunité de l'IEDDH, 25 nouvelles initiatives ont été lancées pour soutenir des défenseurs des droits de l'homme exposés à des menaces, pour un montant total de 20 millions d'euros.

L'UE a défendu activement les **droits de la femme** au cours de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme, tenue en mars 2013 à l'ONU. L'UE et l'ONU Femmes ont continué de mettre en œuvre leur accord de partenariat, notamment en organisant conjointement, en avril 2013, la conférence de haut niveau sur le leadership des femmes dans la région du Sahel, en collaboration avec l'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahel. L'UE a pris de nouvelles mesures pour appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment en intégrant la question de l'égalité des sexes dans toutes les missions menées dans le cadre de la PSDC. Plus de la moitié des missions PSDC actuellement déployées disposent d'au moins un conseiller pour les questions d'égalité des sexes¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions: sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, le 6 février 2013 (P7_TA(2013)0045); sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes, le 12 mars 2013 (P7_TA(2013)0073); sur la situation des femmes en Afrique du Nord, le 12 mars 2013 (P7_TA(2013)0075); sur les droits des femmes dans les pays des Balkans candidats à l'adhésion, le 21 mai 2013 (P7_TA(2013)0202); et sur le génocide: les femmes manquantes?, le 8 octobre 2013 (P7_TA(2013)0400).

En 2013, l'UE a continué de promouvoir les **droits de l'enfant** dans le monde. Fruit d'une initiative conjointe de l'UE et de l'UNICEF, une "boîte à outils" pour la prise en compte de la question des droits de l'enfant dans la coopération au développement a été mise au point et diffusée au moyen d'actions de formation régionales organisées à l'intention des délégations de l'UE et d'autres bailleurs de fonds. À l'automne 2013, l'UE a organisé à Addis-Abeba (Éthiopie), en partenariat avec l'Union africaine, un atelier sur les enfants touchés par les conflits armés. Grâce à l'initiative de l'UE "Les enfants de la paix", lancée après l'attribution à l'UE du prix Nobel de la paix, l'UE a engagé un montant supplémentaire de 4 millions d'euros en faveur de l'éducation des enfants dans les situations de crise. En ce qui concerne le travail des enfants, l'UE a participé en octobre 2013 à la troisième conférence mondiale sur le travail des enfants, tenue à Brasilia (Brésil), et elle a joué un rôle actif dans les négociations relatives à la déclaration tripartite portant sur ce thème.

L'UE s'est employée à promouvoir le respect des droits des **personnes handicapées**, notamment en préconisant systématiquement la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'elle a elle-même ratifiée en 2011, et en soulevant les questions afférentes au droit des handicapés dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle mène avec ses partenaires. L'UE a continué de protéger et de promouvoir les droits des personnes handicapées en dehors de l'Union en tenant systématiquement compte des questions relatives à ces droits dans les programmes de coopération au développement et en mettant en œuvre des projets destinés à promouvoir les droits de personnes handicapées.

L'UE a continué de promouvoir les droits **économiques, sociaux et culturels**, en étroite coopération avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies, et elle a abordé régulièrement les violations de ces droits dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle mène avec des pays tiers. À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, tenue le 22 mars, la HR/VP a souligné que l'accès à l'eau potable et à l'hygiène était un droit de l'homme, qui découle du droit à un niveau de vie suffisant. L'UE a encouragé de manière systématique les pays partenaires à ratifier et à appliquer les conventions de l'Organisation internationale du travail, et le Forum annuel des organisations non gouvernementales (5 et 6 décembre 2013) a surtout visé à assurer l'obligation de rendre des comptes quant au respect et à la pleine application des droits économiques, sociaux et culturels¹⁰⁹.

4. Les droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures

Au cours de l'année, l'UE a poursuivi ses travaux visant à intégrer les droits de l'homme dans sa politique commerciale, sa politique de développement et dans ses autres politiques extérieures. De nouvelles mesures ont été prises en vue d'intégrer à la **coopération au développement** une approche fondée sur les droits, avec notamment l'élaboration d'une "boîte à outils". En 2013, une note d'orientation sur les feuilles de route par pays pour la coopération avec la société civile a été élaborée à l'intention des délégations de l'UE.

¹⁰⁹ Le Parlement européen a adopté des résolutions sur l'impact de la crise financière puis économique sur les droits de l'homme, le 18 avril 2013 (P7_TA(2013)0179); sur la corruption dans les secteurs public et privé: incidences sur les droits de l'homme dans les pays tiers, le 8 octobre 2013 (P7_TA(2013)0394); sur la discrimination fondée sur la caste, le 10 octobre 2013 (P7_TA(2013)0420); sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux (rapport à mi-parcours), le 11 juin 2013 (P7_TA(2013)0245); et sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux (rapport final), le 23 octobre 2013 (P7_TA(2013)0444).

L'ensemble de mesures législatives sur les instruments de politique extérieure de l'UE, sur lequel le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord en décembre 2013, accorde une plus grande attention aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance. L'UE a suivi une approche fondée sur les droits de l'homme lors de l'élaboration des premières grandes lignes des documents d'orientation, des programmes indicatifs pluriannuels et des programmes de soutien budgétaire pour la période 2014-2020. Parallèlement à l'exercice de programmation, l'UE a activement travaillé sur le suivi de Rio+20 ainsi que sur le programme de développement pour l'après-2015, en insistant sans relâche sur la nécessité d'intégrer les droits de l'homme, la gouvernance, la démocratie et l'État de droit dans le cadre de l'après 2015¹¹⁰.

Tout au long de l'année, l'UE a affirmé à maintes reprises sa position selon laquelle la lutte contre le **terrorisme** doit être menée dans le respect de l'État de droit et en pleine conformité avec le droit international applicable. L'UE et de nombreux États membres ont participé à la conférence internationale sur la coordination nationale et internationale de la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue en octobre 2013 à Istanbul. L'UE a continué à mettre en œuvre sa stratégie en vue de l'éradication de la **traite des êtres humains** pour la période 2012-2016, les délégations de l'UE dans les pays prioritaires jouant un rôle actif à cet égard. Des travaux ont été entrepris pour élaborer un inventaire qui recensera les instruments de financement de la lutte contre la traite des êtres humains et les projets mis en place par l'UE et ses États membres dans les pays et les régions prioritaires.

¹¹⁰ Le Parlement européen a adopté le 13 juin 2013 une résolution sur les objectifs du Millénaire pour le développement (P7_TA(2013)0283).

Dans le domaine de la **politique commerciale**, l'UE a levé la suspension du traitement préférentiel accordé au titre du système de préférences généralisées (SPG) au Myanmar/à la Birmanie, initialement imposée en 1997, compte tenu des progrès notables accomplis dans ce pays dans le domaine des droits de l'homme et des droits du travail. Les préparatifs en vue de l'application du nouveau règlement SPG se sont poursuivis, avec notamment l'examen du premier groupe de demandes d'octroi du statut SPG+. Des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme ont été réalisées pour toutes les négociations lancées en 2013, y compris les négociations commerciales entre l'UE et les États-Unis.

L'UE a continué à intégrer ses politiques des droits de l'homme et d'égalité entre les hommes et les femmes dans la **politique de sécurité et de défense commune**. En 2013, sur les onze missions civiles PSDC en cours, huit missions et toutes les opérations militaires PSDC comptaient parmi leur personnel un conseiller pour les questions de droits de l'homme ou d'égalité entre les hommes et les femmes. Les nouvelles procédures de gestion des crises adoptées en juin 2013 prévoient qu'une analyse des aspects relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux droits de l'homme devrait toujours être effectuée au cours du cycle de planification de nouvelles missions¹¹¹.

Des modules de formation sur les droits de l'homme, la protection des enfants et l'égalité entre les hommes et les femmes, correspondant aux normes minimales de l'UE en matière de formation, ont été organisés au cours de l'année en coopération avec des instituts de formation des États membres de l'UE et des groupes de la société civile. Ces modules de formation sont conçus pour être utilisés par les États membres lors de la formation préalable au déploiement à l'intention de tout le personnel des missions et des opérations.

¹¹¹ La réunion annuelle des conseillers pour les questions de droits de l'homme et d'égalité entre les hommes et les femmes et des points de contact dans les missions menées dans le cadre de la PSDC s'est tenue à Bruxelles en juillet 2013. Pour la première fois, les points de contact pour les droits de l'homme travaillant dans les délégations de l'UE où une mission est menée dans le cadre de la PSDC ont été invités à assister à cette réunion, de façon à faciliter la mise en réseau et la mise en œuvre d'une approche plus globale. La réunion s'est articulée autour d'un débat sur les défis et les bonnes pratiques, sur une action globale et les outils permettant de faire progresser les travaux dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les hommes et les femmes dans les sociétés à prédominance islamique. La capacité civile de planification et de conduite a commencé à constituer un réseau d'experts dans le domaine de l'État de droit dans les missions PSDC, ce qui facilitera l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

En 2013, l'UE a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations unies relatifs aux **entreprises et aux droits de l'homme**, approuvés en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE s'est efforcée de faire en sorte que les entreprises européennes se conforment intégralement à ces principes directeurs, tout en préconisant également leur application dans les autres pays. En 2013, la Commission a publié des orientations en matière de droits de l'homme pour trois secteurs économiques: l'emploi et le recrutement, les technologies de l'information et de la communication, et le pétrole et le gaz. Ces orientations sont destinées aux entreprises opérant dans l'un des trois secteurs sélectionnés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

5. Démocratie et État de droit

En 2013, l'UE a soutenu les processus électoraux dans le monde entier en déployant des **missions d'observation électorale** et des **missions d'experts électoraux**, ainsi qu'en apportant une assistance technique aux organes électoraux et un soutien financier aux observateurs nationaux. Au total, l'UE a déployé onze missions d'observation électorale et huit missions d'experts électoraux au cours de l'année 2013. Ces missions ont permis de soutenir la transition démocratique dans le voisinage de l'UE (Jordanie et Kosovo), de surveiller la consolidation d'institutions démocratiques fragiles (Kenya, Paraguay et Pakistan), d'assister à l'élection d'une assemblée constituante (Népal) et de contribuer à la consolidation de la démocratie dans des pays sortant d'un conflit armé ou en transition politique (Madagascar, Honduras, Guinée Conakry et, à deux reprises, Mali). Des missions d'experts électoraux ont été envoyées au Bhoutan, au Cambodge, au Togo, au Swaziland, au Rwanda, aux Maldives, au Zimbabwe et en Mauritanie. La mission exploratoire qui s'est rendue en Égypte a recommandé l'envoi d'une mission d'experts électoraux pour le référendum constitutionnel, qui a été déployée en décembre 2013.

Par ailleurs, comme il importe en priorité de donner suite aux recommandations formulées par les missions d'observation électorale, les chefs de délégation ont commencé à rédiger des rapports réguliers sur la mise en œuvre des recommandations, et les travaux relatifs à l'élaboration de lignes directrices en matière de suivi ont commencé. Les premières missions de suivi ont été envoyées au Malawi (décembre 2012), en Bolivie et au Mozambique. Plusieurs autres missions de suivi sont prévues en 2014. En 2013, l'UE s'est également employée à renforcer davantage son partenariat dans le domaine de l'observation électorale avec d'autres organisations régionales telles que l'Union africaine ou la Ligue des États arabes.

L'UE s'est également efforcée d'intensifier ses travaux sur le **soutien à la démocratie**. L'UE a présenté un rapport sur la mise en œuvre des plans d'action visant à soutenir la démocratie dans neuf pays pilotes¹¹² et a proposé une liste de pays pilotes pour une deuxième génération de plans d'action visant à soutenir la démocratie.

L'UE a également continué à confirmer et à renforcer son action visant à conforter l'État de droit à travers ses **missions PSDC**, y compris, en particulier, les missions EULEX Kosovo, EUJUST LEX Iraq, EUPOL COPPS dans les territoires palestiniens occupés, EUCAP Sahel Niger et EUPOL Afghanistan. Malgré un climat difficile du point de vue de la sécurité, la mission EUJUST LEX Iraq, dans la dernière année de son mandat, a répondu activement aux besoins de l'Iraq en fournissant des activités de formation, d'encadrement, de suivi et de conseil couvrant tous les éléments du système de justice pénale de l'Iraq. Avant de se terminer le 31 décembre 2013, la mission a transmis à ses homologues irakiens l'ensemble de ses activités, de ses programmes et de son matériel de formation. Dans les territoires palestiniens occupés, la mission EUPOL COPPS a continué à servir de vecteur indispensable pour l'aide globale apportée par l'UE à l'édification d'un État palestinien en contribuant à la réforme et au renforcement du secteur de la sécurité et du système de justice palestiniens. Plus récemment, la mission a renforcé son soutien au niveau stratégique et de l'élaboration des politiques, et elle a élargi son champ d'action à l'ensemble des institutions du secteur de la justice pénale pour fournir des conseils, entre autres, sur les réformes législatives, politiques et structurelles.

¹¹² Les pays pilotes sont le Bénin, la Bolivie, le Ghana, le Liban, l'Indonésie, le Kirghizstan, les Maldives, la Mongolie et les îles Salomon.

En République démocratique du Congo, la mission EUPOL RD Congo a continué à soutenir la réforme du secteur de la sécurité dans le domaine de la police et son interface avec la justice. Une importance particulière a été attachée à l'application stricte du code pénal et du code de procédure pénale. Parallèlement au soutien de la lutte contre le terrorisme, la mission EUCAP Sahel Niger s'est employée à renforcer l'État de droit au Niger en améliorant les capacités locales dans le domaine des enquêtes judiciaires. En 2013, la mission a intensifié ses conseils au ministère de la justice et donné un certain nombre de cours aux forces de sécurité et de défense dans les domaines de l'État de droit, des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le soutien apporté par la mission EUPOL Afghanistan a continué à compléter l'assistance de l'UE par des programmes de développement dans le domaine de l'État de droit. Dans le cadre de son mandat, la mission EUPOL Afghanistan a continué à promouvoir une interaction adéquate entre la police et le système de justice pénale dans les trois objectifs stratégiques de la mission liés à l'État de droit: la lutte contre la corruption, les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes et les liens entre la police et la justice.

Le **Fonds européen pour la démocratie**, fondation de droit privé belge, mais dont le Conseil des gouverneurs comprend des représentants de tous les États membres de l'UE, est conçu pour soutenir les défenseurs de la démocratie qui luttent pour la transition démocratique dans le voisinage européen et au-delà. Il est devenu opérationnel en juillet 2013 avec l'entrée en fonctions des premiers membres du personnel¹¹³. Fin 2013, 425 propositions avaient été présentées, dont 273 pour l'Est, 128 pour le Sud et 24 pour d'autres régions. À la mi-décembre, 28 de ces propositions étaient financées. Le budget pour la période 2013-2015 est de l'ordre de 27 millions d'euros. La Commission et treize États participants, y compris la Suisse, contribuent au financement de ce fonds.

¹¹³ Le Fonds vise à compléter les instruments déjà en place, notamment l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. La valeur ajoutée du Fonds vient de la rapidité et de la souplesse du soutien qu'il doit apporter aux acteurs qui n'en bénéficient pas encore, qui ne sont pas suffisamment couverts ou qui rencontrent des difficultés à obtenir un soutien par l'intermédiaire des instruments existants de l'UE. Les cas les plus évidents sont les organisations de la société civile, les mouvements et les militants œuvrant en faveur d'un système pluraliste multipartite, quels que soient leur taille ou leur statut formel.

6. Promouvoir l'universalité, agir au niveau multilatéral et régional

L'UE a continué à promouvoir le caractère universel des droits de l'homme. Au niveau bilatéral, et plus précisément à l'occasion des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a régulièrement encouragé les pays tiers à ratifier et à mettre en œuvre de manière effective les instruments des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à reconsidérer ou à retirer leurs réserves. En particulier, l'UE n'a cessé de prôner la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et d'encourager les pays qui l'ont ratifié à respecter leurs obligations juridiques. L'UE est restée attachée à la préservation de l'intégrité du statut de Rome, notamment lors de l'assemblée des États parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale qui s'est tenue à La Haye du 20 au 28 novembre 2013. Tous les États membres de l'UE ont signé le traité historique sur le commerce des armes, adopté en avril 2013 par l'Assemblée générale des Nations unies, qui réglemente le commerce international des armes conventionnelles.

L'UE a atteint ses objectifs lors de la session 2013 du Conseil des droits de l'homme à Genève, notamment en étendant le mandat des rapporteurs spéciaux sur le Myanmar/la Birmanie, sur la République populaire démocratique de Corée, la Biélorussie, l'Iran et la liberté de religion ou de croyance, ainsi qu'en renforçant le mandat de la commission d'enquête sur la Syrie¹¹⁴. Par ailleurs, lors de la session de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, les quatre initiatives de l'UE ont toutes été adoptées. Les résolutions de l'UE relatives au Myanmar/à la Birmanie et à la République populaire démocratique de Corée ont été adoptées avec un large soutien interrégional. Les résolutions relatives à l'Iran et à la Syrie ont également été adoptées, et ont elles aussi bénéficié d'un solide soutien au niveau interrégional et de l'UE.

L'UE a maintenu sa coopération à grande échelle avec un grand nombre de partenaires régionaux. Elle est restée un ferme soutien et un contributeur de premier plan pour l'action de l'OSCE. De même, les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratisation ont occupé une place centrale dans la coopération de l'UE avec le Conseil de l'Europe. L'UE a continué à financer des activités et programmes communs avec le Conseil de l'Europe dans les domaines de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, pour un montant de plus de 100 millions d'euros par an.

¹¹⁴ Le Parlement européen a adopté le 7 février 2013 une résolution sur la 22^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (P7_TA(2013)0055).

E. APPROCHE GLOBALE, PREVENTION DES CONFLITS, MEDIATION ET REACTION EN CAS DE CRISE

1. Prévention des conflits et médiation

Dans ses conclusions de juin 2011 sur la prévention des conflits, le Conseil a mis en évidence trois domaines spécifiques: renforcer les capacités d'alerte rapide et combler l'écart avec l'action rapide; renforcer les capacités de médiation et les outils d'analyse de conflits de l'UE; et renforcer et intensifier les partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales et avec les institutions concernées¹¹⁵. En présentant leur communication conjointe sur l'approche globale de l'UE à l'égard des crises et des conflits extérieurs, adoptée en décembre 2013, la Haute Représentante et la Commission visaient à rendre l'action extérieure de l'UE plus efficace et cohérente, en mettant à profit l'ensemble des instruments et des ressources disponibles¹¹⁶. Dans ce cadre d'action, les activités ci-après ont été entreprises en 2013 dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et en tenant compte du lien entre sécurité et développement.

En ce qui concerne l'**alerte précoce**, la priorité a été accordée à la mise en place de systèmes, d'instruments et d'une culture permettant d'identifier 1) les pays risquant, à moyen ou à long terme, de connaître des conflits violents, et 2) les actions susceptibles d'être menées à un stade précoce pour faire face à ces risques. Une méthodologie a été élaborée et appliquée en 2013 dans la région au sens large du Sahel et elle a notamment contribué à la révision de la stratégie de l'UE au Sahel et au lancement de l'analyse de conflit pour le Tchad. Les préparatifs de la mise en place du système d'alerte rapide en Asie centrale sont en cours.

¹¹⁵ Voir Conseil de l'Union européenne, *Conclusions du Conseil sur la prévention des conflits*, 3101^e session du Conseil des affaires étrangères, 20.6.2011.

¹¹⁶ Voir Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil: L'approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieurs*, JOIN(2013) 30 final, 11.12.2013.

En ce qui concerne les efforts de **facilitation du dialogue de haut niveau**, en 2013, la HR/VP a pris une part active aux efforts déployés en vue de soutenir une solution acceptable pour la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue mené entre Belgrade et Pristina grâce à la médiation de l'UE. La HR/VP a également mené avec succès les pourparlers E3/UE+3 avec l'Iran, qui ont abouti en novembre à un accord actuellement en cours de mise en œuvre. La HR/VP s'est également montrée très active au regard de la situation en Égypte et en Ukraine.

Outre ces efforts déployés à un niveau élevé, au niveau opérationnel, les services concernés du SEAE ont poursuivi leurs travaux visant à renforcer les **capacités de soutien à la médiation** et les outils d'**analyse des conflits**. Un soutien opérationnel en matière de médiation et de prévention des conflits a été apporté aux services géographiques (à la fois au siège et à l'intérieur des pays) travaillant sur des situations de conflit dans une douzaine de pays environ (dont le Mali, le Myanmar/la Birmanie, la Syrie, le Soudan du Sud, la Libye, la République centrafricaine, le Sénégal et le Guatemala). Un nouveau programme, intitulé "European Resources for Mediation Support" ("Ressources européennes pour le soutien à la médiation") (ERMES) et financé au titre de l'instrument de stabilité, a été lancé en décembre 2013; il vise à faciliter l'assistance technique apportée à des tiers participant à un processus de médiation en faveur de la paix ouvert à tous.

Au cours du premier semestre 2013, le SEAE, en collaboration avec le Parlement européen et la présidence irlandaise du Conseil, a organisé la série de conférences sur la médiation intitulée "L'UE pacificatrice". Les ateliers organisés à Paris, Berlin et Sofia ont été suivis d'une conférence de haut niveau au Parlement européen à Bruxelles au mois de mai. À titre de résultat concret de la conférence, le SEAE a élaboré une méthodologie en vue de dresser un bilan, sous la forme d'une réunion de fin de mission, avec les hauts fonctionnaires de l'UE qui ont participé activement aux activités de médiation ou de dialogue.

En 2013, un soutien en matière d'analyse des conflits a été apporté aux pays et régions suivants: Liban, Grands Lacs/ République démocratique du Congo, Bosnie-Herzégovine, Guinée Bissau et Libye - y compris l'organisation d'ateliers conjoints sur l'analyse des conflits dans le cadre du réseau de dialogue avec la société civile financé par l'instrument de stabilité. Le SEAE a organisé, avec une médiation, une consultation de la société civile dans le cadre de l'examen stratégique de la mission EUCAP Sahel Niger menée au titre de la PSDC. L'élaboration d'une méthodologie "allégée" d'analyse des conflits qui permette de poser rapidement le diagnostic des risques de conflit et d'envisager les réponses que l'UE peut apporter s'est poursuivie et le SEAE et la direction générale du développement et de la coopération de la Commission ont publié conjointement une note d'orientation sur l'utilisation de l'analyse des conflits. Le SEAE a également publié un manuel interne à l'intention des facilitateurs des ateliers consacrés à l'analyse allégée des conflits.

Le développement durable et l'éradication de la pauvreté requièrent la paix et la sécurité, et l'inverse est tout aussi vrai: les pays fragiles ou touchés par des conflits restent les plus éloignés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2013, l'UE a continué de prendre en compte la corrélation entre sociétés pacifiques et questions sociétales au sens large, y compris la gestion des recettes économiques, l'emploi des jeunes et une gouvernance efficace. Un engagement à long terme en matière de consolidation de la paix, de renforcement de l'État et de développement durable à long terme est indispensable si l'on veut remédier aux causes profondes des conflits et construire des sociétés pacifiques et résilientes. Le **lien entre sécurité et développement** est donc un principe sous-jacent essentiel de l'application d'une approche globale de l'Union. Pour d'autres exemples de mise en pratique, se reporter à la section 1 ci-dessus (Somalie et Mali). Les avantages d'une analyse commune à un stade précoce, par exemple pour s'assurer que des missions PSDC à court terme peuvent se transformer avec succès en actions de développement à long terme, sont de plus en plus reconnus (pour des exemples, voir la section F.3.1 ci-dessous).

Une attention particulière devrait être accordée aux questions de **gouvernance** dans des environnements difficiles dans lesquels le gouvernement peut manquer de légitimité ou de moyens et dans lesquels un plus ample partenariat pourrait devoir être recherché avec des acteurs non gouvernementaux et des autorités locales. Cette flexibilité a été de plus en plus appliquée, en particulier dans des États fragiles et touchés par un conflit. En pareils cas, des politiques sans exclusive et la prise en main au niveau local ont été encouragées, en s'appuyant sur les principes de la "Nouvelle Donne" pour l'engagement dans les États fragiles.

La **programmation conjointe** est une formule dans laquelle l'UE et ses États membres se mettent d'accord sur un seul document de programmation stratégique par pays pour l'ensemble de l'UE et s'appliquant à leurs interventions dans le domaine de la coopération au développement (plutôt que des stratégies bilatérales distinctes). Elle prévoit une analyse conjointe du plan de développement établi par le gouvernement partenaire ainsi qu'une réponse conjointe à ce plan, un recensement des secteurs d'intervention prioritaires et la répartition du travail ainsi que des dotations indicatives. Par la programmation conjointe, l'UE et ses États membres visent à renforcer l'effet de leur action sur les pays partenaires et à rendre leur coopération au développement plus efficace. Parallèlement, ils présenteront un ensemble unique de mesures de soutien, qui renforcera considérablement l'influence et le poids politique de l'UE en tant que donateur. Les exercices de programmation conjointe ont lieu dans les pays et sont menés par les délégations de l'UE et les ambassades des États membres.

En 2013, une liste de 53 pays a été dressée; la programmation conjointe s'y poursuivra ces prochaines années. Dans environ 40 de ces pays, le processus de programmation conjointe a commencé et, parmi ces 40 pays, les documents de programmation conjointe proprement dits ont déjà été élaborés pour 15 d'entre eux. Sur les 53 pays, vingt-sept sont considérés comme des États fragiles selon les définitions de l'OCDE/du CAD et de la Banque mondiale.

L'UE a continué à **renforcer ses partenariats avec des acteurs clés** dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation. Elle a continué à coopérer avec l'unité de soutien à la médiation des Nations unies, et avec les activités du programme des Nations unies sur le développement ayant trait aux ressources naturelles et aux conflits ainsi qu'à la médiation intérieure, et elle a continué à financer ces activités. L'Union a également poursuivi ses travaux menés au titre de la déclaration conjointe de l'UE, des Nations unies et de la Banque mondiale sur les évaluations après les crises et la planification du relèvement. Les partenariats avec la société civile se sont essentiellement appuyés sur le réseau de dialogue avec la société civile qui a organisé douze événements en 2013, portant notamment sur les aspects géographiques, thématiques et financiers de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Un nouveau contrat signé avec le Bureau européen de liaison pour la construction de la paix (EPLO) prolonge les activités du réseau de dialogue avec la société civile jusqu'à la fin 2016. L'UE a mis en place un dialogue sur la sécurité et le développement avec le Département d'État des États-Unis et USAID, qui porte entre autres sur les questions de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Myanmar/ en Birmanie, au Mali et au Sénégal.

2. Réaction en cas de crise et coordination opérationnelle

La réaction en cas de crise désigne la mobilisation immédiate des ressources de l'UE pour faire face aux conséquences des crises provoquées par un conflit politique et/ou armé, par un incident technologique ou par une catastrophe d'origine humaine ou naturelle. Avoir une réaction cohérente en cas de crise fait partie des efforts plus larges menés par l'UE dans ses relations extérieures, en coopération étroite avec les États membres, en vue de transformer l'approche globale en action globale, c'est-à-dire l'utilisation et l'enchaînement efficaces de l'ensemble des outils et instruments. Le système de réaction en cas de crise du SEAE contribue à assurer la cohérence entre les différents aspects de l'action de l'UE, en particulier dans le domaine de la sécurité, et dans les domaines politique, diplomatique, consulaire, du développement, de l'espace, de l'environnement et des entreprises. La coordination efficace de l'ensemble des outils de gestion et de réaction en cas de crise dont dispose l'UE est restée un défi important en 2013.

Un élément essentiel de cette architecture est la **plateforme de crise de l'UE** au sein du SEAE, qui a été réunie en 2013 pour faire face aux crises qui ont touché le Sahel, la Corne de l'Afrique, la Syrie, le Kenya, le Mali, le Liban et le Soudan du Sud¹¹⁷.

En 2013, la **salle de veille de l'UE** a développé sa mission en se concentrant sur son activité principale qui est d'alerter le SEAE, la Commission, le Secrétariat du Conseil et les États membres sur toutes les sources de risque politique et physique dans le monde et de surveiller un très large périmètre de situations instables. Elle a mis en place, outre les "Daily HR AM/PM Headlines" (bulletins d'information quotidiens), des services d'information concernant les situations de crise émergentes en Syrie, en Égypte, au Mali, au Myanmar/en Birmanie, en Ukraine, en Iran, en République populaire démocratique de Corée, en Tunisie, en Libye, au Kenya, au Soudan, en Somalie, en République centrafricaine et en Algérie. Dans l'ensemble, la salle de veille a publié plus de 1500 documents de suivi en 2013. Une proportion croissante de ces produits a été spécialement élaborée pour répondre aux demandes de la HR/VP et du personnel d'encadrement du SEAE.

¹¹⁷ La plateforme de crise de l'UE peut se réunir en fonction des circonstances et elle constitue un mécanisme essentiel pour garantir la réactivité de l'UE lors de crises extérieures. Elle réunit divers représentants du SEAE et de la Commission, sous la présidence de la HR/VP, du Secrétaire général exécutif du SEAE ou du directeur du SEAE chargé de la réaction en cas de crise. Les services du SEAE concernés sont la direction de la Gestion des crises et de la planification, le service chargé de la réaction en cas de crise, l'état-major de l'UE, la capacité civile de planification et de conduite, le Centre d'analyse du renseignement de l'UE, la salle de veille de l'UE ainsi que les services géographiques et horizontaux concernés. Au nombre des autres services et organes de l'UE participants, il convient de nommer la présidence du Comité militaire de l'UE ainsi que la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO), la direction générale du développement et de la coopération EuropeAid ainsi que le Service des instruments de politique étrangère de la Commission.

Le renforcement de la **coopération avec les pays et organisations partenaires** dans le domaine de la réaction en cas de crise a été une nette priorité pour le SEAE. Le SEAE a aidé les autorités du Myanmar/de la Birmanie à améliorer le système national de réaction en cas de crise par le renforcement des capacités et le partage des connaissances, en particulier en soutenant la mise en place du Centre de réaction en cas de crise du Myanmar/de la Birmanie. L'UE a également aidé la Ligue arabe et l'Organisation des États américains à renforcer l'architecture de leur compréhension de la situation dans le domaine de la réaction en cas de crise. Des accords de coopération analogues ont été mis en place avec l'ASEAN.

En décembre 2013, le SEAE a organisé à Bruxelles une conférence de haut niveau intitulée "Vers un réseau mondial de cellules de crise". La conférence s'est intéressée aux centres de coordination de crise ou cellules de crise, qu'ils soient nationaux, régionaux ou mondiaux, et à leurs interactions lors de crises majeures impliquant plusieurs secteurs. Elle portait sur quatre thèmes clés: amélioration de l'alerte précoce et de la préparation; partage des informations et communication; renforcement de la coopération militaire et civile et établissement d'un réseau mondial de cellules de crise.

Dans le domaine de la **gestion des crises consulaires**, le SEAE a assisté les délégations et les États membres de l'UE dans le domaine de la coopération consulaire en cas de crise et de la planification de circonstance (Chine, Liban, Soudan du Sud, Népal). Il a soutenu la présidence tournante du Conseil dans l'élaboration d'une stratégie sur les questions consulaires, comme la coordination des crises et la coordination des conseils aux voyageurs. Le SEAE a également continué à gérer la page web "Consular-on-Line" (CoOL), qui est utilisée par les services consulaires et les centres de crise des États membres et de certains pays partenaires (Norvège, Suisse, Canada et États-Unis) ainsi que par l'état-major, aux fins de l'échange d'information et de la planification de circonstance¹¹⁸.

¹¹⁸ En novembre 2013, le SEAE a organisé à Bruxelles et à Beyrouth, au Liban, un exercice de simulation de gestion de crise. Intitulé "Beyrouth 13", l'exercice a été organisé en étroite coopération avec les États membres de l'UE et la délégation de l'Union à Beyrouth. L'exercice avait pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la préparation et la capacité de l'UE à réagir face à une situation d'urgence en vue d'une éventuelle opération d'évacuation. En janvier 2013, le SEAE a organisé un exercice de gestion de crise similaire à Beijing, Chine (exercice "Pegasus 13"). Cet exercice a été organisé en étroite coopération avec la délégation de l'UE en Chine, la présidence du Conseil et les États membres de l'UE présents à Beijing. Pegasus 13 a été conçu sur la base d'un scénario de crise fictive comportant une simulation de tremblement de terre catastrophique. L'exercice a évalué les capacités de l'UE en matière de réaction en cas de crise à la fois au siège du SEAE à Bruxelles et à la délégation de l'UE à Beijing.

F. POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE

1. Des moyens accrus

1.1. Capacités

Durant toute l'année 2013, l'UE et ses États membres ont mené un travail intensif de préparation dans la perspective du Conseil européen de décembre, respectant les engagements pris de renforcer l'efficacité de la PSDC comme contribution tangible au système international de résolution et de gestion des crises. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Conseil européen de décembre a été axé sur la sécurité et la défense¹¹⁹.

Dans ses conclusions sur la PSDC du 25 novembre 2013, approuvées par le Conseil européen des 19 et 20 décembre, le Conseil a insisté une nouvelle fois sur le fait que les États membres doivent être prêts à fournir des capacités tournées vers l'avenir, à la fois dans le domaine civil et dans le domaine des capacités militaires. Il a souligné qu'il convient de renforcer le développement des capacités, celles-ci étant fondamentales si l'on veut que l'UE puisse jouer un rôle de pourvoyeur de sécurité. Il a également encouragé la Commission, l'Agence européenne de défense et le SEAE à examiner des modalités pour les capacités à double usage¹²⁰.

¹¹⁹ Le Parlement européen a adopté, le 21 novembre 2013, une résolution sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune (P7_TA(2013)0513) et, le 12 septembre 2013, une résolution sur les structures militaires de l'UE: situation et perspectives d'avenir (P7_TA(2013)0381).

¹²⁰ Voir la section F.3.3.

Le Conseil européen des 19 et 20 décembre a invité la Haute Représentante à présenter un rapport sur les aspects financiers des missions civiles et militaires. Ce rapport devra s'appuyer sur les travaux menés en 2013 sur l'amélioration de la gestion des missions civiles menées dans le cadre de la PSDC et comprendra des suggestions concernant le financement des opérations militaires dans le contexte de la prochaine révision du mécanisme Athena.

En ce qui concerne les missions civiles, le Conseil européen a rappelé dans ses conclusions la nécessité de "veiller à ce que les procédures et les règles applicables aux missions civiles offrent plus de souplesse à l'Union et lui permettent d'accélérer le déploiement de ces missions." À cet égard, la Commission et le SEAE procéderont à l'analyse des différentes possibilités d'amélioration de la gestion financière et des procédures de passation de marchés dans les missions civiles PSDC.

En 2013, le Conseil a approuvé de nouvelles procédures pour le contrôle politique du budget de la PESC. Ces procédures permettront d'améliorer la fixation des priorités ainsi que la réactivité face aux défis qui se posent dans le domaine de la PSDC, qui sont par nature imprévisibles. Les travaux sur le soutien horizontal des missions civiles PSDC se poursuivront, en tenant compte de l'analyse coûts/avantages concernant un centre de services partagés, qui a été achevée en mai 2014.

Dans ses conclusions de novembre 2013, le Conseil a insisté sur l'objectif d'une plus grande efficacité et de meilleures synergies entre planification civile et planification militaire. Il a souligné qu'il était nécessaire que toutes les structures PSDC soient mises à contribution de manière optimale, compte tenu également des procédures révisées de gestion des crises et de l'examen de l'organisation et du fonctionnement du SEAE.

1.1.1. Capacités civiles

Le Conseil européen de décembre a demandé que le développement des capacités civiles s'intensifie et insisté sur l'importance de mettre pleinement en œuvre le plan pluriannuel de développement des capacités civiles. Les travaux à ce sujet se sont poursuivis en 2013. Le troisième rapport consécutif sur les progrès réalisés par les États membres en vue de faciliter le déploiement de personnel civil dans le cadre de missions PSDC a été achevé en mai, et dresse un tableau complet de la capacité de l'UE en matière de gestion civile des crises dans le cadre de la PSDC.

Le cinquième séminaire de haut niveau intitulé "Faciliter le déploiement de personnel civil dans des missions PSDC" a une nouvelle fois constitué une excellente occasion pour les représentants des États membres d'échanger leurs expériences en matière de progrès réalisés et de problèmes rencontrés au niveau national dans la mise en place de capacités civiles de gestion des crises. Cette année, le thème du séminaire portait sur les bonnes pratiques, les enseignements et les expériences tirés des missions PSDC civiles et les enjeux du processus de constitution de forces.

À la fin de 2013, les États membres avaient répondu au questionnaire sur les unités de police intégrées, les unités de police constituées, les équipes nationales et multinationales d'experts dans le domaine de la police et sur les autres capacités dans le domaine civil. Un aperçu détaillé du type d'unités de police spécialisées et d'autres capacités civiles existant dans les États membres est en cours d'élaboration en vue de permettre au SEAE et aux États membres de mieux concentrer leurs efforts sur le développement de capacités civiles dans le cadre de la PSDC.

Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne la recherche des moyens d'améliorer l'accès à la Force de gendarmerie européenne dans le cadre de la PSDC, ainsi que la coopération avec celle-ci. Un document-cadre définissant la nature et la portée de l'engagement a été élaboré et constitue une base solide pour améliorer la coopération entre les structures de la PSDC en matière de gestion des crises et les ressources potentielles de la Force de gendarmerie européenne.

En 2013, grâce au soutien constant des États membres, des progrès importants ont été réalisés sur la voie de la finalisation de l'environnement logiciel Goalkeeper¹²¹, prévue vers la mi-2015.

Les travaux sur l'élaboration d'une capacité civile s'appuieront sur les conclusions du Conseil sur la PSDC de novembre 2013, qui soulignent la détermination des États membres à améliorer la création de capacités civiles et à mettre en œuvre pleinement le plan de développement des capacités civiles, et ils se poursuivront tout au long de 2014.

En juillet, le SEAE a proposé une feuille de route détaillée pour les différents volets de cet exercice. Des progrès ont été réalisés sur de nombreux aspects. Les propositions de procédures de gestion des crises pour les opérations PSDC dans ce domaine ont été approuvées; elles prévoient notamment une procédure plus rapide pour la mise en place des missions, leur présence rapide sur le terrain et l'accès au budget de l'Union pour la phase de constitution. Les travaux devraient se poursuivre en 2014, y compris en ce qui concerne le statut du personnel sous contrat et la mutualisation du soutien administratif, logistique et financier des missions.

¹²¹ Le quatrième rapport Goalkeeper est paru en avril (Conseil de l'Union européenne, *Fourth Goalkeeper progress report and assessment of future needs*, doc. 8663/13, 18.4.2013), suivi d'une mise à jour en juillet (Idem, *Goalkeeper: Update on fourth Goalkeeper progress report*, doc. 12594/13, 23.7.2013). Le cinquième rapport d'étape (Idem, *Goalkeeper: The fifth Goalkeeper progress report*, doc. 17946/13, 17.12.2013) a été présenté au comité chargé des aspects civils de la gestion des crises lors de sa réunion du 18 décembre 2013.

1.1.2. Capacités militaires

Le Conseil européen, s'appuyant sur les importants travaux préparatoires réalisés tout au long de l'année, a donné une forte impulsion à l'élaboration de capacités de défense. Lors de leur réunion de décembre 2013, les chefs d'État ou de gouvernement ont demandé la poursuite de la coopération, qui est essentielle pour maintenir les capacités clés, remédier aux lacunes et éviter les doubles emplois.

Des approches coopératives pour le développement des capacités permettront aux participants de bénéficier d'économies d'échelle et d'une efficacité militaire accrue.

Le Conseil européen a également déclaré qu'il était déterminé à assurer la disponibilité des capacités essentielles et à combler des insuffisances critiques grâce à des projets concrets élaborés par les États membres avec l'appui de l'Agence européenne de défense. Il a accueilli avec satisfaction quatre initiatives importantes:

1. mise au point de systèmes d'aéronefs télépilotes à l'horizon 2020-2025;
2. développement de la capacité de ravitaillement en vol;
3. travaux préparatoires en vue de la prochaine génération de télécommunications gouvernementales par satellite; et
4. élaboration d'une feuille de route et de projets concrets dans le domaine de la cyberdéfense.

Afin de favoriser une coopération plus systématique et s'inscrivant dans le long terme, le Conseil européen a invité la Haute Représentante et l'Agence européenne de défense à présenter d'ici la fin de 2014 un cadre d'action approprié, en parfaite cohérence avec les processus de planification existants de l'OTAN.

En particulier, les États membres ont été encouragés à assurer la disponibilité des capacités essentielles grâce à des projets de coopération et à faire, sur une base volontaire, le meilleur usage du code de conduite de l'UE sur la mutualisation et le partage des capacités dans leur processus national de planification de la défense, avec le soutien de l'Agence européenne de défense. Le Conseil européen s'est félicité des progrès accomplis dans ce domaine grâce à cet outil et il a préconisé de concevoir de nouvelles mesures incitatives et approches novatrices en faveur de la coopération. Les États membres ont également été encouragés à étudier les moyens de reproduire, le cas échéant, dans d'autres domaines les modèles de coopération existants, tels que le commandement européen du transport aérien.

À la mi-2013, la révision du plan de développement des capacités a été mise en route afin de dresser le tableau global à court, moyen et long terme des lacunes en matière de capacités en 2014. Les résultats obtenus dans le développement des capacités militaires de l'UE mené sous l'égide du Comité militaire de l'Union européenne ont été présentés dans un rapport unique sur l'avancement des travaux consacrés à cette question. Il s'agit entre autres de l'élaboration d'un cadre conceptuel dans le domaine de la cyberdéfense, de la participation de militaires à l'initiative du ciel unique européen, de l'élaboration de concepts militaires et civilo-militaires, ainsi que du soutien logistique aux opérations PSDC. Les lacunes persistantes en matière de capacités continuent de limiter le soutien des États membres au mécanisme de réaction rapide maritime ou aérienne de l'UE.

Dans le droit fil des décisions prises par le Conseil européen, le secteur de la défense n'a cessé d'intensifier sa participation à des projets européens horizontaux tels que l'initiative "ciel unique européen" et Galileo. La mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité de l'UE s'est poursuivie dans le domaine de la cyberdéfense. Le CMUE a fait avancer le travail d'élaboration de la doctrine militaire et civilo-militaire. La mise en place d'un appui logistique et d'un appui fourni par des sous-traitants pour les opérations PSDC s'est poursuivie.

L'étroite coopération entre l'UE et l'OTAN s'est poursuivie, sous forme de contacts intensifs entre les services des deux organisations, y compris entre l'Agence européenne de défense et le Commandement allié Transformation (ACT) de l'OTAN, assurant ainsi la complémentarité et le renforcement mutuel dans le domaine du développement des capacités militaires dans les deux organisations.

1.1.3. Centre satellitaire de l'UE

La tendance au renforcement du rôle que joue le Centre satellitaire de l'UE dans le domaine de la PSDC s'est poursuivie en 2013. En fournissant une analyse de l'imagerie satellitaire de pays et zones en conflit, il soutient le processus de prise de décision en vue du lancement et de la conduite de missions et d'opérations PSDC.

Les capacités du centre satellitaire de l'UE sont de plus en plus reconnues, et le nombre de demandes émanant d'organisations internationales (Nations unies, Union africaine, etc.) ne cesse de croître. Le Centre satellitaire apporte une capacité tout à fait particulière à l'UE en tant que pourvoyeur de sécurité, qui est susceptible de soutenir en temps voulu les missions et les opérations menées par les partenaires de l'UE. L'imagerie satellitaire est une capacité à double usage, civil et militaire, essentielle et à ce titre elle constitue un outil politique qui jouera un rôle dans nos objectifs stratégiques avec nos partenaires.

L'importance de l'espace augmente non seulement pour nous, mais aussi pour les autres, en particulier les États-Unis, qui considèrent de plus en plus l'UE comme un partenaire pour le développement de la sécurité dans l'espace.

En novembre, le Conseil a souligné qu'il convenait de "tirer le meilleur parti du Centre satellitaire de l'UE en répondant efficacement aux besoins en termes d'images à haute résolution prises par satellite, provenant notamment de sources gouvernementales, afin d'appuyer le processus de prise de décision de l'UE ainsi que les missions et opérations menées dans le cadre de la PSDC".

1.2. Enseignements tirés et formation

1.2.1. Processus des enseignements tirés

Le système permettant de tirer les enseignements de l'expérience sur les aspects communs des dimensions civiles et militaires de la PSDC a été renforcé, dans le plein respect du processus existant de l'UE concernant les enseignements tirés sur le plan militaire, approuvé par les États membres en juillet 2011. Après la présentation, le 24 avril, d'un rapport complet sur les enseignements communs civils et militaires et les bonnes pratiques dans le domaine de la PSDC, les États membres ont approuvé le 5 novembre un document du SEAE intitulé "Suggestion on a way forward on the implementation of lessons learned, including in field operations". Un groupe de gestion des enseignements tirés a été créé au SEAE et comprend tous les acteurs concernés au sein du SEAE¹²² et de la Commission¹²³.

Le groupe de gestion des enseignements tirés est assisté d'un groupe "Enseignements tirés" composé d'experts qui s'est réuni plusieurs fois et a commencé ses travaux concrets. Le groupe de gestion des enseignements tirés supervise l'identification et la mise en œuvre des principaux enseignements émanant du SEAE et des autres acteurs de l'UE dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Chaque année, il dégagera jusqu'à cinq enseignements essentiels qu'il soumettra à l'attention des États membres. Il mettra également en place un examen par les pairs des enseignements tirés, auquel participeront les Nations unies et éventuellement d'autres acteurs internationaux concernés.

¹²² Les acteurs concernés au sein du SEAE sont la direction de la gestion des crises et de la planification, l'état-major de l'UE, la capacité civile de planification et de conduite, le Centre d'analyse du renseignement de l'UE, la direction de la politique de sécurité et de la prévention des conflits, le service chargé de la réaction en cas de crise et de la coordination opérationnelle, le président du comité chargé des aspects civils de la gestion des crises, le président du groupe politico-militaire, ainsi que les services géographiques concernés. En outre, le président du Comité militaire de l'UE est aussi membre de ce groupe.

¹²³ Les acteurs concernés au sein de la Commission sont la direction générale du développement et de la coopération EuropeAid, la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) et le service des instruments de politique étrangère.

1.2.2. Formation et exercices

La formation de l'UE dans le domaine de la PSDC peut se définir comme "un dispositif de formation, assuré en commun, qui contribue à améliorer la compréhension et la perception de la finalité de la PSDC et qui permet d'acquérir les connaissances et, s'il y a lieu, les compétences nécessaires à sa mise en œuvre."¹²⁴

Des efforts importants ont été déployés en 2013 au niveau du SEAE, des institutions de l'UE, des États membres et des prestataires de formation afin d'atteindre les objectifs et de répondre aux besoins résultant de l'approche globale et de l'incidence de cette dernière sur la formation. À cette fin, le SEAE, en étroite collaboration avec les organismes de formation et la Commission, dans le plein respect des compétences nationales, a élaboré des mécanismes et des procédures permettant de fournir une formation ciblée sur les priorités concernées dans le domaine de la PSDC à toutes les catégories de personnel travaillant sur les questions de PSDC ou déployées dans les missions ou opérations menées dans le cadre de la PSDC. Une version révisée du projet de politique applicable aux exercices, tenant compte de l'expérience opérationnelle et des modifications introduites par le traité de Lisbonne, a été distribuée aux États membres fin 2013, en vue de son examen au sein du Conseil en 2014.

Le lancement, en avril 2013, de la deuxième phase du projet ENTRi (nouvelle initiative européenne pour la formation à la gestion civile des crises)¹²⁵ a permis d'en élargir considérablement le champ d'action, visant à renforcer la sécurité des personnes dans les zones exposées aux crises lors du déploiement d'une mission de gestion des crises. Le projet ENTRi porte sur l'élaboration de méthodes de formation, le renforcement de la coordination avec les pays mettant du personnel à disposition et la coopération avec les organes opérationnels et de planification des organisations internationales, l'objectif étant la mise en commun et le développement de normes dans le domaine de la formation et le recensement des besoins.

¹²⁴ Conseil de l'Union européenne, *Projet de politique de formation de l'UE dans le domaine de la PESD*, doc.14176/2/03 REV 2, 7.11.2003, point 11.

¹²⁵ Programme unique en matière de renforcement des capacités, le projet ENTRi a été lancé au début de 2011 dans le cadre de l'instrument de stabilité de l'UE, sous la supervision du Service des instruments de politique étrangère de la Commission, qui est installé dans les mêmes locaux que le Service européen pour l'action extérieure. Le projet est financé (à 90 %) par la Commission européenne et cofinancé par treize partenaires, qui sont chargés de la mise en œuvre sous la direction du Centre pour les opérations internationales de maintien de la paix (ZIF), établi à Berlin. La deuxième phase du projet, étalée de 2013 à 2016, bénéficiera d'un financement s'élevant en tout à 3,3 millions d'euros. Les partenaires chargés de la mise en œuvre sont issus de différents États membres de l'Union européenne et de la Suisse.

En octobre 2013, le SEAE a organisé pour la deuxième fois une réunion entre les chefs des unités de formation et des experts en formation issus de missions et opérations PSDC, d'institutions de l'UE et des principaux organismes de formation dans le domaine de la gestion de crises. Cette réunion a été organisée à la suite d'une autre formation dans le cadre de la PSDC, le séminaire sur la formation et l'enseignement militaire, organisé par l'état major de l'UE. Elle avait pour but de renforcer la mise en réseau des responsables de la formation dans les missions et opérations PSDC, dans les États membres et dans les institutions de l'UE, en vue d'échanger les bonnes pratiques, de rechercher des synergies et de s'efforcer d'harmoniser les activités de formation organisées pour soutenir les activités opérationnelles PSDC.

Un plan d'action abordant de manière cohérente et coordonnée la formation et l'enseignement militaires au niveau de l'UE est en cours d'examen au sein du comité militaire de l'UE. Selon ce plan, les États membres concentreront leurs efforts à court terme sur l'examen des besoins de formation militaire dans le domaine de la PSDC, sur le renforcement du dialogue structuré avec les autorités de formation de l'OTAN au niveau stratégique sous forme de discussions informelles entre les services des deux organisations, afin de répertorier les domaines d'intérêt commun pour les deux organisations et d'utiliser au mieux des ressources limitées en matière de formation, au bénéfice de l'ensemble des États membres de l'UE, sur l'identification de projets dans le cadre de la mutualisation et du partage dans le domaine de la formation et de l'enseignement, et sur l'élaboration d'outils fondés sur l'internet afin de mieux partager les sources d'information et de consolider la communauté de formation et d'enseignement militaires de l'UE.

En novembre 2013, un exercice militaire (MILEX 13) a été organisé; il prévoyait notamment l'activation du centre d'opérations (OPSCEN) installé au sein des locaux de l'état-major de l'UE comme état-major opérationnel pour mener l'exercice d'opération PSDC.

Les autres activités de formation importantes ont porté entre autres sur des questions telles que la préparation de hauts responsables pouvant être amenés à assurer la direction de missions et opérations PSDC, les relations UE-Chine, la réforme du secteur de la sécurité, l'État de droit, l'analyse des conflits et la sensibilité aux conflits ainsi que sur les normes internationales en matière de protection des personnes et des groupes.

La formation préalable au déploiement également pour le personnel international sous contrat est une autre question qui fait partie du concept de formation. La direction de la gestion des crises et de la planification a proposé une solution à court terme pour la mise en œuvre de ce type de formation, qui a déjà été approuvée. Parallèlement, le SEAE travaillera sur le projet de nouvelle politique de formation afin, notamment, d'établir une solution durable pour la formation préalable au déploiement du personnel détaché et du personnel international sous contrat.

1.3. Concepts pour les activités PSDC

L'élaboration de concepts, de normes et de bonnes pratiques contribue de manière non négligeable à améliorer l'efficacité opérationnelle. Dans ce contexte, le terme "concept" s'entend comme faisant spécifiquement référence à un outil utilisé pour orienter l'action menée dans le cadre de la PSDC dans un domaine donné. Il est donc important d'assurer le suivi constant d'un ensemble de concepts, d'instructions permanentes et de bonnes pratiques, et d'en élaborer de nouveaux, pour jeter les bases d'une planification, d'une conduite et d'un appui plus efficaces des missions et opérations. Ce processus se fonde sur les enseignements tirés des missions de gestion des crises de l'UE ainsi que sur l'expérience d'autres acteurs internationaux. En 2013, parmi les travaux conceptuels figure entre autres, la révision du concept pour "les missions aux frontières dans le cadre de la gestion des crises" de 2006. Cette révision s'inspire du rapport sur les enseignements tirés en 2012 ainsi que sur la planification de la mission EUBAM Libya au printemps 2013. Le 17 décembre 2013, le Comité politique et de sécurité a pris note du concept UE de soutien de la PSDC à la gestion intégrée des frontières.

Les concepts de l'UE constituent également la première étape de l'élaboration des capacités nécessaires aux opérations et aux missions menées dans le cadre de la PSDC. Le concept militaire de l'UE sur les systèmes d'aéronefs télépilotes en est un exemple concret. Par ailleurs, les travaux avancent dans le domaine de la cyberdéfense, de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans les opérations militaires de l'UE, ainsi qu'en ce qui concerne le programme de mise en œuvre de l'élaboration de concepts.

La sécurité maritime de l'Europe est une partie intégrante et cruciale de sa sécurité générale. L'UE a des intérêts stratégiques maritimes dans le monde entier et elle doit être en mesure de les protéger contre les risques et menaces maritimes importants. En 2013, le SEAE et la Commission ont commencé à travailler à l'élaboration d'une communication conjointe comportant des éléments en vue d'une stratégie de sécurité maritime de l'Union européenne, qui soutiendrait une approche stratégique, cohérente, fonctionnelle et efficace au regard des coûts et qui relierait entre elles les initiatives en cours. Ces travaux, qui devraient être terminés début 2014, ont bénéficié de l'appui d'un séminaire réunissant des experts des États membres, organisé le 16 juin 2013 sur le thème des menaces et des risques pour la sécurité maritime, ainsi que des contributions des États membres sous forme de séminaires et de documents officiels ou officieux¹²⁶.

2. Davantage d'efficacité

2.1. Partenariats

La dimension du partenariat a occupé une place importante dans la préparation et les résultats du Conseil européen de décembre 2013, qui a souligné la détermination de l'UE "à travailler en étroite coopération avec ses partenaires mondiaux, transatlantiques et régionaux" et estimé qu'il "conviendrait d'intensifier cette coopération, dans un esprit de renforcement mutuel et de complémentarité". La coopération avec les partenaires dans le domaine de la PSDC est restée à l'intérieur des cadres agréés existants et a respecté le principe fondamental de l'autonomie de décision de l'UE. La priorité a été accordée à ceux qui partagent les valeurs et les principes communs de l'UE et qui sont à même et soucieux d'appuyer les efforts de l'UE en matière de gestion des crises.

¹²⁶ Le Parlement européen a adopté le 12 septembre 2013 une résolution sur la dimension maritime de la politique de sécurité et de défense commune (P7_TA(2013)0380).

Les partenariats PSDC se traduisent en engagement concret dans les zones de crise: onze pays partenaires (Albanie, Canada, Chili, l'ancienne république yougoslave de Macédoine, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine et États-Unis) ont participé à huit missions et opérations PSDC. Il existe plusieurs exemples de coopération et d'activités mutuellement bénéfiques menées en étroite collaboration avec les missions PSDC: le Canada a offert le financement d'un projet exécuté par la mission EUTM Mali; la République de Corée a fourni un soutien financier supplémentaire par l'intermédiaire de l'Organisation maritime internationale aux activités de renforcement des capacités du centre de formation régional de Djibouti conformément aux objectifs d'EUCAP Nestor; et la coopération étroite s'est poursuivie avec les États-Unis, le Kenya et l'Ouganda dans le cadre de la mission EUTM Somalia.

L'UE a signé un accord-cadre de participation avec la Géorgie, tandis que les accords-cadres de participation avec l'Australie et le Chili ont été conclus et sont prêts à être signés. Les négociations avec la République de Corée ont abouti.

La coopération avec les pays intéressés du partenariat oriental a connu une intensité sans précédent dans la préparation du sommet de Vilnius, préparant la création du panel du partenariat oriental sur la PSDC. La République de Moldavie et la Géorgie ont été invitées à participer à des missions PSDC civiles et elles ont répondu positivement. Les contacts ont été (re)noués avec certains pays du voisinage méridional, tels que la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

L'UE a donné un nouvel élan à sa participation au sein des enceintes régionales et internationales. De l'automne 2013 au printemps 2014, l'UE a coprésidé le groupe d'assistance du Forum régional de l'ASEAN sur l'instauration de la confiance et la diplomatie préventive et le dialogue des responsables de la défense, qui lui est associé, ce qui témoigne de la volonté de l'UE à renforcer la coopération avec ses partenaires asiatiques. En reconnaissance du rôle qu'elle joue dans le domaine de la lutte contre la piraterie, l'UE s'est vu confier la présidence du groupe de contact international sur la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie en 2014. Cela lui a ouvert de nouvelles possibilités à la veille de l'élaboration de partenariats de sécurité avec les États membres du groupe de contact et le secteur privé.

La mise en œuvre progressive des propositions concrètes présentées en 2011 par la HR/VP au Secrétaire général de l'OTAN, conformément au mandat que lui avait confié le Conseil européen en septembre 2010, s'est poursuivie. La HR/VP a rencontré régulièrement le secrétaire général de l'OTAN. Les contacts entre les services des deux organisations se sont poursuivis sur différents aspects de la gestion des crises et ils ont contribué à renforcer davantage la connaissance et la compréhension mutuelles, à éviter les doubles emplois et à identifier les complémentarités, notamment dans les domaines où les deux organisations sont chargées de mener une action. Des réunions informelles entre tous les alliés de l'OTAN et les États membres de l'UE seraient utiles pour développer les relations entre l'UE et l'OTAN.

Les préparatifs du Conseil européen de décembre 2013 sur la sécurité et la défense ont été effectués dans la transparence vis-à-vis du secrétaire général de l'OTAN et des alliés de l'OTAN, dans la perspective également du Sommet de l'OTAN qui se tiendra en septembre 2014. Dans son rapport au Conseil européen, la HR/VP a souligné qu'il est plus important que jamais que l'UE et l'OTAN entretiennent une coopération solide, cohérente et qui se renforce mutuellement. Le 19 décembre, le secrétaire général de l'OTAN a également été invité à présenter son point de vue aux membres du Conseil européen, dont les conclusions ont mis en évidence le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises.

2.2. Formation et équipement

En septembre 2013, le SEAE a élaboré un document de réflexion traitant de l'expérience opérationnelle acquise ces dernières années en ce qui concerne les besoins - et les limites actuelles - en matière de fourniture d'équipements (y compris dans le domaine des transports ou des infrastructures) nécessaires pour que les missions PSDC puissent former de manière effective et durable les forces et les services locaux ou régionaux. Dans cette vue d'ensemble, il a également mis en évidence certains points sensibles et certaines difficultés. Il a souligné que les politiques et compétences existantes en matière d'aide au développement, d'aide humanitaire, de contrôle des exportations et de non-prolifération doivent être intégralement respectées. Dans son rapport final d'octobre sur la PSDC, la Haute Représentante a repris l'initiative à son compte et elle a indiqué qu'il convenait de tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du soutien bilatéral apporté par les États membres, des mécanismes de centralisation, des fonds d'affectation spéciale et des cellules de projet dans les missions.

Au cours de la même période, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède ont publié le document de travail intitulé "Enable & Enhance Initiative", qui souligne les mêmes points.

L'expérience a montré que des actions sont possibles, mais elle a également fait ressortir les difficultés et les questions qui se posent lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre prévue de la politique de formation et d'équipement en termes de financement et de subventions.

Le Comité politique et de sécurité (et le groupe politico-militaire), qui se penchent sur ces questions depuis le mois d'octobre, ont souligné la nécessité de dresser un tableau précis des catégories d'équipement et des possibilités de les financer dans le cadre des instruments et mécanismes financiers de l'UE, ainsi que d'identifier les limites, les éventuelles lacunes et les moyens d'y remédier. Le Conseil de novembre et le Conseil européen de décembre ont souscrit à ces recommandations, en invitant la HR/VP à formuler des propositions sur une approche conceptuelle et les domaines prioritaires de mise en œuvre. Un groupe de travail au sein de la direction de la Gestion des crises et de la planification est en train de travailler sur ces chantiers et d'élaborer des possibilités de financement et une liste complète de catégories et d'équipements.

2.3. Groupements tactiques et réaction rapide

Les groupements tactiques de l'UE ont fait l'objet d'un examen approfondi en 2013 dans le cadre de la préparation du Conseil européen de décembre sur la sécurité et la défense. De fait, les arguments en faveur de forces extrêmement capables et interopérables, disponibles très rapidement pour une opération PSDC, sont plus forts que jamais. Sur cette base, dans ses conclusions sur la PSDC, le Conseil européen des 19 et 20 décembre a souligné "qu'il faut améliorer les capacités de réaction rapide de l'UE, notamment en accroissant la flexibilité et la déployabilité des groupements tactiques de l'UE, en fonction de ce que décident les États membres".

Ce développement s'appuie sur les recommandations formulées dans le rapport final de la Haute Représentante sur la PSDC, publié en octobre, sur la base duquel les ministres de la défense de l'UE ont adopté une nouvelle approche visant à améliorer l'emploi effectif des groupements tactiques de l'UE - et leur utilité opérationnelle - dans le cadre de la réaction rapide de l'UE de manière générale. Les propositions correspondantes ont été approuvées par le Conseil, qui a souligné dans ses conclusions sur la PSDC en novembre qu'il est indispensable de développer un ensemble plus flexible de moyens interarmées, ainsi que les mécanismes nécessaires pour les mettre à disposition sur une base volontaire. Il s'agit notamment d'améliorer les possibilités opérationnelles d'utilisation et de déploiement des groupements tactiques de l'UE en renforçant leur modularité pour les rendre plus adaptables à la gamme complète des crises possibles. La Haute Représentante a été invitée à élaborer plus en détail les propositions en concertation avec les États membres en vue d'une mise en œuvre rapide. À cet égard, la révision du concept de réaction rapide militaire de l'UE constituera une étape importante pour améliorer les possibilités d'utilisation des moyens de réaction rapide de l'UE.

3. Davantage de cohérence

3.1. Approche globale

En décembre 2013, la Haute Représentante et la Commission ont adopté une communication conjointe énonçant les mesures concrètes que prend l'UE collectivement en vue d'appliquer une approche de plus en plus globale dans son action extérieure¹²⁷. L'UE applique ce concept depuis quelques années mais ce document sert de modèle pour la façon de mettre en application ce principe chaque fois que l'UE mène une action dans le cadre d'un conflit extérieur et en matière de prévention et de règlement des crises. L'une des grandes forces de l'UE réside dans le fait qu'elle dispose de différents outils et qu'elle peut aborder chaque crise de manière particulièrement adaptée. L'approche globale est mise en œuvre, notamment par plusieurs missions et opérations.

¹²⁷ Voir Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil: L'approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieures*, JOIN(2013) 30 final, 11.12.2013.

En République démocratique du Congo par exemple, le SEAE, avec la Commission, a mis en place un plan de transition qui vise à assurer la continuité des actions de l'UE à partir de septembre 2014, lorsque les missions PSDC EUPOL et EUSEC auront pris fin. L'acquis des résultats obtenus dans le cadre de ces missions sera préservé avec les actions menées par d'autres programmes de l'UE. Dans le même ordre d'idées, trois missions et opérations PSDC ont été déployées dans la Corne de l'Afrique en vue de contribuer à la stabilisation de la région et à la lutte contre la piraterie. Ces actions ont été menées dans le cadre plus large de la stratégie de l'UE pour la Corne de l'Afrique et se sont articulées autour des actions menées par d'autres programmes de l'UE tels que le programme MASE (sécurité maritime). Activé, le Centre d'opérations de l'UE joue un rôle utile pour coordonner les trois missions PSDC déployées dans la région, ainsi que pour transmettre à leurs commandants respectifs des informations sur les autres activités de l'UE.

3.2. Liens entre les aspects intérieurs et extérieurs

Le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 a préconisé de multiplier les synergies entre la PSDC et les acteurs du domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice pour s'attaquer aux problèmes horizontaux tels que la migration illégale, la criminalité organisée et le terrorisme. Dans le cadre de la feuille de route sur le renforcement des liens entre la PSDC et les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice ("Strengthening Ties Between CSDP and Freedom, Security and Justice"¹²⁸), un deuxième rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux a été présenté en novembre 2013 au comité politique et de sécurité et au comité permanent de sécurité intérieure, et les délégations ont pris note à cette occasion des progrès accomplis.

¹²⁸ Voir Conseil de l'Union européenne, *Strengthening Ties between CSDP and FSJ – Draft Road Map*, doc. 18173/11, 5.12.2011.

Du point de vue de la gestion des crises, le soutien accru apporté par les agences de l'UE et Interpol à la planification (stratégique et opérationnelle) et à la conduite des opérations PSDC peut être considéré comme une mise en œuvre réussie des pistes d'action préalablement identifiées. Les États membres et les agences de l'UE concernées ont à présent de bonnes raisons d'accroître leurs efforts et leur soutien. Il convient de suivre une approche plus structurée et descendante pour traiter les différentes priorités.

Parmi les autres évolutions importantes qui mettent en évidence le lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, citons le travail d'élaboration d'une stratégie de sûreté maritime et le rôle de la Commission à la lumière des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 sur les questions de sécurité et de défense, plus particulièrement dans le cadre de la recherche à double usage, du marché de la défense et des capacités appartenant aux États membres.

3.3. Synergies civilo-militaires

Les travaux visant à rechercher les synergies dans l'élaboration des capacités civiles et militaires ont été guidés et inspirés par les conclusions du Conseil européen de décembre 2012, qui ont lancé les travaux préparatoires pour le Conseil européen sur la sécurité et la défense de fin 2013. En réponse à la demande qui leur avait été adressée, la Haute Représentante et la Commission ont apporté une contribution substantielle à l'ordre du jour du Conseil européen sous la forme d'un rapport et d'une communication. Ces deux documents mettent en évidence la nécessité d'une plus grande synergie dans le développement des capacités. Il importe tout particulièrement de prendre conscience du fait que la technologie est de plus en plus à double usage, et par conséquent, du potentiel considérable de synergies entre la recherche civile et la recherche militaire, comme base et fondement du développement des capacités.

PARTIE II: PERSPECTIVES POUR 2014

En 2014, le voisinage de l'UE, au sud et à l'est, demeurera l'une des priorités de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

1. Voisinage

À la suite de la signature des dispositions restantes de l'accord d'association avec l'**Ukraine**, y compris la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet, l'UE coopérera étroitement avec ce pays pour assurer la mise en œuvre de l'accord. L'UE continuera à soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à favoriser la stabilisation politique et économique de ce pays. Elle continuera à mettre en œuvre son soutien aux réformes nécessaires, y compris sur le plan institutionnel et pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité civile et de celle du secteur énergétique.

En 2014, il sera déterminant d'assurer le suivi des résultats obtenus lors du sommet du Partenariat oriental de Vilnius de novembre 2013, notamment en rapport avec le paraphe des accords d'association, y compris les zones de libre-échange approfondi et complet, avec la **Géorgie** et la **République de Moldavie**, qui doivent être signés dans les meilleurs délais et au plus tard en juin 2014. Afin de s'assurer que ces accords pourront être signés avant la fin juin 2014, il importera de tenir compte des enseignements tirés récemment, notamment le fait qu'il faut intensifier la communication et les activités de diplomatie publique qui renforcent la visibilité de l'UE et contribuent à la diffusion d'informations correctes sur les avantages liés aux accords d'association.

Si la République de Moldavie réalisait de nouveaux progrès en matière de libéralisation du régime des visas¹²⁹, cela représenterait une étape importante dans le renforcement des relations avec l'UE et un signe clair témoignant de ce que l'UE est à la hauteur de ses engagements.

¹²⁹ Le règlement accordant aux citoyens de la République de Moldavie titulaires d'un passeport biométrique une exemption de visa pour se rendre dans l'UE est entré en vigueur le 28 avril 2014 (règlement (UE) n° 259/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (*JO L 105 du 8.4.2014, p. 9*).

L'UE s'emploiera à nourrir un processus d'association politique et d'intégration économique avec les autres pays avancés d'Europe orientale, y compris en menant à leur terme les négociations et en signant un partenariat stratégique de modernisation avec l'**Azerbaïdjan** et en ouvrant des négociations sur un nouvel accord bilatéral avec l'**Arménie**. L'UE poursuivra également la phase intérimaire avec la Biélorussie en vue de la modernisation du pays; seront notamment menées des actions trilatérales avec la société civile. Cela devrait permettre d'améliorer la situation des droits de l'homme ainsi que d'atténuer le régime de sanctions à l'encontre des dirigeants biélorusses.

En ce qui concerne les **conflits de longue durée**, l'UE continuera à travailler en étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin d'obtenir des résultats tangibles dans les pourparlers en vue du règlement du conflit en Transnistrie dans une configuration à 5+2 - par exemple l'ouverture du pont de Gura Bicului sur le Dniestr. Nous chercherons également progresser dans le cadre des efforts visant à régler les conflits en Géorgie et dans le Haut-Karabagh. La présence de missions de l'UE dans certaines de ces régions (EUBAM Moldavie et EUMM en Ukraine et en Géorgie) pourrait contribuer à créer un climat propice et stable permettant éventuellement de franchir de nouvelles étapes.

La situation que l'on observe dans de nombreuses parties du **voisinage méridional** restera au premier rang des priorités politiques. L'objectif général de l'Union européenne consiste toujours à encourager le changement démocratique à long terme et le développement économique dans la région, grâce aux différents mécanismes internationaux et locaux déjà établis. En 2014, les pays en transition demeureront au centre de l'attention. Certes, le soutien octroyé par l'UE sera différencié en fonction de la situation, mais il sera toujours destiné à favoriser la promotion des principales valeurs de l'UE, notamment la démocratie, les droits de l'homme et l'ouverture.

Soutenir les efforts visant à mettre un terme au conflit en cours en **Syrie** figurera au premier rang des priorités, en conformité avec la communication commune de la Commission et de la Haute Représentante de juin 2013 intitulée "Vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne". L'UE travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux afin de soutenir le processus de Genève II qui a démarré en janvier, en vue de faire cesser la violence et d'assurer une transition politique répondant aux aspirations légitimes de tous les Syriens. Nous continuerons également à faire face à la situation humanitaire dramatique qui règne dans le pays en apportant une assistance suffisante aux personnes touchées par le conflit et en encourageant d'autres parties à en faire autant, l'UE jouant un rôle de premier plan parmi les donateurs. Un autre élément essentiel consistera à faire en sorte que toutes les parties au conflit permettent l'acheminement de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, l'UE ne ménagera pas ses efforts pour réduire le risque de voir la situation politique et l'insécurité qui règnent en Syrie se propager aux pays voisins, ainsi que pour atténuer autant que possible les effets déstabilisateurs de l'afflux massif de réfugiés. Le **Liban** est particulièrement exposé. Aussi l'UE envisage-t-elle de renforcer l'action menée pour soutenir le nouveau gouvernement du Premier ministre Tammam Salam, mettre en œuvre le plan d'action arrêté dans le cadre de la politique européenne de voisinage, apporter une assistance aux forces armées libanaises, conformément aux discussions qui se tiendront lors de la conférence internationale devant avoir lieu à Rome en juin, et accélérer la mise en œuvre des programmes de coopération pour les réfugiés. L'**Iraq** devra également faire l'objet d'une attention soutenue, compte tenu du fait que le pays traverse une période délicate de formation d'un gouvernement à la suite des élections d'avril 2014 et fait face à une intensification des mouvements insurrectionnels. Par ailleurs, l'Union européenne exhortera le gouvernement iraquien à mieux intégrer les sunnites et les Kurdes, ainsi qu'à mettre en œuvre les éléments de l'accord de partenariat et de coopération qui peuvent être appliqués à titre provisoire, y compris les droits de l'homme, la coopération dans le domaine de l'énergie et le commerce. L'UE s'emploiera à lancer un programme de suivi d'EUJUST LEX. En **Jordanie**, l'UE encouragera les réformes politiques, favorisera la mise en œuvre du plan d'action arrêté dans le cadre de la politique européenne de voisinage, et accélèrera son programme de coopération pour les réfugiés.

Il faut d'urgence faire progresser le **processus de paix au Proche-Orient**. L'Union européenne continuera à soutenir pleinement les efforts que déploient les États-Unis, Israël et les autorités palestiniennes. Plus particulièrement, dans l'éventualité d'un accord sur le statut final, nous proposons un ensemble de mesures d'encouragement (un "partenariat privilégié spécial") en vue d'aider les deux parties à consentir aux difficiles compromis nécessaires à un tel accord. Il est fondamentalement dans l'intérêt de l'UE que le conflit prenne fin et qu'une paix et une prospérité durables se mettent en place le long de ses frontières du sud et qu'elle puisse, simultanément, développer ses relations politiques, économiques et commerciales avec les deux parties. L'objectif reste de trouver une solution fondée sur la coexistence de deux États aboutissant à un accord sur toutes les questions relatives au statut final et répondant aux aspirations légitimes des deux parties. L'UE maintiendra sa participation active et continuera à œuvrer en faveur de la paix, y compris au sein du Quatuor, avec les deux parties ainsi qu'avec les États arabes et les autres membres de la communauté internationale.

L'UE continue de suivre attentivement l'évolution de la situation en **Égypte**. Nous nous déclarons disposés à travailler en étroite coopération avec les nouvelles autorités égyptiennes pour mettre en place des conditions politiques susceptibles de renforcer nos relations bilatérales et trouver des moyens de moyen de faire en sorte que les avancées démocratiques réalisées à la suite du renversement de l'ancien président Hosni Moubarak ne soient pas réduites à néant. Nous nous attacherons en particulier à accélérer la mise en œuvre des programmes de coopération en faveur de la société civile et du développement socioéconomique, conformément aux conclusions que le Conseil a adoptées en août 2013, et à discuter avec les autorités de la possibilité de convenir d'un nouveau plan d'action bilatéral et de déployer d'autres instruments de l'UE.

En **Libye**, aider les autorités centrales à gérer les risques liés à la montée en puissance des milices et aux clivages internes constituera un test pour la diplomatie de l'UE. Dans le droit fil des conclusions de la conférence internationale sur la Libye, qui s'est tenue à Rome en mars 2014, il sera nécessaire de renforcer notre action, en étroite coordination avec d'autres, en vue d'appuyer la transition politique, d'améliorer la situation en matière de sécurité et de renforcer les institutions publiques. L'UE est consciente qu'elle doit concentrer son attention sur l'aggravation de la situation politique et en matière de sécurité en Libye. Aussi le rôle de l'envoyé spécial de la HR/VP, M. Bernardino León, revêtera-t-il une importance particulière. L'EUBAM Libya continue à jouer un rôle capital dans le renforcement des capacités de gestion intégrée des frontières.

En **Tunisie**, l'UE devra soutenir pleinement la nouvelle et fragile démocratie. Il sera important de l'aider à consolider les avancées démocratiques réalisées. Par ailleurs, la transition réussie qui a eu lieu dans le pays constitue un exemple positif qui peut inspirer d'autres pays dans la région et au-delà. Afin d'aider la Tunisie, l'UE apportera une aide financière pour la mise en œuvre du plan d'action qu'elle a arrêté avec ce pays, s'efforcera de faire en sorte que l'assistance macro-financière soit versée rapidement, contribuera à la préparation des négociations relatives à la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet et à leur lancement, et concourra à la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité.

L'accélération des négociations relatives à la mise en place d'une zone de libre-échange approfondi et complet ainsi que la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité (comprenant notamment le premier accord visant à faciliter la délivrance des visas/accord de réadmission jamais conclu avec un pays partenaire du Sud de la Méditerranée) seront importantes pour avancer dans nos relations avec le **Maroc**. L'achèvement du plan d'action prévu dans le cadre de la politique européenne de voisinage constituera une priorité pour nos relations avec l'**Algérie**. Au **Yémen**, il importera d'appuyer les efforts déployés par le président Abd Rabbo Mansour Hadi pour élaborer une nouvelle constitution et de renforcer les programmes de coopération dans le domaine de l'État de droit et du développement économique. La dégradation de la situation en matière de sécurité reste un important sujet de préoccupation et l'UE continuera à aider le gouvernement yéménite à accroître sa capacité à mettre hors d'état de nuire les terroristes présumés, à les détenir et à les poursuivre dans le respect de l'État de droit et des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Afin de compléter le volet multilatéral du Conseil de coopération UE-Golfe, l'UE devrait non seulement déployer des efforts en vue de la signature de l'accord de libre-échange et du nouveau plan d'action, mais aussi renforcer sa coopération politique avec chacun des **pays du Golfe**. L'élaboration (de directives de négociation en vue) d'accords bilatéraux à laquelle travaillent le SEAE et la Commission pourrait permettre d'atteindre ce résultat.

L'UE continuera à favoriser la coopération régionale dans le bassin méditerranéen, notamment en encourageant le lancement de projets concrets et utiles dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée, en renforçant le dialogue avec la Ligue des États arabes et en s'employant à promouvoir, au niveau régional, un dialogue et une coopération plus poussés au Maghreb.

2. Europe et Asie centrale

En Europe, l'UE poursuivra les négociations relatives à la conclusion d'un accord-cadre avec la **Suisse** et au renouvellement de la contribution financière à l'**Espace économique européen**. Nous avons également l'intention d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association avec **Andorre, Monaco et Saint-Marin**.

En ce qui concerne les relations avec la **Turquie**, la réunion du Conseil d'association, en juin, constituera un événement important. Il convient de poursuivre la redynamisation des négociations d'adhésion dans l'intérêt des deux parties et l'UE devrait rester une référence pour la Turquie en matière de réformes. La poursuite du processus de paix kurde constitue un élément essentiel pour mettre un terme à la violence et aux actions terroristes, ce qui permettra de consolider la paix et la stabilité au bénéfice de tous les citoyens. Il sera également important de réfléchir aux moyens de faire face à la menace que représentent les combattants étrangers en Syrie. Par ailleurs, l'UE mettra à profit toutes les occasions pour rappeler que la Turquie doit soutenir activement les négociations visant à parvenir à un règlement de la question chypriote.

Les Balkans occidentaux resteront une zone d'activité importante pour l'UE. À la suite des accords historiques auxquels sont parvenues les parties et des élections qui se sont tenues au Kosovo l'année dernière, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la **Serbie** et le **Kosovo**, à la fois sur le terrain et pour maintenir le dialogue et mettre en œuvre les engagements. Pour que des progrès puissent être réalisés, l'UE devra prendre en compte les préoccupations des deux parties et les éventuelles sources de friction, telles que l'éventuelle mise en examen de dirigeants de l'Armée de libération du Kosovo.

L'UE peut et doit continuer à jouer un rôle central et elle poursuivra sa coopération étroite avec les deux parties afin de consolider les progrès réalisés. L'objectif consiste - conformément à ce qui est prévu dans le cadre de négociation avec la Serbie - à parvenir à une normalisation complète des relations entre la Serbie et le Kosovo, sous la forme d'un accord juridiquement contraignant avant la fin des négociations d'adhésion de la Serbie, offrant aux deux parties des perspectives positives pour ce qui est de leur avenir européen respectif. Les négociations d'adhésion de la Serbie, ainsi que la négociation et la signature de l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo, avanceront en fonction des progrès réalisés dans la normalisation de leurs relations.

La poursuite de la coopération menée avec d'autres membres de l'ex-Yougoslavie reste importante. Nous espérons que la **Bosnie-Herzégovine** et l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** réaliseront de réels progrès sur la voie de l'adhésion. L'année 2014 pourrait également être importante pour les relations de l'UE avec l'**Albanie**, dans la mesure où une décision sur l'octroi à ce pays du statut de candidat devrait être prise en juin. Nous espérons que le **Monténégro** poursuivra le processus de réforme en vue d'accomplir de nouveaux progrès dans les négociations d'adhésion.

L'Union européenne a entendu les messages des manifestants et les demandes des citoyens de la Bosnie-Herzégovine concernant des réformes sociales et économiques et engage vigoureusement les institutions et les dirigeants élus de la Bosnie-Herzégovine à dialoguer avec la société civile et à répondre de façon responsable et immédiate à leurs préoccupations légitimes. Dans la perspective des élections générales d'octobre 2014, il faut faire plus, pas moins, y compris grâce à la l'initiative de l'UE relative à un "Pacte pour la croissance". Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent coopérer dès que possible après les élections d'octobre sur un ensemble plus vaste de questions afin de relever les défis qui continuent de se poser au pays à mesure qu'il avance vers l'UE. L'UE déclare clairement qu'il doit être satisfait pleinement aux principaux critères et exigences en ce qui concerne les progrès du pays vers l'UE.

Les relations avec la **Russie** resteront difficiles. L'UE devra évaluer soigneusement son partenariat stratégique avec ce pays à la lumière des développements intervenus en Ukraine et dans d'autres pays de notre voisinage immédiat. L'UE ne reconnaîtra pas l'annexion illégale de la Crimée. La réalisation de progrès dans la solution de la crise ukrainienne restera un préalable à la reprise de la coopération dans les nombreux domaines d'intérêt commun, par exemple le redémarrage des négociations relatives à la conclusion d'un nouvel accord, le dialogue sur les visas et la mise en œuvre de "mesures communes" devant mener à une éventuelle libéralisation des visas. L'UE et la Russie ont un intérêt commun à coopérer sur des grands dossiers internationaux tels que le changement climatique et le terrorisme, mais aussi dans le cadre du G20, ainsi que sur des questions de sécurité internationale telles que le programme nucléaire iranien et le processus de paix au Proche-Orient. En outre, l'UE continuera à demander à la Russie de respecter les engagements qui lui incombent en vertu de l'OMC. Elle continuera à agir résolument en faveur de l'État de droit et de la bonne gouvernance et à faire état de la préoccupation que lui inspire la situation des droits de l'homme dans le pays.

L'Union européenne continuera à coopérer avec les pays d'**Asie centrale** et poursuivra les efforts déployés pour mettre en œuvre la stratégie de l'UE pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale. En ce qui concerne l'**Afghanistan**, nous aiderons ce pays à se préparer aux défis en matière de sécurité susceptibles de résulter de la réduction prévue de la présence de la sécurité internationale. En outre, l'UE contribuera à faire progresser le règlement de la situation concernant le barrage de Rogun. Nous nous emploierons à faire en sorte que le deuxième dialogue UE-Asie centrale à haut niveau sur la sécurité, associant l'ensemble des cinq pays d'Asie centrale, soit couronné de succès. Ce dialogue traitera de problèmes tels que le trafic de drogue, la lutte contre terrorisme, les risques CBRN et la coopération régionale. L'UE s'attachera à faire aboutir les négociations relatives à la conclusion d'un accord renforcé de partenariat et de coopération avec le **Kazakhstan**. Elle continuera également à l'aider dans ses négociations d'adhésion avec l'Organisation mondiale du commerce. L'UE encouragera l'**Ouzbékistan** et le **Tadjikistan** à prendre des initiatives dans ce sens.

Pour faire avancer la **coopération régionale**, l'Union européenne poursuivra le développement de sa **politique arctique**, notamment dans le cadre des travaux du Conseil et des conclusions que celui-ci a adoptées en mai 2014. L'UE s'emploiera également à surmonter les obstacles à la pleine mise en œuvre du statut d'observateur de l'Union au sein du Conseil de l'Arctique.

3. Afrique

Le **sommet UE-Afrique** organisé à Bruxelles en avril a été une des grandes priorités du premier semestre de 2014. Ce sommet a fait apparaître le dynamisme du partenariat UE-Afrique. La réussite de cet événement a constitué une occasion importante d'élever les relations à un niveau de responsabilité commune pour ce qui est d'assurer la paix et la prospérité, ainsi que de confirmer le statut de l'Union européenne en tant que partenaire de prédilection pour l'Afrique. Résultat concret du sommet, les deux parties se sont engagées à renforcer le dialogue politique à tous les niveaux et à mettre en œuvre les priorités arrêtées pour la feuille de route 2014-2017, à savoir: paix et sécurité; démocratie; bonne gouvernance et droits de l'homme; développement humain; développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale; questions globales et émergentes.

La stabilité de la **Corne de l'Afrique** est une autre priorité essentielle. La situation au **Soudan du Sud** est particulièrement instable. Par ailleurs, il importe de ne pas négliger les questions de sûreté maritime en **Somalie** et de consolider les progrès considérables qui ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre la piraterie et de l'aide apportée au rétablissement d'institutions étatiques démocratiques. L'UE jouera un rôle extrêmement actif dans le processus de paix au Soudan du Sud et dans les efforts de reconstruction déployés en Somalie, grâce aux activités menées par le représentant spécial de l'UE M. Alexander Rondos, à nos délégations dans la région, ainsi qu'au soutien apporté par le SEAE au niveau du siège et la Commission. Dans le cadre de l'approche globale, les missions PSDC resteront au cœur de notre activité dans la région.

En 2014, il sera fondamental de s'attaquer à l'aggravation de la crise en **République centrafricaine** et de continuer à faire preuve de vigilance à l'égard des autres crises potentielles qui pourraient survenir dans la "ceinture d'instabilité" qui s'étend de la Somalie au Sahel. Le degré de désintégration de l'État en République centrafricaine nécessitera un effort international considérable et bien coordonné pour reconstruire le pays. Lancée en avril 2014, l'opération militaire de l'UE jouera un rôle important en contribuant à fournir un environnement sécurisé en République centrafricaine. Cette crise met en exergue l'importance que revêt l'intensification de la coopération au jour le jour de l'UE avec l'Union africaine et les Nations unies.

L'UE continuera à mettre en œuvre dans toute la région sa stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel. Elle est consciente de l'importance capitale du Sahel et de ses effets sur les pays voisins: au nord, dans le Maghreb, et au sud, dans le golfe de Guinée. Les problèmes de développement et de sécurité auxquels est confronté le Sahel sont étroitement liés à la dynamique générale de l'Afrique de l'Ouest. L'UE s'attaque aux liens qui existent entre, d'une part, le trafic de drogue et la criminalité organisée, ainsi que d'autres activités illégales menées le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest, et, d'autre part, le financement de groupes terroristes actifs dans le Sahel et l'organisation de toute une série de filières de contrebande, activités qui profitent toutes de la porosité des frontières dans la région, un problème qui est bien attesté au Mali, au Niger et en Guinée-Bissau.

Dans toute la région du Sahel, les problèmes qui touchent le sud de la **Libye** et le nord du **Mali** demeurent une priorité importante pour l'action de l'UE. La mission EUTM, que l'UE a lancée en février 2013, continuera de soutenir la reconstitution des forces armées maliennes, et l'EUCAP Sahel Mali contribuera à la reconstitution des forces de sécurité intérieure. L'EUCAP Sahel Niger aide les autorités nigériennes à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Compte tenu de la dégradation de la situation dans le **golfe de Guinée**, une autre priorité de l'UE sera de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de l'UE sur le golfe de Guinée, adoptée par le Conseil en mars 2014, ainsi que les actions de communication menées dans ce cadre. La prochaine étape consistera à entreprendre un exercice de sensibilisation dans les pays de la région.

L'UE continuera à participer pleinement aux efforts déployés au niveau international en vue de résoudre les problèmes de la **région des Grands lacs**. Nous redoublerons d'efforts pour nous attaquer aux causes multiples de la crise (au niveau régional, au niveau national, en RDC, et au niveau local, dans l'est de la RDC). L'UE est convenue de préserver les acquis des opérations EUPOL et EUSEC une fois que celles-ci auront pris fin. Nous poursuivrons la collaboration avec les partenaires africains et internationaux en vue de soutenir les initiatives des Nations unies visant à instaurer une stabilité durable dans l'est de la République démocratique du Congo. Afin d'éviter le risque de reprise du conflit, il convient de maintenir la pression sur le pays afin qu'il respecte ses engagements.

En 2014, l'UE devra achever les préparatifs du 11^e **Fonds européen de développement** dans l'ensemble de l'Afrique. Elle s'emploiera également à soutenir pleinement la réalisation de progrès sur la voie de la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest, dont les négociations ont été achevées, ainsi qu'avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont les négociations se trouvent au stade final. L'UE devra analyser les résultats des élections en **Afrique du Sud** et au **Malawi** (qui se tiendront toutes deux en mai), qui serviront d'indicateur de l'orientation politique que prendront ces deux pays.

Les neuf **missions PSDC** actuellement déployées sur le continent mettent en évidence le rôle important que l'UE joue en Afrique. Ces missions resteront un élément central du soutien de l'UE aux efforts déployés pour instaurer la démocratie, la sécurité et la prospérité.

4. Amériques

En 2014, l'Union européenne se concentrera sur les étapes importantes qui orientent l'avenir de nos relations avec nos quatre partenaires stratégiques des Amériques.

Le sommet UE-États-Unis du 26 mars a constitué une bonne occasion de réaliser des progrès dans le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ainsi que dans notre coopération avec les **États-Unis** en matière de politique étrangère et de sécurité, et de leur apporter un soutien renouvelé. Le Conseil de l'énergie UE-États-Unis s'est tenu peu de temps après à Bruxelles.

La priorité de l'UE en ce qui concerne sa coopération avec le **Canada** sera d'achever les travaux techniques en cours sur l'accord économique et commercial global ainsi que sur l'accord de partenariat stratégique, afin que les textes définitifs puissent être adoptés, de réaliser des progrès dans le cadre du Conseil de l'Arctique et de faire avancer la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité. Le prochain accord de partenariat stratégique consacrera les valeurs communes de l'UE et du Canada et vise à porter leurs relations à un autre niveau. Il favorise un approfondissement de leurs liens dans tous les domaines de coopération, outre ceux du commerce et de l'économie.

L'UE élaborera un rapport en vue d'un nouvel accord avec le **Mexique** et renforcera l'action menée dans le cadre des dialogues et de la coopération au niveau multilatéral.

Le sommet UE-**Brésil**, en janvier 2013, a ouvert la voie à la poursuite de la coopération sur les grands dossiers internationaux. Nous nous attacherons également à faire avancer les travaux sur les négociations en cours relatives à l'accord UE-**Mercosur**.

L'UE continuera de coopérer avec l'**Amérique centrale et les Caraïbes** en vue de parvenir rapidement à une décision du Conseil sur la stratégie globale en matière de sécurité publique, ce qui permettra de prendre des mesures préventives, d'élargir la coopération et de mieux coordonner l'action des États membres dans le cadre de nos relations avec cette région.

Pour ce qui est de la **Colombie**, l'UE s'attachera surtout à aider ce pays à avancer dans le règlement de son conflit interne. Elle concentrera son attention sur des réalisations concrètes, telles qu'un accord-cadre sur la participation aux opérations PSDC, des travaux relatifs à un nouvel accord sur le dialogue politique et la coopération sectorielle. Nous nous emploierons également à apporter un soutien spécifique pour la mise en œuvre de l'accord de paix avec les FARC.

Dans le cadre de nos relations avec **Cuba**, nous nous efforcerons de faire avancer les négociations - lancées en avril 2014 - relatives à la conclusion d'un accord de coopération. Il sera essentiel de ne pas passer à côté de cette occasion importante, qui ouvre également la voie à un dialogue politique de haut niveau renouvelé, pour autant que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne la situation en matière de droits de l'homme.

L'UE dépêchera une mission d'observation électorale dans le cadre des élections législatives et présidentielle qui se tiendront en **Bolivie** à l'automne 2014.

5. Asie-Pacifique

En Asie, l'UE s'attachera surtout à travailler avec ses quatre partenaires stratégiques dans la région.

Une priorité essentielle de notre coopération avec la **Chine** consistera à poursuivre la coopération sur la base de l'Agenda 2020, qui a été approuvé lors du dernier sommet UE-Chine, tenu à Pékin en novembre 2013. La visite que le président Xi Jinping a effectuée à Bruxelles le 31 mars, le cinquième dialogue stratégique UE-Chine et le 17^e sommet UE-Chine constitueront des étapes importantes qui nous permettront de faire avancer notre coopération, en particulier dans le domaine de la défense et de la sécurité.

En ce qui concerne le **Japon**, l'Union européenne s'emploiera à faire avancer les négociations relatives à la conclusions d'un accord de partenariat stratégique, ainsi que celles relatives à la mise en place d'une zone de libre-échange, et à approfondir la coopération dans le domaine de la sécurité. Compte tenu de la volonté du Japon de participer davantage aux efforts mondiaux en faveur de la paix et de la stabilité, nous étudierons les possibilités d'une coopération de ce pays avec les opérations de gestion des crises menées par l'UE. À cette fin, le sommet UE-Japon qui se tiendra le 7 mai à Bruxelles constituera une occasion importante.

L'UE s'attachera à travailler avec le nouveau gouvernement **indien** à l'issue des élections et elle continuera à œuvrer en faveur de la coopération dans le domaine de l'énergie et de l'innovation, afin d'améliorer la visibilité et la compréhension de l'UE dans la région, ainsi qu'en faveur d'initiatives informelles ("track II"). Les problèmes mondiaux et régionaux, tels que la non-prolifération, la piraterie, le terrorisme et les menaces pesant sur la cybersécurité constitueront un volet important de l'élargissement de la coopération entre l'UE et l'Inde. À cet égard, l'UE continuera à évoquer avec ses interlocuteurs indiens l'affaire, toujours en suspens, des deux marins italiens détenus en Inde, qui ont été capturés en mission officielle dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la piraterie.

L'objectif de l'UE pour son partenariat avec la **République de Corée** consistera à mettre en œuvre la déclaration conjointe du sommet du 8 novembre 2013. Nous nous efforcerons en particulier d'étendre la coopération en matière de sécurité par un dialogue sur la non-prolifération et le désarmement, par des consultations étroites sur l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la péninsule coréenne et par un nouveau dialogue sur la cybersécurité.

La 20^e réunion ministérielle UE-**ASEAN** (Bruxelles, juillet 2014) et le 10^e sommet de l'**ASEM** (Milan, 16-17 octobre), seront des occasions importantes d'adresser un message fort exprimant l'attachement de l'UE aux relations avec l'Asie et de souligner que l'UE est résolue à jouer un rôle constructif dans l'architecture régionale, en constante évolution.

L'année 2014 sera une cruciale pour l'**Afghanistan**, avec les élections présidentielles qui doivent se tenir le 5 avril et l'achèvement de la mission de l'ISAF d'ici la fin de l'année. L'Union européenne et ses États membres présenteront dans un document stratégique conjoint leur vision du rôle qu'ils joueront après 2014 en y intégrant, sur la base d'une contribution de l'actuelle mission de police EUPOL, l'État de droit et les forces de l'ordre civiles. Il importera d'engager rapidement un dialogue avec le nouveau gouvernement afin de conclure un accord de coopération en matière de partenariat et de développement. La réunion ministérielle sur l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, qui doit être organisée au Royaume-Uni en octobre-novembre, donnera à la HR/VP une autre occasion de coopérer avec le gouvernement afghan, y compris sur les droits de l'homme, les droits des femmes, la gouvernance et la démocratisation.

En ce qui concerne le **Pakistan**, l'une des priorités consistera à poursuivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre l'UE et le Pakistan, dont le suivi est assuré dans le cadre du dialogue stratégique. Le deuxième dialogue stratégique UE-Pakistan est prévu le 25 mars 2014 à Bruxelles. Il s'agira du premier débat de fond avec le nouveau gouvernement pakistanais à la suite des élections législatives tenues l'année dernière et depuis que le pays a obtenu, le 1^{er} janvier, le statut SPG+ , qui permet aux produits pakistanais de bénéficier d'un meilleur accès au marché de l'UE.

Au **Bangladesh**, l'Union européenne continuera à suivre la situation en matière de gouvernance et de droits de l'homme et à encourager les deux principaux partis politiques à engager un véritable dialogue, ce qui devrait permettre la tenue d'élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles. L'UE poursuivra sa coopération avec le **Sri Lanka**, la **Thaïlande** et le **Cambodge**, en particulier dans les domaines dans lesquels elle exerce une influence importante et dans lesquels l'instabilité de la situation politique ou la fragilité de la réconciliation après un conflit peuvent nécessiter une attention particulière.

L'UE continuera à soutenir la transition en cours au **Myanmar/en Birmanie** et à s'appuyer sur les résultats de la première réunion de la task force UE-Myanmar, tenue en novembre, ainsi que sur le cadre global pour l'action de l'UE approuvé par les États membres. La coopération de l'UE avec le Myanmar/la Birmanie sera également importante dans le cadre de la présidence de l'ASEAN, que ce pays assurera en 2014, et des réformes avant les élections de 2015.

L'**Indonésie** est un partenaire essentiel de l'UE dans une région importante, comme en témoigne sa participation au Forum de Bali pour la démocratie. L'UE continuera à entretenir soigneusement cette relation avec un allié international de plus en plus important.

Les relations de l'UE avec l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande** restent positives. Les deux pays profiteront des retombées du sommet du G20 à Brisbane, les 15 et 16 novembre, auquel assistera le président Van Rompuy.

6. Sécurité internationale

L'accord sur un plan d'action conjoint auquel sont parvenus le groupe E3/UE+3 et l'Iran en novembre 2013 a constitué une première mesure propre à instaurer la confiance en vue de répondre aux préoccupations les plus pressantes que suscite le programme nucléaire iranien et a apporté une contribution importante aux objectifs de l'UE en matière de sécurité régionale et de lutte contre la prolifération. Après que la mise en œuvre du plan d'action conjoint a démarré, le 20 janvier 2014, à la faveur de la décision prise par le Conseil, le groupe E3/UE+3 et l'Iran ont entamé de nouvelles négociations en vue de parvenir à un accord sur une solution globale du dossier nucléaire iranien. Plusieurs cycles de négociations ont lieu entre les deux parties à Vienne. L'UE continuera à jouer un rôle actif dans ces efforts diplomatiques en vue de tenter de parvenir à une solution globale durable qui répondrait pleinement aux préoccupations de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Iran a un rôle important à jouer en ce qui concerne les perspectives de paix et de sécurité de la région. Le nouveau gouvernement du président Hassan Rouhani et la possibilité de parvenir à un accord sur le dossier nucléaire sont de nature à ouvrir de nouvelles perspectives pour ce qui est de répondre à nos préoccupations plus générales en ce qui concerne l'Iran.

L'Union européenne devra continuer à surveiller les tensions qui existent en **Asie du Nord et du Sud-Est** et à préconiser le dialogue et la coopération dans la région. L'attitude de la **République populaire démocratique de Corée** reste potentiellement un facteur majeur d'instabilité régionale, notamment vis-à-vis des principaux partenaires régionaux, la République de Corée et le Japon. L'UE suivra l'évolution de la situation dans la région et restera en contact avec tous ses partenaires. Elle soutiendra activement le Conseil de sécurité des Nations unies dans les pressions qu'il exerce sur la Corée du Nord afin qu'elle mette fin à ses activités en matière d'ADM et qu'elle se conforme à ses obligations internationales. En outre, elle poursuivra sa politique consistant à maintenir le contact avec la République populaire démocratique de Corée tout en adoptant un point de vue critique, notamment par l'application de mesures restrictives.

Un aspect dangereux et aux effets lourds de conséquences du **conflit syrien** concerne la propagation du fanatisme religieux et la montée en puissance de groupes terroristes extrémistes, qui ont permis aux groupes qui se réclament d'Al-Qaïda de trouver un second souffle. C'est notamment dans ce cadre que s'inscrit le phénomène des combattants étrangers, qui viennent en Syrie en provenance d'autres pays. L'UE continuera à coopérer avec ses partenaires internationaux, en particulier dans son voisinage, afin d'élaborer des solutions communes pour lutter contre ces menaces. Cela revêt une importance immédiate pour l'Europe: la Syrie est proche de nos frontières et ces groupes ont réussi à recruter des citoyens européens.

Parallèlement, l'action que l'UE mène sans relâche en matière de **lutte contre le terrorisme** se concentrera sur nos priorités stratégiques: l'Asie du Sud-Est, la Corne d'Afrique et le Yémen, ainsi que le Sahel. Notre riposte s'inscrira dans le cadre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme et nous agirons dans l'ensemble de ses quatre piliers (prévenir, poursuivre, protéger et réagir). L'UE continuera d'œuvrer dans le cadre de ses stratégies régionales intégrées et du dialogue mené avec les principaux partenaires, ainsi qu'au niveau multilatéral.

Les activités de l'UE dans le domaine de la **non-prolifération**, du **désarmement** et du **contrôle des exportations d'armement** seront menées en fonction des développements intervenus dans des questions qui figurent au premier rang de nos priorités de politique étrangère dans notre voisinage, au Proche-Orient et en Afrique et en vue de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, comme prévu dans les stratégies de l'UE. Le cas des armes chimiques syriennes fait apparaître la nécessité de se doter d'un cadre international solide pour faire face à ces problèmes. La mise en œuvre universelle et effective des instruments internationaux (convention sur les armes chimiques, traité sur le commerce des armes, traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, etc.) reste une priorité. Les efforts se concentreront notamment sur le soutien de l'UE à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes. L'UE s'emploiera également à faire en sorte que de nouveaux progrès soient réalisés sur la voie de l'obtention d'un consensus international sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Nous redoublerons d'efforts pour coopérer avec les pays tiers et assurer un rôle actif de l'UE à la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'AIEA, ainsi que dans le cadre du cycle actuel d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'UE définira des priorités stratégiques dans le cadre de l'**instrument contribuant à la stabilité et à la paix** (2,34 milliards d'euros), en vue de l'adoption des documents de programmation dans le courant de 2014 et de l'organisation, avec la Commission, d'une rencontre à haut niveau à l'automne.

Elle s'efforcera de progresser sur les aspects pertinents figurant dans les conclusions du Conseil de décembre 2013, en particulier l'augmentation de l'efficacité, de l'impact et de la visibilité de la **politique de sécurité et de défense commune**. Afin de compléter l'approche plus large du SEAE, nous accorderons une attention particulière aux domaines prioritaires décrits par le comité militaire de l'UE (CEMA): réforme de la défense et planification des capacités (et donc renforcement de nos relations avec l'Agence européenne de défense), réaction rapide militaire, stratégie en matière de sécurité maritime et partenariats. Il s'agira, dans ce cadre, d'apporter aux partenaires en matière de sécurité et aux organisations régionales un soutien accru pour ce qui est des défis communs tels que le terrorisme, la criminalité internationale et la piraterie, ainsi que du renforcement des capacités par la formation, le conseil, l'équipement et les ressources, le cas échéant. Une première évaluation de la mise en œuvre de tous les aspects des conclusions du Conseil européen sera réalisée dans un rapport sur l'état d'avancement des travaux qui sera présenté pour la mi-2014, conformément aux conclusions sur la PSDC que le Conseil a adoptées en novembre 2013.

Les missions et opérations resteront au cœur des activités de la PSDC. Nous poursuivrons nos actions de sensibilisation à l'intention des partenaires, en encourageant activement leur participation aux missions et opérations PSDC, en mettant en place des dialogues réguliers sur la sécurité et la défense, et en organisant des séminaires conjoints avec les partenaires stratégiques, selon les recommandations pertinentes du Comité politique et de sécurité. Nous nous efforcerons également de renforcer les partenariats multilatéraux/régionaux, y compris les Nations unies, l'OTAN, l'Union africaine et le Partenariat oriental.

L'UE s'emploiera également à améliorer ses capacités de réaction rapide de manière à pouvoir déployer les moyens civils et militaires appropriés et faire face comme il se doit aux défis en matière de sécurité, en particulier ceux qui résultent de l'interdépendance entre facteurs internes et externes. Il faudra pour cela faire avancer nos travaux portant sur le cadre d'action de l'UE sur la coopération dans le domaine de la défense, le cadre d'action de l'UE en matière de cyberdéfense (en mettant l'accent sur le renforcement des capacités) et sur la stratégie de l'UE en matière de sûreté maritime (à partir de juin 2014), et concrétiser les synergies entre la PSDC et les acteurs dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice afin de s'attaquer aux questions horizontales telles que la migration illégale, la criminalité organisée et le terrorisme. Nous continuerons également à recourir aux mesures restrictives comme instrument de nos objectifs plus larges dans le domaine de la PESC.

S'attaquer aux facteurs mondiaux qui portent atteinte, directement ou indirectement, à la stabilité des États et à la paix et à la sécurité internationales va probablement devenir une priorité encore plus urgente. L'UE devra renforcer ses capacités en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de soutien à la médiation, y compris par l'élaboration d'une analyse en commun des conflits.

L'UE continuera de s'investir dans la prévention des conflits et la facilitation du dialogue dans la région du Nil (barrage de la Renaissance) et en Asie centrale (barrage de Rogoun). Aux côtés d'autres partenaires concernés, l'UE devra rester vigilante et prête à apporter son soutien afin d'éviter que ces différends ne dégénèrent.

7. Questions mondiales

Les valeurs fondamentales de l'Union que sont l'encouragement de la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et l'ouverture du processus politique à toutes les parties sous-tendent l'ensemble de l'action extérieure menée par l'UE. Nous coopérerons étroitement avec nos partenaires, ainsi qu'avec les enceintes multilatérales et les organisations internationales actives dans le domaine des **droits de l'homme** et de la **démocratie**. Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie restera un instrument essentiel à cette fin, et le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie orientera notre action. Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme continuera à accroître l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. La coopération avec le Conseil de l'Europe et l'achèvement du processus d'adhésion de l'UE à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales resteront une priorité pour l'UE.

L'**observation des élections**, nationales et internationales, est de plus en plus demandée par les acteurs nationaux concernés afin d'accroître la transparence et la confiance dans le processus électoral. L'UE vise à renforcer la cohérence et la complémentarité entre les missions d'observation électorale ou d'experts électoraux et l'assistance électorale. Le suivi des recommandations des missions d'observation électorale restera en tête des priorités.

L'UE est fermement résolue à créer une dynamique politique pour le sommet des dirigeants mondiaux sur le climat qui se tiendra en septembre 2014 et à œuvrer en faveur d'un paquet climat et énergie ambitieux à l'horizon 2030. Ce sommet sera essentiel pour le succès de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en 2015.

L'**énergie** restera un bon exemple d'un domaine d'action liant objectifs de politique étrangère à court terme et à long terme. La crise que connaît l'Ukraine montre qu'il est nécessaire d'adopter une approche long terme en ce qui concerne la perturbation des flux énergétiques, en particulier lorsque d'importants fournisseurs d'énergie tels que la Russie sont concernés. Cette crise a fait apparaître la nécessité de diversifier les sources de nos approvisionnements énergétiques. Un développement bien conçu des connexions énergétiques entre pays européens pourrait contribuer à diversifier l'approvisionnement énergétique en Europe, grâce notamment au gaz et à l'énergie renouvelable provenant du nord de l'Afrique et de la Méditerranée orientale.

Compte tenu du rôle que jouent les **matières premières** dans le financement de conflits, il est essentiel d'avoir une bonne connaissance du commerce de ces matières si l'on veut prévenir les crises. Mettant à profit l'approche mise en place dans la région des Grands Lacs, nous devons améliorer notre connaissance de l'approvisionnement en matières premières dans un contexte géographique plus large. Une attention particulière sera accordée à la question des "minerais du sang".

La **migration** sera un autre défi d'envergure figurant au premier rang des priorités nationales de nombreux États membres, dont certains ont exercé ou exercent la présidence du Conseil, par exemple la Grèce et l'Italie. La dimension extérieure de ce phénomène deviendra de plus en plus importante, en particulier dans la perspective des prochaines évaluations des grands processus internationaux sur la migration (l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité et le programme post-Stockholm dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, par exemple), compte tenu également de la nécessité d'adopter à cet égard une approche plus globale.

L'UE s'attachera à faire en sorte que de nouveaux progrès soient réalisés en vue d'atteindre les **objectifs du Millénaire pour le développement** et à définir le programme pour l'après-2015. Plus particulièrement, nous devons nous assurer que le nouveau cadre s'appuie sur l'expérience et qu'il intègre des aspects essentiels tels que la paix, la sécurité et la fragilité, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'État de droit et l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'UE continuera à moderniser sa **coopération au développement** dans le cadre de son programme pour le changement, et à en améliorer l'efficacité, par exemple en préconisant la programmation conjointe entre l'UE et ses États membres. L'aide de l'UE se concentrera sur deux domaines prioritaires: les droits de l'homme, la démocratie et les autres éléments centraux de la bonne gouvernance, d'une part, et la croissance inclusive et durable, d'autre part.

Enfin, l'UE veillera à ce que le cadre de l'**approche globale** reste la pierre angulaire des activités de l'UE. Cela permettra à l'UE, y compris ses États membres, d'utiliser de façon optimale la gamme complète des options dont elle dispose. Cette approche est particulièrement utile dans le cadre de la gestion de crise et à tous les stades du cycle d'un conflit - de l'alerte rapide, la prévention des conflits, la réaction aux crises et la gestion de celles-ci à la réhabilitation après les conflits, la consolidation de la paix et l'action de développement à long terme.

S'attaquer aux multiples questions qui figureront au premier rang des priorités de l'UE en matière de politique étrangère ne sera assurément pas chose aisée. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu des progrès réalisés en 2013, nous avons bon espoir d'aller encore plus loin et de mettre en évidence la plus-value qu'apporte l'action que nous menons ensemble pour faire progresser la paix et la prospérité dans le monde.

En décembre 2013, le Conseil européen a constaté que de nouveaux défis en matière de sécurité continuaient de voir le jour et, à cet égard, il a invité la Haute Représentante à évaluer les conséquences des changements intervenus sur la scène internationale et à rendre compte au Conseil, dans le courant de 2015, des défis qui attendent l'Union et des possibilités qui s'offriront à elle.

ANNEXES

ANNEXE I: APERÇU DES ACTES JURIDIQUES PESC CONCERNANT LES MESURES RESTRICTIVES EN 2013¹³⁰

Afghanistan/Talibans

Décision d'exécution 2013/73/PESC du Conseil du 31 janvier 2013 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 32 du 1.2.2013, p. 21*).

Décision d'exécution 2013/145/PESC du Conseil du 21 mars 2013 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 82 du 22.3.2013, p. 55*).

Décision d'exécution 2013/219/PESC du Conseil du 16 mai 2013 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan (*JO L 133 du 17.5.2013, p. 22*).

Biélorussie

Décision d'exécution 2013/248/PESC du Conseil du 29 mai 2013 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 143 du 30.5.2013, p. 24*).

Décision 2013/308/PESC du Conseil du 24 juin 2013 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 172 du 25.6.2013, p. 31*).

Décision 2013/534/PESC du Conseil du 29 octobre 2013 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (*JO L 288 du 30.10.2013, p. 69*).

¹³⁰ Cette liste ne concerne que les décisions PESC imposant des mesures restrictives. La mise en œuvre des mesures relevant du champ d'application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne nécessite également l'élaboration d'un règlement du Conseil ou d'un règlement d'exécution du Conseil, le cas échéant.

Bosnie-Herzégovine

Décision 2013/134/PESC du Conseil du 18 mars 2013 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine (*JO L 75 du 19.3.2013, p. 33*).

République centrafricaine

Décision 2013/798/PESC du Conseil du 23 décembre 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (*JO L 352 du 24.12.2013, p. 51*).

République populaire démocratique de Corée

Décision 2013/88/PESC du Conseil du 18 février 2013 modifiant la décision 2010/800/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (*JO L 46 du 19.2.2013, p. 28-36*).

Décision 2013/183/PESC du Conseil du 22 avril 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant la décision 2010/800/PESC (*JO L 111 du 23.4.2013, p. 52*).

République démocratique du Congo

Décision d'exécution 2013/46/PESC du Conseil du 22 janvier 2013 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (*JO L 20 du 23.1.2013, p. 65*).

Égypte

Décision 2013/144/PESC du Conseil du 21 mars 2013 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte (*JO L 82 du 22.3.2013, p. 54*).

République de Guinée

Décision 2013/515/PESC du Conseil du 21 octobre 2013 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (*JO L 280 du 22.10.2013, p. 25*).

Guinée-Bissau

Décision d'exécution 2013/293/PESC du Conseil du 18 juin 2013 mettant en œuvre la décision 2012/285/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau (*JO L 167 du 19.6.2013, p. 39*).

Iran (armes de destruction massive)

Décision 2013/270/PESC du Conseil du 6 juin 2013 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 156 du 8.6.2013, p. 10*).

Décision 2013/497/PESC du Conseil du 10 octobre 2013 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 272 du 12.10.2013, p. 46*).

Décision 2013/661/PESC du Conseil du 15 novembre 2013 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 306 du 16.11.2013, p. 18*).

Décision 2013/685/PESC du Conseil du 26 novembre 2013 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (*JO L 316 du 27.11.2013, p. 46*).

Iran (droits de l'homme)

Décision 2013/124/PESC du Conseil du 11 mars 2013 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran (*JO L 68 du 12.3.2013, p. 57*).

Libye

Décision 2013/45/PESC du Conseil du 22 janvier 2013 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 20 du 23.1.2013, p. 60*).

Décision 2013/182/PESC du Conseil du 22 avril 2013 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (*JO L 111 du 23.4.2013, p. 50*).

République de Moldavie

Décision 2013/477/PESC du Conseil du 27 septembre 2013 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (*JO L 257 du 28.9.2013, p. 18*).

Myanmar/Birmanie

Décision 2013/184/PESC du Conseil du 22 avril 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie et abrogeant la décision 2010/232/PESC (*JO L 111 du 23.4.2013, p. 75*).

Somalie

Décision 2013/201/PESC du Conseil du 25 avril 2013 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 116 du 26.4.2013, p. 10*).

Décision 2013/659/PESC du Conseil du 15 novembre 2013 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (*JO L 306 du 16.11.2013, p. 15*).

Syrie

Décision 2013/109/PESC du Conseil du 28 février 2013 modifiant la décision 2012/739/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 58 du 1.3.2013, p. 8*).

Décision d'exécution 2013/185/PESC du Conseil du 22 avril 2013 mettant en œuvre la décision 2012/739/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 111 du 23.4.2013, p. 77*).

Décision 2013/186/PESC du Conseil du 22 avril 2013 modifiant la décision 2012/739/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 111 du 23.4.2013, p. 101*).

Décision 2013/255/PESC du Conseil du 31 mai 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 147 du 1.6.2013, p. 14*).

Décision 2013/760/PESC du Conseil du 13 décembre 2013 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (*JO L 335 du 14.12.2013, p. 50*).

Tunisie

Décision 2013/72/PESC du Conseil du 31 janvier 2013 modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (*JO L 32 du 1.2.2013, p. 20*)

Décision d'exécution 2013/409/PESC du Conseil du 30 juillet 2013 mettant en œuvre la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (*JO L 204 du 31.7.2013, p. 52*).

Zimbabwe

Décision 2013/89/PESC du Conseil du 18 février 2013 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 46 du 19.2.2013, p. 37-38*).

Décision 2013/160/PESC du Conseil du 27 mars 2013 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 90 du 28.3.2013, p. 95*).

Décision d'exécution 2013/469/PESC du Conseil du 23 septembre 2013 mettant en œuvre la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (*JO L 252 du 24.9.2013, p. 31*)

Position commune 2001/931/PESC relative à la lutte contre terrorisme

Décision 2013/395/PESC du Conseil du 25 juillet 2013 portant mise à jour et modification de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2012/765/PESC (*JO L 201 du 26.7.2013, p. 57*).

**ANNEXE II: APPEARANCES OF THE HIGH REPRESENTATIVE/VICE-PRESIDENT
BEFORE THE EUROPEAN PARLIAMENT IN 2013**

Date	Meeting	Subject
10/01	Committee on Budgets	EEAS budgetary discharge for 2011
15/01	Plenary session	Mali
13/03	Plenary session	Egypt
13/03	Plenary session	North Korea
13/03	Plenary session	Syria, with specific reference to the humanitarian situation
13/03	Special Committee	Sensitive information on CFSP/CSDP
28/05	Committee on Development	Key role of development in the EU external action
12/06	Plenary session	Turkey
12/06	Plenary session	Review of the organisation and functioning of the EEAS
12/06	Plenary session	Joint debate on: Freedom of press and media in the world – Annual Report on human rights and democracy in the world 2012 and the European Union's policy on the matter – Promotion and protection of freedom of religion or belief
27/06	Committee on Foreign Affairs	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 24 June, and recent foreign policy developments
10/09	Conference of Presidents	Syria and Egypt
11/09	Plenary session	Syria
11/09	Plenary session	Egypt
23/10	Plenary session	Join debate on: Main aspects and basic choices of the CFSP and the CSDP (Article 36 TEU) – Annual report from the Council to the European Parliament on the CFSP in 2012
18/12	Committee on Foreign Affairs	Debriefing on the Foreign Affairs Council of 16 December

**ANNEXE III: APPEARANCES OF SENIOR EEAS REPRESENTATIVES
BEFORE THE EUROPEAN PARLIAMENT IN 2013**

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
09/01	Committee on Foreign Affairs Working Group	PSC Chair Olof Skoog	Western Balkans
09/01	Committee on Foreign Affairs Conference	Executive Secretary-General Pierre Vimont	The role of the EEAS in consular protection and services for EU citizens
09/01	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Chief Operating Officer David O'Sullivan	EU-Russia Summit
16/01	Plenary session	Executive Secretary-General Pierre Vimont	
21/01	EU-Russia Parliamentary Cooperation Committee	Managing Director Luis Felipe Fernandez De La Pena	
22/01	Committee on Foreign Affairs	Managing Director Hugues Mingarelli	Maghreb
23/01	Socialists & Democrats Group seminar	EU Special Representative Bernardino León	Arab Spring and asset recovery
24/01	Committee on Foreign Affairs and Subcommittee on Security and Defence	Managing Director Nick Westcott, Crisis Management and Planning Director Walter Stevens	Mali
24/01	Subcommittee on Human Rights	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	9th EU-African Union Human Rights Dialogue
24/01	Parliamentary Assembly – Union for the Mediterranean	EU Special Representative Bernardino León, Managing Director Hugues Mingarelli	Committee on Women and Political Committee
06/02	Plenary session, Committee on Foreign Affairs	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
19/02	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary-General Pierre Vimont	Sahel
19/02	Committee on Foreign Affairs	Managing Director Viorel Isticioaia-Budura	EU agreements with countries in the Asia-Pacific region
19/02	Committee on Development	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Sahel
19/02	Committee on Organised Crime, Corruption and Money Laundering	EU Military Staff Director Lt Gen Ton Van Osch	Operation Atalanta, combating piracy in Somalia
20/02	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	EU Defence Ministers and European Council meetings
20/02	Committees on Foreign Affairs and on Budgets Bureaux	PSC Chair Skoog	CSFP budget
	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	
26/02	Subcommittee on Security and Defence	EU Military Staff Director Lt.Gen Ton Van Osch	Future of European Defence
26/02	Green/EFA Group roundtable	Chief Operating Officer David O'Sullivan, Deputy Secretary-General Maciej Popowski	EEAS review
28/02	Delegation to the Euro-Latin America Parliamentary Assembly	Managing Director Christian Leffler	EU-CELAC Summit

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
13/03	Plenary session	Executive Secretary-General Pierre Vimont, Deputy Secretary-General Maciej Popowski	
19/03	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	EEAS review, CSDP structures
19/03	Subcommittee on Security and Defence	EU Special Representative Alexander Rondos	Situation in the Horn region
19/03	Subcommittee on Human Rights workshop	EU Special Representative Rosalind Marsden	South Sudan and Human Rights
20/03	Delegation for relations with Afghanistan	Civilian Planning and Conduct Capability Director Hansjörg Haber	EUPOL Afghanistan
21/03	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary-General Pierre Vimont	EEAS review
21/03	ACP-EU Joint Parliamentary Assembly	Managing Director Nick Westcott	Mali
15/04	Plenary session	Deputy Secretary-General Helga Schmid	Political Directors' Dialogues, Iran, DPRK and Eastern Partnership
16/04	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Deputy Secretary-General Helga Schmid	
16/04		Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Revision of the 2002 Inter-institutional Agreement
17/04	Committee on Foreign Affairs Working Group	EU Special Representative Andreas Reinicke	Middle East
23/04	Committee on Development	Managing Director Nick Westcott	Inter-parliamentary meeting with national Parliaments

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
24/04	Subcommittee on Security and Defence	EU Special Representative Vygaudas Usackas	Afghanistan
24/04	Joint Committee Meeting Foreign Affairs and Budgets	PSC Chair Olof Skoog	CFSP budget
25/04	Subcommittee on Security and Defence	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Foreign Affairs Council (Defence)
29/04	Conference	Executive Secretary-General Pierre Vimont	EU and emerging Powers
07/05	Committee on Foreign Affairs conference	Executive Secretary-General Pierre Vimont	Political Islam
08/05	Committee on Foreign Affairs conference	EU Special Representative Bernardino León	Political Islam
19/05	Plenary session	Executive Secretary-General Pierre Vimont	Human rights urgencies
28/05	Irish Presidency conference	Executive Secretary-General Pierre Vimont	The EU as a Peacemaker: EU Mediation Capacity
29/05	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer David O'Sullivan	Negotiations with Switzerland
30/05	Delegation for relations with Israel	EU Special Representative Andreas Reinicke	Middle East peace process
05/06	Conference	Chief Operating Officer David O'Sullivan	Ukraine
11/06	Plenary session	Deputy Secretary-General Maciej Popowski, EU Special Representative Stavros Lambrinidis	
12/06	Plenary session	Deputy Secretary-General Maciej Popowski, EU Special Representative Stavros Lambrinidis	

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
18/06	Committee on Foreign Affairs	Managing Director Viorel Isticioaia-Budura	EU-Afghanistan cooperation agreement on development and partnership
03/07	Plenary session	Executive Secretary-General Pierre Vimont	NSA surveillance of EU premises, Egypt
09/07	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary-General Pierre Vimont, Head of Delegation João Vale de Almeida	NSA surveillance activities, Egypt
09/07	Committee on Development	EU Special Representative Rosalind Marsden	South Sudan
10/07	Subcommittee on Security and Defence	Civilian Planning and Conduct Capability Director Hansjörg Haber, Head of Mission Karl Åke Roghe	Afghanistan
11/07	Subcommittee on Human Rights	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	Human rights in Burma
28/08	Committee on Foreign Affairs	Executive Secretary-General Pierre Vimont	Egypt, Syria
03/09		Chief Operating Officer David O'Sullivan	Annual Conference for EU Heads of Delegation
18/09	Subcommittee on Human Rights	EU Special Representative Patricia Flor	Child labour in Uzbekistan
24/09	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer David O'Sullivan	Association Agreement with Ukraine
24/09	Committee on Foreign Affairs	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	China

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
25/09	Committee on Foreign Affairs and Subcommittee on Security and Defence	EU Special Representative Gary Quince	EU support to UN and African Union Peacekeeping operations
25/09	Inter-parliamentary Committee Meeting with National Parliaments (Committee on Foreign Affairs and Subcommittee on Human Rights)	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	Implementation of the EU Strategic Framework and Action Plan on Human Rights and Democracy, Internal/external coherence of EU human rights policies
02/10	European People's party Group conference	EU Special Representative Rosalind Marsden	The Lord's Resistance Army conflict
03/10	Socialists & Democrats Group conference	Executive Secretary-General Pierre Vimont	Raw materials and development
07/10	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Deputy Secretary-General Helga Schmid	UN General Assembly ministerial week
14/10	Subcommittee on Security and Defence	Civilian Planning and Conduct Capability Director Hansjörg Haber	EUBAM Libya
14/10	Subcommittee on Human Rights Contact Group	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Implementation of the Human Rights Action Plan
21/10	Committee on Foreign Affairs Trilogue	Chief Operating Officer David O'Sullivan	Instrument for Stability
22/10	Committee on Development Trilogue	Chief Operating Officer David O'Sullivan	Development Cooperation Instrument

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
23/10	Plenary session	Executive Secretary-General Pierre Vimont	CFSP/CSDP
05/11	Joint meeting Committee on Foreign Affairs and Subcommittee on Security and Defence (with the participation of Committee Chairs of National Parliaments)	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Future of European defence: preparations for European Council
06/11	S&D Group conference	EU Special Representative Andreas Reinicke	Middle East peace process
18/11	25th Anniversary Conference of the Sakharov Prize	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	EU Human Rights Strategy
25/11	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer David O'Sullivan	EEAS review
26/11	Committee on Foreign Affairs	Chief Operating Officer David O'Sullivan	EU-Japan and EU-China summits
27/11	Subcommittee on Security and Defence	PSC Chair Walter Stevens, EU Military Staff Director Lt Gen Wolfgang Wosolsobe	Foreign Affairs Council (Defence), European Council on defence and security

Date	Meeting	EEAS Representative	Subject
02/12	Committee on Foreign Affairs Enlarged Bureau	Deputy Secretary-General Helga Schmid	Geneva talks between E3/EU+3 and Iran
02/12	Conference with National Parliaments	Managing Director Agostino Miozzo	Summit of Chairmen of EPP Parliamentary Groups
10/12	Plenary session	EU Special Representative Stavros Lambrinidis	Human rights in the world 2012
18/12	Committee on Foreign Affairs and Delegations for relations with Afghanistan and Central Asia conference	Deputy Secretary-General Maciej Popowski	Afghanistan and Central Asia

ANNEXE IV: BUDGET PESC 2013

19.030101 EUMM Georgia

2013/29/PESC EUMM Georgia – CD 2013/446/PESC	26 650 000,00
Sous-total	26 650 000,00

19.030102 EULEX Kosovo

2013/9/PESC EULEX Kosovo – CD 2013/241/PESC	110 000 000,00
Sous-total	110 000 000,00

19.030103 EUPOL Afghanistan

2013/07/PESC EUPOL Afghanistan – CD 2013/240/PESC	77 800 000,00
Sous-total	77 800 000,00

19.030104 Autres mesures et opérations de gestion de crise

2013/31/PESC EUPOL Congo – Déc. 2013/467/PESC du Conseil	6 328 086,95
2013/30/PESC EUSEC Congo – Déc. 2013/468/PESC du Conseil	8 455 000,00
2013/25/PESC EUPOL COPPS – Déc. 2013/354/PESC du Conseil	8 724 980,00
2013/05/PESC EUJUST LEX-Iraq – Déc. 2013/364/PESC du Conseil	15 400 000,00
2013/24/PESC EUBAM Rafah – Déc. 2013/355/PESC du Conseil	940 000,00
2013/41/PESC EUCAP Sahel Niger – Déc. 2013/533/PESC du Conseil	6 500 000,00
2013/40/PESC EUCAP NESTOR – Déc. 2013/660/PESC du Conseil	11 950 000,00
2013/10/PESC EUBAM Libya (PSDC Libya) – Déc. 2013/233/PESC du Conseil	30 300 000,00
2013/04/PESC CESD – Collège européen de sécurité et de défense – Déc. 2013/189/PESC du Conseil	535 000,00
Sous-total	89 133 066,95

19.0302 Non-prolifération et désarmement

2013/34/PESC AIEA VI – Déc. 2013/517/PESC du Conseil	8 050 000,00
2013/28/PESC UNODA-1540 III – Déc. 2013/391/PESC du Conseil	750 000,00
2013/37/PESC SEESAC III – Déc. 2013/730/PESC du Conseil	5 127 650,00
2013/01/PESC ATT III – Déc. 2013/43/PESC du Conseil	160 800,00
2013/06/PESC Contrôle des armes en Libye – GIZ (Libya PSSM MANPADS) - Déc. 2013/320/PESC du Conseil	5 000 000,00
2013/32/PESC I-TRACE - CAR - Mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites (<i>Conflict Armament Research</i>) - Déc. 2013/698/PESC du Conseil	2 320 000,00
2013/49/PESC Fonds spécial N.1 de l'OIAC pour la Syrie – Déc. 2013/726/PESC du Conseil	2 311 842,00

Sous-total 23 720 292,00

19.0304 Mesures d'urgence 0,00

19.0305 Actions préparatoires et de suivi

Audits externes, services juridiques et évaluations	176 043,00
Mesures préparatoires pour une éventuelle mission PSDC en Libye	1 980 071,59
Sous-total	2 156 114,59

19.0306 Représentants spéciaux de l'Union européenne

2013/16/PESC RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie - Déc. 2013/353/PESC du Conseil	1 050 000,00
2013/19/PESC RSUE pour l'Asie centrale – Déc. 2013/306/PESC du Conseil	1 050 000,00
2013/15/PESC RSUE en Afghanistan – Déc. 2013/382/PESC du Conseil	6 585 000,00
2013/22/PESC RSUE au Kosovo – Déc. 2013/366/PESC du Conseil	1 870 000,00
2013/23/PESC RSUE pour le processus de paix au Proche-Orient – Déc. 2013/350/PESC du Conseil	506 500,00
2013/20/PESC RSUE pour le Sud de la Méditerranée – Déc. 2013/307/PESC du Conseil	945 000,00
2013/38/PESC RSUE pour la Corne de l'Afrique – Déc. 2013/527/PESC du Conseil	2 720 000,00
2013/17/PESC RSUE pour la République du Soudan et la République du Soudan du Sud – Déc. 2013/384/PESC du Conseil	690 000,00
2013/26/PESC RSUE pour l'Union africaine – Déc. 2013/383/PESC du Conseil	585 000,00
2013/18/PESC RSUE pour les droits de l'homme – Déc. 2013/352/PESC du Conseil	837 000,00
2013/21/PESC RSUE en Bosnie-Herzégovine – Déc. 2013/351/PESC du Conseil	5 285 000,00
2013/03/PESC RSUE au Sahel – Déc. 2013/133/PESC du Conseil	1 350 000,00
Sous-total	23 473 500,00
TOTAL	352 932 973,54

ANNEXE V: DECLARATIONS

En 2013, 552 déclarations au total ont été diffusées dans l'une des quatre catégories suivantes:

5. **Déclarations de la Haute Représentante au nom de l'UE:** elles reflètent la position officielle de l'UE et sont diffusées sous l'autorité de la Haute Représentante après consultation des États membres. En l'absence de position officielle, ces déclarations sont arrêtées par les États membres au sein du Conseil. Des pays tiers peuvent s'aligner sur ces déclarations s'ils y sont invités.
6. **Déclarations de la HR/VP:** elles sont utilisées le plus souvent afin de réagir à des événements qui requièrent une réaction rapide de la part de l'UE et elles sont diffusées sous l'autorité de la HR/VP sans consultation formelle des États membres.
7. **Déclarations du porte-parole de la HR/VP:** elles sont utilisées en réaction rapide de l'UE lorsque l'intervention personnelle de la HR/VP n'est pas nécessairement requise.
8. **Déclarations de l'UE au niveau local:** elles sont utilisées dans le cadre d'une question locale ou régionale particulière.

Répartition par catégorie:

Catégorie	Nombre (pourcentage du total)
Déclarations de la HR	32 (6 %)
Déclarations de la HR/VP	252 (46 %)
Déclarations du porte-parole	201 (36 %)
Déclarations au niveau local	67 (12 %)
Total	552 (100 %)

Ventilation géographique

Région	Nombre (pourcentage du total)
Afrique	125 (23 %)
Asie	92 (17 %)
Europe de l'Est/Balkans occidentaux	115 (21 %)
Amérique latine	10 (2 %)
Afrique du Nord	89 (16 %)
Proche-Orient/Golfe	90 (16 %)
Cadre multilatéral/Amérique du Nord	6 (1 %)

Ventilation thématique

Région	Nombre (pourcentage du total)
Droits de l'homme	128 (23 %)
Élections/réforme	99 (18 %)
Conflits/processus de stabilisation	129 (23 %)
Incidents liés à la sécurité	90 (16 %)
Messages de félicitations/de condoléances	27 (5 %)
Non-Prolifération	9 (2 %)
Autres	70 (13 %)

Déclarations communes

40 déclarations communes de la HR et d'autres membres de la Commission ont été diffusées. Six déclarations communes de la HR et de représentants de pays tiers ou d'organisations internationales ont été diffusées. Le tableau présente le nombre de déclarations communes auxquelles chaque membre de la Commission a participé.

Membre de la Commission	Nombre
Štefan Füle	27
Andris Piebalgs	9
Kristalina Georgieva	5
Karel De Gucht	2
Cecilia Malmström	2
Viviane Reding	2
László Andor	1
Tonio Borg	1
Maria Damanaki	1
Antonio Tajani	1